

Biblioteca di

STUDI
FRANCESI

Édition critique par G. Matteo Roccati

Rosenberg & Sellier

Moralité
de Fortune, Maleur, Eur, Povreté,
Franc Arbitre et Destinee

Biblioteca di Studi Francesi

Collana diretta da
Gabriella Bosco, Paola Cifarelli e Michele Mastroianni

Moralité
de Fortune, Maleur, Eur, Povreté,
Franc Arbitre et Destinee

Édition critique par
G. Matteo Roccati

Biblioteca di Studi Francesi

Rosenberg & Sellier

prima edizione italiana, luglio 2018

© 2018 Rosenberg & Sellier

Pubblicazione resa disponibile
nei termini della licenza Creative Commons
Attribuzione – Non commerciale – Non opere derivate 4.0



www.rosenbergesellier.it

Rosenberg & Sellier è un marchio registrato utilizzato per concessione della società Traumann s.s.

isbn 978-88-7885-654-7

LEXIS Compagnia Editoriale in Torino srl
via Carlo Alberto 55
I-10123 Torino
rosenberg&sellier@lexis.srl

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	p. IX
Introduction	p. XIII
Présentation du texte et résumé du contenu	p. XIII
Organisation de la pièce	p. XVII
Contenus mythologiques, historiques et bibliques	p. XXIV
Références savantes	p. XXX
Dimension scolastique des échanges	p. XLIII
Dimension juridique	p. XLVI
Citations latines et références bibliques	p. L
Jeu entre français et latin	p. LII
Dimension comique	p. LIV
Dimension littéraire et style	p. LVI
Action scénique	p. LXIII
Traces d'étapes successives dans la composition	p. LXXI
Auteur et datation	p. LXXXVII
Sources	p. LXXXV
Versification	p. XCIII
Manuscrit	p. CXVI

Langue et prosodie	p. CXXVII
Critères de transcription et d'édition	p. CLXXXIII
Bibliographie citée	p. CCV
Annexe 1 – Contenu: grandes sections	p. CCXXV
Annexe 2 – Occupation de la scène	p. CCXXVII
Texte	p. 1
Notes codicologiques	p. 95
Notes au texte	p. 103
Transposition en français moderne	p. 123
Table des formes métriques	p. 221
Table des proverbes et expressions sentencieuses	p. 224
Table des locutions figées et des expressions figurées	p. 226
Index des autorités	p. 230
Index des noms propres	p. 232
Index des mots objet de discussion	p. 237

Avant-propos

La *moralité* éditée ici est intéressante à plusieurs égards: comme pièce dramatique dans son contenu même, comme exemple d'un genre – et même d'un sous-genre: la moralité profane – fondamental dans l'histoire du théâtre médiéval, comme témoin de la fortune de Boccace en France. Oubliée jusqu'à la fin du *xx*^e siècle, un seul manuscrit semble la conserver. Le but de ce travail est donc de rendre accessible ce texte pratiquement inconnu, de le présenter afin de mettre en évidence les nombreux aspects qui justifient son étude et de fournir l'apparat critique indispensable afin que le lecteur dispose des éléments nécessaires pour poursuivre le travail.

L'introduction rassemble nos connaissances au sujet de l'œuvre, le texte est accompagné de notes en bas de page de caractère philologique, et suivi du relevé des caractères codicologiques de la copie et des notes de sujet littéraire et historique. On ne trouvera pas deux sections habituellement jugées indispensables dans l'édition d'un texte en moyen français: l'étude de la langue et le glossaire. Je me dois de justifier ce choix. L'aspect linguistique d'un texte est un domaine spécifique qui nécessite de tenir compte du milieu de production, des niveaux de langue et des différents registres mis en œuvre, des textes apparentés ou proches. Se limiter aux phénomènes courants et au relevé de quelques caractéristiques régio-

Introduction

nales en ignorant le contexte n'a pas grand sens, mener une étude approfondie est en revanche d'un grand intérêt, mais nécessite un travail qui dépasse le cadre d'une édition comme celle-ci. Afin que le lecteur puisse disposer des éléments nécessaires pour comprendre les choix effectués dans l'établissement du texte, j'ai décrit les caractéristiques de la copie, mais les relevés que je donne ne rassemblent que des matériaux en vue d'une étude systématique qui reste à réaliser. Pour le glossaire s'est posé le même problème: fournir quelques significations est d'un intérêt très limité, surtout depuis que d'excellents outils sont disponibles en ligne, et affronter des recherches approfondies m'aurait amené trop loin du but que je m'étais fixé. Le texte de la moralité est, de ce point de vue aussi, très riche: j'en ai donné un aperçu en examinant quelques points, mais dans ce cas également je me suis limité aux questions soulevées par l'établissement du texte. Pour rendre ce dernier accessible, j'ai ajouté une transposition en français moderne: le lecteur aura ainsi un guide pour démêler certains passages difficiles. Des notes à la traduction justifient, le cas échéant, les options retenues. Pour faciliter le repérage des mots objet de discussion, un index spécifique les recense, à côté des index habituels des noms propres, des «autorités», des expressions proverbiales et des formes métriques.

Toute ma gratitude va à mes relectrices fidèles: Paola Cifarelli, Maria Colombo et Anne Schoysman. Cette dernière a été une aide précieuse en particulier pour la traduction, mais pas seulement. Grâce à leur travail précis et attentif l'édition a été plus qu'améliorée: elles m'ont amené à préciser plusieurs points et m'ont évité nombre de bourdes de forme et de fond. Elles ne sauraient cependant être tenues pour responsables de ce qui a pu échapper à tous les quatre et surtout de certains choix que, après longue réflexion, j'ai maintenu malgré leur désaccord. Par ailleurs sans Darwin Smith mon approche du texte dramatique serait restée au niveau du «littéraire». Mes remerciements également à Pierre-Yves Badel pour ses suggestions pertinentes. Enfin ma pensée va à Nicole, qui m'a signalé le manuscrit, et à Sara Leone, l'étudiante qui la première a accepté comme «tesi di laurea» la transcription d'un texte alors totalement inconnu (Università di Torino, Facoltà di lettere, a.a. 1996-97) et qui a permis d'en révéler l'intérêt.

Introduction

Présentation du texte et résumé du contenu

Le livre III du *De casibus virorum illustrium* de Boccace s'ouvre sur un apologue bien connu¹: la rencontre puis la lutte entre *Paupertas* et *Fortuna*. Cette dernière, vaincue, doit se soumettre aux conditions que la première lui impose: attacher *Infortunium*, le mauvais sort, à un poteau. Il ne pourra quitter ce dernier que pour suivre celui qui l'aura délié.

La moralité éditée² ici, probablement du troisième quart du XV^e siècle, est l'adaptation dramatique du *Certamen*, elle s'inscrit donc dans la fortune de l'apologue de Boccace³, mais la pièce fran-

¹ Il s'agit du chapitre I: *Paupertatis et fortune certamen* (*Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, a cura di V. Branca, t. IX: *De casibus virorum illustrium*, a cura di P.G. Ricci e V. Zaccaria, Milano, 1983, pp. 192-201).

² Une première transcription de ce texte se trouve dans Sara LEONE, *Una «moralité en vers» inedita del xv secolo (ms. Paris, B.n.F., n.a.f. 6218)*, «tesi di laurea» inédite (Università di Torino, Facoltà di lettere, a.a. 1996-97). J'ai édité certains passages du texte, intéressants surtout du point de vue métrique, dans quelques articles parus depuis (cf. *infra*, pp. CCXXIV-CCXXV).

³ Elle était toutefois restée complètement inconnue, je n'ai trouvé nulle trace de cette œuvre dans les études sur la fortune de Boccace ni dans les bibliographies, répertoires, éditions de textes dramatiques.

Introduction

çaise – *Moralité de Fortune, Maleur, Eur, Povreté, Franc Arbitre et Destinee*⁴ –, tout en s’inspirant du texte du *De casibus*, est autonome dans l’élaboration de la matière. Alors que dans l’apologue relaté par Boccace interviennent seules *Paupertas* et *Fortuna*, dans la pièce les personnages sont au nombre de six. L’altercation entre *Povreté* et *Fortune* n’occupe qu’une partie de l’action, elle est précédée et accompagnée de dialogues entre *Fortune*, ses deux enfants *Eur* et *Maleur*, *Povreté* et *Franc Arbitre*; après la lutte, une nouvelle figure, *Destinee*, intervient à son tour. Tous ont une certaine épaisseur dramatique, tous discutent entre eux avec vivacité, argumentent et se lamentent – pour ce dernier aspect surtout *Fortune* – dans des interventions riches de références philosophiques, juridiques, mythologiques, bibliques et historiques.

Le texte est adroitement agencé et, malgré quelques longueurs dues à un certain pédantisme, je crois qu’il pourrait soutenir le défi d’une représentation théâtrale aujourd’hui. Au-delà de la mise en scène allégorique, assez éloignée de nos habitudes actuelles, la vivacité des répliques, la bonne tenue des argumentations et le sérieux du contenu rendent la pièce encore tout à fait valable. Malgré la différence de culture et de langage par rapport à notre époque, le texte n’est pas gratuit: le débat sur ce qui régit le sort des hommes est un vrai débat. Les arguments, présentés d’une manière alerte et convaincante et où il n’est pas rare qu’un effet comique soit recherché, sont alignés en fonction d’une discussion rigoureuse qui garde toute sa vigueur pour peu qu’on remplace les termes par ceux qui sont les nôtres: liberté, destin, hasard. La pièce pourrait être définie «philosophique», comme on parlera de «conte philosophique».

La moralité s’ouvre sur une sorte de monologue lyrique⁵ dans lequel *Fortune*, le sort, qui se présente et se situe d’emblée à l’inté-

⁴ Selon l’ordre d’apparition des personnages; le manuscrit porte simplement *Moralité*.

⁵ Ce monologue, où *Fortune*, entre exhortation et plainte, s’adresse à l’humanité ou à elle-même est constitué de strophes en décasyllabes alternant avec des parties autonomes en des mètres différents (cf. *infra*, p. LXIV); cette construction complexe

rieur de l'histoire mythique de l'humanité, se lamente sur son état⁶: elle, à qui ont été confiés les sorts des hommes, est rejetée par ces derniers (vv. 1-83). Suit un dialogue entre *Maleur* et *Eur*, ses enfants, se rappelant l'un l'autre différents cas malheureux qui suscitèrent les plaintes des protagonistes (vv. 84-123); *Fortune* ajoute alors les exemples de ceux qui méprisèrent ses lois, Socrate, Job, Abraham (vv. 124-164), et demande à *Maleur* et *Eur* de rétablir sa domination sur les hommes rebelles qui exaltent sa puissance seulement quand ils sont heureux (vv. 165-212). *Eur* répond qu'elle domine toujours les hommes car ils lui sont soumis pour obtenir un bien, mais sa mère lui rappelle avec autorité que lui et son frère doivent avoir égale dignité (vv. 213-300). *Maleur*, tout rengorgé, se prépare donc à investir le monde et se chamaille avec son frère (vv. 301-365). *Fortune* les interrompt et leur montre les différentes parties de la terre, qui doivent leur être entièrement soumises, et les invite à partir sur-le-champ (vv. 366-531).

s'inscrit ici sans aucun doute dans le goût du théâtre médiéval pour les variations métriques, même si elle a une fonction analogue à celle des «chœurs lyriques» du théâtre de la Renaissance (sur ce sujet, cf. Marie-Madeleine FRAGONARD, *La Renaissance ou l'apparition du «théâtre à texte»*, in *Le Théâtre en France des origines à nos jours*, sous la direction de Alain VIALA, Paris, Puf, 1997, pp. 140-141; Helen M.C. PURKIS, *Chœurs chantés ou parlés dans la tragédie française au XVI^e siècle?*, «Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance», XXII, 1960, pp. 294-301; Olivier MILLET, *Voix d'auteur, voix du peuple? L'identité et le rôle du chœur dans les tragédies françaises de la Renaissance à la lumière des interprétations humanistes de l'Art poétique d'Horace*, «Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte | Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes», XXX, 2006, pp. 85-98).

⁶ Le personnage de *Fortune*, déesse représentant le sort aveugle qui régit les destinées humaines, est omniprésent dans la culture médiévale, cf. Howard Rollin PATCH, *The Goddess Fortuna in Mediaeval Literature*, Cambridge, 1927, en particulier pp. 35-87; Italo SICILIANO, *François Villon et les thèmes poétiques du Moyen Age*, Paris, 1967², pp. 281-311; Catherine ATTWOOD, *Fortune la contrefaite. L'envers de l'écriture médiévale*, Paris, Champion, 2007; Florence BUTTAY-JUTIER, *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008, pp. 33-161, 479-507; cf. aussi *Il tema della fortuna nella letteratura francese e italiana del Rinascimento. Studi in memoria di Enzo Giudici*, Firenze, Olschki, 1990; *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, études rassemblées par Yasmina FOEHR-JANSSENS et Emmanuelle MÉTRY, Genève, Droz, 2003.

Introduction

Entrent en scène *Povreté* et *Franc Arbitre*; la première se présente par une ballade et vante ses qualités et sa valeur, approuvée par le deuxième (vv. 532-709). *Fortune*, accompagnée de ses enfants, surgit et un dialogue, mêlé de sarcasmes et d'insultes, s'engage entre les différents personnages. Les premiers échanges servent de «présentations»: *Fortune* et ses enfants prennent d'abord *Povreté* pour une folle, celle-ci et *Franc Arbitre* s'interrogent sur la figure à l'aspect monstrueux qui se tient devant eux (vv. 710-808). Les deux protagonistes s'étant enfin reconnues, *Maleur* et *Eur*, questionnés, montrent le contenu, l'un de sa malle, l'autre de son «tronc», où se trouvent les mauvaises et les bonnes fortunes humaines, ce qui donne lieu à une énumération d'exemples de personnages célèbres, auxquels *Franc Arbitre* et *Povreté* opposent l'attitude de *Dyogenés*, ce qui n'impressionne guère *Fortune* (vv. 809-936). Celle-ci se met à argumenter philosophiquement pour démontrer qu'elle a le gouvernement du monde. *Povreté*, soutenue par *Franc Arbitre*, répond sur le même ton (vv. 937-1230). Le débat se termine par une altercation violente (vv. 1231-1309) à la suite de laquelle les deux femmes décident de s'affronter (vv. 1310-1408) et en viennent aux mains (vv. 1409-1438). Vaincue, *Fortune* est obligée de se rendre et d'accepter la volonté de *Povreté* (vv. 1438-1499), malgré les argumentations juridiques de *Eur* et de *Maleur* (vv. 1500-1569). À ce moment *Destinee* prend la parole car, estimant qu'elle est responsable de toute chose, elle s'arroge le droit d'intervenir contre *Povreté* qui demande que *Maleur* soit lié à un poteau (vv. 1570-1635); la controverse, à laquelle se joint *Franc Arbitre* (au v. 1722), est très vive et les arguments philosophiques au sujet de l'instance qui régit les vicissitudes humaines se succèdent, parfois longuement développés, mais *Destinee* finit par céder à *Franc Arbitre* (vv. 1636-2146). En conséquence *Fortune* est obligée de se plier à la volonté de *Povreté*: *Maleur* est attaché (vv. 2147-2225). Suit une longue plainte de *Fortune* (vv. 2226-2298) et un dernier dialogue où *Povreté*, sans illusions, prévoit que bientôt un pape ou un cardinal simoniaque viendra délier *Maleur* (vv. 2299-2396); un appel de *Franc Arbitre*, qui se conclut en forme de ballade, pour que personne ne délivre jamais *Maleur*, termine la pièce (vv. 2406-2439).

Organisation de la pièce

L'apologue de Boccace est une brève fable qui sert à introduire le thème central du livre III du *De casibus*: la responsabilité que portent les hommes illustres dans leur propre chute. L'auteur, en ouverture du livre, marque une pause dans son discours: en se comparant à un voyageur qui considère le chemin parcouru, il réfléchit aux causes qui ont mené à la chute les personnages dont il a traité, et lui revient à l'esprit la morale d'une fable qu'il avait entendue autrefois et qu'il trouve tout à fait adaptée à son propos; il décide donc de la raconter. Il évoque l'époque de sa jeunesse à Naples, lorsqu'il apprenait l'astronomie auprès du génois Andalò del Negro, homme insigne et vénérable. Au cours d'une lecture ils étaient tombés sur la sentence selon laquelle il ne faut pas accuser les étoiles de ses propres malheurs, le vieillard s'était alors rappelé la fable, qu'il avait racontée à la demande de son auditoire.

Une brève introduction narrative présente *Paupertas* assise au coin d'une rue, en haillons et de mauvaise humeur, aperçue par *Fortuna* qui passe, souriante et heureuse. *Paupertas* l'apostrophe, *Fortuna* rit d'elle, des échanges vifs s'ensuivent: *Paupertas* est agressive, *Fortuna*, d'abord moqueuse et condescendante, finit par s'énerver et accepter le défi que l'autre lui a lancé. La lutte est de courte durée, *Fortuna* est vite à terre, obligée d'accepter les conditions de *Paupertas* qui, après ce bref passage narratif, reprend la parole plus longuement pour dicter sa volonté. Le narrateur conclut, s'adressant à ses jeunes auditeurs, sur le fait que cette fois-là, exceptionnellement, *Fortuna* a tenu parole. L'auteur rappelle enfin les éloges qui suivirent et revient à son propos: les clameurs de ceux qui ont délivré *Infortunium* le rappellent à sa tâche.

La pièce française est beaucoup plus longue et complexe que l'apologue, dont elle garde quelques détails, mais en remaniant la matière de façon tout à fait autonome. En fait l'apologue n'est que le prétexte, le point de départ d'une réélaboration qui suit sa logique propre, dictée par le choix du genre dramatique. La hiérarchie entre les protagonistes est inversée par rapport à la source. Même si le

Introduction

fond de l'action est le même, le personnage de *Paupertas* laisse dans le texte français la première place à *Fortune*, sans doute en raison du poids de la figure traditionnelle: indépendamment de son origine, la moralité s'inscrit au fond dans la tradition concernant *Fortune*. Cette dernière occupe toujours le rôle principal en s'opposant selon les textes à différentes autres personnifications: *Raison* dans le *Roman de la Rose* et dans le *Liber Fortunae* du milieu du XIV^e siècle⁷, *Vertu* chez Martin Le Franc⁸, *Cuidier* chez Olivier de la Marche⁹, *Science* chez Octovien de Saint-Gelais¹⁰, pour ne citer que les textes les plus connus parmi ceux qui sont proches de la moralité dans leur thématique¹¹.

La liberté avec laquelle l'auteur a joué de sa matière est frappante. En ce qui concerne les personnages, les deux protagonistes ne sont plus seules: *Fortune* est accompagnée de ses enfants, *Povreté* d'une sorte de compagnon, *Franc Arbitre*, puis d'un contradicteur, *Destinee*¹². La répartition des sexes est équilibrée: trois femmes, dont les deux protagonistes, trois seconds rôles masculins.

⁷ *The Middle French Liber Fortunae. A Critical Edition*, by John L. GRIGSBY, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1967.

⁸ Dans *L'Estrif de Fortune et Vertu*, cf. MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu*, éd. crit. par Peter F. Dembowski, Droz, Genève 1999. Pour un aperçu historique relevant depuis l'Antiquité les auteurs où apparaît l'opposition, cf. Oskar ROTH, *Studien zum «Estrif de Fortune et Vertu» des Martin Le Franc*, Bern, H. Lang, 1970, p. 77-96.

⁹ Dans *Le Débat de Cuidier et de Fortune*, cf. Klaus HEITMANN, *Olivier de la Marche, «Le Débat de Cuidier et de Fortune»*. *Eine dichterische Meditation über den Untergang Karls der Kühnen*, «Archiv für Kulturgeschichte», XLVII, 1965, pp. 266-305.

¹⁰ Dans *L'Estrif de Science, Nature et de Fortune*, cf. Frédéric DUVAL, «L'Estrif de Science, Nature et de Fortune» de Jacques et Octovien de Saint-Gelais, «Bibliothèque de l'Ecole des chartes», 160, 2002, pp. 195-228.

¹¹ Pour une revue des textes du Moyen Age tardif où *Fortune* apparaît, notamment en débat avec une autre personnification, cf. K. HEITMANN, *Olivier de la Marche, «Le Débat de Cuidier et de Fortune»* cit., en particulier pp. 273-276.

¹² Le personnage est grammaticalement une femme, mais, contrairement aux deux protagonistes, sa féminité ne joue aucun rôle dans l'action dramatique.

La famille de *Fortune*¹³ est loin d'être monolithique: *Fortune* se plaint auprès de ses enfants, qui n'adhèrent pas vraiment à sa plainte. Ils la traitent avec une certaine distance ou condescendance, tels deux adolescents fatigués des récriminations de leur mère. Sans mettre en cause son autorité, ils s'apprêtent à suivre ses injonctions, mais ils ne se privent pas de manifester leur mécontentement face à ses exigences. Ils passent en outre leur temps à se disputer entre eux comme deux garnements – ce qui permet une exposition beaucoup plus alerte et sans doute des jeux de scène comiques – et à la fin *Eur* n'aura pas beaucoup de scrupules à abandonner son frère. Les deux enfants sont donc bien typés: remuants, querelleurs. Il faut cependant se garder d'y voir une quelconque vraisemblance psychologique. Ne serait-ce que leur connaissance des cas exemplaires dont ils ont été les responsables dans le passé en fait en même temps presque des érudits et cela ne crée pas la moindre tension avec leur caractérisation juvénile, voire enfantine. Cette caractérisation est révélatrice sans doute des talents dramatiques de notre auteur qui s'est certainement inspiré de la tradition¹⁴. Chez Christine de Pizan notamment, dans le *Livre de mutacion de Fortune*, *Eur* et *Mesur* sont les frères de *Fortune*, *Richesse* et *Envie*: ils sont amplement décrits. Le premier est beau et

¹³ Le personnage apparaît dans d'autres moralités (*Bien avisé Mal avisé et L'Homme juste et l'Homme mondain*), cf. Francis Xavier MOORE, *Fortune in two late medieval french morality plays*, «Dissertation Abstracts International. A, The humanities and social sciences», XLVII, 1, July 1986, pp. 173-174 A; Werner HELMICH, *Die Allegorie im französischen Theater des 15. und 16. Jahrhunderts. I. Das religiöse Theater*, Tübingen, M. Niemeyer, 1976, p. 388, renvois s. v. *La Moralité de Bien avisé Mal Avisé* vient d'être rééditée par Jonathan BECK, Paris, Classiques Garnier, 2014.

¹⁴ Les deux gardent le château de *Fortune* dans le *Dit de la panthère* de Nicole DE MARGIVAL, *Eur* peut avoir même une certaine autonomie chez Machaut (cf. H.R. PATCH, *The Goddess Fortuna* cit., pp. 40-42); cf. aussi W. HELMICH, *Die Allegorie* cit., pp. 80-81; C. ATTWOOD, *Fortune la contrefaite* cit., pp. 83-86. *Maleureté* est un personnage de la moralité de *Aulcun, Cognoissance, Malice, Puissance, Auctorité et Maleureté*, cf. W. HELMICH, *Die Allegorie* cit., p. 394, renvois s. v. La moralité est maintenant éditée: *Moralité à six personnages*. BnF ms. fr. 25467, édition critique par Joël BLANCHARD, Genève, Droz, 2008.

Introduction

bien fait, le deuxième laid et répugnant¹⁵, dans la tradition des personifications allégoriques¹⁶, mais ces figures n'ont pas la vivacité des deux enfants, et leurs relations avec leur sœur sont prévisibles, alors que le jeu rendu possible par le lien filial est bien plus riche. À noter enfin, pour mieux apprécier l'indépendance de notre auteur, que chez Christine de Pizan *Meseur* pousse les gens chez *Povreté*¹⁷: une relation, et une perception des rôles, bien différentes par rapport à celles de la moralité.

Le trio d'en face est plus calme, mais tout aussi différencié. *Franc Arbitre*¹⁸ partage le point de vue de *Povreté*¹⁹; plus posé que sa compagne, il joue cependant à plein son rôle de faire-valoir. *Povreté* est caractérisée par une certaine gaieté franciscaine, insouciant et subversive à la fois dans son allure et son vêtement: ce n'est pas pour rien que lors de la rencontre on la prend d'abord pour folle. Quant

¹⁵ Cf. *Le livre de la mutacion de fortune par Christine de Pisan*, publié d'après les manuscrits par Suzanne SOLENTE, Paris, Picard, 1959-1966, vv. 1751-1901, I, pp. 69-74.

¹⁶ Cf. Armand STRUBEL, *La Rose, Renart et le Graal. La littérature allégorique en France au XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1989, pp. 76-81; ID., «Grant senefiance a»: *Allégorie et littérature au Moyen Age*, Paris, Champion, 2002, pp. 47-51.

¹⁷ Cf. *Le livre de la mutacion de fortune* cit., I, pp. XVI-XVII.

¹⁸ Le personnage se trouve dans la moralité de *l'Homme pêcheur*, il est proche de *Franc Vouloir* (qu'on trouve chez Deschamps, cf. Jean-Patrice BOUDET, *Franc Vouloir, l'astrologie et la divination chez Eustache Deschamps*, in *Autour d'Eustache Deschamps*, actes du colloque organisé par le Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie - Jules Verne, Amiens, 5-8 novembre 1998, publ. par les soins de Danielle BUSCHINGER, Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 1999, pp. 27-35) ou de *Franche Volenté* (dans la moralité de *Bien Advisé Mal Advisé*); cf. aussi W. HELMICH, *Die Allegorie* cit., p. 388, renvois s. v.

¹⁹ La figure de *Povreté* appartient à une longue tradition, cf. H.R. PATCH, *The Goddess Fortuna* cit., pp. 72-74; Giovanna ANGELI, *Figure della povertà da Boezio a Christine de Pizan*, «Rivista di Letterature moderne e comparate», XLIX, 1996, pp. 143-160 (pour le *certamen* voir en particulier pp. 154-157; pour la fortune iconographique du thème la bibliographie signalée p. 160, n. 29 et 30, et Marie-Hélène TESNIÈRE, «Lectures illustrées» de Boccace, en France, au XV^e siècle. *Les manuscrits français du «De casibus virorum illustrium» dans les bibliothèques parisiennes*, in Vittore BRANCA et al., *Boccaccio visualizzato*, IV, «Studi sul Boccaccio», 18, 1989, pp. 175-280); W. HELMICH, *Die Allegorie* cit., p. 398, renvois s. v.

à *Destinee*²⁰, le personnage a un rôle limité, mais elle s'affirme elle aussi en s'opposant. Elle permet également d'exploiter un comique de situation: philosophe et logicienne, elle s'embrouille dans ses arguments et est obligée de jeter l'éponge.

L'opposition entre les deux protagonistes est construite d'une manière complètement autonome par rapport à l'apologue. L'apparence physique des personnages reprend leur présentation dans celui-ci: la magnificence de *Fortune* d'une part, l'allure chétive et miséreuse de *Povreté* de l'autre. En revanche l'attitude morale est en nette contradiction avec l'aspect physique et s'éloigne de l'apologue. Dans ce dernier *Paupertas* est de mauvaise humeur, soucieuse, perdue en mille pensées, alors que *Fortuna* est souriante, convaincue de sa puissance. Dans la moralité la grandeur de *Fortune* est rabattue par la mise en cause de son pouvoir (écho de l'image traditionnelle qui remonte à la figure de la philosophie chez Boèce), au contraire *Povreté* chante d'entrée de jeu une ballade: avant même que le personnage soit identifié, elle dégage une impression de bonheur. L'opposition avec *Fortune* dans la gestuelle ne saurait être plus nette: au chagrin aigri de celle-ci fait face l'insouciance gaie de l'autre, à la plainte inquiète le chant heureux. On imagine les jeux de scène que le costume et le comportement des deux femmes rendaient possibles. Les deux attitudes sont évidemment denses de signification: *Fortune* se plaint des hommes, elle en est donc en quelque sorte dépendante. *Povreté* en revanche est autonome, elle ne s'occupe que d'elle-même, elle est la réalisation de l'idéal stoïcien de sagesse. La situation de l'apologue est renversée: *Paupertas* était mauvaise, arrogante, orgueilleuse de son indépendance de *Fortuna*,

²⁰ Dans la *Roman de Fauvel* elle est un des noms de *Fortune* (vv. 2277-2288, *Le roman de Fauvel*, texte original (...) établi par Nathalie DESGRUGILLERS-BILLARD, [Clermont-Ferrand], Éditions Paléo, 2008, p. 95; sur la figure de *Fortune* dans le deuxième livre du roman, cf. Pierre-Yves BADEL, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle. Étude de la réception de l'oeuvre*, Genève, 1980, pp. 215-219). Dans le prologue du *Livre du Cœur d'amour épris* de René d'Anjou elle est, avec *Fortune* et *Amours*, une des trois forces responsables du *martire* du duc (cf. RENÉ D'ANJOU, *Le Livre du Cœur d'amour épris*, texte présenté, établi, trad. et annoté par Florence BOUCHET, Paris, Librairie générale française, 2003, pp. 86-87).

Introduction

mais d'une manière hargneuse, jouissant des tours que cette dernière pouvait jouer aux géants et aux empereurs. Dans la moralité le bonheur stoïcien a remplacé l'attitude cynique et asociale d'une déshéritée²¹. Comme dans le cas de *Eur* et *Maleur*, tout ceci permet aussi de préciser dans quel sens comprendre l'épaisseur dramatique des personnages: surtout pas psychologique, même si des traits psychologiques entrent en compte dans la caractérisation. Ces traits sont simplement destinés à les rendre vivants, sans aucun souci de réalisme.

La multiplicité des personnages permet enfin de compliquer le déroulement de l'action. Dans l'apologue les deux femmes se reconnaissent d'emblée. Dans la moralité la reconnaissance se fait par étapes, ménageant un effet d'attente qui joue de certains procédés comiques. Les deux, chacune à sa manière, se présentent au public par une longue tirade – plainte qui ouvre la pièce pour *Fortune*, ballade pour *Povreté*. Les enfants de *Fortune* aident à l'identification de celle-ci, le dialogue avec *Franc Arbitre* facilite également l'identification de la dernière par l'auditoire. Mais la reconnaissance de l'identité des personnages entre eux ne se fait pas de suite, d'où plusieurs jeux comiques: *Povreté* est d'abord considérée comme une folle, elle-même ne reconnaît pas tout d'abord *Fortune*, et cherche à l'identifier en énumérant avec *Franc Arbitre* plusieurs personnages mythologiques, exploitant ici un thème traditionnel, l'aspect monstrueux de *Fortune*. La reconnaissance s'étant enfin faite, le conflit va pouvoir se développer, comme on le verra, à travers plusieurs débats.

²¹ Un point, essentiel, dans la caractérisation de *Paupertas* passe dans la moralité au rôle de *Fortune*, ou plutôt de *Eur*: dans l'apologue *Paupertas* se flatte d'avoir réussi à énerver sa rivale, premier pas vers la lutte et la victoire. Ceci ne cadrerait plus avec le personnage de la moralité, mais notre auteur n'a pas voulu renoncer à un détail utile au déroulement alerte de l'action. Dans la moralité c'est *Povreté* qui «enraige», et cette remarque de *Eur* (v. 1342) s'intègre dans la manière de considérer *Povreté* comme une folle. Le cheminement subtil qui mène à la lutte chez Boccace est ici abandonné, mais c'était sans doute le prix à payer compte tenu de la réinterprétation des rapports entre les deux femmes.

La multiplicité des rôles ne ralentit cependant pas l'action, au contraire elle est adroitement exploitée à travers dialogues et disputes. Le jeu des réparties est complexe. Sauf si l'A. veut obtenir un effet d'opposition²², le dialogue ne se déroule jamais entre deux personnages: la vivacité des échanges à plusieurs voix est recherchée²³, en contraste éventuel avec des apartés à visée souvent comique²⁴. La scène est véritablement occupée et les personnages gagnent en épaisseur: tous ont un rôle bien défini et dense de signification, ce qui permet d'explicitier les contenus de manière intéressante et vivante.

Un deuxième grand axe de l'amplification est constitué par les sujets de conflit, eux aussi enrichis en nombre et en contenu. L'antagonisme de départ est accompagné d'une série d'oppositions collatérales. *Fortune* se plaint de l'humanité entière car celle-ci ne reconnaît plus son autorité, elle reprend ses enfants, qui rechignent à lui obéir, ceux-ci se disputent entre eux au sujet de leur dignité respective. Tout ceci avant que le litige fondamental avec *Povreté* n'éclate. Celle-ci, de son côté, est en bonne entente avec *Franc Arbitre*, mais, de même que ce dernier, elle est en désaccord profond avec *Destinee*.

Le différend fondamental, au fond une simple question de prééminence, est également développé et approfondi. Il s'articule en plusieurs phases. Le débat porte d'abord sur la puissance respective de *Fortune* et de sa rivale: l'affrontement s'appuie sur l'énumération de cas exemplaires censés prouver la prééminence de l'une ou de l'autre, et il est clos par l'exemple de Diogène. Il devient alors philosophique: le rang de chacune est justifié par le recours à plusieurs autorités et par l'analyse de points précis de doctrine. L'impossibilité de parvenir à un consensus finit par laisser la place aux insultes

²² Voir les vv. 301-365 (*Maleur - Eur*), 961-1082, 1276-1315 (*Fortune - Povreté*), 1722-2122 (*Franc Arbitre - Destinee*). On trouvera en annexe, dans le tableau 2, le schéma des interventions.

²³ Voir les vv. 710-820 (*Fortune - Eur - Maleur - Povreté - Franc Arbitre*), 1221-1275 (*Fortune - Povreté - Maleur - Eur - Franc Arbitre*), 1357-1437 (*Povreté - Fortune - Maleur - Eur - Franc Arbitre*).

²⁴ Voir les vv. 1342 (*Eur*), 1343-1344 (*Fortune*), 1429 (*Franc Arbitre*), 2141-2142 (*Povreté*).

Introduction

et au recours à la force. Dans la dernière partie, le débat devient juridique entre *Povreté* et les enfants de *Fortune*, d'abord sur la capacité d'une femme à dicter la loi, puis sur la liberté de l'enfant (de l'héritier), qui n'est pas tenu par les engagements de sa mère. L'intervention de *Destinée*, qui s'insurge contre *Povreté*, le ramène au niveau des idées: en réponse, cette dernière nie tout simplement à *Destinée* l'existence – elle n'est ni substance ni accident, elle n'a pas d'unité, donc d'entité –, quant à *Franc Arbitre*, qui prend le relais dans la controverse, il revendique l'autonomie et la liberté de la partie *intellective* de l'homme face au déterminisme astrologique, à la nécessité, à la Providence et à la prédestination²⁵.

On cerne donc assez bien la nature de la pièce: tout en étant proche des moralités religieuses – le conflit est profondément moral – ce texte est de contenu profane, et ce contenu est riche et articulé. Si l'opposition entre *Fortune* et *Povreté* reflète fondamentalement le schème d'organisation, fréquent dans cette sorte de théâtre, de l'opposition entre vices et vertus, la thématique religieuse habituelle est remplacée par d'autres contenus. Il est temps maintenant d'examiner plus précisément le caractère varié de ces derniers, avant d'aborder l'aspect dramatique.

Contenus mythologiques, historiques et bibliques

Le caractère savant de la pièce est marqué tout d'abord par les références mythologiques, historiques et bibliques. D'entrée de jeu le monologue de *Fortune* retrace, dans ses strophes narratives, l'histoire mythique de l'humanité²⁶: elles constituent un bon exemple de la nature du texte et du travail dont il est le résultat. L'image d'ouverture atteste la recherche de l'effet rhétorique et l'idée

²⁵ Les termes du débat sur le rôle de la Providence et de la prescience divines, confrontées à la fatalité, à la contingence et à la liberté humaine, sont traditionnels, cf. Gérard PARÉ, *Les idées et les lettres au XIII^e siècle. Le Roman de la Rose*, Montréal, 1947, pp. 122-132, 231-252.

²⁶ Il n'y a pas de rubrique au début du texte ni d'indication au sujet du personnage qui parle, mais le discours est à la première personne et au v. 60 *Fortune* se présente: le jeu dramatique est soigné, cf. *infra*, p. LXIV.

qu'Orphée aurait pu calmer Jupiter est peut-être le fruit d'une contamination avec le thème biblique de David apaisant avec sa *cithara* le mauvais esprit envoyé par Dieu en colère contre Saül²⁷. Notre auteur puise ensuite dans la tradition ovidienne, tout en gardant une certaine autonomie. Ovide, au début des *Métamorphoses*, après les quatre âges²⁸, évoque la révolte des Géants, matée par Jupiter²⁹, puis raconte l'histoire de Lycaon, transformé en loup à cause de ses crimes³⁰. Pour détruire l'humanité, née du sang des Géants dont la Terre a été imbibée³¹, Jupiter envoie le déluge³², dont seuls survivent Deucalion et Pyrrha, qui, en suivant l'oracle donné par Thémis, donnent naissance à une nouvelle humanité³³.

L'auteur de la moralité reprend cette matière, mais il la réélabore, sans se contenter d'un simple résumé. L'évocation des différents âges – d'or, d'argent, d'airain, de fer –, qui ont vu l'amoindrissement progressif de la domination de *Fortune* (vv. 173-196), est repoussée dans la suite du texte, après l'intermède constitué par le premier dialogue entre la mère et ses enfants. Il évoque d'abord la conquête des cieux par Jupiter, c'est-à-dire le conflit avec Chronos, puis Prométhée, qui a façonné les hommes avec de l'argile, et le déluge envoyé par Jupiter pour détruire l'humanité, aidé par Neptune, Éole et Notus³⁴, ainsi que par les Cyclopes. Il continue en affirmant que le déluge a été envoyé suite à la révolte des Titans, fomentée par Vulcain, mais que l'humanité

²⁷ Cf. 1 *Reg.*, 16, 14-23. L'*Ovide moralisé* rapproche la colère de Jupiter contre les hommes de celle de Dieu qui décide le déluge («*Ovide moralisé*». *Poème du commencement du quatorzième siècle*, publié (...) par C. DE BOER et al., Amsterdam, 1915-1938, reprint Wiesbaden-Vaduz, Sändig, 1968-1988, l. I, vv. 1453-1500, t. I, pp. 92-93; dorénavant *Ovide moralisé*).

²⁸ *Ov.*, *Met.*, I, 89-150.

²⁹ *Ibidem*, 151-162.

³⁰ *Ibidem*, 163-243.

³¹ *Ibidem*, 156-162.

³² *Ibidem*, 262-312.

³³ *Ibidem*, 313-415.

³⁴ Chez Ovide, Neptune est désigné comme *caeruleus frater* (v. 275), notre texte en explicite le nom. La description du déluge est reprise dans l'*Ovide moralisé* (l. I, vv. 1835-1944; t. I, pp. 100-103) où *Nothus* et «li dieus de la mer» (v. 1882) agissent sur ordre de Jupiter.

Introduction

a été sauvée grâce à Deucalion et Pyrrha, avec le soutien de Thémis et de Minerve. Enfin il évoque Vulcain qui a forgé une humanité de fer.

Il réorganise donc les matériaux traditionnels dont il a une bonne connaissance: son discours est riche de détails qu'il tire d'Ovide³⁵ ou d'ailleurs, s'il ne les invente pas³⁶. Certaines confusions – Vulcain est ici probablement confondu avec Lycaon, les Géants avec les Titans³⁷ – sont probablement à imputer à la culture courante

³⁵ Le genre humain façonné par Prométhée avec de la terre (vv. 4-6, cf. Ov., *Met.*, I, 363-364), la foudre et le tonnerre forgés par les Cyclopes (v. 11, cf. Ov., *Met.*, I, 259), la dureté des hommes due à leur origine (v. 39, cf. Ov., *Met.*, I, 414-415; la dureté des hommes tirés des pierres est soulignée aussi dans l'*Ovide moralisé*, l. I, vv. 2111-2118, 2181-2184, 2368-2369; t. I, pp. 106, 108 et 112) et dans l'*Ovide moralisé en prose (Ovide moralisé en prose, texte du XV^{ème} siècle, édition critique avec introduction par C. DE BOER, Amsterdam, North-Holland Publishing C., 1954, ch. XXXVII, p. 60; dorénavant *Ovide moralisé en prose*).*

³⁶ Vulcain le forgeron forge les hommes de fer (vv. 55-56): notre auteur introduit ainsi une allusion à l'âge de fer. Minerve insufflant la vie à l'humanité née des pierres semble être également un rajout, elle n'apparaît pas chez Ovide, ni dans l'*Ovide moralisé* (cf. l. I, vv. 1945-2118, t. I, pp. 103-106; cf. aussi *Ovide moralisé en prose*, ch. XXXVII, pp. 59-60).

³⁷ L'histoire de Lycaon est racontée par Ovide, mais il n'y est pas question des Titans, elle suit simplement celle des Géants: Lycaon est le symbole de la dépravation des hommes de ce temps, ses crimes décident Jupiter à envoyer le déluge. Géants et Titans sont en fait confondus dans l'*Ovide moralisé* qui expose la révolte des Géants (l. I, vv. 1065-1100, t. I, p. 84; cf. aussi l'*Ovide moralisé en prose*, ch. XXV, p. 52) et ensuite (l. I, vv. 1101-1153, t. I, pp. 84-86; cf. aussi l'*Ovide moralisé en prose*, ch. XXVI, p. 53) explique évémeristiquement la *fable*, qui peut «estre à l'estoire acordable» (v. 1102): elle est la transposition poétique de la révolte de Titan, qui pensait hériter de son frère Saturnus, détroné par Jupiter. Après avoir rapproché cette révolte de l'histoire biblique de la tour de Babel, il relate le conseil des dieux réuni par Jupiter pour dénoncer les agissements de Lycaon et la métamorphose de celui-ci en loup (l. I, vv. 1154-1388, t. I, pp. 86-91; cf. aussi l'*Ovide moralisé en prose*, ch. XXVII-XXXII, pp. 53-56). Il reprend ensuite le récit (l. I, vv. 1389-1461; t. I, pp. 91-92; cf. aussi *Ovide moralisé en prose*, ch. XXXIII, pp. 56-57) en parlant d'une deuxième rébellion des *tyrans* (v. 1391, en fait les Titans), à cette occasion Lycaon tente de tuer Jupiter. Pour mémoire, dans la mythologie grecque, les Titans, parmi lesquels Chronos, se rebellent contre Ouranos. Zeus, fils de Chronos, combat les Titans et détrône son père, il doit faire face ensuite à la révolte des Géants, nés de la Terre et du sang d'Ouranos (cf. P. GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Puf, 1996¹³, s.v.).

de l'époque³⁸, si elles ne sont pas dues au copiste³⁹. Il connaît cette matière sans doute directement, mais également par l'intermédiaire de l'*Ovide moralisé* en vers: dans les *Métamorphoses* le récit est resserré, relativement proche de celui du discours de *Fortune*, l'*Ovide moralisé* en revanche est prolixe et rempli de digressions⁴⁰, mais il semble fournir certains détails. On peut par contre exclure la dépendance de la version en prose, plus sommaire, datant des années 1466-1467⁴¹, ou des impressions incunables, plus tardives⁴². Il faut souligner enfin la perspective non humaniste, mais manifestement profane, de cette histoire de l'humanité: à titre de comparaison, quand Christine de Pizan retrace elle aussi l'histoire de l'humanité dans son *Livre de la mutacion de Fortune*, elle le fait en suivant la Bible⁴³.

Ce récit mythologique organisé, quoique entrecoupé par les parties plus lyriques de la plainte, trouve son pendant, vers la fin de

³⁸ A ce sujet, parmi les contributions récentes, cf. Frank T. COULSON, *Ovid's "Metamorphoses" in the school Tradition of France, 1180-1400. Texts, manuscript traditions, manuscript settings*, in *Ovid in the Middle Ages*, edited by James G. CLARK, Frank T. COULSON, Kathryn L. MCKINLEY, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 48-82.

³⁹ La graphie *Vulcan* au v. 30 – alors qu'on trouve *Vulcains* au v. 55 – pourrait le suggérer.

⁴⁰ *Ovide moralisé*, l. I, vv. 1065-2371, t. I, pp. 84-112.

⁴¹ Cf. *Ovide moralisé en prose*, pp. 3-5.

⁴² *Cy commence Ovide de Salmonen...*, mise en prose de l'*Ovide moralisé* et traduction française de l'*Ovidius moralizatus* de Pierre Bersuire, volume imprimé à Bruges par Colard Mansion en 1484, cf. *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Age (X^e-XV^e siècles). Etude et répertoire*, sous la direction de Cl. GALDERISI, vol. 2, Turnhout, Brepols, 2011, n° 432, pp. 740-741. Boccace, *De la genealogie des dieux (Genealogiae deorum gentilium)*, édité à Paris par Antoine Vêrad en 1498 (*ibidem*, n° 180, p. 377).

⁴³ Cf. *Le livre de la mutacion de Fortune* cit., vv. 8071-8748 et partie en prose (IV, pp. 134-170, cf. aussi I, p. XXV). D'autres moralités commencent également par un étalage d'érudition mythologique: la *Moralité a quatre personnages (Excellence, Science, Paris et Peuple)* (dans *Deux moralités de la fin du Moyen-Age et du temps des Guerres de Religion*, éd. crit. par Jean-Claude Aubailly et Bruno Roy, Genève, Droz, 1990), *La moralité à cinq personnages du ms. BN fr. 25467* (éd. avec introd., notes et glossaire par Joël Blanchard, Genève, Droz, 1988), qui commence notamment par une référence à Orphée, cf. *infra*, p. LXXXI.

Introduction

la pièce, dans la longue lamentation, qui ne manque pas de pathétique⁴⁴, où *Fortune* s'adresse d'abord à Clio, pour qu'elle ne chante plus à cause du chagrin (vv. 2255-2257). Elle relate ensuite l'histoire malheureuse de Pan et de la nymphe Syrinx (*Seraïne* dans le texte). Muée en roseau, celle-ci a donné origine à la flûte (vv. 2268-2286), qui a servi à d'autres pour chanter leur malheur: *Amphion* (v. 2288), *Melibeüs* et *Dametha*, *Alexis*, *Coridon* (vv. 2289-2294), ces derniers étant les bergers des *Bucoliques* de Virgile.

Ailleurs la mythologie est présente sous la forme de renvois plus ou moins ponctuels – parfois l'anecdote s'épanouit dans quelques vers – à l'intérieur de séries d'exemples, qui ne sont en général pas seulement mythologiques. Ainsi, dans le premier dialogue entre *Eur* et *Maleur* sont tour à tour évoqués comme exemples de ceux qui se plainquirent du sort: «la fille a Jepté» (vv. 91-93), Didon (vv. 94-97), *Noemy* et *Ruth* (vv. 98-102), Écho (*Ero* dans le texte, vv. 102-103), Jésus «Qui fist prenostication | de la grande destruction | de Jherusalem la cité» (vv. 104-107), «les seurs de Menon le bel»⁴⁵ (vv. 110-117), Josué (vv. 118-119) et Médée (vv. 120-124). *Fortune* ajoute ensuite ceux qui s'opposèrent à ses lois: Socrate (vv. 124-132), Job (vv. 142-143) et Abraham (vv. 144-147).

D'autres séries d'exemples se trouvent en particulier dans le dialogue qui suit la rencontre entre *Fortune* et *Povreté*. *Maleur* et *Eur* portent l'un une «malle» (vv. 809-812), l'autre un «tronc» (vv. 813-820), où sont «signez | et escrips les genz fortunez» (vv. 816-817) et «les malereux» (v. 819). Questionnés par *Povreté* et

⁴⁴ Certains vers me paraissent réussis, chargés d'émotion, par exemple ceux du début de la plainte (vv. 2247-2254), où on trouve peut-être l'écho d'un vers de Charles d'Orléans: «Adieu ma Dame, ma liesse» (bal. 57, v. 20 dans CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades et rondeaux*, éd. (...) Jean-Claude MÜHLETHALER, Paris, Librairie générale française, 1992, p. 186).

⁴⁵ En fait dans le récit ovidien Memnon est plaint par sa mère. Comme il est aussi question des flammes qui brûlent son corps, transformées en oiseaux qui reviennent tous les ans mourir sur sa tombe, l'auteur a peut-être été induit en erreur par le fait que dans l'*Ovide moralisé* le féminin pluriel revient à plusieurs reprises.

Franc Arbitre, les deux enfants de *Fortune* expliquent à tour de rôle qui sont les personnages contenus dans les deux objets⁴⁶.

Eur indique *David* (vv. 821-828), *Vaspasien* et *Titus* qui vengèrent la mort du Christ en détruisant Jérusalem (vv. 837-844), *Salomon* (vv. 855-860), *Talence, duc de Calabre*⁴⁷ (v. 877), *Trayan* (v. 878), *Perseüs* (vv. 893-894), *Judas Machabeüs* (vv. 895-896), *Ganimedés* (vv. 897-900), *Clotaire* (vv. 909-910), *Charlemaine* (vv. 911-912), *Daugoubert* (vv. 913-914), *saint Loÿs* (vv. 915-916).

Maleur de son côté indique *Joab* qui fit tuer *Amason* et *Absallon* et fut tué par *Bannanyas* sur ordre de *Salomon* (vv. 829-836), *Sardinapalus* et *Cirus* (vv. 845-852), *Philipe, pere d'Alixandre* (vv. 861-868), *Hely* (vv. 869-872), *Vitelle* (vv. 873-876), *Milon* (vv. 879-884), *Tite-Live* (*Titulivius* dans le texte, vv. 885-886), *Cornelius* (vv. 887-888), *Euripidés* (vv. 889-892), *Néron* (*Meron* dans le texte⁴⁸) qui fit tuer *Senecque*, sa mère et *saint Pierre et saint Pol*⁴⁹ (vv. 901-908). À ce moment intervient *Franc Arbitre*: il remarque qu'on ne peut pas y trouver *Diogène*; ce dernier est aussitôt revendiqué par *Povreté* qui raconte l'anecdote liant ce personnage à *Alexandre* (vv. 919-936).

Comme on peut le constater, les références mythologiques sont très nombreuses et relativement précises. Si elles sont parfois utilisées simplement pour donner une dimension savante au texte – *Cloto*, *Lachesis*, *Atropos* sont les noms que Homère a donnés à la destinée

⁴⁶ Sur ce passage, voir *infra*, pp. LXVIII-LXIX.

⁴⁷ Il s'agit de Zaleucus, législateur de Locres (cf. *infra*, p. LXXXI).

⁴⁸ Cette graphie est peut-être le résultat d'une confusion avec saint Méron, dont la vie fait l'objet d'un mystère (*Mistère de la vie Méron*, cf. Jules de DOUHET, *Dictionnaire des mystères, ou collection générale des mystères, moralités ...*, publié par Jacques-Paul MIGNE, Paris, 1854, reprint Genève, Slatkine, 1977, col. 1024).

⁴⁹ Néron est un des exemples de la perversité de *Fortune* chez Boèce et Jean de Meun (GUILLAUME DE LORRIS ET JEAN DE MEUN, *Le Roman de la rose*, éd. Armand STRUBEL, Paris, Librairie générale française, 1992, vv. 6180-6246, 6409-6484, cf. pp. 384-389, 396-401); cf. aussi G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., p. 121. Dans le mystère de la *Vengeance de N.S. Jésus-Christ* les crimes de Néron font l'objet d'un long développement, tiré de la traduction du *De casibus*, et présenté par le personnage de Boccace lui-même, cf. Henri HAUVETTE, *Pour la fortune de Boccace en France. Le mystère de «La Vengeance de N. S. Jésus-Christ»* (1437), «Studi di Filologia Moderna», I, 1908, pp. 1-7, en particulier pp. 4-7.

Introduction

(vv. 1702-1704) – les renvois sont souvent accompagnés de quelques mots qui les enrichissent: *Dedalus* et ses plumes (vv. 765-766), *Herculés* et *Atlas* qui n'ont pas pu se débarrasser de leurs liens (vv. 1316-1319). On les utilise aussi pour chercher un effet comique, comme lors de l'énumération des êtres monstrueux dans lesquels *Franc Arbitre* et *Povreté* croient pouvoir identifier *Fortune*: *Gorgon* et *Medusa*⁵⁰ (vv. 773-774), *Circez*⁵¹ (vv. 775-778), *Scilla* (vv. 779-782), *Yo* (v. 783), *Ysis*, *Hermofrauditus* (v. 784), *Driopé* (v. 785), *Gereon* (vv. 787-788), *Egeon*⁵² (vv. 789-790), «l'une des Seraines» (vv. 791-796). La référence mythologique peut donc se réduire à une simple allusion, mais celle-ci repose à l'évidence sur un goût marqué pour la matière et des connaissances étendues⁵³. À leur côté, quoique moins nombreuses, on trouve également des références bibliques, essentiellement tirées de l'Ancien Testament, et quelques références historiques, appartenant à l'Antiquité et au passé de la France.

Références savantes⁵⁴

Une grande partie de la moralité est constituée des débats qui opposent les différents personnages⁵⁵. Dans la première partie il est question de la puissance de *Fortune*, dispensatrice de biens, sur

⁵⁰ L'auteur en parle comme de deux personnages différents; il a peut-être été induit en erreur par le fait que les deux noms apparaissent indépendamment l'un de l'autre dans l'*Ovide moralisé*, il est possible aussi que ce dernier témoigne d'une «erreur» repandue.

⁵¹ La suite *Circez*, *Scilla*, *Glaucus*, a peut-être son origine dans l'*Ovide moralisé*.

⁵² L'enchaînement *Titon* (pour *Triton*), plus loin *Egeon*, les *Seraines* (*filles de Doris*) vient peut-être de l'*Ovide moralisé*: «En mer Triton, le buisiniere; | (...) | Egeon li grans y estoit | Qui les balaines chevauchoit, | Doris et ses filles ensamble» (éd. cit., l. II, vv. 24-29, t. I, p. 173; inspiré de *Ov., Met., II, 8-14*).

⁵³ Certaines approximations jettent un doute cependant sur ces connaissances. Les bévues à propos de *Menon*, puis de *Gorgon* et *Medusa*, le suggèrent. Toutefois, au moins dans le dernier exemple, il pourrait s'agir aussi de la recherche d'un effet comique et on ne peut pas exclure non plus que ces «bévues» se trouvaient dans les sources. Cela montre quand même une certaine superficialité, ou peu de scrupules savants dans la recherche de l'effet.

⁵⁴ Je reprends ici synthétiquement, mais en élargissant le discours, mon article *Les «autorités» antiques dans la «Moralité de Fortune et Povreté»* cit.

⁵⁵ Voir *infra*, en annexe 2 le schéma des oppositions.

l'homme. *Povreté* et *Franc Arbitre* font valoir que celui-ci n'y est pas forcément soumis, ils mettent ensuite en question la divinité que leur rivale revendique: la bonté de Dieu exclut qu'il puisse être l'origine du mal. Après la lutte on s'attaquera à la question de fond: la liberté de l'homme face au destin. Comme il est habituel dans une telle discussion, chaque intervenant apporte à l'appui de sa thèse les arguments et les «autorités» dont il peut se prévaloir, mais même en dehors des argumentations, au cours des dialogues et d'une manière générale, on relève un penchant certain pour les développements à caractère savant. À côté donc d'énumérations un peu brouillonnes de personnes touchées par *Fortune*, exemples qui relèvent du domaine historique au sens large, comprenant autant la mythologie classique que la Bible, on trouve de nombreuses références philosophiques et «scientifiques». En reprenant rapidement les principales étapes de l'argumentation on se rendra compte du caractère savant de la pièce.

Tout d'abord, lors de la querelle entre les deux enfants au sujet de leurs prérogatives, *Eur*, pour expliquer pourquoi les hommes fuient son frère, affirme:

Ung philosophë en *Metherres*
dit que chacun fuit son contraire.
On le voyt par raisons notoires
du feu que l'eau fait retraire
(vv. 229-232)

Cela ressemble à la transcription imagée de ce qu'on lit dans la traduction française des *Météores*:

Car froit et chaut, quant l'un encontre l'autre, pour tant que l'un ne puist tantost devancer l'autre, font l'un l'autre ressortir et mouvoir pour leur contraire⁵⁶.

⁵⁶ *Mabieu le Vilain. Les metheores d'Aristote. Traduction du XIII^e siècle*, publiée (...) par Rolf EDGREN, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1945, livre I, IV (p. 27, lignes 13-15); cf. aussi Jacqueline HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval. Etude historique et édition critique*, Louvain-Paris, 1974, p. 172 (10).

Introduction

Ensuite, dans la description de la terre entière que *Fortune* fait à ses fils pour qu'ils en reprennent possession (vv. 373-467), elle commence par «[s]es pays anciens»:

je vous merray voir maintenant
ma roe: Diaciniés,
Diarodos, Dyarommés,
Loriston et Lexandrinos
avecques Dyaripheos,
qui sont mes pays anciens.

...

Ce sont les climas de la terre
qui n'est pas chose petite
sicomme Albinazar recite,
l'astrologue de renommee,
et, pour cause que Ptholomee
et les aultres mathematiques
aux VII estoilles erratiques
ont atr<i>bué la regence
des climas pour leur influence,
on verra se Mars et Venus,
Sol, Jupiter et Saturnus
tendront en leurs subgections
mes pays et regions
avant qu'il soit gueres de temps
(vv. 372-377, 384-397)

Les noms des régions de la Terre ont apparemment plu à notre auteur⁵⁷, il les emprunte, référence à Albumazar comprise, aux traités d'astronomie:

Li premiers climaz second Martian a nom dyameröes ... Albumaxar
le nome ... Li second est dyasenes ... Li .iiij.^{cz} est dyalexandrias ...
Li .iiij.^{arz} et li meïens des .vij. a nom dyarodos ... Li quinz a nom
dyaromes ... Li .vj.^{mes} a nom dyalesponton ... Li .vij.^{mes} dyaboristenes

⁵⁷ Qui les exploite d'ailleurs pour leur résonance comique, voir *infra*, p. LV.

... Li .viii.^{mes} ... est outre les paluz Meotides ... Abumaxar et .j. autre philosophe l'ont tretié⁵⁸.

et il complète le renvoi par la référence à un passage du *Quadripartite* de Ptolémée:

Erraticarum quoque stellarum atque fixarum circumvolutio calores et ventos ac nives in aere nos ambiente multis modis efficit⁵⁹.

Lorsque la discussion s'engage entre *Povreté* et *Fortune* sur la prééminence revendiquée par chacune, *Fortune* commence par apporter l'autorité d'Aristote:

J'ay au commencement d'*Ethiques*
le Philosophe qui repete
que toute chose bien appecte
(vv. 953-955)

Ce qui correspond bien au début des *Éthiques*, dans la traduction de Nicole Oresme:

Tout art et toute doctrine et semblablement tout fait ou operacion et eleccion appetent et desirent aucun bien. Pour ce parloient bien les anciens en disant ainsi: «Bien est ce que toutes choses desirent»⁶⁰

⁵⁸ Cf. Stephen DÖRR, *Der älteste Astronomietraktat in französischer Sprache: «L'introduction d'astronomie»*, Tübingen, Niemeyer, 1998, p. 50; cf. aussi p. 12.

⁵⁹ *Liber Quadripartiti Ptolomei, id est Quatuor tractatum (a Platone Tiburtino latine versus), cum Centiloquio ejusdem et commento Haly*, Venetiis, per Erhardum Ratdolt, 1484, livre I, 2, f. a2v (Bibliothèque Nationale, *Catalogue des incunables*, II, Paris, 1983, pp. 472-473, n° P-687); reproduction numérisée de l'édition de Venise, 1493, B.n.F., NUMM-59658, p. 13). Guillaume Oresme avait traduit en français le *Quadripartitum* (à partir de la version latine de Gilles de Tebaldis), cf. Max LEJBOWICZ, *Guillaume Oresme, traducteur de la «Tétrabible» de Claude Ptolémée, «Pallas»*, XXX, 1983, pp. 107-133.

⁶⁰ *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote*, Published from the Text of Ms. 2902, Bibliothèque royale de Belgique, with a Critical Introduction and Notes by Albert Douglas MENUT, New York, 1940, p. 103, 2c. Cf aussi *Les Ethiques en français*, [traduites par Nicolas Oresme], Paris, [A. Vérard], 1488, livre I, f. 2r.

Introduction

ou dans l'*Aristoteles latinus*:

Omnis ars et omnis doctrina, similiter autem et actus et electio, bonum quoddam appetere videtur. Ideo bene enunciaverunt bonum, quod omnia appetunt⁶¹.

Elle poursuit en se référant au *De bona fortuna* d'Aristote⁶²:

Et vecy la probacion
que le Philosophe te livre.
Tu as au premier de son livre,
nommé *De bona fortuna*,
où il dit que se l'omme n'a
des biens mondains en grant largesse,
desquels je suis dame et maistresse,
nullement ne peult estre eureux⁶³
(vv. 961-968)

qui renvoie précisément à:

Putant enim multi felicem vitam eam que bona fortuna est, aut non sine bona fortuna. Et recte forte sine enim exterioribus bonis quorum fortuna est domina, non contingat felicem esse⁶⁴.

⁶¹ *Aristoteles latinus*, XXVI, 1-3, fasc. tertius, *Ethica Nicomachea*, *Translatio Roberti Grosseteste Lincolniensis sive 'Liber Ethicorum'*, A. *Recensio pura*, ed. R.A. GAUTHIER, Leiden-Bruxelles, 1972, I, 1 (p. 141, lignes 5-7); J. HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis* cit., p. 232 (1).

⁶² Le *Liber de bona fortuna* est une compilation du XIII^e siècle qui réunit des extraits des *Magna moralia* et de l'*Ethica ad Eudemum*, cf. V. CORDONIER, *Sauver le Dieu du Philosophe: Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Guillaume de Moerbeke et l'invention du 'Liber de bona fortuna' comme alternative autorisée à l'interprétation averroïste de la doctrine aristotélicienne de la providence divine*, in L. BIANCHI (ed.), *Christian Readings of Aristotle from the Middle Ages to the Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 65-114.

⁶³ L'affirmation sera reprise peu après par *Povreté*: «Tu m'ameynes le Philosophe | qui dit: nul n'a felicité | s'il n'a des biens grant quantité» (vv. 1039-1041).

⁶⁴ [*Aristotelis*] *Liber de bona fortuna*, in *Opera Aristotelis de naturali philosophia*, Venetiis, per Philippum Venetum, 1482, exemplaire numérisé de la B.n.F., NUMM-59109, p. 519.

Références savantes

Quoniam igitur est felicitas non sine exterioribus bonis, hec autem fiunt ex bona fortuna, sicut satis diximus, cooperativa utique erit felicitati⁶⁵

Elle continue en proclamant qu'elle a le gouvernement de toute chose et apporte plusieurs exemples. Pour les pierres elle s'appuie sur Aristote:

Les pierres n'ay pas omblé,
Aristote a determinees⁶⁶
elles estre bien fortunees,
comme celles qui font offices
de recevoir les sacrifices,
ou que l'on met ès haulx estaiges
où sont empreintes les ymaiges,
ou celles qui sont vertueuses
que l'en appelle precieuses
(vv. 1019-1027)

Ce qui renvoie au passage suivant:

sicut dixit Protarchos eufortunatos esse lapides ex quibus sunt are, cum honorentur⁶⁷.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 520.

⁶⁶ Sur le sens de *determinees*, voir *infra*, p. XLIII.

⁶⁷ [*Aristotelis*] *De auditu physicorum*, in *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit., f. biir (exemplaire numérisé de la B.n.F., NUMM-59109, p. 22). Dans *Aristoteles latinus*, VII, 2, *Physica, Translatio Vaticana*, ed. A. MANSION, Bruges-Paris, 1957, la traduction s'arrête à II, 2; le passage correspond à *Physique* II, 6. Le renvoi est peut-être également au *De lapidibus* du pseudo-Aristote (cf. *Das Steinbuch des Aristoteles* (...) hsg. (...) von J. RUSKA, Heidelberg, 1912; Ch.B. SCHMITT and D. KNOX, *Pseudo-Aristoteles Latinus. A Guide to Latin Works Falsely Attributed to Aristotle Before 1500*, London, 1985, pp. 37-39, 43-44). Cf. aussi MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., p. 45 (ll. 2-4). Par ailleurs, dans la première version française du *Lapidaire* de Marbode, on trouve: «Nus sages om duter ne deit | K'en pierres granz vertus ne seit: | En erbes ne sunt tant trovees | Vertuz si seient esprovees. | Deus les i mist mult gloriuses: | Pur ce s'apellent precieuses» (vv. 37-42; P. STUDER and J. EVANS, *Anglo-Norman Lapidaries*, Paris, 1924, p. 29). Notre auteur a peut-être à l'esprit une réécriture appartenant à cette tradition.

Introduction

En réponse, *Povreté*, en combinant Aristote et Boèce, se lance dans la définition de trois formes de *félicité*: *politique* (v. 1047), *contemplative* (v. 1054), et *fruition de beatitude divine* (vv. 1113-1114). Elle commence par les deux premières:

Et je te respons à tes ditz
que félicité se peult prendre
triple qui bien le sçait entendre.
L'une vulgairement s'applique
et se peult nommer politique,
et celle ne peult on avoir
sans grant richesse ou grant avoir,
car ell'est pour une cité
deffendre en sa nécessité
ou pour secourir ses amis
s'ilz sont en perplexité mys.
L'autre est dite contemplative,
ou aultrement specullative,
plus noble, et qui la veult acquerre
ja ne fault qu'il soit roy de terre
ne de mer pour soster content,
mais de pou de chose est content,
comme il est escript en *Ethiques*
ou dixiesme, et en *Politiques*
est dit que les biens de dehors,
comme richesses et tresors,
font souvent de nous reculer
ce bien qui chiet en speculer
(vv. 1043-1065)

Ce passage est à rapprocher des commentaires que Nicole Oresme donne dans sa traduction de la *Politique* d'Aristote:

Et me semble que Aristote touche ici .iii. manieres de bonne vie ou de félicité. Une est de gens qui cultivent leur petites possessions et vivent de leur labour loyalment et liément, sans frequenter les cours ne lez cités. Et telz gens descript et divise Virgille (...) Et semble que il veulle dire que c'est la plus beneuree qui soit après vie

speculative (...) Mes dire que tele vie soit beneuree ou felicité, ce est selon l'opinion d'aucuns poëtes et d'aucuns populaires. Car combien que tele vie ne soit pas malvese, toutesvoies elle est imparfecte et trop proceine de vie solitaire sans speculation. Et pour ce, Aristote, ou .x.^e d'*Ethiques*, ne met fors les .ii. autres vies ici touchees, ce est assavoir la secunde, et est vie ou felicité speculative. Et ici dit que la premiere et ceste ont mestier des biens de nature, ce est assavoir quant a santé et a bonne complexion et de bonne fortune. Et ce est a entendre non pas quant a habundance de grans richeces, mes quant a paes et a souffisance. Et la tierce que il touche ici est felicité de vie politique tres parfaite selon possibilité humaine. Et est en policie royal. Et ces .ii. felicités derrenierement dites ne sont pas communes. Mes peu de gens ou peu de communautés pevent a elles ataindre⁶⁸.

Et encore:

Par les choses contraires a ce que dit est, il entent les biens de fortune, esquelz est felicité non pas simplement, mes aucunement. Et pour ce, l'en doit savoir que felicité de vie contemplative peut estre avecques maladie de corps et aussi avec deffaut de nourrissement et d'autre necessité. Mes les operations de elle sunt plus parfaites se l'en a santé et souffisance. Et pour ce, povreté prise pour indigence et deffaute ne est pas propre ne convenable a tele felicité, aussi comme non est maladie. Mes povreté, prise pour avoir ce de petit qui souffist, confere et vault a parfaite felicité aussi comme fait santé. Et semblablement doit l'en dire de felicité de vie active, fors tant que elle a mestier de plus grans biens de fortune que la vie contemplative. Si comme il appert ou .xv.^e chapitre du .x.^e d'*Ethiques*. Et nientmoins, les richeces pevent estre si grandes que elles sunt a aucuns empeschement quant a felicité de vie active⁶⁹.

⁶⁸ *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de politiques d'Aristote*, published from the text of the Avranches Manuscript 223, with a Critical Introduction and Notes by Albert Douglas MENUT, Philadelphia, 1970 («Transactions of the American Philosophical Society», New Series, vol. 60, part 6), IV, 15 (pp. 184-185). Cf. aussi *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote* cit., X, 12-15 (pp. 518-527).

⁶⁹ *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de politiques d'Aristote* cit., VII, 27 (p. 321). Cf. aussi *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote* cit., X, 15 (pp. 524-527).

Introduction

Povreté continue en citant Sénèque et provoque la réaction suivante de *Franc Arbitre*, qui, pour souligner l'autorité du philosophe, cite en latin une de ses maximes:

Quant est a moy je di que non,
quia dixit Philosophus:
*Ubi sumus*⁷⁰ *intellectus*
ibi minima fortuna
similiter et e contra.

Où grant entendement habite
souvent la fortune est petite,
car la partie intellective
domine sur la sensitive,
et en petite intelligence
a bonne Fortune assistance,
car la partie basse et vaine
offusque lors la souveraine
(vv. 1083-1095)

Ce qui renvoie évidemment à:

Ubi plurimus intellectus et ratio, ibi minima fortuna. Ubi autem plurima fortuna, ibi minus intellectus⁷¹.

Peu après c'est au tour de *Franc Arbitre* de citer la *Métaphysique*:

... Bien, se tu es deesse,
comme il soit ainsi que tristesse,

⁷⁰ Pour *summus*; pour la graphie latine voir *infra*, p. LIII.

⁷¹ [Aristotelis] *Liber de bona fortuna* cit., p. 519. Cf. J. HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis* cit., p. 249 (2). Manifestement notre auteur puise au fonds commun de l'époque; Christine de Pizan se réfère à la même sentence (et il est peu probable qu'il y ait rapport direct entre les deux textes): «Et assez s'acorde a ceste sentence Aristote ou *Livre de bonne et male fortune* ou il dit que la ou est le plus grant engin et entendement, n'est mie tousjours la meilleur fortune, et souvent avient que la ou Fortune est plus propice, n'est mie le plus grant entendement» (CHRISTINE DE PIZAN, *Le livre de l'advison Cristine*, éd. crit. par Christine RENO et Liliane DULAC, Paris, Champion, 2001, III, XXIII, 27-30, p. 133; cf. aussi pp. 188-189).

douleurs et males adventures
caus[e]s souvent aux creatures,
il s'en suyvroit donc par ces fais
que Dieu pourroit estre mauvais,
qui est contre ce que denote
en *Metaphisique* Aristote:
Dieu, dit il, en simplicité
est infiny et en bonté,
tout bon, tout juste et tout parfait.
Lequel Dieu jamais mal ne fait
(vv. 1150-1161)

À rapprocher de:

Deum autem dignificamus dominum existentem talium, ut dignis
distribuat et bona et mala. Fortuna autem et que a fortuna, ut vere
velut utique contingit, fiunt. Si autem deo tale attribuimus, pravum
ipsum iudicem faciemus vel non iustum, et hoc non conveniens est
deo⁷².

Dans la deuxième partie de la pièce la discussion est serrée entre
Franc Arbitre et *Destinee*. Cette dernière appelle en renfort Aristote:

Le Philosophë en *Metheres*
dit qu'il fault de* nécessité
que ce monde plain de beaulté
aye connections certaines
aux influences souveraines,
affin que la vertu totale
de ceste machine realle
soit par icelle gouvernee
(vv. 1778-1785)

⁷² [Aristotelis] *Liber de bona fortuna* cit., p. 519. On trouve dans *Aristoteles latinus*, XXV, 2, *Metaphysica*, Lib. I-X, XII-XIV, *Translatio anonyma sive 'Media'*, ed. G. VUILLEMIN-DIEM, Leiden, 1976, I, 2: «deus enim videtur causarum omnibus esse et principium quoddam» (p. 11, lignes 15-16).

Introduction

qui me semble reprendre:

Et yceste partie du monde se joint a l'autre partie de haut, que nous appellon la quinte essence, pour ce que elle soit gouvernee de la quinte essence, et pour ce que il soit cause souffrant et materiel⁷³.

Le premier distingue alors chez l'homme la partie *sensitive* et la partie *intellective*, pour maintenir sa liberté, et pour donner plus de force à son argumentation il cite en latin l'adage connu tiré de Ptolémée:

Et Ptholomee est des miens
car il dit: *Vir sapiens*
*dominabitur astris*⁷⁴
(vv. 1867-1869)

Destinee rétorque en citant Salluste et Sénèque:

Ça Crispus ordre m'apelle
inflexible et sempiternelle,
ainsi que une chaîne tournant
et soy mesmes envelopant⁷⁵.
Item Senecque le moral
mon champion especial
dit que je suis nécessité
de toute l'université
des choses et des actions,

⁷³ *Mabieu le Vilain. Les metheores* cit., I, II (p. 6, lignes 24-27); cf. aussi J. HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis* cit., p. 171 (2).

⁷⁴ L'adage est très courant, voir *infra*, la note au texte. Auparavant notre auteur avait montré d'être à l'aise dans la terminologie astrologique de base (vv. 1749-1754).

⁷⁵ Jean de Meun parle, à propos des quatre éléments, de la «bele chaienne doree | qui les .iiij. elemenz enlace» (G. DE LORRIS et J. DE MEUN, *Le Roman de la rose* cit., vv. 16790-16791, cf. pp. 970-971; cf. aussi G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., pp. 215-216). Sur la «chaîne d'or (...) symbole de l'ordre cosmique», cf. MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., p. 295. Cf. aussi O. ROTH, *Studien* cit., pp. 218-219.

Références savantes

de toutes operations,
qui ne puis estre corrompue
ne par quelque force rompue
(vv. 1937-1948)

qui me semble renvoyer à une glose à l'*Epistula I ad Caesarem de re publica* (III, 2) du pseudo-Salluste:

Equidem ego cuncta imperia crudelia magis acerba quam diuturna arbitror, neque quemquam multis metuendum esse quin ad eum ex multis formido reccidat: eam uitam bellum aeternum et anceps gerere, quoniam neque aduersus neque ab tergo aut lateribus tutus sis, semper in periculo aut metu agites⁷⁶.

et à une phrase de Sénèque:

Quid enim intelligis fatum? existimo necessitatem rerum omnium actionumque, quam nulla vis rumpat⁷⁷.

À cela *Franc Arbitre* repartit:

et je respons que Destinee
est aucunefois comparee
à la Providence divine,
alors convient il qu'on l'assigne
immobile et invariable,
et est Senecque veritable
(vv. 1953-1958)

qu'on peut rapprocher par exemple de:

sic nunc naturam voca, fatum, fortunam: omnia eiusdem dei nomina sunt varie utentis sua potestate⁷⁸.

⁷⁶ Ed. A. ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1974², p. 28.

⁷⁷ *Naturales quaestiones*, II, 36.

⁷⁸ *De beneficiis*, IV, VIII, 3.

Introduction

Le rapprochement des affirmations contenues dans le texte avec les autorités auxquelles elles renvoient montre que l'auteur est à l'aise dans sa culture. Dans un autre registre, les renvois de nature historique aussi prouvent une connaissance directe des sources citées; *Eur*, en détaillant avec son frère le contenu de la malle de *Fortune*, mentionne Vespasien et son fils Titus d'après Orose:

Vecy le grant Vaspasien
et Titus, son filz bien instruit,
qui par leur promesse et moyen
vengerent la mort Jhesucrist,
et comme Orose nous escript
en Jherusalem la grant ville
par glaive et par fain ont destruit
des Juïfz par dix fois cent mille
(vv. 837-844)

ce qui renvoie à un passage précis:

Iosephus uero Iudaeus (...) scribit undecies centena milia gladio et fame perisse⁷⁹.

Dans le domaine historique et historico-moral, Flavius-Josèphe (vv. 108-109) et Pline (v. 408) sont aussi mentionnés, ainsi que Valère-Maxime (v. 601, 883).

Ces quelques exemples n'épuisent pas les références savantes, d'autres sont plus vagues, mais certaines renvoient à des œuvres et à des livres précis: elles maintiennent le texte dans un registre savant. On relève la *Physique* d'Aristote (vv. 1147-1148), les *paronpateticques* (v. 1685), Platon et les *stoyques*⁸⁰ (v. 1693), Sénèque et son *De tranquillité*

⁷⁹ *Histoires (Contre les Païens)*, VII, 9, 7; éd. M.-P. ARNAUD-LINDET, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 39.

⁸⁰ La suite de noms d'écoles philosophiques anciennes qui se trouve, à propos d'Aristote, dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (*Bibliotheca mundi seu speculi maioris Vincentii Burgundi praesulis Bellovacensis* (...), tomus quartus, qui

(vv. 1067-1068, 1682), l'arbre de Porphyre (v. 262), Boèce et sa *Consolation* (vv. 1110, 1576-1580, 1961, 2066), saint Augustin et sa *Cité de Dieu* (v. 548, 1928), Grégoire le Grand (vv. 1840-1841), Ptolémée et son *Quadripartite* (vv. 1762-1764, 1767, 1867), Haly (v. 465). Parmi les auteurs plus récents il faut encore nommer: Albert le Grand (v. 1577), saint Thomas (vv. 1577, 2063), Hugues de Fouilloy et son *De claustro anime* (vv. 1224-1225), Nicolas Bonnet, universitaire parisien du début du XIV^e siècle (v. 2062), Guillaume Durand, Duns Scot (v. 1578), Nicolas Trevet (v. 2102) et enfin le *De remediis utriusque fortune* de Pétrarque (vv. 500-501).

*Dimension scolastique des échanges*⁸¹

Le caractère savant est marqué également par le goût pour la classification – les trois sortes de *felicité* (vv. 1043-1132), les trois sortes de *povreté* (vv. 1199-1220) –, mais surtout par la construction scolastique des échanges, manifeste autant dans la terminologie technique utilisée que dans la manière d'organiser le débat. De nombreux termes sont empruntés au langage universitaire et tout particulièrement à celui de la logique: il est facile de relever *determiner*⁸², *elucider*⁸³, *respondre*⁸⁴, *conceder*⁸⁵, *prouver*/

Speculum historiale..., Duaci, 1624, reprint Graz, 1964, III, 83, p. 113), ou une suite analogue, a peut-être fourni à notre auteur un modèle pour son énumération.

⁸¹ Cet aspect mériterait une étude spécifique, je ne fais qu'en indiquer l'intérêt. On se référera avec profit à Olga WEIJERS, La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ). *Esquisse d'une typologie*, Turnhout, Brepols, 1995; EAD., *La Disputatio dans les facultés des arts au moyen âge*, Turnhout, Brepols, 2002.

⁸² Le terme revient à plusieurs reprises: vv. 1020, 1848, 2062. Sur son sens, cf. O. WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Roma, 1987, pp. 347-355; Mariken TEEUWEN, *The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 2003, pp. 250-252; aussi G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., p. 26.

⁸³ V. 267; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., p. 279.

⁸⁴ Vv. 1043, 1134, 1766, 1834, 1953, 2024; cf. O. WEIJERS, *Terminologie des universités* cit., pp. 347-355; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 301-303; G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., pp. 28-29.

⁸⁵ Vv. 1669, 1673; cf. M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., p. 298; G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., p. 29.

Introduction

*preuver*⁸⁶ et *prouvable*⁸⁷, *souldre*⁸⁸, *conclure*⁸⁹ et *conclusion*⁹⁰, *ma(c)tiere*⁹¹, *fo(u)rme*⁹², *argument*⁹³, *exemplaire*⁹⁴, *instance*⁹⁵, *induction*⁹⁶, *supposicion*⁹⁷, *probacion*⁹⁸, *evasion*⁹⁹, *abusion*¹⁰⁰, *solucion*¹⁰¹, *distinction* et *distinguer*¹⁰², *auctentique* et *autorité*¹⁰³, *sophistique*¹⁰⁴, *necessité*¹⁰⁵,

⁸⁶ Vv. 272, 951, 957, 983, 1000, 1030, 1533, 1640, 1652, 1664, 1686, 1968, 1748, 1936, 1987; cf. André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Puf 1997⁴, II, pp. 822-823.

⁸⁷ Vv. 1776, 1836.

⁸⁸ Vv. 1199, 1532; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., II, pp. 925-926.

⁸⁹ Vv. 977, 1028; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 343-344.

⁹⁰ Vv. 1636, 1692, 1787, 1821.

⁹¹ Vv. 57, 267, 2081; O. WEIJERS, *Terminologie des universités* cit., p. 312; M. TEEUWEN, *The vocabulary of intellectual life* cit., pp. 215-216.

⁹² Vv. 2078, 2080, 2103; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., I, pp. 370-371.

⁹³ Vv. 266, 1532, 1546, 1902, 2013, 2024; cf. M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., p. 258; G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., pp. 32-34.

⁹⁴ Vv. 2078, 2087; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., I, p. 317.

⁹⁵ V. 1199; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., I, pp. 518-519.

⁹⁶ Vv. 991, 1037; *induit* aux vv. 1030, 1533; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., I, pp. 506-507.

⁹⁷ V. 2009; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., II, p. 1073.

⁹⁸ Vv. 961, 990, 1033, 1144.

⁹⁹ V. 259; cf. DMF, *s.v.* B.

¹⁰⁰ V. 1222; cf. DMF, *s.v.*

¹⁰¹ Vv. 260, 2051; O. WEIJERS, *Terminologie des universités* cit., p. 432, *s.v.* «solution»; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., p. 250.

¹⁰² Vv. 960, 1223, 1670, 1952, 1976, 2027; cf. M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 260-263; G. PARÉ, *Les Idées et les lettres* cit., p. 29.

¹⁰³ Vv. 952, 1135 et 2326, 2330; cf. G. PARÉ, *Les Idées et les lettres* cit., pp. 15-18; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 222-223.

¹⁰⁴ V. 1134, aussi v. 1233 (le verbe *sophostique*); cf. G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., pp. 32-34; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 340-342.

¹⁰⁵ Vv. 1245, 1622, 1631, 1730, 1737, 1756, 1779 (? : sans doute dans l'expression *de nécessité*), 1943, 2030, 2033; cf. G. PARÉ, *Les Idées et les lettres* cit., pp. 40-41.

substance et *accident*¹⁰⁶, *incident*¹⁰⁷, *essence*¹⁰⁸, *subge(c)t*¹⁰⁹, *suppostz*¹¹⁰, sans compter l'*arbe de Prophire*¹¹¹ invoqué explicitement.

Surtout, le goût de la controverse scolastique s'affirme clairement dans la conduite du débat. Dans ce cas aussi, le ton est donné dès le début. À la suite de son monologue et des premiers échanges entre ses enfants, *Fortune* affirme leur égale dignité. *Eur* réplique alors: «Je le nye»¹¹², *Fortune* rétorque: «Je le te prouve» (v. 272), et l'argumentation reprend. Plus loin, après le premier dialogue entre *Fortune* et *Povreté*, le débat, auquel se joint *Franc Arbitre*, se fait philosophique – à grand renfort de citations et d'«autorités» tirées d'Aristote, Sénèque, Boèce – et il est ouvert par cette affirmation de *Fortune*: «Et je le te preuve | par belles raisons auctentiques» (vv. 951-952). Dans le cours de la discussion *Fortune*, s'appuyant sur Aristote, affirme qu'elle est «dame et maistresse» (v. 967) des biens mondains; comme toute créature cherche toujours son bien, s'ensuit que toute créature lui est soumise. Harcelée par *Povreté*, *Fortune* vérifie le syllogisme par «induction» (v. 991) en donnant des exemples d'êtres «fortunés»: oiseaux, animaux du zodiaque, arbres consacrés aux dieux, pierres sculptées et précieuses (vv. 995-1032). *Povreté* lui rétorque qu'elle commet «une fallace¹¹³ | qu'on nomme equivocacion», vv. 1035-1036). Dans la suite du texte la controverse entre *Destinee* et *Povreté*, puis *Franc Arbitre*, prend un tour résolument logique: «je te nye ceste myneur»¹¹⁴ (v. 1650), «je te nye

¹⁰⁶ Vv. 53, 1646, 1653, 1803 et 1646, 1655; cf. G. PARÉ, *Les Idées et les lettres* cit., pp. 30-31.

¹⁰⁷ V. 1951.

¹⁰⁸ Vv. 1674, 2109; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., I, pp. 301-302.

¹⁰⁹ Vv. 1656, 1659; voir aussi v. 2002; cf. A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique* cit., II, pp. 1066-1068.

¹¹⁰ V. 993; O. WEIJERS, *Terminologie des universités* cit., p. 183.

¹¹¹ V. 262, voir *infra*, la note au texte.

¹¹² Pour ce genre d'expressions, cf. G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., p. 29.

¹¹³ *Fallacia*: cf. M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life* cit., pp. 275-276.

¹¹⁴ Des répliques presque identiques se retrouvent plus loin: «je te distingue ta myneur» (v. 1670; v. 1976); «je te nye ta myneur» (v. 1760).

ta consequence¹¹⁵» (v. 1662), «je distingue l'antecedent» (v. 1952), «mon silogisme¹¹⁶ a grant valleur» (v. 1975), «la majeur distinguer se peult» (v. 2027), se lancent les personnages. Enfin on peut relever un vers qui revient deux fois presque à l'identique pour terminer l'argumentation: «Et notez hardiment ce point» (vv. 1613, 2049), on y entend résonner la formule universitaire «Nota quod...»¹¹⁷.

Un jeu analogue, même si limité à quelques vers, est constitué par le détournement du lexique grammatical¹¹⁸ pour décrire la situation des enfants de *Fortune*: *singularité, preposicion, positive, privative, suppelative, prerogative, comparacion, especes, gendre, parfaicte, imparfaicte* (vv. 237-257).

Dimension juridique

À côté de cette dimension scolastique bien marquée, le recours à l'argumentation juridique¹¹⁹ frappe également par sa technicité et par la précision des références. Après la lutte, *Fortune* vaincue demande à

¹¹⁵ Pour le terme, cf. G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., p. 32.

¹¹⁶ Pour le terme, cf. M. TEEUWEN, *The vocabulary of intellectual life* cit., pp. 343-344.

¹¹⁷ Pour quelques exemples, cf. O. WEIJERS, *La 'disputatio' à la Faculté des arts (1200-1350)* cit., p. 56; EAD., *La Disputatio dans les facultés des arts au moyen âge* cit., p. 28; Maria Cândida MONTEIRO PACHECO, Maria Isabel MONTEIRO PACHECO, *Le Vocabulaire de l'enseignement dans les «sermones» d'Antoine de Lisbonne/Padoue, in Le vocabulaire des écoles des Mendians au moyen âge*, Actes du colloque, Porto (Portugal), 11-12 octobre 1996, édités par M.C. PACHECO, Turnhout, Brepols, 1999, pp. 139-154, en particulier p. 150 (plus généralement, pp. 148-150, pour un relevé rapide des termes de l'enseignement).

¹¹⁸ Cette argumentation est définie par *Fortune* comme des *raisons de logique* (v. 265). Pour la plupart des termes, voir Maria COLOMBO TIMELLI, *Le «Donat spirituel» de Colard Mansion. Étude et édition*, «Memorie dell'Istituto lombardo. Accademia di scienze e lettere», XL, 1997, pp. 257-297, en particulier pp. 275-278.

¹¹⁹ Le langage juridique est souvent exploité dans un but comique, cf. Malcolm CURRIE, *Langage juridique et ruse dans la farce du «Cuvier»*, «Zeitschrift für romanische Philologie», 111, 1995, pp. 20-50; pour les liens entre théâtre comique et gens de justice, cf. Marie BOUHAÏK-GIRONÈS, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique (Paris, 1420-1550)*, Paris, H. Champion, 2007. Je reprends ici mon article «*La Moralité de Fortune, Maleur, Eur, Povreté, Franc Arbitre et Destinee*» cit.

ses enfants d'être ses «advocas» (v. 1492)¹²⁰, ceux-ci refusent les exigences de *Povreté* en arguant sur la base du *Digeste* qu'une femme ne peut dicter la loi; *Povreté* ne se laisse pas abattre et réplique en se référant à la même source (vv. 1500-1551) avant d'évoquer les exemples de femmes juges dans la Bible (vv. 1558-1569).

Voici les vers en question:

Escoute la loy *Compretor*
*Digestis De judiciis*¹²¹:
aux femmes n'est jamais permis
juger n'avoir office aucune
car tel chose a leurs mains repugne.
J'ay in *De regulis juris*
lege 2^a Digestis:
quod femine ab omnibus
officiis civilibus
vel publicis private sunt
nec iudices esse possunt
(vv. 1504-1514)

La leçon du manuscrit – pour *Cum praetor* (v. 1504) – est la transcription phonétique de la prononciation sans doute habituelle chez les juristes, le renvoi au *Digeste* correspond parfaitement:

Foeminae ab omnibus officiis ciuilibus vel publicis remotae sunt: et ideo nec iudices esse possunt¹²²

¹²⁰ Parmi les termes juridiques employés ailleurs dans le texte, on peut relever aussi «clauses» (v. 1749).

¹²¹ Cf. *Digestorum liber V, tit. I: De iudiciis*, XII *Cum praetor unum* (*Corpus Iuris Civilis*, volumen primum, *Novellae Institutiones*, recognovit Paulus KRUEGER, *Digesta* recognovit Theodorus MOMMSEN, retractavit Paulus KRUEGER, Hildesheim, 2000, pp. 103-104. L'édition de 1627 reproduit la disposition du texte et des gloses l'encadrant, courante dans les manuscrits: *Corpus iuris civilis Iustinianei*, studio et opera I. FEHI, reimpressio phototypica editionis 1627, Osnabrück, 1965-1966, t. I, col. 642).

¹²² *Digestorum ... L, tit. XVII: De diversis regulis iuris antiqui*, II; avec glose qui renvoie à la loi: g: «... ut g[loss]a de iudi. l. cum praetor. § fina. ...» (*Corpus iuris cit.*, éd. 1627, t. III, col. 1869; éd. KRUEGER-MOMMSEN, p. 920).

Introduction

Cela montre une connaissance sûre, même si l'argumentation devait être assez largement répandue: on la trouve dans *La condamnation de Banquet*, traditionnellement attribuée à Nicolas de La Chesnaye¹²³.

Après avoir glosé en français le texte de loi, *Maleur* continue:

Comme il appert *Lege prima*,
parafo 2° loco
Digestis De postulando
(vv. 1524-1526)

ce qui renvoie précisément à:

ecce enim mulier non potest pro aliis postulare¹²⁴

et il continue en donnant l'exemple de *Calfournya*:

et tres bonne raison y a
pour l'amour de Calfournya
qui tant s'efforça a debatre
une cause, qu'elle vould battre
le juge et tous les assistens
(vv. 1527-1531)

¹²³ Vv. 2318-2337, éd. J. KOOPMANS et P. VERHUYCK, Genève, Droz, 1991, pp. 213-214. *Experience* cite aussi plusieurs exemples de femmes juges, en commençant par celui de *Delbora* (vv. 2338-2353, p. 214), comme dans notre moralité où *Povreté* répond aux enfants de *Fortune* en citant entre autres les exemples bibliques de *Judith et Debbora* (vv. 1562-1564); la liste d'exemples et l'argumentation juridique sont cependant beaucoup plus riches dans la *Condamnation*. En fait *La Condamnation de Banquet* doit sans doute être attribuée à Guillaume Flamang et datée du tout début du XIV^e siècle, cf. Jelle KOOPMANS, *La fin de «Banquet»*, in «*Mainte belle œuvre faicte*». *Etudes sur le théâtre médiéval offertes à Graham A. Runnalls*, textes réunis et publiés par D. HÛE, M. LONGTIN, L. MUIR, Orléans, Paradigme, 2005, pp. 251-264, en particulier pp. 260-263.

¹²⁴ *Digestorum ... III, De postulando*, [secundo loco] (*Corpus iuris* cit., éd. 1627, t. I, col. 289; éd. KRUEGER-MOMMSEN, p. 64). *Paraffus* est relevé par Du Cange (<http://ducange.enc.sorbonne.fr/PARAFFUS>).

Exemple tiré de cette même loi:

Origo vero introducta est a Carfania † improbissima foemina, quae inverecunde postulans, et magistratum inquietans, causam dedit edicto¹²⁵:

Povreté change donc d'argumentation et reprend:

N'avons nous point *Lege prima*,
ibi Digestis De pactis,
qu'a tous, soient grans ou petis,
il n'est chose plus naturelle
que garder la promesse telle
qu'il a plu aux parties faire
(vv. 1536-1541)

qui se réfère à la sentence:

Quid enim tam congruum fidei humanae, quam ea, quae inter eos placuerunt, servare?¹²⁶

reprise tout de suite après:

Item veci qui est contraire:
*grave est fidem falere*¹²⁷.
item turpe est venire
adversus que placuerunt
(vv. 1543-1545)

Intervient alors *Destinee*, qui affirme:

¹²⁵ *Digestorum ... III, De postulando, I. Ulpianus libro sexto ad Edictum, 5 (Corpus iuris cit., éd. 1627, t. I, col. 292; éd. KRUEGER-MOMMSEN, p. 64).*

¹²⁶ Cf. *Digestorum ... II, tit. XIII: De pactis (Corpus iuris cit., éd. 1627, t. I, coll. 216-217; éd. KRUEGER-MOMMSEN, p. 56).*

¹²⁷ Pour *fallere*; pour la graphie latine, peut-être volontairement approximative, voir *infra*, p. LIII.

Introduction

La mere n'a point en puissance
ses enfans: droit les y osta,
sicut patet Instituta
*De heredam*¹²⁸ *qualitate*¹²⁹
(vv. 1606-1609)

La forme théâtrale du texte se prête certainement à ce genre de débat, mais ces exemples montrent des connaissances certaines et un vrai penchant pour la controverse juridique, ce qui suggère un auteur et un public à l'aise dans le milieu des hommes de loi.

Citations latines et références bibliques

Le caractère savant de la moralité est également souligné par de nombreuses citations latines, adages proverbiaux et renvois bibliques¹³⁰. Il ne faut pas y chercher une quelconque attitude humaniste: comme pour les références savantes et juridiques, notre auteur joue du latin simplement pour donner plus de poids ou rendre plus réussie une repartie dans des expressions et des formules qu'il a sans doute en partie inventées lui-même. Quelques exemples permettront de mieux cerner sa démarche.

Pour encourager ses enfants, *Fortune* affirme:

Vous savés *quod in arduis*
semper refulget fortuna
(vv. 470-471)

L'expression dans son ensemble n'est pas classique, même si on reconnaît facilement à l'arrière-plan «audentes/audaces/fortes fortuna (ad)iuvat» et l'expression courante «in arduis». L'auteur a dû penser

¹²⁸ Pour *heredum*.

¹²⁹ Cf. *Volumen legum parvum, Institutionum...* II, tit. XIX: *De Haeredum qualitate et differentia* (*Corpus iuris cit.*, éd. 1627, t. V, coll. 243-248; éd. Ph. Edvardi HVSCHEKE, Lipsiae, 1868, pp. 79-81).

¹³⁰ Sur l'utilisation des citations latines, surtout bibliques, dans une autre moralité: Y. LE HIR, *Sur des citations latines dans la Moralité «L'Homme pecheur»*, «Recherches et travaux», n° 55, 1998, pp. 125-131.

Citations et références

que la formule latine aurait plus d'effet, mais il ne l'emprunte pas à un texte de référence – comme aurait fait un humaniste –, il adapte simplement l'expression française «Les hardis aide Fortune»¹³¹.

Ailleurs il cite une phrase qui a son origine chez Juvénal, mais qui est devenue proverbiale:

Ja n'y fault jouer de *ne ago*.
– C'est *sic volo sic jubeo*¹³²
(vv. 521-522)

Plus loin, nous avons encore:

Qui veult interpreter *fatum*
*est previsum prelocutum*¹³³
(vv. 1989-1990)

Quant aux références bibliques utilisées dans l'argumentation, elles sont nombreuses; je citerai à titre d'exemple seulement le début des autorités qu'aligne *Povreté* pour démontrer sa dignité dans le dialogue avec *Franc Arbitre* lors de leur apparition sur scène:

Primierement tu peulx voir comme
Adan, qui fust le premier homme,
eust en son temps vraye povreté:
luy fust il point dit et noté

¹³¹ Cf. Giuseppe DI STEFANO, *Nouveau dictionnaire historique des locutions. Ancien Français - Moyen français - Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015 (dorénavant NDHL), col. 739b.

¹³² Cf. IUV., *Sat.*, VI, 223; *Proverbia sententiaeque latinitatis medii aevi. Lateinische Sprichwörter und Sentenzen des Mittelalters (...)*, gesammelt und herausgegeben von H. WALTHER..., Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1963-1967, n^{os} 29558d-29559.

¹³³ Réminiscence peut-être, consciente ou non, du commentaire de l'*Énéide* de Servius: SERVIUS GRAMMATICUS, *Commentarius in Uergilii Aeneidos libros* ['*Seruius auctus*'], vol. 2, lib. 8, comm. ad uersum 334: «FORTVNA OMNIPOTENS ET INELVCTABILE FATVM secundum stoicos locutus est, qui nasci et mori fatis dant, media omnia fortuna» (*Library of Latin Texts* (LLT), Turnhout, Brepols, en ligne, p. 248, 5).

Introduction

de la bouche du createur:
in sudore, en la sueur,
de ton viaire te fault querre
ton pain se tu veulx vivre en terre?
Si fait bien *Genesis primo*¹³⁴.
N'a tu point *Thobie quinto*
ubi Anna sic dicebat
paupertas sufficiebat
*nobis*¹³⁵, qui vault autant à dire
povreté nous devoit souffire
car l'estat est plaisant aussy.
Tu as *Ecclesiasticus*
undecimo, se le notas,
quod paupertas et honestas
*a Deo sunt*¹³⁶: dit l'Escripiture
que povreté honneste et pure
vient du grant Dieu qui tout dispose
(vv. 573-593)

Suit un passage tiré du Deutéronome¹³⁷. On trouve ailleurs dans le texte des citations des Psaumes¹³⁸, de la lettre de Jacques¹³⁹, ainsi que des références précises en français à la Genèse¹⁴⁰ et à l'évangile de Matthieu¹⁴¹.

Jeu entre français et latin

Au-delà des contenus, le mécanisme de ces insertions latines dans le continuum textuel français est intéressant. Dans les références juridiques, les citations bibliques et certaines expressions sentencieuses, les modes du passage d'une langue à l'autre sont soignés: il

¹³⁴ Cf. *Gen.* 3, 19.

¹³⁵ Cf. *Tob.* 5, 25.

¹³⁶ Cf. *Eccli* 11, 14.

¹³⁷ Vv. 649-654 (*Deut.* 15, 7-8).

¹³⁸ Vv. 1097-1098 (*Ps.* 48, 21); vv. 1215-1216 (*Ps.* 61, 11).

¹³⁹ Vv. 1124-1127 (*Iac.* 2, 5).

¹⁴⁰ Vv. 1870-1894 (cf. *Gen.* 25, 25-28).

¹⁴¹ Vv. 1119-1123 (cf. *Mt* 19, 21).

est manifeste que l'auteur est à l'aise dans le maniement des deux langues et il en joue. La citation, introduite dans le texte, est souvent précise et permet d'étayer l'argumentation, notamment dans les références juridiques et bibliques. Une identification précise, également en latin, en général l'accompagne, ce qui souligne le caractère savant du discours, et cela même lorsque le renvoi seul apparaît, le contenu étant explicité en français. La maîtrise du glissement d'une langue à l'autre est à noter: le latin s'intègre dans le respect des rimes¹⁴² et de la longueur du vers¹⁴³, le discours est fluide. À relever également l'utilisation de quelques mots latins, certes entrés dans l'usage courant¹⁴⁴, mais donnant une allure savante au texte: *ergo*¹⁴⁵ (vv. 287, 957, 1141, 1610, 1648, 1661, 1667, 1949, 2003), *item*¹⁴⁶ (vv. 1542, 1685, 1693, 1705, 1941), *alibis* (v. 2144), *maxime* (v. 1807), *ymo* (v. 1198). On a déjà signalé le lexique technique universitaire, d'autres termes – comme *prepositure* (v. 298), *appeter* (vv. 202, 976, 1396), ainsi que le latinisme *imperateur* (v. 1914), inséré pour la rime avec *createur* et *habitateur* – me semblent trahir la même recherche, qui paraît évidente en particulier dans les mots jouant sur la racine grecque: *cacephaton* (v. 2256), *monarchale* (v. 299), *thetrarque* (v. 499).

La graphie enfin est intéressante, surtout dans les références juridiques. Elle reflète la prononciation française du latin¹⁴⁷, sans doute habituelle chez les praticiens du droit: ainsi *Cum praetor* est écrit *Compretor* (v. 1504), on trouve *sumus* au lieu de *summus* (v. 1085), *falere* au lieu de *fallere* (v. 1543). Dans le cas de *heredam* au lieu de *heredum* (v. 1609) on est en droit de se demander si la

¹⁴² Voir *infra*, p. CXII.

¹⁴³ Seule exception, les vv. 650-654 sont constitués par la citation d'un passage du Deutéronome et ils ne sont pas rimés, mais leur longueur correspond approximativement à celle des vers longs.

¹⁴⁴ Ils ne sont pas soulignés dans le texte (et n'apparaissent pas en italique dans la transcription, cf. *infra*, p. CLXXXVIII), alors que les citations latines, sauf exception, le sont.

¹⁴⁵ Dans l'expression «ergo, doncques» aux vv. 287 et 1141.

¹⁴⁶ A l'intérieur d'une phrase latine aux vv. 1124, 1544.

¹⁴⁷ L'auteur semble bien en cause, une graphie comme *Compretor* ne peut pas être attribuée simplement au copiste.

graphie aberrante n'est pas voulue, pour fabriquer un latin de cuisine parodique¹⁴⁸. On se rapproche dans ce cas de la barbarolexie souvent utilisée dans un but comique¹⁴⁹.

Dimension comique

On vient de relever la probable connotation parodique de la graphie du latin juridique¹⁵⁰, le pédantisme souvent appuyé qui s'affiche dans les références savantes appartient au même registre: si le débat est sérieux, l'aspect comique est toujours présent. La discussion-chamaillerie qui oppose *Eur* et *Maleur* au début de l'action en est un exemple. Les deux débattent du fait que les hommes cherchent l'un et fuient l'autre. *Eur* constate que «Ung philosophe en *Metherres* | dit que chacun fuit son contraire» (vv. 229-230), *Fortune* rappelle qu'il y a «singularité» dans leur génération (vv. 237-242), *Eur* revendique «différence positive» pour lui et «privative» pour son frère; sa bonté étant «supplétive», il est normal qu'il ait «prérogative» (vv. 243-250) et la discussion ne se terminera que par un acte d'autorité de la mère, suivie d'un échange de piques et de sarcasmes entre ses deux enfants (vv. 301-365). Devant le recours à des arguments de poids, exprimés dans une terminologie technique empruntée à la philosophie et à la grammaire, agencés logiquement avec le plus grand sérieux, mais qui couvrent en fait une chamaillerie enfantine, on ne peut s'empêcher de sourire.

¹⁴⁸ Même s'il faut tenir compte du fait que le texte n'est pas destiné à être lu, mais joué: la graphie peut être révélatrice cependant d'un jeu particulier, par exemple particulièrement appuyé.

¹⁴⁹ Voir à ce sujet: Jonathan BECK, *Dissimilation consonantique et le pseudo-latin 'esse paly' dans «Maistre Mimin Estudiant»*, «Zeitschrift für romanische Philologie», 96, 1980, pp. 108-116; aussi Olga Anna DULL, «Escumer le latin»: statut et fonctions de la barbarolexie dans le théâtre comique du xv^e siècle; enjeux théoriques, «Le moyen français», n^{os} 39-40-41, 1997, pp. 205-224.

¹⁵⁰ On peut se demander aussi si une graphie comme *paronpatetiques* (v. 1685) n'est pas volontairement déformée.

La même attitude apparaît dans la recherche d'effets comiques à travers l'utilisation de termes difficiles. On a déjà cité les noms des «pays anciens» de *Fortune* (vv. 373-377), que ses enfants sont chargés de reconquérir, voici la réaction qu'ils suscitent de leur part:

– Vez là droys mos à tuer chiens
ou pour faire dancier les chievres.

– Ilz sont bons à garir de fievres,
oncques mès je n'ouÿ telz termes.
Esse point dont on fait les charmes
aux chevaux quant on est en guerre?
(vv. 378-383).

Avant la lutte, les remarques ironiques de *Fortune* et ses enfants au sujet du vêtement de *Povreté* (vv. 757-762) sont également à noter, comme le détournement du lexique «chevaleresque» dans les propos moqueurs tenus par ces derniers à l'égard de *Povreté*: elle est en quête (*quiert*) d'*advantures* et il est question ensuite de ses *armures*, laissées chez son *hoste* pour ne pas *roullier*, à mettre sur son *hocqueton* tout troué (vv. 1381-1388). Auparavant *Fortune* avait affirmé avec vigueur qu'elle ne lui ferait pas *mercy* (vv. 1377-1378) et peu plus tard *Franc Arbitre* parlera du prix de la *prouesse* (v. 1398). Le registre linguistique est aussi sans doute appelé en renfort: dans ces mêmes vers le ton railleur de *Maleur* peut expliquer l'utilisation de *chieux* (v. 1387), forme régionale pour *chez*¹⁵¹, forme «basse»¹⁵² que *Povreté* elle-même avait utilisée auparavant (v. 1176). Face à *Fortune*, *noble dame* (v. 1590),

¹⁵¹ Cf. Walther VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 1922-(dorénavant *FEW*), II, p. 450. La prononciation d'*armures* (vv. 1383, 1387) relève peut-être aussi du même jeu, cf. *infra*, p. CCII.

¹⁵² On trouve ailleurs la même hiérarchie: «Dans certaines pièces de théâtre du xv^e siècle, les mystères en particulier, les larrons (...), le bourreau et ses aides parlent parfois le jargon» (Christiane MARCHELLO-NIZIA, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan, 1997, p. 455). Dans la langue des ballades en jargon de Villon (indépendamment de leur interprétation), la dimension «dialectale» est importante, cf. Pierre GUIRAUD, *Le Jargon de Villon ou le Gai savoir de la Coquille*, [Paris], Gallimard, 1968, pp. 28, 252, 281-283, 300.

Introduction

Povreté est présentée comme une *maleureuse fame* (v. 1591), un registre linguistique «bas» s'intégrerait bien dans une telle caractérisation¹⁵³.

Enfin, si le texte, d'une manière générale, est riche en expressions imagées et proverbiales¹⁵⁴, un effet comique paraît visé par la concentration de trois proverbes dans les derniers échanges entre *Eur* et *Maleur*:

Moult remaint de ce que fol pense

(v. 2323)

Qui trop embrasche pou estraint

(v. 2329)

Au besoing congnoist on l'amy

(v. 2337)

*Dimension littéraire et style*¹⁵⁵

La recherche du texte se manifeste surtout au niveau savant, mais la dimension littéraire n'est pas négligée. Pour ses connaissances

¹⁵³ Il est d'ailleurs frappant que dans le texte les formes en principe «picardes», ou «normandes» (*ch* y apparaît à la place de *c*, *c* dur à la place de *ch*, *g* à la place de *f*) appartiennent pour la plupart aux répliques de *Povreté* – *aperchois* (v. 534), *cheliers* (v. 678), *becache* (v. 764), *chieux* (v. 1176), *commenchié* (v. 2123), *fachon(s)* (v. 2367), *gardins* (v. 691) – ou de *Maleur* – *fachons*, v. 797; *escappa*, v. 889 (pour *ch/c*, *g/j* voir *infra*, p. CXXXV). Font cependant exception *blance* pour *blanche* dans la bouche de *Franc Arbitre* (v. 800) et *chieux* pour *cieux* dans la bouche de *Fortune* (v. 1003). Il faudrait une étude fine des autres caractéristiques régionales, présentes et absentes, pour pouvoir tirer des conclusions.

¹⁵⁴ Voir *infra*, les tables, pp. 224-229.

¹⁵⁵ Pour la terminologie rhétorique je me sers de Henri MORIER, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, Puf, 1998⁵ et de P. FABRI, *Le Grand et Vrai Art de plein rhétorique* publié (...) par A. Heron, Rouen, 1889-1890. Ce dernier fournit un répertoire de formes et de techniques qui, bien que parfois confus, a le mérite de témoigner des usages de l'époque; sur l'ouvrage, cf. Thierry MANTOVANI, *Pierre Fabri et la poétique des puits dans le second livre du «Gran et vrai art de pleine rhétorique»*, «Nouvelle Revue du Seizième Siècle», XVIII, 1 (2000), pp. 41-54. Voir aussi *La Muse et le Compas: poétiques à l'aube de l'âge moderne. Anthologie*, édition critique par Guillaume BERTHON *et al.*, sous la direction de Jean-Charles MONFERRAN, Paris, Classiques Garnier, 2015.

mythologiques l'auteur cite aussi des sources; il commence par renvoyer à Ovide, à propos des sœurs de *Menon*:

... des plaintes que Ovide explique
(v. 110)

et plus tard il se réfère au commentaire de Servius à Virgile:

... comme dit Serve
dessus Virgille en son comment
(vv. 1015-1016)

Ailleurs il renvoie directement à:

Omere, prince des poetes
(v. 1702)

Cette dimension est également manifeste dans un passage où le goût de l'auteur pour les personnifications allégoriques s'affirme. Ce passage est isolé, dans l'altercation entre *Eur* et *Maleur*, mais il mérite au moins d'être mentionné. Dans ce dialogue *Maleur* énumère ses seigneuries:

Tout premier, j'ay Merancolie,
Douleur, Tristesse en general
dessoubz mon timbre imperial,
et, à cause de propriété
de mon empire et dignité,
j'ay un royaulme à ma puissance
qui se nomme Desesperance.
je suis duc de Desconfiture¹⁵⁶,

¹⁵⁶ Le vers est orphelin et la même rime réapparaît ensuite aux vv. 351-352. Les vv. 335-345 et 348-365 étant conçus comme des énumérations, il est possible qu'on ait là la trace non resorbée d'un développement «performatif»; en même temps les deux séries ont chacune une cohérence propre, donc peut-être tout simplement un vers du couplet a été oublié. A ce propos, cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., p. 192.

Introduction

conte d'Anuy et de Soucy,
marquis de Mal Empire aussi,
seigneur de Travaulx et de Paines
(vv. 335-345)

Il continue ensuite sur sa lancée – en substituant au féodal le registre ecclésiastique – par les prébendes qu'il donne à ceux de sa chapelle:

J'ay mes belles chanoineries
pour pourveoir ceulx de ma chapelle:
je donne en yver quant il gelle
le doynné de Morfonture
et les prebendes de Froydure
dedens l'église de Froys Vaulx.
J'ay, pour mes chantres principaulx,
comme ma teneur et ma contre,
la prevosté de Mal<e> Contre.
Je donne auxi Faulte d'Argent,
ung benefice bel et gent,
qui vault en distribucions,
paines et tribulations.
Toutes offices departons,
comme de Poings et de Bastons,
par beau previllege paten,
et les prebendes de Va t'en
qui sont en ma collacion
(vv. 348-365)

Au niveau du style également on relève quelques recherches d'effets. Dans la dernière séquence de la plainte de *Fortune*, le schéma métrique complexe¹⁵⁷ s'accompagne d'un jeu sur les mots à la rime:

¹⁵⁷ Sur le schéma métrique, sans doute à corriger aux vv. 74-75 (je simplifie ici la présentation graphique), voir *infra*, p. XCV.

Fault il que j'endure
de la gent qui dure
dure,
plus [que] rien qui puise durer?
Contre moy murmure,
contre moy percure!

Cure

Leur couvendra procurer
affin que l'en puist cure
purer,
s'orgueil et malice impure.
Et pour leur donner trempure
pure,
et les du tout rapurer,
ilz sentiront ma pressure
avecques une morsure
sure
pour leur cueurs admesurer

(vv. 66-83)

Ensuite, dans l'énumération de personnages qui furent malheureux (vv. 84-123), les interventions de *Maleur* et *Eur* commencent en général par *mais*, jouant de sa répétition:

Mais de la lamentacion
que fist la roïne [de] Dido

Mais des plainctes de Noemy

Mais de l'ennui que Eco porta

Mais des cris Jhesus avany

Mais des plainctes que Ovide explique

Mais des grans regrés de Medee

Introduction

où *mais* a évidemment le sens de *magis*, «et plus», «et encore»¹⁵⁸.

Un effet analogue, cette fois à la rime, est recherché par la reprise d'une série de mots apparentés aux vv. 287-296¹⁵⁹:

Ergo, doncques, Maleur me sert
comme toy: s'il sert ou desert,
que sa sengneurie conserve,
et que non plus je ne l'asserve,
que sa personne a deservy.
Se tu es doncques bien servy
de gens ta grace desservans,
soubz luy, qui le puissent servir
et sa grace auxi desservir¹⁶⁰,
si aura, car Raison l'ordonne.

Un autre exemple est fourni par l'insistance sur la *souffisance* aux vv. 740-748¹⁶¹:

Eur

740 Quel chose as tu?

Povreté

J'ay souffisance.

Franc Arbitre

Souffisance est ung grant avoir,
souffisance est ung haultain bien,
souffisance fait tout avoir.
Qui n'a souffisance, il n'a rien,

¹⁵⁸ Même procédé, mais dans une suite plus brève, aux vv. 2094-2095, 2098-2100 (répétition de *ou* initial).

¹⁵⁹ Peut-être l'effet stylistique a été considéré suffisamment fort pour que le v. 293 orphelin soit accepté tel quel; cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 189-190.

¹⁶⁰ L'expression se trouve aussi ailleurs, mais il y a peut-être dans ces vers un écho des *Eschés amoureux*, voir *infra*, la note au texte.

¹⁶¹ Sur ce passage, cf. *infra*, pp. LXXIV-LXXV, et, pour la notion de *souffisance*, p. 225.

745 souffisance ront le lyen
d'avarice qui art et brule.

Povreté

Qui a souffisance, il a tout,
il a tout qui a souffisance

L'anaphore régit les vv. 742-744, et le mot est repris dans les vers suivants, notamment en chiasme¹⁶² dans l'épanadiplose des vv. 747-748.

Cette recherche correspond à un contenu dont on veut souligner la valeur: ici l'insistance sur la *souffisance* correspond à un vrai projet de vie¹⁶³. De même, l'efficacité dramatique est obtenue, dans l'échange qui aboutira à la lutte entre *Povreté* et *Fortune*, par la répétition des mêmes expressions¹⁶⁴:

Povreté

Tu es folle.

Fortune

Je suis folle?

Povreté

Folle tout oultre
(vv. 1300-1302)

Et encore quelques vers plus loin:

Fortune

Vous gentil femme!

¹⁶² Un chiasme également aux vv. 728-729: «... qu'onques mais ne me vis | ... tu ne me vis oncques».

¹⁶³ Le thème est courant dans les derniers siècles du Moyen Âge, Eustache Deschamps en fait presque sa devise, cf. Patrizio TUCCI, *La lode dell'«estat moyen» nella poesia di Eustache Deschamps*, in *Lingua, cultura e testo. Miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada*, a cura di E. GALAZZI e G. BERNARDELLI, Milano, V&P università, 2003, t. II/2, pp. 1211-1225.

¹⁶⁴ Un procédé analogue est utilisé aux vv. 1338-1341: *Povreté* répète les derniers mots de la réplique de *Eur* («au dos»).

Introduction

Povreté

Gentil femme suis je vraiment
(vv. 1306-1307)

Un autre exemple d'un tel jeu se trouve aux vv. 1281-1282:

quel nobilité
sa noblesse blesse?

Un jeu analogue peut être relevé au niveau des rimes. Les vv. 1282-1288 justement fournissent une série de rimes couronnées (*Povreté* et *Fortune* disent chacune un vers):

sa noblesse blesse?
Ta simplesse plesse!
Ta liesse besse!
Tu n'as riens de bien.
Ta richesse cesse.
Ton apresse presse.
Ma haultesse qu'esse?

Dans la plainte de *Maleur* on trouve enfin des rimes annexées ou concaténées¹⁶⁵:

Cent foyz le jour me convient dire **helaz**.
Las et recreu sans quelque **reconfort**,
fort adollé sans espoir de **soullas**.
Soubz las en dueil en esperant la **mort**,

¹⁶⁵ «Rithmes annexes» selon la classification de Pierre Fabri (*Le Grand et Vrai Art* cit., t. 2, pp. 44-45). Pour un autre exemple, cf. *infra*, p. LXXIV.

Action scénique

mortel couroulx prent en moy son **ressort**,
sortir n'en peult se je n'ay brief **secours**.
Secours m'est grief trop mon corps **humilie**,
humilié suis a mort sans brief **cours**,
courtoisement s'aucun ne me deslie.
(vv. 2341-2349)

Le texte n'abuse pas de ce genre d'effets, mais on peut souligner la variété des ressources auxquelles notre auteur a recours¹⁶⁶. Variété qu'on retrouvera au niveau métrique, comme on le verra plus loin, mais auparavant le déroulement de l'action dramatique mérite l'attention, car s'y révèlent également ses talents de créateur.

Action scénique

Mises à part peut-être deux indications marginales¹⁶⁷, on ne trouve pas dans le manuscrit de didascalie se référant à une action sur scène; dans le texte lui-même cependant plusieurs indices témoignent de la réalité de celle-ci. Au niveau de la versification, les changements de mètre et les formes «fixes» insérées dans le texte le suggèrent: toute solution de continuité dans la métrique devait s'accompagner d'un mouvement particulier. On peut imaginer que l'acteur s'arrêtait face au public pour déclamer les deux ballades insérées¹⁶⁸. De même les rondeaux, et les ruptures de mètre en général, devaient être accompagnés d'un mouvement scénique et d'une gestuelle particulière. La plainte de *Fortune* qui ouvre la

¹⁶⁶ On peut aussi relever l'utilisation de certaines «chevilles», par exemple l'exclamation *rien, rien!* (vv. 434, 1133, 1614, 2198), qu'on trouve également dans *La condamnation de Banquet*, v. 121 (éd. cit., p. 72), où on trouve aussi la même utilisation de *Quoy?* comme interrogation au milieu d'un octosyllabe partagé entre trois répliques (v. 2971; éd. cit. p. 247; dans notre moralité aux vv. 2194, 2197, 2200, dans le refrain d'un rondeau).

¹⁶⁷ Cf. *infra*, pp. CXXIV-CXXV.

¹⁶⁸ Sur le dispositif scénique accompagnant la récitation des ballades dans une moralité de Michault Taillevent, cf. Claude THIRY, *Débats et moralités dans la littérature française du XV^e siècle: intersection et interaction du narratif et du dramatique*, «Le moyen français», 19, 1986, pp. 203-244, en particulier pp. 212-214.

pièce en est un exemple. Aucune rubrique n'apparaît dans la copie avant celles qui identifient les interlocuteurs dans le dialogue entre les enfants de *Fortune* à partir du v. 84. Le texte qui précède est constitué de trois tirades en décasyllabes (vv. 1-12, 28-39, 55-65)¹⁶⁹ coupées par trois autres séquences à la structure métrique plus complexe où se succèdent des vers de longueurs différentes: des heptasyllabes alternent avec des pentasyllabes, des trisyllabes et même des dissyllabes à finale féminine (vv. 13-27, 40-54, 66-83)¹⁷⁰. Le contenu nous révèle progressivement que c'est *Fortune* qui parle: il y est question de «mon regne et mon empire» (v. 12, en fermeture de la première strophe), puis de «mes loix» (v. 22), «ma puissance» (v. 47), «mon bruit, mon los» (v. 58), et finalement elle s'identifie elle-même (v. 60). Les parties en décasyllabes sont plutôt narratives, les autres fonctionnent comme une sorte de commentaire lyrique. Les crochets alinéaires qui accompagnent les changements de mètre devaient renvoyer à des instructions pour l'action sur scène¹⁷¹.

Dans la suite du texte, certaines expressions supposent au moins une gestuelle particulière sur scène. Après cette première plainte récitée par *Fortune, Maleur*, son fils, intervient: il s'adresse d'abord manifestement à l'auditoire, comme en aparté (en gras dans le passage qui suit), avant de s'adresser à sa mère:

**Comme peut la langue durer
à Fortune vostre regente!
Ses gens du temps passé lamente
et d'eux tel pitié luy remort
qu'il semble que chacun soit mort¹⁷².**
Je ne soy dont cecy vous vient.
(vv. 84-89)

¹⁶⁹ La troisième strophe comporte onze vers au lieu de douze, un vers dans le deuxième tercet a probablement été oublié lors de la copie (cf. *infra*, p. XCIV).

¹⁷⁰ Voir le détail de la structure métrique *infra*, pp. XCIV-XCV.

¹⁷¹ Conformément à leur usage dans les manuscrits de théâtre, cf. *infra*, p. CXXII.

¹⁷² A noter aussi le décalage ironique qui pointe dans le jeu: les personnages dont il est question sont tous morts évidemment, mais *Maleur*, tout en s'adressant au public, bien vivant, se situe dans une dimension intemporelle.

Action scénique

«Vostre regente» ne peut s'adresser qu'à l'auditoire, alors que le dernier vers est manifestement adressé à *Fortune*.

Le même jeu se trouve peu avant la lutte, l'alternance entre le «vous» et la troisième personne indique que *Povreté* grommelle en aparté tout en apostrophant *Fortune*:

Or vous cachez, vieul bagaige!

Encore ai-ge bon couraige

pour combatre

et l'abatre

car ce n'est que une rousee.

Se vous estes si osee

espousee,

si vous y venés embatre!

(vv. 1345-1351)

D'autres détails indiquent sans doute un véritable mouvement. À la fin de la première séquence, lorsque *Fortune* demande à ses enfants de reconquérir le monde, elle les exhorte de la manière suivante:

Sus, sus, cheminés, <c>heminés,
et ne vous plainnés point encore!

(vv. 524-525)

en obtenant de *Maleur* cette réponse:

Ne vous semble il point temps de boire?

Fortune, vous estes trop rouge.

Mauldit soye se je me bouge

que je n'aye arousé ma forge

(vv. 526-529)

Il est là manifestement question d'un jeu sur scène et d'un déplacement, qui d'ailleurs aboutit à la rencontre de *Povreté*. Après la lutte il est question de couronner *Povreté* de laurier et les vv. 1458-1459 – «et serez en vostre maison | ramenee joyeusement» – s'intègrent certainement dans une action.

Introduction

Le déroulement de l'entrée en scène de *Povreté* montre bien que les personnages ne sont pas statiques¹⁷³. *Povreté*, après la ballade qui l'a introduite devant le public, continue avec des vers plus courts que l'octosyllabe. Elle chante, et en effet voici comment *Fortune* rend compte de sa présence:

Maiz qui est ceste damoiselle
qui ci en l'oreille nous chante
et est tant povre et tant meschante
que j'ay grant orreur de la voir?

(vv. 710-713)

À partir de ce moment les échanges entre les personnages s'engagent.

De même, les premiers mots de l'intervention de *Destinee* montrent qu'elle s'avance et qu'elle quitte sa «maison»¹⁷⁴:

Long temps y a que je me suis tenue,
sans reconfort nē estre soustenue,
en ma maison, seullette et solitaire.
De moy moustrer je me suis abstenu
car cy bas n'ay gueres esté congne
depuis la mort de mon bon secretaire
Boece qui ne veult mon secret taire

(vv. 1570-1576)

L'arrivée sur scène est même assez subtile: cette première intervention est certainement un monologue dit en aparté car les autres personnages ne s'aperçoivent pas tout de suite de la nouvelle venue.

¹⁷³ Sur le dispositif d'entrée en scène des personnages dans les moralités, cf. Jean-Pierre BORDIER, «*Everyman*» au regard des moralités françaises (XV-XVI^e s.): le genre, les techniques dramatiques, les idées, in *Everyman et le théâtre médiéval, La scène et la page*, édité par Anny CRUNELLE-VANRIGH, Groupe Quarto (CREA, Université Paris 10 - Nanterre), 2009 (<http://quarto.parisnanterre.fr/index.php?id=106>).

¹⁷⁴ Le changement de mètre au v. 1585 devait s'accompagner d'une posture et d'une manière de réciter différente: après l'entrée solennelle, une sorte de confiance au public. Même jeu sans doute aux vv. 1593-1603, quand *Povreté* prononce solennellement sa sentence en décasyllabes, alors que les interventions des autres personnages sont en octosyllabes.

La discussion juridique se poursuit tout d'abord comme si aucun changement n'avait eu lieu: après avoir invoqué l'incapacité d'une femme à dicter la loi, *Maleur* passe à son deuxième argument, l'enfant (l'héritier) n'est pas tenu par la décision de la mère. À ce moment-là *Destinee* entre dans le dialogue par un «Je m'y oppose ...» (vv. 1616-1619), sans doute assez tonitruant, à quoi *Pouvreté* réagit par un «Qui es tu?» (v. 1620), qui montre bien que c'est seulement à ce moment-là qu'elle se rend compte de la présence de cette personne qui vient la contredire.

Indépendamment des situations d'échanges très vifs – notamment matérialisés par les rondeaux¹⁷⁵ – qui devaient donner lieu à des jeux scéniques particuliers, d'autres moments¹⁷⁶ sont manifestement accompagnés d'une action réelle, notamment la lutte, dont on ne retiendra que la fin, avec *Pouvreté* qui presse la poitrine de *Fortune*:

Pour Dieu! Ostés moy Povreté
qui tient contre moy ses argus.
Ses genoulx sont si tres agus
qu'ilz me percent tous les costés.
(vv. 1432-1435)¹⁷⁷

Les mêmes considérations valent pour la séquence, très mouvementée, où *Maleur* est attaché au poteau par *Franc Arbitre* (vv. 2185-2226), à la suite de quoi on accroche également sa malle; la répartie ci-dessous – *Pouvreté* parle – était certainement accompagnée d'un geste:

Et puis ceste malle jolie
l'attacherons nous point icy?
(vv. 2214-2215)

¹⁷⁵ Cf. mes articles *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., p. 336, et *Schémas de rimes particuliers* cit., p. 188. Les vers d'insultes précédant la lutte (vv. 1324-1352) en sont un autre exemple: les réparties devaient s'enchaîner très vite, les exclamations de *Pouvreté* n'interrompent pas la logique de celles des autres intervenants.

¹⁷⁶ Voir en annexe, dans le tableau 2, leur représentation graphique.

¹⁷⁷ Sur ces vers, qui reprennent un détail de l'apologue de Boccace, cf. aussi *infra*, p. LXXXIX.

Introduction

Povreté ajoute qu'elle «n'en ayme point la couleur» (v. 2217), ce qui montre qu'on a bien affaire à un accessoire de scène dont l'existence était déjà évidente. Dès le début *Maleur* s'était plaint de devoir la porter:

mais ce n'est point chose oportune,
ce m'est advis, ne bien honneste
de porter cecy sur ma teste
(vv. 494-496)

Lors des «présentations», les deux enfants de *Fortune* portaient manifestement l'un une «malle», l'autre un «tronc»:

Povreté
Que porte cestui cy?

Fortune
Ma malle
où il y a, je te prometz,
de bien sauvaiges entremaiz
pour fournir gens de toutes sortes.

Povreté
Et quel chose es ce que tu portes?
Esse ung tronc à mectre pecune?

Eur
Nenni: c'est la bonne fortune,
en laquelle sont tous signez
et escrips les gens fortunez,
gens parfaits et victorieulx.

Povreté
Et cy?

Maleur
Ce sont les maleureux,
je cray qu'oncques nul tant n'en vit.

Action scénique

Franc Arbitre

Qui est cestui cy?

Eur

C'est David

(...)

Povreté

Et cestuy cy?

Maleur

C'est le pervers

Joab, qui par sa traïson

(...)

Eur

Vecy le grant Vaspasien

(...)

(vv. 809-837)

Les personnages y sont inscrits: vraisemblablement il s'agit de feuilles de papier contenues dans les deux objets; par un jeu de scène que l'on peut imaginer, *Eur* et *Maleur* les sortent et les lisent¹⁷⁸.

Par ailleurs, même si l'action est réduite, un passage comme celui où *Povreté* et *Franc Arbitre*, en passant en revue une série de personnages mythologiques (vv. 769-800), essayent de reconnaître *Fortune*, dont l'apparence est monstrueuse, devait donner lieu à une gestuelle particulière. *Fortune* elle-même devait porter un costume à deux couleurs, comme l'indique cette repartie de *Franc Arbitre*:

Plus loing? Et qui est elle doncquez
qui se monstre ainssi blanche et brune¹⁷⁹?

(vv. 799-800)

Enfin il est vraisemblable que sur scène était installé un vrai «décor». Voici comment *Povreté* parle de sa «maison»:

¹⁷⁸ C'est en tenant compte de ce contexte qu'il faut interpréter *j'apreste* du v. 865: *Maleur* «prépare» *Alixandre* pour le présenter au public.

¹⁷⁹ Caractérisation traditionnelle, voir la note au texte.

Introduction

Et se tu ne craïs ma raison
vien et regarde ma maison,
tu pourras voir en belle hystoire
comme les sains qui sont en gloire
ont esté chieulx moy hebergez.

(vv. 1172-1176)

Elle est interrompue par *Eur*:

Je vous pri que vous abregez
et que nous voions tous vos biens.

(vv. 1177-1178)

Et elle reprend:

Voir poués les noms siëns
des prophetes anciens.
Les ymages en retiens
pour ce qu'ilz furent des nostres.
Adam, Abraham contiens
et David, ilz furent miens,
et Jhesucrist et les siens
comme sont les XII apostres.
Et vecy à ce costé
des martirs grant quantité
qui ont ceans habité.

(vv. 1179-1189)

L'insistance sur «voir», «vecy», montre bien que quelque chose sur scène devait être le support du jeu¹⁸⁰.

On peut donc conclure que la mise en œuvre sur scène comportait réellement une action, des accessoires et un décor, peut-être réalisés même avec un certain «réalisme». Que le texte ait été joué ressort également de certains passages où, selon toute vraisem-

¹⁸⁰ Ce qui donne un sens particulier aussi à ce que *Povreté* avait dit auparavant: «Qui mon hostel visiteroit | et sercheroit bien hault et bas, | on y trouveroit plus d'esbas, | plus de joye et plus de liesse | qu'en la grant maison de Richesse» (vv. 596-600).

blance, l'on peut relever des traces d'une rédaction liée en partie à la performance.

Traces d'étapes successives dans la composition

Le texte dans son ensemble obéit manifestement à un dessein et à une organisation équilibrée; dans quelques passages cependant on peut reconnaître la trace d'une «sédimentation» textuelle¹⁸¹. C'est le cas notamment des vv. 402-431: une, ou plutôt deux interpolations ont sans doute été introduites lors d'une représentation et intégrées dans le texte. Au moment où *Fortune* demande à ses enfants d'investir le monde, *Maleur* rechigne. Dans une première rédaction il est probable que du v. 401 on devait passer directement au v. 432. Voici les vers en question:

Eur

400 Que Maleur est ung meschant homme
il n'a tant soit pou de **courage!**

Fortune

Pencés, mes enffans, que **encor j'ay, je,**
cueur* à choses plus difficilles
car je vous merray en deux isles
405 ès fins de la terre habitable
dont l'une a pour zenit notable
midy, l'aultre septentrion.
Plin<i>us en fait mencion
et dit qu'en chacune des deux
410 y a grans geans moustrueux,
abhominables et infames,
qui mengüent hommes et femmes
si tost qu'il les treuve à point.

¹⁸¹ Cf. à ce sujet Darwin SMITH, *Maistre Pierre Pathelin. Le Miroir d'Orgueil*, Saint-Benoît-du-Sault, Tarabuste, 2002, pp. 80-100; Taku KUROIWA, Xavier LEROUX, Darwin SMITH, *De l'oral à l'oral: réflexions sur la transmission écrite des textes dramatiques au moyen âge*, «Médiévales», 59, automne 2010, pp. 17-40, en particulier pp. 31-33.

Introduction

Maleur

415 Par le sang Dieu! Je n'yray point
car je paieraie le **passage**.

Fortune

Maleur, mon filz, **tu n'es pas sage**¹⁸².
C'est tout le plus beau de ton regne,
car le peuple qui droit là regne
dès sa droicte nativité
420 est subget à maleureté
et à tousjours vivre en desroy.

Maleur

Et filz estranglerent leur roy,
ces geans ainsi grans que troys
guepars.

Eur

425 May tu eschapperoies
pour ung homme de ton pays.

Maleur

Il n'est point roy qui est haÿs
ou qui est de ces gens douteux.

Fortune

430 Enffans, vous estes immortieulx,
jay de rien douteulx ne soiés,
et s'aultrement vous le croiés,
je dis que vous **n'estes pas sages**.

¹⁸² A noter que la rime *pas sage* | *passage* se trouve dans un des *Prouverbes moraulx de Christine de Pizan*: «Homs qui ne craint Fortune n'est pas sage | Car moult souvent conduit a dur passage» (Gilbert OUY et Christine M. RENO, *Les «proverbes moraux» de Christine de Pizan. Une nouvelle édition critique et quelques problèmes, in «Pour acquerir honneur et pris». Mélanges de Moyen Français offerts à Giuseppe Di Stefano*, Textes réunis (...) par M. COLOMBO TIMELLI et C. GALDERISI, Montréal, Ceres, 2004, pp. 557-572, au n° 26, p. 565).

Maleur

J'aymasse mieulx **pour tous potages**,
ma mere, que ja n'y entrasse.

Le «ja n'y entrasse» du v. 433, ou une expression analogue – la rime interne dans les vv. 432-433, *aymasse-entrasse* est peut-être la trace d'un remaniement plus profond –, pouvait très bien se référer aux «climas de la terre» dont il avait été question auparavant; la suite, avec le développement sur les pôles, s'enchaîne parfaitement. À cette rédaction primitive on a rajouté, sans doute en deux temps, le développement sur la Grande Bretagne. Vraisemblablement un premier développement, constitué des vv. 402-415, a été rajouté, comme le montre la reprise de la rime. En un deuxième temps un développement ultérieur a été introduit aux vv. 416-431: ceux-ci représentent eux-mêmes un développement des vv. 402-413, relatifs à la Grande Bretagne, à partir du thème des Anglais qui étranglèrent leurs rois¹⁸³ et de l'immortalité des deux enfants de *Fortune*. Sans doute suite à des insertions réussies lors des représentations, la rime du v. 401 a été reprise au v. 415 enchaînant dans la même réplique de *Maleur* sur le v. 432, ensuite les vv. 416-431¹⁸⁴ ont été rajoutés, le v. 416 a été dupliqué dans le v. 431, qui le reprend presque textuellement, la suture entre les différents passages étant assurée par la même rime en *-a(y)ge*. D'ailleurs le dialogue se poursuit entre *Maleur* et *Fortune*, *Eur* n'intervient pas, alors que d'après la dernière

¹⁸³ Les Anglais meurtriers de leurs propres rois est un thème de la propagande de guerre française, cf. Nicole PONS, *La propagande de guerre française avant l'apparition de Jeanne d'Arc*, «Journal des savants», 1982, pp. 191-214, en particulier p. 203; *L'honneur de la couronne de France. Quatre libelles contre les anglais*, éd. (...) par N. PONS, Paris, Shf, 1990, pp. 67, 195-196.

¹⁸⁴ Peut-être les vv. 421-424 constituent aussi une interpolation: les deux couplets partagent la même rime (même s'il ne s'agit pas d'une rime visuelle). On peut imaginer, avec un petit aménagement du v. 424 (l'ouvrant par exemple par une apostrophe à *Maleur*), la réplique de *Eur* (vv. 424-425) faisant suite directement à celle de *Fortune* (vv. 416-421). D'ailleurs l'intervention de *Maleur* aux vv. 422-424^a représente un enrichissement, on peut l'enlever sans que la suite logique du texte en souffre réellement.

Introduction

suture *Fortune* s'adresse aux deux. Quant à la suite, le «pour tout potage» du v. 432 a été mis sans difficulté au pluriel pour sauver l'enchaînement.

Un autre exemple est peut-être fourni par les vv. 741-747¹⁸⁵, que je cite dans leur contexte:

Povreté

J'ay plus que tous ceulx de la terre
combien qu'ilz ayent grant **puissance**.

Eur

740 Quel chose as tu?

Povreté

J'ay **souffissance**.

Franc Arbitre

Souffissance est ung grant avoir,
souffissance est ung haultain bien,
souffissance fait tout avoir.
Qui n'a souffissance il n'a rien,
745 souffissance ront le lyen
d'avarice qui art et brule.

Povreté

Qui a souffissance, il a tout,
il a tout qui a **souffissance**
et je fais d'elle à ma **plaisance**,
750 plaisamment tousjours me regente,
gentement pour pou me contente.
Contenter m'en doy, c'est raison,
car j'ay par elle à ma maison
tout ce qui m'est neccessité.

Maleur

755 Et quel est ton nom?

¹⁸⁵ Sur ces vers, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 190-191.

Traces de la composition

Povreté

Povreté,
et n'y a homme qui le m'oste.

La rime *puissance-souffisance* des vv. 739-740 est reprise avec *souffisance-plaisance* aux vv. 748-749; au milieu, l'intervention de *Franc Arbitre*, bâtie sur la répétition du mot *souffisance*, forme une sorte de tout autonome qui se termine par un vers orphelin rendant la strophe incomplète de ses deux derniers vers: ab ab bc (bc). Il pourrait bien s'agir d'une interpolation imparfaite¹⁸⁶. L'intervention de *Povreté* qui suit est aussi intéressante: le premier vers est orphelin, le suivant en reprend les mots et se borne à les inverser:

Qui a souffisance, il a tout,
il a tout qui a souffisance

Le chiasme entraîne la reprise du terme *tout* dans le vers suivant (v. 748), selon une technique – ce sont des vers en rimes annexées – qui organise la suite de la repartie: *tout/tout, plaisance/plaisamment, regente/gentement, contente/contenter*¹⁸⁷. La coupure entre les deux premiers vers et la suite est en outre marquée par le passage de la troisième (*il*) à la première personne verbale (*je*). Enfin le terme *tout*, qui ouvre la repartie, est repris au début du dernier vers (v. 754) comme pour la fermer. Remarquons pour terminer que la question du v. 740 trouve une suite logique au v. 755.

Cette accumulation de détails curieux suggère que les deux interventions pourraient être des interpolations imparfaites. On pourrait imaginer un texte primitif formé des vv. 740^a (*Eur*), 740^b/754 (*Povreté*), 755 (*Maleur*)... texte où les couplets seraient respectés:

...
combien qu'ilz ayent grant puissance.

¹⁸⁶ Il peut s'agir aussi d'un oubli dans la copie, mais une simple faute de copiste ne rendrait pas compte de l'ensemble des détails «curieux» qu'on trouve dans ces vers.

¹⁸⁷ Cf. *supra*, p. LXII.

Introduction

Eur

740 Quel chose as tu?

Povreté

J'ay souffisance,
tout ce qui m'est neccessité.

Maleur

755 Et quel est ton nom?

Povreté

Povreté,

...

À ce premier état ont dû s'ajouter la tirade de *Franc Arbitre* (vv. 741-746), puis celle de *Povreté* (vv. 747-754). La reprise en anadiplose (vv. 741, 747) des mots *souffisance* (v. 740) et *tout* (v. 754) a peut-être fonctionné comme amorce pour une interpolation centrée sur la notion importante de *souffisance*¹⁸⁸, interpolation qui est toutefois restée imparfaite dans la rédaction¹⁸⁹.

Un autre détail intéressant, lié à la question de la transmission du texte, est constitué par les confusions dans les rubriques: la rubrique des vv. 1264-1266, de même que probablement celle des vv. 1270-1272, ne correspond pas au personnage censé débiter les

¹⁸⁸ Cf. *supra*, p. LX.

¹⁸⁹ Quelques autres passages portent peut-être la trace d'une élaboration «performatrice» qui s'est perdue lors de la rédaction, notamment aux vv. 1420-1424, cf. *infra*, p. CII, mais on ne peut que formuler l'hypothèse. Sur les traces d'élaborations particulières, perdues lors de la «formalisation» écrite, cf. T. KUROIWA, X. LEROUX, D. SMITH, *De l'oral à l'oral* cit., pp. 31-37. Pour des phénomènes de cet ordre, relevés par Taku Kuroiwa dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, cf. T. KUROIWA, «Le viel jeu» en mouvement: la configuration rimique et métrique des triolets dans les manuscrits du «Mystère de la Passion» d'Arnoul Gréban (*La «Création du monde» et la première journée*), in *Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge*. Actes du colloque international organisé au Palais Neptune de Toulon les 13 et 14 novembre 2008, Textes réunis par X. LEROUX, Paris, Honoré Champion, 2011, pp. 143-157.

vers¹⁹⁰. Il ne s'agit sans doute que d'une interversion, mais elle pourrait suggérer que la copie a été réalisée à partir d'un texte continu, le «textus» selon la terminologie de Kuroiwa-Leroux-Smith¹⁹¹, auquel les rubriques ont été ajoutées au moment de la copie. Le même doute surgit à propos des rubriques des vv. 2191-2192 et 2193-2194^a: elles attribuent deux répliques qui se suivent à *Povreté*. Il faut modifier la première rubrique ou supprimer la seconde. S'agissant d'un rondeau, la distribution des reparties pouvait, dans une certaine mesure, être variable: le copiste a attribué la première à *Povreté*, se rendant compte que dans la deuxième *Povreté* s'adresse à *Franc Arbitre*, il a répété le nom sans penser à corriger ce qu'il avait déjà écrit.

Auteur et datation

Pour l'instant il est impossible d'identifier l'auteur et de dater son œuvre avec précision. On ne peut que rassembler quelques indices, à partir de la nature et des références du texte. L'auteur est à l'aise dans l'expression latine et témoigne de connaissances étendues. Celles-ci semblent relever de «compétences» différentes: les références juridiques, bibliques et théologiques sont sans doute plus directement liées à une activité «professionnelle», les autres appartiennent somme toute à deux groupes: d'une part les ouvrages qu'on étudie à la faculté des arts¹⁹², d'autre part des contenus et des auteurs d'une certaine manière «à la mode» dans le milieu où il écrit, comme la mythologie et Pétrarque. Pour les premiers, il

¹⁹⁰ La copie porte *Franc Arbitre*, mais la réplique est au féminin et elle convient mieux à *Povreté*. Celle des vv. 1270-1272 est attribuée à *Povreté*, mais pourrait convenir à *Franc Arbitre*.

¹⁹¹ Cf. T. KUROIWA, X. LEROUX, D. SMITH, *De l'oral à l'oral* cit., pp. 20-21.

¹⁹² Cf. Paléon GLORIEUX, *La Faculté des arts et ses maîtres au XIII^e siècle*, Paris, 1971, pp. 18-52; Olga WEIJERS, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e-XIV^e siècles)*, [Turnhout], Brepols, 1996; *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles)*, Actes du colloque international éd. par O. WEIJERS et L. HOLTZ, Turnhout, Brepols, 1997.

Introduction

s'agit, en grande partie, d'œuvres relevant des programmes universitaires. Une partie au moins des œuvres d'Aristote – les *Météores*, les *Éthiques*, la *Physique*, la *Métaphysique* – étaient étudiées à la faculté des arts¹⁹³. Notre auteur a dû se souvenir de ses études, il était probablement un universitaire, peut-être un bachelier en droit ou en théologie, passé par la faculté des arts et travaillant dans un milieu appréciant certaines références savantes. Il ne s'agit pas d'un docte à la manière humaniste, mais d'un auteur qui étale ses connaissances dans une sorte de jeu, non dénué de pédantisme. Par ailleurs il a une ambition littéraire certaine: comme on le verra, il compose son œuvre en accordant un grand poids à la complexité et à l'innovation métrique. Enfin dans le jeu scénique se révèlent sans doute aussi les pratiques et les habitudes du milieu professionnel des gens de justice: nous avons manifestement affaire à un praticien, qui certes joue ici de ses connaissances, mais d'une manière qu'un profane n'aurait pas su faire. Tout cela permet de mieux cerner aussi le public auquel la moralité s'adresse. Un public capable d'apprécier ce genre de jeu, sérieux et parodique à la fois, rendu possible par le bagage culturel des étudiants de l'époque et où l'allusion, voire le clin d'œil, à une culture commune est un ressort important de l'action dramatique. L'auteur comme le public, au moins en partie, tirait de ses souvenirs scolaires de quoi donner leur poids et leur saveur aux reparties prononcées sur scène.

Peut-on dater le texte? À son intérieur on ne trouve pas de renvois à l'actualité¹⁹⁴, les références à des auteurs contemporains sont inexistantes, même le renvoi au *De remediis* de Pétrarque, signifi-

¹⁹³ Cf. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir* cit., pp. 9-37; H. LOHR, *The new Aristotle and «science» in the Paris arts faculty (1255)*, in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts* cit., pp. 251-269. Sur les *Politiques*, cf. D. LUSCOMBE, *Commentaries on the Politics: Paris and Oxford, XIIIth-XVth centuries*, *ibidem*, pp. 313-327.

¹⁹⁴ Notamment dans l'évocation des personnages exemplaires touchés par *Fortune* notre auteur aurait pu se laisser aller à quelques attaques, ou réflexions, personnelles. Il n'en est rien: je n'ai pu relever aucune allusion à des événements proches, signe peut-être d'une extrême prudence.

catif sans doute d'un milieu¹⁹⁵, ne peut fournir d'indication précise. On peut remarquer cependant que les personnages eux-mêmes et les personnifications allégoriques évoquées par *Maleur*¹⁹⁶, sans développements de type emblématique, suggèrent une culture antérieure au XVI^e siècle. Par ailleurs le texte semble avoir été écrit, ou tout au moins joué¹⁹⁷, à une époque où le conflit avec l'Angleterre est encore assez proche. À l'intérieur de la description de la terre que *Fortune* fait à ses fils il est question de «deux isles | ès fins de la terre habitable» (vv. 404-405), dans lesquelles Pline dit que «y a grans geans moustrueux, | abhominables et infames | qui menguënt hommes et femmes | si tost qu'il les treuve à point» (vv. 410-414). *Maleur* refuse d'y aller, mais sa mère reprend: «C'est tout le plus beau de ton regne | car le peuple qui droit là regne | dès sa droicte nativité | est subget à maleureté | et à tousjours vivre en desroy», et *Maleur* continue «Et filz estranglerent leur roy, | ces geans ainsi grans que troys | guepars¹⁹⁸» (vv. 417-424). Il s'agit évidemment de l'Angleterre, l'île aux géants où les habitants tuent leurs rois selon un thème exploité par les polémistes pendant la guerre de Cent ans¹⁹⁹.

¹⁹⁵ Le renvoi est cependant purement décoratif, notre auteur n'a peut-être pas lu l'ouvrage, en tout cas il n'utilise pas les chapitres 8 à 11 du livre II: *De paupertate, De damno passu, De tenui victu, De originali inopia* (PÉTRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes. «De remediis utriusque fortune»*. 1354-1366, texte établi et trad. par C. CARRAUD, Grenoble, Editions Jérôme Millon, 2002, I, pp. 590-611); chapitres dont Le Franc s'inspire (cf. Peter F. DEMBOWSKI, «L'Estrif de Fortune et Vertu» de Martin Le Franc et le «De casibus virorum illustrium» de Boccace, in *Narrations Brèves. Mélanges de littérature ancienne offerts à Krystyna Kasprzyk*, Etudes réunies (...) par P. SALWA et E.D. ZOLKIEWSKA, Varsovie, Tokawi (Genève, Droz) 1993, pp. 125-135, en particulier p. 133; MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., pp. 277-280). Il est intéressant de relever que dans la *Moralité à cinq personnages* on trouve un renvoi analogue, cette fois-ci à Boccace: «Dist Jehan Boucane en son traicté | de la Genologie des dieux» (vv. 1161-1162; éd. J. BLANCHARD cit., p. 85).

¹⁹⁶ Cf. *supra*, p. LVII.

¹⁹⁷ En bonne logique le texte devrait être antérieur à l'interpolation sur l'Angleterre, cf. *supra*, pp. LXXI-LXXII.

¹⁹⁸ À noter au passage que les trois *guepars* apparaissent dans le blason (d'origine normande) des rois d'Angleterre: «de gueules à trois léopards d'or, armés et lampassés d'azur».

¹⁹⁹ Cf. *supra*, n. 183.

Introduction

Il ne s'agit sans doute pas d'un vrai sentiment d'hostilité envers les Anglais, jamais nommés, mais l'auteur trouve apparemment normal de reprendre un tel thème, qui devait être connu de son public. Rappelons que la dernière grande bataille de la guerre est celle de Castillon en 1453, que les accords de Picquigny sont signés en 1475, et que les Anglais restent à Calais jusqu'en 1558.

La comparaison avec des textes similaires peut fournir d'autres éléments. *La Vengeance de N.S. Jésus-Christ*, mystère joué à Metz en 1437, doit être au moins évoquée. Boccace y apparaît et quelques passages du *De casibus* sont versifiés en français²⁰⁰; cependant ce mystère n'a rien de commun avec notre moralité, texte beaucoup plus savant et nettement plus dépendant de Boccace. Dans le *Mystère de saint Quentin* le pape Marcellin prononce un bref sermon sur la pauvreté²⁰¹, mais le thème est traité de manière différente, par l'opposition de la pauvreté évangélique et de l'indigence. Quelques moralités sont plus proches: la métrique recherchée, les références mythologiques et les citations latines de la *Moralité à quatre personnages* (*Excellence, Science, Paris et Peuple*), datable sans doute de 1465-1468²⁰² témoignent d'une certaine proximité avec notre texte. De même la culture mythologique et la complexité métrique de la *Moralité à cinq personnages du manuscrit B.N. fr. 25467*, datable de 1484²⁰³ ou plus probablement du milieu des années 1470²⁰⁴, lient ce texte au nôtre. Certaines parentés sont assez frappantes. Dans l'ouverture,

²⁰⁰ Cf. H. HAUVETTE, *Pour la fortune de Boccace en France. Le mystère de «La Vengeance de N. S. Jésus-Christ» (1437)* cit.; cf. aussi F.A. SMITH, *Laurent de Premierfait's French version of the 'De casibus virorum illustrium', with some notes on its influence in France*, «Revue de Littérature Comparée», XIV, 1934, pp. 512-526, en particulier p. 522.

²⁰¹ *Le Mistère de Saint Quentin, suivi des Invençons du corps de Saint Quentin par Eusèbe et par Eloi*, éd. ... par Henri CHATELAIN, Saint-Quentin, 1909, vv. 2810-2947 (pp. 46-48).

²⁰² Cf. *Deux moralités de la fin du Moyen-Age* cit., pp. 16-17.

²⁰³ Ed. J. BLANCHARD cit., pp. 24-32; cf. aussi *Moralité à six personnages* cit., pp. XIV-XXXIX.

²⁰⁴ Cf. D. SMITH, *Maistre Pierre Pathelin. Le Miroir d'Orgueil* cit., pp. 159-160.

un vers – «Quant Orpheüs de sa lire chanta»²⁰⁵ – rappelle l'incipit de notre moralité: «Se Orpheüs par chanter en sa lire»; le v. 1070, à propos de *Delbora*, correspond presque textuellement à notre v. 1564²⁰⁶; aux vv. 235-296, le discours de Justice sur le pouvoir de Fortune et sur Boèce, tout en reprenant les éléments traditionnels, a des accents assez proches²⁰⁷. Trajan, personnage évoqué pour sa «justice» (v. 878), et «Talence, duc de Calabre» (v. 877), apparemment peu cité, se trouvent réunis dans les deux pièces²⁰⁸. Enfin les allusions au conflit franco-anglais y sont nombreuses²⁰⁹, ce qui renvoie à une situation analogue à celle de notre texte. La *Moralité à six personnages*²¹⁰, peut-être du même auteur²¹¹, mérite aussi d'être mentionnée. De nombreux termes et expressions sont

²⁰⁵ V. 4, éd. cit., p. 33. D'ailleurs dans toute l'ouverture, avec ses références à Pan et *Melibeüs* (vv. 1-12), puis à *l'eaige doré* (vv. 77-94), on entend en écho la plainte finale de *Fortune*, avec ses thèmes pastoraux (vv. 2268-2294), et l'évocation des âges de l'humanité au début de notre moralité (vv. 179-196).

²⁰⁶ «Voulléz vous avoir Delbora | qui jugha longtempz Israël?» (*La moralité a cinq personnages* cit., vv. 1069-1070, p. 80), à comparer avec: «... Judich et Debbora | qui, par leur prudence et conseil, | jugerent long temps Israel» (vv. 1562-1564).

²⁰⁷ Ed. cit., vv. 235-296, pp. 44-46.

²⁰⁸ La *Moralité à cinq personnages* parle assez diffusément de *Tragain l'empereur* (éd. cit., vv. 1079-1084, p. 81) et de *Calance, duc de Calabre* (vv. 1087-1112, p. 82; cf. pp. 116-117), en renvoyant pour ce dernier à Valère Maxime (il s'agit de Zaleucus, législateur de Locres, cf. *Dict. mem.*, VI, 5, ext. 3). On peut ajouter quelques, rares, parentés textuelles ou de style: la rime avec le mot *repugne* (*Moralité à cinq personnages* (=M5, v. 387; *Moralité de Fortune et Povreté* (=FP), v. 65); le terme *quaquete* (M5, v. 945; FP, v. 2185, refrain); *passéz (passons) oultre* (M5, v. 1078; FP, v. 720, refrain); les anaphores des vv. 521-526, 1127-1134, 1497-1503 de M5, à rapprocher de FP, vv. 742-744, vers cependant peut-être dus à une interpolation, cf. *supra*, pp. LXXIV-LXXV. Au point de vue métrique les tercets en pentasyllabes (aab aab) des vv. 809-841 rappellent de près les vv. 1231-1275 de notre moralité.

²⁰⁹ Cf. éd. cit., pp. 25-27.

²¹⁰ *Moralité à six personnages*. BnF ms. fr. 25467, éd. crit. par J. BLANCHARD cit.

²¹¹ Cf. Michel ROUSSE, *Pathelin ou la fourberie en question*, in *Maistre Pierre Pathelin. Lectures et contextes*, textes réunis par D. HUE et D. SMITH, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, pp. 7-34, en particulier pp. 19-23. Il faudrait reprendre à nouveaux frais la question de la paternité de ces pièces. Je me limite à relever les parentés textuelles.

Introduction

communs à cette dernière pièce et à la nôtre²¹², les personnifications allégoriques de l'abbaye de *Malice* rappellent celles de la suite de *Maleur*²¹³, certaines formes métriques particulières sont utilisées dans des situations très proches: la plainte de *Cognoissance* rappelle de près la plainte de *Fortune*²¹⁴, le début de la pièce où *Aulcun* réfléchit sur la grandeur de l'univers et sur son origine²¹⁵ peut rappeler l'histoire mythologique des origines de l'humanité qui ouvre notre moralité, les deux pièces se terminent par deux ballades dont le premier vers est proche²¹⁶, certaines séquences de vers coupés se font écho d'une œuvre à l'autre²¹⁷. Enfin *La*

²¹² Quelques exemples dans l'ordre d'apparition dans la *Moralité à six personnages* (=M6): *tenez en serre* (M6, v. 2; *Moralité de Fortune et Povreté* (=FP), v. 8); rime *imporctune* | *repugne* (M6, vv. 59-65; FP, vv. 57-59); *pol artique... l'antartique* (M6, vv. 89-90; FP, vv. 437-438); *erractique* (M6, v. 97; FP, v. 390); *regence* (M6, v. 127; FP, v. 391); *proctaiture* | *de Dieu figuree* | *tres excellante facture* (M6, vv. 296-298); *precellente facture*, | *precieuse creature* | ... | *gracieuse pourtraiture* | *portant de Dieu la figure* | *figuree* ... (FP, vv. 13-19); la rime *passaige* | *pas sage* (M6, vv. 311-314; FP, vv. 415-416); le proverbe *que trop embrasse a la fin peu estraint* (M6, v. 576; FP, v. 2329); *sainct Anthoynne* (M6, v. 769; FP, v. 1230); *paillarde* (M6, v. 771; FP, v. 1231, 1306); *passéz (passons) oultre* (M6, v. 1168; FP, v. 720, refrain); *fallaces ... sillogismes* (M6, vv. 1461-1462; FP, v. 1036, 1975); le proverbe *moult remainct de ce que fol pense* (M6, v. 1629; FP, v. 2323); *guerres de temps* (M6, v. 1664; FP, v. 397); *arrudy* (M6, v. 1723; FP, v. 25); *fille de (a) Jepté* (M6, v. 1748; FP, v. 91); *vitupere* (M6, v. 1894; FP, v. 2233); *appete* (M6, v. 1976; FP, v. 955); *et je te preuve* (M6, v. 2124; FP, v. 1664, 1748); *je vous (te) nye ceste mineure* (M6, v. 2130; FP, v. 1650); *tout cler et apparant (evident)* (M6, v. 2148; FP, v. 1645); *faut il donc que je m'aventure* (M6, v. 2048); *faut il que j'endure* (FP, v. 66). *Il est tout cler et evident* que chacun de ces exemples pris singulièrement ne veut rien dire, leur accumulation en revanche suscite la perplexité.

²¹³ M6, vv. 920-998; FP, vv. 335-365.

²¹⁴ M6, vv. 1725-1786 et FP, vv. 2244-2298: le schéma métrique est aaa¹⁰b⁴ bb-b¹⁰c⁴...

²¹⁵ M6, vv. 1-112.

²¹⁶ *O vous humains qui en mondanité* (M6, v. 2269); *O vous mortelz mis en prelation* (FP, v. 2406). Dans la première il est aussi question de *maleur* (v. 2278).

²¹⁷ M6, vv. 528-546, 1916-1952; à rapprocher de FP, vv. 66-83, 1460-1487, 2226-2243.

*condamnation de Banquet*²¹⁸ est aussi à signaler. Certaines références, surtout juridiques, sont très proches²¹⁹ et il est manifeste que les deux textes puisent à la même tradition, même si on trouve dans la *Condamnation* une panoplie d'arguments juridiques bien plus riche²²⁰.

En anticipant sur l'étude du manuscrit, il faut relever que le filigrane nous ramène aux années 1470; la copie n'étant pas un manuscrit d'auteur, cette indication, de toute façon incertaine, suggère que la composition est antérieure.

En conclusion plusieurs éléments convergent, il me semble, vers le troisième quart du xv^e siècle et certaines remarques faites à propos de *La Moralité a quatre personnages* me semblent pouvoir s'appliquer à notre pièce. Le milieu de production est un «milieu cultivé», la «versification aussi diverse que soignée (...) s'apparente à celle des rhétoriciens»²²¹. Notre texte se situe bien dans les années qui voient Michault Taillevent composer *Le Régime de Fortune*²²², Georges Chastelain *Le Temple de Bocace*²²³, Pierre Michault *La Dance aux aveugles*²²⁴,

²¹⁸ NICOLAS DE LA CHESNAYE, *La condamnation de Banquet* cit.; la pièce est datable du tout début du xvi^e siècle (cf. *supra*, p. XLVIII).

²¹⁹ Cf. *supra*, pp. XLVII-XLVIII. Si ce texte s'apparente aussi au nôtre dans la manière d'insérer des phrases latines (cf. vv. 1-4 (p. 65), 1228 et 1324 (p. 152), 1240 et 1242 (p. 153), 1290 (p. 156), 1372 (p. 160)...) il s'en détache nettement en ce qui concerne la mythologie, à peu près absente. En revanche on y trouve le même goût pour l'énumération d'autorités (vv. 1359-1398; éd. cit. pp. 159-161) et l'érudition plus ou moins parodique (vv. 2947-2961, 3431-3438; éd. cit. pp. 244-247, 269-271), mais il s'agit d'un goût qui est loin d'être l'apanage exclusif de ces deux œuvres.

²²⁰ Cf. vv. 2318-2337 (pp. 213-214), 2378-2393 (p. 216), 2858-2866 (p. 240), 2997-3004 (p. 248), 3059-3062 (p. 251).

²²¹ *Deux moralités de la fin du Moyen-Age* cit., p. 13-14.

²²² Datable de 1445 environ, cf. Robert DESCHAUX, *Michault Taillevent: un poète bourguignon du xv^e siècle*, Genève, Droz, 1975, p. 42; l'édition est aux pp. 230-241.

²²³ *Le Temple* est une sorte de continuation du *De casibus*, datée de 1465 (déjà commencée en 1459), imprimée en 1517 (cf. GEORGES CHASTELAIN, *Le Temple de Bocace*, édition commentée par S. BLIGGENSTORFER, Bern, 1988, pp. 13-15, 87-88).

²²⁴ *La Dance* est datée par le colophon d'un manuscrit de mars 1464 (cf. Pierre Michault: *Oeuvres poétiques* cit., p. 10). Il y est question notamment de *Fortune*, *Povreté*, *Destinee*, *Eur* et *Maleur* (l'édition est aux pp. 69-139, cf. en particulier pp. 98-108, 129-135), mais on souligne l'aspect négatif de *Povreté*, si elle n'est pas volontaire: état

Introduction

Olivier de la Marche, *Le Débat de Cuidier et de Fortune*²²⁵, et, un peu plus tard, Jacques et Octovien de Saint-Gelais, *L'Estrif de Science, Nature et de Fortune*²²⁶, sans oublier que Arnoul Gréban, l'auteur du *Mystère de la Passion*, nous a laissé un commentaire de Boèce²²⁷. Une attention spéciale doit être accordée à *L'Estrif de Fortune et Vertu* de Martin Le Franc²²⁸, non seulement en raison de son contenu, souvent très proche de notre moralité, mais parce qu'à son intérieur l'auteur se réfère implicitement, mais sans aucun doute, au *certamen* de Boccace²²⁹. Le premier vers du poème XI récite: «Malheureux est qui son malheur deslie»²³⁰ et la forme métrique du poème est en outre celle de la lamentation finale de *Fortune* dans notre moralité²³¹. Rien ne prouve cependant que l'inspiration vienne de celle-ci²³², l'influence de Boccace, peut-être par le biais de la traduction de Laurent de

maleureux où l'on tombe lorsqu'on perd les biens de *Fortune*; en revanche en ayant «vertu de coraige | et en son estat souffissance» (p. 131) on peut contrer *Fortune*.

²²⁵ Composé en 1477, imprimé en 1500 ou 1501; cf. K. HEITMANN, *Olivier de la Marche*, «*Le Débat de Cuidier et de Fortune*» cit., pp. 270-272; le texte est aux pp. 283-296.

²²⁶ Datable de 1488-1489, cf. F. DUVAL, «*L'Estrif de Science, Nature et de Fortune*» cit., pp. 198-200.

²²⁷ Cf. Pierre COURCELLE, *La Consolation de philosophie dans la tradition littéraire. Antécédents et Postérité de Boèce*, Paris, Études augustiniennes, 1967, pp. 329-331. Arnoul Gréban est maître es arts en 1450, bachelier en théologie en 1456. Son commentaire de la *Consolation*, antérieur à 1467, «connut une diffusion dans le milieu théologien parisien» (Darwin SMITH, *Devenir historien*, Paris, 2012, pp. 131-132).

²²⁸ Daté de 1447-1448, cf. MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., pp. xvii-xx.

²²⁹ Cf. aussi *ibidem*, pp. 312-313. Le *certamen* est encore évoqué p. 279. Cf. aussi P. F. DEMBOWSKI, «*L'Estrif de Fortune et Vertu*» de Martin Le Franc et le «*De casibus virorum illustrium*» de Boccace cit., pp. 133-134.

²³⁰ MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., pp. 105-107; O. ROTH, *Studien* cit., pp. 475-493, en particulier pp. 476-477, 488-493.

²³¹ Quatrains de quatre décasyllabes et un quadrisyllabe, ce dernier rimant avec les décasyllabes du quatrain suivant; cette forme n'est toutefois pas rare, cf. *infra*, p. cvi. Cf. aussi O. ROTH, *Studien* cit., pp. 486-488.

²³² A noter toutefois que la caractérisation des deux protagonistes est beaucoup plus proche de celle de notre moralité que de celle du *De casibus* (cf. *supra*, p. xxi et MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit., p. 279, lignes 11-28).

Premierfait²³³, est sans doute plus probable. Le contexte est donc riche. Toutefois, mis à part peut-être ce dernier exemple, je n'ai trouvé trace d'une fortune quelconque de notre pièce. Le seul texte qui pourrait s'apparenter au nôtre, une adaptation versifiée en tchèque du *Certamen*, semble en fait dériver directement de Boccace²³⁴.

Sources

En ce qui concerne la source de la moralité dans son ensemble, nulle part dans le texte ne se trouve une référence explicite à Boccace. Ceci est d'autant plus étonnant que l'auteur cite Pétrarque et que, étant donné le contenu, il aurait pu se référer au *De casibus*, indépendamment de l'apologue, pour les personnages exemplaires qu'il mentionne. Il me semble impossible que ce silence soit voulu. L'idée que l'auteur ait souhaité faire croire à une œuvre originale est tellement étrangère à la culture de l'époque qu'elle paraît difficilement plausible. Par ailleurs supposer une éventuelle source commune, d'où dépendrait aussi l'apologue de Boccace, paraît totalement invraisemblable: les éléments de l'historiette sont certes traditionnels, mais il semble bien que ce soit Boccace qui a donné une forme littéraire à l'anecdote suite au récit fait par Andalò del Negro²³⁵. Malgré le silence de la moralité, on peut tenir pour

²³³ D'après Dembowski toutefois «il n'y a aucun doute que Le Franc a suivi le texte latin du *De casibus* plutôt que la traduction de Premierfait. Le titre même qu'emploie Le Franc semble montrer sa non-dépendance de Premierfait» («*L'Estrif de Fortune et Vertu*» de Martin Le Franc et le «*De casibus virorum illustrium*» de Boccace cit., p. 130).

²³⁴ Cf. Arturo CRONIA, *La fortuna del Boccaccio nella letteratura ceca (Con saggio bibliografico)*, «Lettere italiane», VI, 1954, pp. 296-309; il signale une «riduzione, non versione, poetica» (p. 309) du *Certamen* par l'humaniste Mikulàs Konàc, imprimée posthume à Prague en 1547, et il indique que «il titolo, la traduzione, la versificazione, e varie aggiunte – anche di personaggi – lasciano intravedere una fonte di seconda mano, sopra tutto tedesca» (p. 298). Quant au *Jeu de la Fortune* répertorié par Jules de DOUHET, *Dictionnaire des mystères* cit. (à la n. 48), col. 1394, il n'a rien à voir avec notre texte, cf. Edéstand DU MERIL, *Origines latines du théâtre moderne*, Paris, 1849, p. 56; *Jeu de la fortune que oit [eut?] le roy de Castille et la royne sur la mer* (Béthune, 1506).

²³⁵ Cf. *De casibus* cit., pp. XXIX-XXX, 940; cf. aussi Antonio Enzo QUAGLIO, *Scienza e mito nel Boccaccio*, Padova, 1967, p. 135.

Introduction

assuré que Boccace en est la source. Il s'ensuit que vraisemblablement l'auteur n'a pas utilisé un manuscrit du *De casibus* complet: presque certainement il a travaillé à partir d'un extrait, où l'apologue était isolé et ne portait pas de nom d'auteur.

Il serait à la rigueur possible que le texte dépende directement d'un extrait de l'original latin²³⁶. Dans sa version latine, le *Certamen paupertatis et fortune* a connu une certaine diffusion comme extrait indépendant: il est conservé sous cette forme dans quelques manuscrits²³⁷: Paris, B.n.F., lat. 6725, ff. 87r-89v²³⁸; Venezia, Bibl. Naz. Marciana, lat. XI 59 (4152), f. 79r-v²³⁹ et

²³⁶ Pour les manuscrits du *De casibus*, cf. l'éd. cit., pp. 875-878; Vittore BRANCA, *Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio*, II, Roma 1991, pp. 51-55; ID., *Ancora nuovi manoscritti boccacciani. Dopo la pubblicazione del secondo volume di "Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio"*, in «Studi sul Boccaccio», 19, 1990, pp. 19-25. Cf. aussi Gianni MOMBELLO, *I manoscritti delle opere di Dante, Petrarca e Boccaccio nelle principali librerie francesi del secolo XV*, in *Il Boccaccio nella cultura francese*, a cura di C. PELLEGRINI (Atti del Convegno di studi *L'opera del Boccaccio nella cultura francese*, Certaldo, 2-6 settembre 1968), Firenze, 1971, pp. 81-209. Pour une vue d'ensemble rapide de la fortune du *De casibus*, voir maintenant Olivier DELSAUX, *Un témoignage inédit sur la fortune du "De casibus virorum illustrium" de Giovanni Boccaccio en France à la fin du Moyen Age. L'«Extrait d'aucuns nobles hommes malheureux» de Pierre Doriol (circa 1480)*, «Cahiers de recherches médiévales et humanistes», 2015-1, n° 29, pp. 347-361, en particulier pp. 347-351.

²³⁷ En dehors des manuscrits indiqués, un *Tractatus de Fortuna et paupertate*, constitué d'extraits du *De casibus*, est signalé dans le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, Vat. lat. 3194, f. 37v et ss., par Florence BUTTAY-JUTIER, *Fortuna. Usages politiques* cit., p. 82, n. 195. Un autre manuscrit du *Certamen* est signalé par *A Catalogue of the Library of the College of St. Margaret and St. Bernard, commonly called Queen's College in the University of Cambridge*, methodically arranged by T. HARTWELL HORNE, London, 1827, II, p. 104 (manuscrit anciennement possédé par la bibliothèque, mentionné par John Leland, d'après un catalogue rédigé autour de 1538). Je n'ai pas trouvé d'autres témoins, mais il est évident que la liste n'est pas exhaustive.

²³⁸ Cf. Elisabeth PELLEGRIN, *Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France*, Padova, 1966, p. 49 (= «Italia medioevale e umanistica», IV, 1961, p. 389).

²³⁹ Cf. Pietro ZORZANELLO, *Catalogo dei codici latini della Biblioteca Nazionale Marciana di Venezia*, Trezzano, vol. I, 1980, pp. 487-494; Paul Oskar KRISTELLER, *Iter Italicum*, London-Leiden, vol. II, 1967, pp. 253-254; cf. aussi *Laurentii Valle epistole ediderunt* O. BESOMI, M. REGOLIOSI, Padova, 1984, p. 80.

lat. XIV 12 (4002), f. 115v²⁴⁰. L'auteur, dont on a relevé le goût pour les insertions latines, aurait pu traduire le texte. Toutefois, beaucoup plus probablement, il a tout simplement repris un extrait d'une traduction. Plus précisément un tel extrait devait être issu de la deuxième traduction française du *De casibus* réalisée par Laurent de Premierfait en 1409²⁴¹, comme les deux copies que nous connaissons de l'extrait en français: un manuscrit signalé par Mlle Droz²⁴² et le manuscrit Paris, B.n.F., fr. 15219²⁴³. En effet, alors que dans la première traduction, celle de 1400, la copie du texte n'a pas donné lieu à une présentation particulière²⁴⁴, dans la deuxième le débat est présenté comme un dialogue et les paroles des trois intervenants – *l'Acteur, Povreté, Fortune* – sont introduites par des rubriques: *l'Acteur parle, Povreté parle...* Nous avons en germe ce qui, développé, donnera la moralité, même si *l'Acteur* a complètement disparu²⁴⁵ et des personnages ont été ajoutés. Cette deuxième traduction est conservée dans de nombreux manuscrits; l'apologue est normalement présenté

²⁴⁰ Cf. P. ZORZANELLO, *Catalogo cit.*, vol. III, 1985, pp. 29-32.

²⁴¹ Sur les deux traductions, cf. Giuseppe Di STEFANO, *Il Trecento*, in *Il Boccaccio nella cultura francese cit.*, pp. 1-47, en particulier pp. 5-8; Franco SIMONE, *Giovanni Boccaccio "fabbro" della sua prima fortuna francese, ibidem*, pp. 49-80, en particulier pp. 57-59; Paola CIFARELLI, *Le manuscrit B.n.F. fr. 15219: quelques remarques à propos des extraits de la traduction du "De casibus" de Boccace*, «L'analisi linguistica e letteraria», VIII, 2000, 1-2, pp. 383-397, en particulier pp. 389-396; sur la tradition manuscrite, cf. Carla BOZZOLO, *Manuscrits des traductions françaises des oeuvres de Boccace. XV^e siècle*, Padova 1973, pp. 15-23; Stefania MARZANO, *Itinéraire français de Boccace: perspectives et enjeux d'un succès littéraire*, «Le Moyen Français», 66, 2010, pp. 61-68.

²⁴² Le manuscrit a été acquis par E. Droz en 1935, cf. Eugénie DROZ, *Un recueil de manuscrits du XV^e siècle de la Bibliothèque de Claude-Enoch Virey*, «Bulletin d'information de l'Institut de recherche et d'histoire des textes», 15, 1967-1968, pp. 157-173, en particulier p. 162.

²⁴³ Cf. P. CIFARELLI, *Le manuscrit B.n.F. fr. 15219 cit.*

²⁴⁴ J'ai vérifié les trois témoins conservés à Paris, indiqués par C. Bozzolo (*Manuscrits des traductions cit.*, p. 16): mss. Paris, B.n.F., fr. 24289 (manuscrit le plus ancien de la première version, cf. p. 16), 597, 132.

²⁴⁵ A ce sujet, cf. ci-dessous.

Introduction

avec les rubriques²⁴⁶. L'auteur a donc pu se servir d'un manuscrit appartenant à cette tradition, sans doute un extrait, transmis sans nom d'auteur²⁴⁷.

Ce qui est remarquable, c'est le parti que l'auteur a su tirer de l'adaptation de l'apologue en développant les virtualités dramatiques du récit: il s'agissait d'un conflit²⁴⁸, aboutissant à la lutte physique entre deux personnages. Dans la moralité le moment de la lutte est gardé, même mis sur scène, et constitue le noyau de la pièce, mais il est aussi démultiplié à travers le nombre des personnages et les sujets de conflit, ce qui est à l'origine de la variété et de la vivacité de l'action. En même temps l'auteur a éliminé tout ce qui n'était pas utile dans une perspective dramatique. Tout l'appareil introductif a disparu. Le dispositif mis en place par Boccace pour bien souligner la valeur de la fable – son ancienneté, le prestige du personnage qui la raconte, l'auditoire choisi qui l'écoute –, tout ceci a simplement disparu²⁴⁹. Le texte est une pièce de théâtre où tout est focalisé sur l'action dramatique²⁵⁰ comme le montre le fait

²⁴⁶ J'ai vérifié trois témoins (cf. C. BOZZOLO, *Manuscrits des traductions* cit., pp. 16-23); mss. B.n.F. fr. 226 (le manuscrit de base de l'édition de Patricia May Gathercole: *Laurent de Premierfait's Des cas des nobles hommes et femmes. Book I. Translated from Boccaccio*, Chapel Hill, 1968), 131, 229; de nombreux autres manuscrits ont été vérifiés par Paola Cifarelli, *Le manuscrit B.n.F. fr. 15219* cit., p. 393, n. 34. Dans le ms. fr. 15219 les rubriques n'ont pas été réalisées, mais à leur place il y a un blanc (cf. *ibidem*, n. 35).

²⁴⁷ Dans les deux manuscrits mentionnés contenant l'extrait le nom de Boccace n'apparaît pas.

²⁴⁸ Sur le genre de l'*altercatio* et ses virtualités dramatiques, cf. C. SEGRE, *Le forme et le tradizioni didattiche*, in *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters* (G.R.L.M.A.), dir. H.R. JAUSS, vol. VI, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, t. I, Heidelberg, 1968, pp. 58-145, en particulier pp. 73-82; Pierre-Yves BADEL, VIII. *Le débat*, in *ibid.*, vol. VIII, D. POIRION, dir., *La littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, t. I, Heidelberg, 1988, pp. 95-110, en particulier pp. 103-109.

²⁴⁹ On ne peut pas exclure que ce cadre n'apparaissait déjà plus dans l'extrait qui a pu servir de source directe, mais, compte tenu de la liberté avec laquelle notre auteur manie sa matière, il est sans doute plus vraisemblable de lui attribuer la paternité de ces interventions sur le texte.

²⁵⁰ Il est significatif que *l'Acteur* de la traduction de Premierfait ait disparu: il n'avait qu'un rôle introductif et d'exposition. Ceci est d'autant plus remarquable

que les détails utiles à ce but ont été gardés. Par exemple, avant la lutte *Fortune* réfléchit au fait que de toute façon elle ne pourra rien obtenir de *Povreté* puisqu'elle n'a rien (vv. 1353-1356)²⁵¹. Ensuite, juste avant la lutte, *Paupertas* affirme qu'elle n'a pas d'armes, dans la moralité ce détail devient l'objet des railleries de *Eur* et *Maleur* (vv. 1383-1387), plus tard lors de la lutte elle-même *Paupertas* presse de son genou la poitrine de *Fortuna*, ce qu'on retrouve dans la moralité, où *Fortune* se plaint des «genoux [...] si tres agus | qu'ilz [lui] percent tous les costés» (vv. 1434-1435).

Quant aux nombreux contenus ajoutés par l'adaptateur, la question de l'identification des sources est très délicate. Pour les références savantes, l'élaboration dramatique du texte, et le fait que les idées mentionnées sont à l'époque largement répandues, exclut que l'on puisse préciser des dépendances directes, sans compter que, en plus des textes latins, circulaient également traductions et commentaires. Les textes auxquels on fait référence commencent même à paraître dans des incunables à partir des années 1470²⁵². Toutefois, cela ne change pas fondamentalement les données du problème: la matière qu'on retrouve dans les incunables circulait déjà largement au moment où ceux-ci apparaissent; ils ne représentent donc qu'un témoignage supplémentaire de la diffusion de ces contenus

que cette figure apparaît dans d'autres moralités (cf. W. HELMICH, *Die Allegorie* cit., p. 381, renvois *s. v.*; Alan HINDLEY, 'La prédication par personnages'? *Expositor Figures in the "Moralités"*, in *The Narrator, the Expositor, and the Prompter in European Medieval Theatre*, edited by P. BUTTERWORTH, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 265-288, en particulier pp. 270-271), mais l'exigence d'efficacité dramatique de notre auteur l'a éliminée. L'absence de ce personnage est l'indicateur du passage du narratif au dramatique pour C. Thiry (*Débats et moralités* cit., pp. 206-208, 214, 243).

²⁵¹ Dans l'apologue la réflexion va cependant plus loin: *Fortuna* pense qu'elle a déjà tout pris à *Paupertas*, mais ceci cadrerait mal avec le personnage de la moralité (voir *supra*, p. XXI), notre auteur a donc fait disparaître ce qui ne correspondait plus à l'opposition qu'il a créée.

²⁵² Notamment [*Senecae*] *Opera philosophica et epistolae*, Tarvisii, per Bernardum de Colonia, 1478; *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit. (1482); *Liber Quadrupartiti Ptholemei* cit. (1484); *Les Ethiques en françois* cit. (1488); les *Auctoritates Aristotelis* (à partir des années 1480, cf. éd. J. HAMASSE cit., p. 47).

et n'aident pas à préciser de quels témoins l'auteur de la moralité a pu se servir. En plus, même s'il est possible que notre auteur étale des connaissances de première main, il est probable qu'il utilise un «dossier» de citations qui circulait pratiquement constitué, dont on trouve sans doute la trace chez Martin Le Franc²⁵³ ou Olivier de la Marche²⁵⁴: une sorte de florilège informel de références²⁵⁵ dont la discussion sur le libre arbitre et la destinée était nourrie sans doute depuis longtemps²⁵⁶.

Pour ce qui est des personnages exemplaires, la littérature médiévale fourmille de recueils d'anecdotes, apologues, dits mémorables... Il suffit de penser au ps.-Walter Burley²⁵⁷, à William of Malmesbury²⁵⁸, Walter Map²⁵⁹, Gervais de Tilbury²⁶⁰, Robert Holcot²⁶¹. À ces ouvrages, toujours disponibles, s'ajoutent à la fin du Moyen Âge ceux de Pétrarque et de Boccace et les œuvres qui en dépendent, notamment celles de Christine de Pizan²⁶², par ailleurs des sommes comme l'*Ovide moralisé* en vers²⁶³ et en prose²⁶⁴, le

²⁵³ Cf. Martin LE FRANC, *L'Estrif de Fortune et Vertu* cit.

²⁵⁴ K. HEITMANN, *Olivier de la Marche*, «Le Débat de Cuidier et de Fortune» cit.

²⁵⁵ Pour les références juridiques les parentés sont frappantes avec *La condamnation de Banquet* de Nicolas de La Chesnaye (éd. J. KOOPMANS et P. VERHUYCK, Genève, 1991), cf. *supra*, p. XLVIII.

²⁵⁶ Sur des florilèges sur le sujet, cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna*, a cura di C. BIANCA, Firenze, 1985, p. LIV, n. 251; en général, cf. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir* cit., p. 36.

²⁵⁷ *Gualteri Burlaei liber de vita et moribus philosophorum*, hrsg. von H. KNUST, Tübingen, 1886.

²⁵⁸ *Polyhistor*. A critical edition by H.T. OUELLETTE, Binghamton, New York, 1982.

²⁵⁹ *De nugis curialium: Courtiers' Trifles*, ed. and tr. Montague Rhodes JAMES, rev. C.N.L. BROOKE and R.A.B. MYNORS, Oxford, 1983.

²⁶⁰ *Otia imperialia*; pour les éditions cf. *Dictionnaire des lettres françaises*, publié sous la dir. du card. G. GRENTE, *Le Moyen Âge*, éd. (...) sous la dir. de G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, Fayard, 1992, p. 518.

²⁶¹ *Moralitates*, cf. Beryl SMALLEY, *Robert Holcot, O.P.*, «Archivum fratrum praedicatorum», XXVI, 1956, pp. 5-97, en particulier pp. 25-82.

²⁶² En premier lieu *Le livre de la mutacion de fortune* cit.

²⁶³ «*Ovide moralisé*». *Poème du commencement du quatorzième siècle* cit.

²⁶⁴ Achevé en 1467, cf. *Ovide moralisé en prose* cit., p. 3.

livre des *Eschés amoureux*²⁶⁵ et son commentaire²⁶⁶, ou encore le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais²⁶⁷ ou une de ses traductions²⁶⁸, ont bien pu fournir plusieurs références. Enfin dans la perspective humaniste l'accès direct aux œuvres de l'Antiquité redevient d'actualité. Les relevés pourraient donc être nombreux, mais, à défaut de lien prouvé, inutiles.

Ce sont plutôt les séries de noms²⁶⁹, certains détails curieux des anecdotes relatées, les anecdotes elles-mêmes quand elles sont rares, qui pourraient mettre sur la bonne piste pour déterminer les sources directes. Mais le travail reste difficile, même si on voit bien la logique des listes de noms: la série la plus importante relève de l'histoire sainte; dans l'Antiquité non biblique histoire et mythologie se côtoient, enfin, quelques personnages appartiennent à l'histoire de la France. Les exemples cités sont, pour la plupart, assez courants. Pour l'instant on

²⁶⁵ Gianmario RAIMONDI, *Les eschés amoureux: studio preparatorio ed edizione* (I. vv. 1-3662), «Pluteus», 8-9, 1990-1998; ID., *Les eschés amoureux: studio preparatorio ed edizione* (II. vv. 3663-5538), «Pluteus», 10, 1999-2000, pp. 39-158; *Les eschés d'Amours. A Critical Edition of the Poem and its Latin Glosses*, edited by G. HEYWORTH, D.E. O'SULLIVAN with F. COULSON, Leiden et Boston, Brill, 2013. La lamentation initiale de notre moralité dépend peut-être de la plainte de Diane dans les *Eschés*: elle se lamente du fait que les hommes la délaissent, lui préférant Venus.

²⁶⁶ EVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés*, édition critique par F. GUICHARD-TESSON et Bruno ROY, Montréal, Ceres, 1993.

²⁶⁷ *Bibliotheca mundi seu speculi maioris Vincentii* cit.

²⁶⁸ Il existait à l'époque plusieurs traductions, notamment celle de Jean de Vignay; pour son importance cf. Laurent BRUN et Mattia CAVAGNA, *Pour une édition du "Miroir historial" de Jean de Vignay*, «Romania», 124, 2006, pp. 378-428, en particulier pp. 378-379.

²⁶⁹ Ainsi l'*Ovide moralisé*, directement ou indirectement, pourrait bien avoir fourni une partie des exemples mythologiques: les suites *Circe*, *Scilla*, *Glaucus*, puis *T<r>iton*, *Egeon*, les *Seraines* (*filles de Dorys*), la méprise sur Memnon, puis sur *Gorgon* et *Medusa* (cf. *supra*, p. xxx), pourraient avoir leur origine dans ce texte, qui n'est cependant certainement pas le seul à avoir été utilisé.

ne peut que signaler des parentés possibles²⁷⁰; sur la base de certains détails on ne peut, paradoxalement, qu'exclure le *De casibus*. Il suffira de songer au développement que Boccace consacre à l'éloge de la pauvreté dans le livre I²⁷¹. On y trouve nombre de thèmes traditionnels qui apparaissent aussi dans la moralité²⁷², mais Boccace, en plus de Diogène, dont notre moralité traite longuement, mentionne également Troie, Agamemnon, les *Curtii* et les *Fabritii*, dont on ne trouve trace dans notre moralité. Si notre auteur avait eu connaissance de ce texte, il aurait difficilement renoncé à l'exploiter²⁷³. En revanche, pour la matière mythologique, il serait assez vraisemblable qu'il se soit servi de l'*Ovide moralisé* en vers²⁷⁴, mais il ne s'est pas borné à cette œuvre, il est probable que, pour la plainte initiale de *Fortune* – où il avait besoin de contenus plus resserrés et précis –, il se soit référé directement aux *Métamorphoses* d'Ovide²⁷⁵. Ce ne sont cependant que des hypothèses suggérées par le texte.

²⁷⁰ Les indications données dans les notes au texte ne sont pas le résultat d'un travail exhaustif, mais de simples sondages, elles relèvent seulement des attestations de traditions dont notre auteur a pu avoir connaissance par bien d'autres voies. De toute façon, mis à part peut-être quelques essais de bravoure – comme au début l'histoire mythique de l'humanité – il semble puiser à la culture commune de l'époque, sans velléités érudites particulières, et il est très probable que la Bible, l'*Ovide moralisé* et le *Speculum historiale* constituent ses sources principales.

²⁷¹ *De casibus* cit., pp. 82-85.

²⁷² L'action délétère et corruptrice des richesses, le mépris du superflu, l'endurance de Pauvreté, sa situation à l'abri de toute envie, sa maison dépouillée...

²⁷³ D'autres détails confirment cette hypothèse: plusieurs noms apparaissant dans la moralité ne se trouvent pas dans le *De casibus*, p. ex. le *Talencs/Zaleucus* du v. 877, certains détails non plus, p. ex. les circonstances de la mort de Philippe, le père d'Alexandre le Grand (vv. 861-864).

²⁷⁴ Cf. *supra*, p. xxx.

²⁷⁵ Cf. *supra*, pp. xxvii-xxviii.

Versification

Cet aspect du texte mérite attention: la structure métrique est complexe²⁷⁶. La plus grande partie de la pièce est en couplets d'octosyllabes, mais les rimes s'en affranchissent parfois²⁷⁷ et dans plusieurs passages le mètre change, soit dans le jeu des rimes, soit, d'une manière plus radicale, également dans la longueur des vers. Les formes sont variées et, si elles sont parfois courantes, dans nombre de cas elles témoignent d'une sorte de jeu où l'on recherche la structure inhabituelle en combinant d'une manière inédite rimes et vers de longueurs différentes.

Je donne ici la liste des mètres utilisés, en les présentant sous les différentes sections dont le texte est constitué²⁷⁸.

²⁷⁶ Pour l'importance de cet aspect dans les textes dramatiques de l'époque, on se reportera en particulier à Taku KUROIWA, Xavier LEROUX, Darwin SMITH, *Formes fixes: futilités versificatoires ou système de pensée?*, in *Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge*. Actes du colloque international organisé au Palais Neptune de Toulon les 13 et 14 novembre 2008, Textes réunis par X. LEROUX, Paris, Honoré Champion, 2011, pp. 121-142. La description des formes métriques qui suit est purement «conventionnelle», son but est simplement de fournir un premier outil pour affronter cette dimension du texte.

²⁷⁷ On trouve aussi, en nombre limité, des octosyllabes orphelins sans que cela semble dû à une faute de copie, cf. vv. 293 (cf. *supra*, p. LX), 342 (cf. *supra*, p. LVII), 747 (cf. *supra*, pp. LXXIV-LXXVI), 1415 (mais ce cas est particulier, voir *infra*, n. 312). Cf. aussi mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 189-192.

²⁷⁸ Pour simplifier, je reprends les mêmes lettres, mais l'identification des rimes n'est valable qu'à l'intérieur de chaque item: en passant de l'un à l'autre la rime n'est pas la même (sauf lorsque je le signale explicitement). Les rimes féminines sont indiquées en italique, mais seulement lorsque un schéma singulier est identifié; lorsque le schéma se répète, le caractère romain seul est utilisé, que les rimes soient masculines ou féminines. J'introduis parfois un blanc pour rendre les schémas plus explicites, cela ne veut pas dire que la coupure soit matérialisée dans la copie, ni dans le texte. Dans les formes où apparaissent des refrains (ballade, rondeau), j'indique par la majuscule les vers répétés. J'ai respecté dans l'indication des vers le découpage des sections et des items, ce qui brise la continuité entre les reparties, très souvent matérialisée par l'enchaînement des rimes (même lorsque la longueur des vers est différente); j'indique toujours en note ces enchaînements et, dans un souci de clarté, je ne reprends jamais le même numéro du vers dans les deux items qui se suivent, même s'il s'agit du même type de vers.

Introduction

vv. 1-83

[Prologue, plainte de *Fortune*: 3 strophes (vv. 1-12, 28-39, 55-65) de douze décasyllabes²⁷⁹, alternant avec trois pièces de structure à chaque fois apparentée et différente²⁸⁰]

vv. 1-12

décasyllabes
aab aab bba bba

vv. 13-27

2 x *aaa⁷b⁵*
1 x *bba⁷*
" *bbba⁷*

vv. 28-39

décasyllabes
aab aab bba bba

vv. 40-54

2 x *aa⁷a³b⁷*
1 x *b⁷b³a⁷*
" *bb⁷b³a⁷*

vv. 55-65

décasyllabes
aab ab bba bba

²⁷⁹ Les rimes sont toujours différentes. Le jeu créé par l'alternance de rimes masculines et féminines est à noter: deux rimes pour chaque séquence en décasyllabes, dans la première elles sont féminines, dans la deuxième masculines, dans la troisième masculine et féminine. La forme est citée dans Henri CHATELAIN, *Recherches sur le vers français au XV^e siècle. Rimes, mètres et strophes*, Paris, 1907, reprint Genève, 1974 (dorénavant CHATELAIN), p. 113. Chez Pierre Fabri cette forme est une des réalisations possibles du *lay* (cf. *infra*, n. 350). Il manque un vers dans le deuxième tercet de la troisième strophe, probablement en raison d'un oubli lors de la copie.

²⁸⁰ Les formes sont apparentées à celles signalées par CHATELAIN, p. 97, 138, 246, mais ne sont pas inventoriées par celui-ci. Le jeu entre deux rimes, des vers de longueur différente et leur agencement, vaguement symétrique, est une des ressources de l'époque, voir par exemple les poèmes XIX et XXI de l'*Estrif* de Martin le Franc (cf. O. ROTH, *Studien* cit., pp. 533-534, 578-579; éd. P.F. DEMBOWSKI cit., pp. 204-205, 235-236).

Versification

vv. 66-83²⁸¹

2 x $aa^5a^1b^7$
1 x $a^6b^2a^7$
“ $a^7a^1b^7$
“ $aa^7a^1b^7$

vv. 84-123²⁸²

[Dialogue introductif entre *Maleur* et *Eur* sur le pouvoir de *Fortune*]
couplets d'octosyllabes

vv. 124-164

[*Fortune* reprend sa plainte]

vv. 124-139²⁸³

2 x aaa^8b^4
1 x bbb^8a^4
“ $bbba^8$

vv. 140-163

2 x $a^8a^4ab^8$
“ $b^8b^4ba^8$
“ $cc^8d^4d^8$

vv. 164-531

[Dialogue entre *Fortune* et ses enfants]
octosyllabes

vv. 164-172²⁸⁴

$aab ab(b) cc d$

²⁸¹ Par l'intervention de deux mots aux vv. 74-75 (*cure* et *purer*), l'on obtiendrait pour les deux tercets centraux un schéma spéculaire $b^7a^1a^7-a^7a^1b^7$, plus homogène avec le contexte.

²⁸² Les vv. 84 et 123 forment couplet avec les vers précédent et suivant, il s'agit de vers adjoints; sur le «vers adjoint», cf. T. KUROIWA, X. LEROUX, D. SMITH, *Formes fixes: futilités versificatoires ou système de pensée?* cit., pp. 141-142.

²⁸³ Formes proches dans CHATELAIN, p. 98.

²⁸⁴ Le quintil est suivi d'un vers adjoint (v. 169), d'un couplet et d'un autre vers adjoint (v. 172) qui assure la transition avec la forme qui suit. Sur ces vers, cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 185-188.

Introduction

- vv. 173-196
3 x abab bcbc
- vv. 197-236
5 x abab abab
- vv. 237-242
ab ab ab
- vv. 243-250
abab abab
- vv. 251-258
abab aabb²⁸⁵
- vv. 259-485
couplets²⁸⁶
- vv. 486-493²⁸⁷
rondeau ABaA ab AB
- vv. 494-531²⁸⁸
couplets

²⁸⁵ Les quatre derniers vers sont déjà des couplets, mais ils reprennent les rimes alternées des quatre vers précédents; le dernier vers et le vers suivant (v. 259) constituent la réponse de *Eur* à *Fortune*, le v. 259 fait couplet avec le premier vers de la repartie successive.

²⁸⁶ Les vv. 293 et 342 sont orphelins, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 189-192, et *supra*, pp. LVII, LX. La même rime (mais non visuelle) est répétée aux vv. 421-424 (cf. *supra*, pp. LXXI-LXXIII). Sur les vv. 400-432, cf. *ibidem*.

²⁸⁷ Le début et la fin forment couplet avec les vers précédent et suivant – vv. 485-486 et 493-494 –, les vv. 485 et 494 sont adjoints. Les blancs indiquent la coupure des reparties. Le premier vers de la repartie (v. 484) fait couplet avec le vers précédent (vv. 483-484) et la repartie continue ensuite en couplets (vv. 494-499). Pour cette forme de rondeau: AB aA ab AB, cf. CHATELAIN, pp. 200-201; cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 348-349.

²⁸⁸ Le début et la fin de la ballade forment couplet avec les vers précédent et suivant, ils riment avec les vers adjoints 531 et 562.

Versification

vv. 532-561

[Entrée en scène de *Povreté*]

décasyllabes

ballade²⁸⁹: 3 x *ababbccdcD*

vv. 562-709

[Dialogue de *Povreté* et *Franc Arbitre*]

vv. 562-612

couplets d'octosyllabes

vv. 613-632

2 x *aaaa⁷b⁵*

« *bbbb⁵a⁷*

vv. 633-649²⁹⁰

couplets de pentasyllabes

vv. 650-654

citation latine, lignes non rimées correspondant
approximativement à des vers longs (décasyllabes)

vv. 655-661

pentasyllabes

abb cb bc

vv. 662-664²⁹¹

octosyllabes

abb

²⁸⁹ Incipit: «Quand mon estat considere et regarde»; refrain «Pour contempler la Sainte Trinité». Cf. mon article *Les ballades insérées dans la «Moralité de Fortune et Povreté»*, «Studi francesi», XLIX, 2005, pp. 353-356, en particulier pp. 354-355.

²⁹⁰ Le v. 649 est déjà en latin – et rime avec le v. 655 –, mais respecte approximativement la longueur de cinq syllabes.

²⁹¹ Le v. 662, adjoint, rime avec le précédent, les trois vers assurent la transition avec la forme complexe qui suit.

Introduction

vv. 665-680²⁹²

2 x aaa^7b^5

1 x ccc^7d^5

“ $cccd^7$

vv. 681-696

2 x $aa^5a^7b^5$

“ $bb^5b^7a^5$

vv. 697-709²⁹³

heptasyllabes

fatras²⁹⁴: $ABA\ aba\ abb\ abaB$

vv. 710-820²⁹⁵

[Dialogue entre tous les personnages en scène: «présentations»]
octosyllabes

vv. 710-714²⁹⁶

couplets

vv. 715-732

«Refrain branlant»²⁹⁷: $aa\ bb\ cC\ dd\ ee\ cC\ ff\ gg\ cC$

vv. 733-740

couplets

vv. 741-747

$ab\ ab\ bc\ d^{298}$

²⁹² Formes proches dans CHATELAIN, pp. 97, 132.

²⁹³ Les vers terminent une tirade de *Povreté*, j'introduis les blancs pour rendre la forme plus explicite.

²⁹⁴ Cf. P. FABRI, *Le Grand et Vrai Art* cit., II, pp. 82-85. Pour une forme proche, cf. CHATELAIN, p. 204. Cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 351-354.

²⁹⁵ Sur les vv. 740-756, cf. *supra*, pp. LXXIV-LXXVI.

²⁹⁶ Le v. 710, adjoint, rime avec le précédent.

²⁹⁷ D'après P. FABRI, *Le Grand et Vrai Art* cit., II, p. 85. Cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 352-355.

²⁹⁸ Les vv. 746-747 sont orphelins, le premier ferme la réplique et le deuxième ouvre la repartie suivante, cf. *supra*, pp. LXXIV-LXXVI.

Versification

- vv. 748-820²⁹⁹
couplets
- vv. 821-936
[Dialogue entre tous les personnages en scène]
octosyllabes
- vv. 821-916
[Énumération par *Eur* et *Maleur* des heureux et des malheureux]
12 x abab bcbe³⁰⁰
- vv. 917-936
[*Franc Arbitre* et *Povreté* opposent l'exemple de *Dyogenés*]
- vv. 917-931³⁰¹
couplets
- vv. 932-936³⁰²
aab ab
- vv. 937-1230
[Débat philosophique]
- vv. 937-1178³⁰³
couplets d'octosyllabes
- vv. 1179-1194³⁰⁴
[*Povreté* fait appel à des exemples bibliques]
heptasyllabes
2 x aaab aaab

²⁹⁹ Le v. 820, adjoint, rime avec le suivant.

³⁰⁰ Chaque huitain correspond en général à une repartie, introduite éventuellement par une fraction de vers (vv. 821-860, 893-916); au milieu de la section deux reparties occupent chacune deux huitains (vv. 861-892; la deuxième étant introduite par deux vers).

³⁰¹ Le v. 917, adjoint, rime avec le précédent.

³⁰² Le découpage du texte entre les répliques permet d'isoler ces cinq vers comme autonomes: le v. 937, adjoint, assure la liaison avec la réplique suivante. Sur ces vers, cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 182-183.

³⁰³ Les vv. 937 et 1178, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède ou qui suit.

³⁰⁴ Formes proches dans CHATELAIN, pp. 96-97.

Introduction

- vv. 1195-1230³⁰⁵
[Dialogue de *Povreté* et *Eur* sur le cas de *David*, conclusion]
couplets d'octosyllabes
- vv. 1231-1289
[Altercation]
pentasyllabes
- vv. 1231-1278
8 x aab aab³⁰⁶
- vv. 1279-1281³⁰⁷
abb
- vv. 1282-1289
aaab aaab³⁰⁸
- vv. 1290-1352
[L'altercation dégénère: menaces et insultes]
- vv. 1290-1323³⁰⁹
couplets d'octosyllabes

³⁰⁵ Les vv. 1195 et 1230, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède ou qui suit.

³⁰⁶ Cf. CHATELAIN, p. 111. Chaque tercet correspond à une repartie.

³⁰⁷ Le v. 1279, adjoint, est suivi d'un seul couplet.

³⁰⁸ Cf. CHATELAIN, p. 96. Le dernier vers appartient déjà à l'intervention suivante. En tenant compte de la rime interne, ces vers auraient pu être divisés ultérieurement, comme peut le suggérer une barre oblique dans la copie (vv. 1282-1284, 1286-1288): 2 x $a^3 a^1 a^3 a^1 a^3 a^1 b^5$. Cependant, comme la rime féminine compte seulement à l'intérieur du vers, on aurait seulement quatre syllabes utiles pour le décompte: la suite pentasyllabique serait cassée. Il s'agit bien de rimes couronnées, je conserve donc la disposition du manuscrit.

³⁰⁹ Les vv. 1290 et 1323, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède ou qui suit. Les vv. 1300-1308 sont souvent fragmentés entre les personnages.

Versification

vv. 1324-1352³¹⁰

aaa³bb⁷b¹a⁷

aaabb⁷b¹a⁷

a²

a⁴

a²

c⁵

ca⁷

cc⁷bb³dd⁷d³b⁷

vv. 1353-1459

[Dernières considérations et défis, puis lutte]

octosyllabes

vv. 1353-1408³¹¹

[Dernières considérations avant la lutte]

couplets

vv. 1409-1415

[Dernières exclamations belliqueuses]

Rondeau imparfait: AB aA ab c³¹²

³¹⁰ Chaque ligne correspond à une repartie, le jeu des rimes montre bien qu'on ne peut pas considérer les reparties comme appartenant à un même vers.

³¹¹ Les vv. 1353 et 1408, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède ou qui suit. Les vv. 1369 et 1380 (*Pour Dieu ne la refusez | redoubtez point*) ressemblent beaucoup à un refrain bien qu'ils soient parfaitement intégrés dans les couplets d'octosyllabes. La situation se prêterait bien à la présence d'un rondeau. Cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 358-359.

³¹² V. 1415: le vers est coupé en 3+5 syllabes dans la copie même, les deux parties riment entre elles. Il s'agit en fait du début des deux vers du refrain du rondeau et il faut noter que le v. 1416, dont la rime est orpheline, devait en fait rimer avec le deuxième vers du refrain et fonctionner comme vers adjoint. On ne peut donc pas exclure que le rondeau soit tout à fait régulier et la lacune due au copiste, le début des deux vers étant écrit pour mémoire et devant être complété lors de la performance. Cependant le fait que le v. 1415 soit un octosyllabe, avec rime interne, me semble montrer que la suppression du refrain est voulue, pour terminer lapidairement les préalables de la lutte et sans doute aussi pour surprendre l'auditoire, qui s'attendait au refrain. Sur ce passage, cf. mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 355-356.

Introduction

vv. 1416-1429³¹³

[Lutte]

*abb*³¹⁴

*ccD cD(d)*³¹⁵

*eef ef*³¹⁶

vv. 1430-1459³¹⁷

[*Fortune* est obligée de se rendre]

couplets

vv. 1460-1487

[Lamentation de *Eur* et *Maleur*]

vv. 1460-1471³¹⁸

[Lamentation de *Eur*]

4 x a⁸a⁴b⁸

³¹³ J'introduis des blancs pour mieux faire ressortir le schéma, en réalité chaque repartie occupe au maximum deux vers, le plus souvent un seul ou un fragment de vers.

³¹⁴ Un couplet précédé d'un vers adjoint (v. 1416) qui reprend la rime qu'aurait dû avoir le v. 1415 si le rondeau avait été régulier, mais il n'est pas nécessaire de corriger le texte: même si elle n'est pas matérialisée, la sonorité d'une des deux rimes du rondeau est restée dans l'oreille de l'auditoire.

³¹⁵ Il est probable que dans les vv. 1419-1424 (*ccD cDd*: le refrain n'en est en fait pas complètement un, car le début change; le vers commence par *Fortune* ou *Povreté*, mais le reste du vers est identique: *Donnez luy ung sault*) reste la trace d'un rondeau, récité sur scène, mais qui n'a pas été repris dans la copie (cf. mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 356-358), mais ici aussi il pourrait s'agir simplement d'un quintil *aab ab* enrichi d'un pseudo-refrain, précédé d'un couplet et suivi d'un vers adjoint (v. 1424), selon le schéma mis en évidence dans mon article *Schémas de rimes particuliers* cit.

³¹⁶ Vv. 1425-1430, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 183-184.

³¹⁷ Les vv. 1430 et 1459, adjoints, riment avec le vers précédent et avec le vers suivant.

³¹⁸ Cf. CHATELAIN, p. 112. Douze vers, ce qui correspond à une strophe de *lay*, mais les vv. 1460-1487, bien qu'apparentés à cette forme (cf. *infra*, n. 350), avec changement de structure strophique et de rimes, ne peuvent pas être considérés un lai.

Versification

vv. 1472-1487³¹⁹

[Lamentation de *Maleur*]

2 x aa⁷a²b⁷

2 x bb⁵b²a⁷

vv. 1488-2184

[Débat juridique puis philosophique]

vv. 1488-1569³²⁰

[À la demande de *Fortune*, *Eur* et *Maleur* débattent avec *Povreté* sur la capacité de la femme à être juge]
couplets d'octosyllabes

vv. 1570-1584³²¹

[Entrée en scène de *Destinee*]
décasyllabes
aab aab bcc dde dde

vv. 1585-1592³²²

[Transition: *Fortune* doit plier]
couplets d'octosyllabes

vv. 1593-1603³²³

[*Povreté* affirme solennellement sa *juridicion*]
décasyllabes
ab ab cc ddede

³¹⁹ Formes proches dans CHATELAIN, p. 98. Je considère le v. 1477 (*Quant est chute ma mere es las*) comme un heptasyllabe (voir *infra*, p. CCIII) et le v. 1482 (*passé*) comme un dissyllabe (voir *ibidem*).

³²⁰ Les vv. 1488 et 1569, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède ou qui suit. Aux vv. 1543-1544 *falere* rime avec *venire*, aux vv. 1545-1546 *placuerunt* rime avec *feront*.

³²¹ Formes proches dans CHATELAIN, pp. 115-116.

³²² Le couplet formé par les vv. 1584-1585 réunit un décasyllabe et un octosyllabe, les vv. 1585-1588 appartiennent à la première tirade de *Destinee*, dite en aparté. Le v. 1592, adjoint, assure la liaison avec la forme qui suit.

³²³ Pour le schéma métrique, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 181-182.

Introduction

vv. 1604-1721³²⁴

[Débat, d'abord juridique, ensuite philosophique]
couplets d'octosyllabes

vv. 1722-1745

[*Franc Arbitre* et *Destinee* s'opposent]
octosyllabes
2 x abab abab baab

vv. 1746-1821³²⁵

[Suite du débat entre les deux]
couplets d'octosyllabes

vv. 1822-1869³²⁶

[Première conclusion du débat entre les deux]
heptasyllabes
4 x aab aab bba bba

vv. 1870-1904

[Exemple biblique d'*Esaiï*]

aa⁵b⁷

aaa⁵b⁷

bb⁵b⁷

cc⁵c⁷

ddd⁵d⁷

cc⁵c⁷

e⁵e⁷e⁶

g⁷gggg⁵b⁷

ggg⁵gb⁷

³²⁴ Les vv. 1604 et 1721, adjoints, assurent la liaison avec le vers qui précède et celui qui suit.

³²⁵ Le v. 1746, adjoint, rime avec le précédent. Le v. 1821 est un heptasyllabe, mais il est sans doute à corriger pour obtenir un octosyllabe; vers adjoint, il assure la transition avec la forme strophique qui suit.

³²⁶ Cf. CHATELAIN, p. 113. Je corrige le v. 1830: «faire quel<que> mixtion». Les vv. 1868-1869 sont en partie en latin, mais le nombre des syllabes est respecté.

Versification

vv. 1905-1928

[Deuxième conclusion de *Franc Arbitre*]

5 x aaa¹⁰b⁴ ³²⁷

1 x aaab¹⁰ ³²⁸

vv. 1929-2184 ³²⁹

[Reprise et fin du débat, puis dialogue final entre les autres personnages]

octosyllabes, couplets sauf:

vv. 2052-2065: *ababbcc dedeebb*³³⁰

vv. 2185-2439

[Conclusion]

vv. 2185-2202

[*Maleur* est attaché au poteau]

octosyllabes

2 rondeaux suivis chacun d'un vers adjoint, formant couplet avec le deuxième vers du refrain: AB aA ab AB(b)³³¹

vv. 2203-2217³³²

[Considérations de *Povreté* et *Franc Arbitre*]

couplets d'octosyllabes

vv. 2218-2225

[Considérations de *Povreté* et *Franc Arbitre*]

³²⁷ Les trois premiers vers de chaque quatrain reprennent la rime du quadrisyllabe précédent. Cf. CHATELAIN, pp. 87-88.

³²⁸ Ce dernier quatrain (vv. 1925-1928) répète les rimes du quatrain précédent. La même structure se trouve aux vv. 2295-2298.

³²⁹ Le v. 2184, adjoint, assure la liaison avec le rondeau qui suit.

³³⁰ Le v. 2051 fonctionne comme un vers adjoint, donnant lieu à un quintil aabab, qui se resorbe toutefois dans la structure qui suit, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 184-185.

³³¹ Vers et rimes sont différents dans les deux rondeaux. Les vv. 2193 et 2202, adjoints, forment couplet avec les vers précédents, il n'y a pas de liaison en revanche entre les deux rondeaux. Sur ces textes cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 349-354.

³³² Le v. 2217, adjoint, assure la liaison avec le rondeau qui suit.

Introduction

octosyllabes
rondeau: AB aA ab AB³³³

vv. 2226-2243³³⁴

[Exclamations de douleur de *Fortune*]

aab aab⁸

bbaac³

c⁷c³b c⁷cc³b⁸ ³³⁵

vv. 2244-2246³³⁶

[Introduction à la plainte]

aab¹⁰

vv. 2247-2298

[Lamentation solennelle de *Fortune*³³⁷]

12 x aaa¹⁰b⁴ ³³⁸

1 x aaab¹⁰ ³³⁹

vv. 2299-2340³⁴⁰

[Dialogue entre *Fortune* et ses enfants, introduit par *Povreté*]
couplets d'octosyllabes

³³³ Cf. aussi mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 351-354.

³³⁴ Les vv. 2226-2227 (et suivants, selon le schéma indiqué, qui s'étend jusqu'à la plainte commençant au v. 2244) reprennent la rime du deuxième vers du refrain.

³³⁵ Dans le manuscrit un pied-de-mouche se trouve au v. 2240: le quatrain est mis en valeur comme introduction à la plainte qui suit.

³³⁶ Le v. 2244 reprend la rime du vers précédent, rime parcourant la dizaine de vers qui précède. Le v. 2246, adjoint, assure la liaison avec la plainte qui suit. Le tercet d'introduction à la plainte est en décasyllabes. Dans le manuscrit des pieds-de-mouche se trouvent aux vv. 2244, 2247, 2251, 2259, 2263, 2267: manifestement le copiste a voulu signaler la structure métrique particulière de la plainte: tercet puis quatrains.

³³⁷ Cette forme s'apparente au *lay* selon la définition de Pierre Fabri (voir *infra*, n. 350), mais ici la rime change à chaque quatrain.

³³⁸ Les trois premiers vers de chaque quatrain reprennent la rime du quadrisyllabe précédent. Cf. CHATELAIN, pp. 87-88.

³³⁹ Ce dernier quatrain (vv. 2295-2298) répète les rimes du quatrain précédent. La même structure se trouve aux vv. 1925-1928.

³⁴⁰ Les vv. 2299 et 2340, adjoints, riment avec les vers précédent et suivant.

Versification

vv. 2341-2349³⁴¹

[Plainte de *Maleur*]
décasyllabes
ababb *cdcd*

vv. 2350-2380³⁴²

[Dialogue entre *Franc Arbitre* et *Povreté*]
couplets d'octosyllabes

vv. 2381-2396

[Considérations de *Povreté*]
pentasyllabes
2 x *aaab* + 2 x *bbbc*³⁴³

vv. 2397-2405³⁴⁴

[Conclusion de la pièce par *Franc Arbitre*]
octosyllabes
aab aab bab

vv. 2406-2439

décasyllabes
ballade³⁴⁵: 3 x *aabaabbbcC*, envoi de 4 vers, *bbcC*

Cette liste appelle quelques remarques. Dans le recours à des mètres différents une recherche poussée est manifeste, l'ensemble a un caractère parfois très construit et témoigne d'une ambition certaine. De très nombreuses parties sont en mètre complètement différent par rapport au couplet d'octosyllabes. En premier lieu l'utilisation particulière du décasyllabe, au rythme plus lent et majes-

³⁴¹ Forme proche dans CHATELAIN, p. 90.

³⁴² Le v. 2350, adjoint, rime avec le précédent.

³⁴³ Cf. CHATELAIN, p. 98.

³⁴⁴ La première rime (v. 2397) reprend la dernière du schéma précédent.

³⁴⁵ Inc.: «O vous mortels mis en prelation»; refr.: «Ainsi Maleur jamais ne deslierés». A remarquer que dans le refrain les mots *Maleur jamaiz* sont inversés alternativement (forme *Maleur jamaiz* dans la première et troisième strophe, forme *jamaiz Maleur* dans la deuxième strophe et dans l'envoi). La première rime (v. 2406) reprend la dernière du schéma précédent.

Introduction

tueux, est à noter³⁴⁶. L'entrée en scène des personnages principaux se fait dans ce mètre: *Fortune* d'abord (vv. 1-12, 28-39, 55-65), puis *Povreté*, avec sa ballade (vv. 532-561), mais aussi *Destinee* (vv. 1570-1584). Il est le mètre également de l'affirmation solennelle de son pouvoir par *Povreté* (vv. 1593-1603), de la plainte de *Maleur* (vv. 2342-2349) et de la ballade finale (vv. 2406-2439); une citation latine est aussi rédigée dans des «vers» non rimés correspondant approximativement à la longueur de décasyllabes (vv. 650-654). Dans une pause marquée par *Franc Arbitre* dans la discussion (vv. 1905-1928) et dans la dernière lamentation de *Fortune* (vv. 2247-2298) il est utilisé en combinaison avec le quadrisyllabe. Surtout, l'utilisation de mètres différents marque certains moments particuliers et remplit plusieurs fonctions: pause lyrique ou élégiaque, précipitation dramatique³⁴⁷. On trouve aussi deux ballades, des rondeaux, parfois imparfaits, et des structures métriques apparentées. À côté du couplet d'octosyllabes quelques autres agencements sont utilisés. Dans certains cas ils portent peut-être la trace de formes particulières, utilisées à l'oral et disparues au moment de l'écriture, dans d'autres, en jouant sur l'alternance ou le croisement des rimes, ils soulignent des moments particuliers de l'action³⁴⁸.

Formes lyriques et élégiaques

Le prologue, où *Fortune* se plaint sur son sort, ouvre le texte par une lamentation nettement lyrique. Elle a une structure complexe, construite sur l'alternance de trois strophes de douze décasyllabes (vv. 1-12, 28-39, 55-65) avec trois pièces de structure à chaque fois apparentée et différente³⁴⁹. La plainte est interrompue par un dialogue entre *Maleur* et *Eur*, en couplets d'octosyllabes (vv. 84-123),

³⁴⁶ L'absence de l'alexandrin est normale à l'époque, cf. CHATELAIN, pp. 236-237.

³⁴⁷ Il est probable aussi que certains vers courts aient été chantés, cf. *supra*, p. LXVI.

³⁴⁸ C'est le cas notamment du quintil *aab ab*, qu'on peut mettre en évidence à plusieurs reprises, cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 181-189.

³⁴⁹ Les parties en décasyllabes sont narratives et relatent l'histoire de l'humanité, les autres – où l'heptasyllabe est prépondérant – sont lyriques et contiennent des apostrophes que *Fortune* adresse à l'homme. Les vv. 40-54 s'apparentent à la forme

et reprend ensuite avec deux séries de quatrains, une première de quatre (vv. 124-139) et une deuxième de six (vv. 140-164) aisément identifiables par leurs combinaisons de vers et de rimes, combinaisons apparentées mais différentes. Les parties en décasyllabes sont des douzains bâtis sur deux rimes, c'est à dire des *lays* selon la définition de Pierre Fabri³⁵⁰.

D'autres passages ont une structure analogue. À la suite de la lutte, la plainte de *Eur* est constituée de quatre tercets (vv. 1460-1471)³⁵¹, à laquelle *Maleur* répond par deux huitains (vv. 1472-1487)³⁵². De même, la conclusion du débat par *Franc Arbitre* est en quatrains de trois décasyllabes monorimes et un quadrisyllabe (vv. 1905-1928), forme également utilisée pour la dernière lamentation solennelle de Fortune (vv. 2247-2298). Enfin on a déjà mentionné la plainte de *Maleur* en décasyllabes (vv. 2342-2349).

Une autre série de strophes en «mètre lyrique» apparaît dans la bouche de *Franc Arbitre* et *Povreté* lorsqu'ils exaltent l'état de cette dernière. L'intervention de *Franc Arbitre* est constituée de quatre cinquains (vv. 613-632)³⁵³, *Povreté* prend la suite, d'abord par une série de couplets de vers de cinq syllabes (vv. 633-648 et 655-661,

du «petit lai» de Jean Molinet ($2 \times a^7a^3b^7 + 2 \times b^7b^3a^7$), cf. Gérard GROS, *Les formes poétiques du Moyen Age à la Renaissance*, Paris, 1995, p. 42.

³⁵⁰ Le *lay* d'après Pierre Fabri est constitué de douze à trente vers, qui peuvent être de longueur variable, et de douze ou treize «clauses» [strophes], le tout bâti sur deux rimes: «Lay se fait de XII. iusques a XXX. lignes courtes et longues a la volonté, et de XII. clauses ou XIII., le tout de deux lisieres tant seulement, et les croise l'en, ainsy qu'il plaist, mais que la suauité se rencontre bien. Combien que es farces et moralitez il suffit de trois clauses de lay et virelay, et se font voluntiers de choses piteuses et regretz et de complainctes. Et peult l'en faire courtes lignes et longues, pource que en lay l'en ne traicte que matieres de grande ioye ou de excessiue douleur, et, quasi comme en furie, les lignes sont ou courtes ou longues, a la volonté du facteur» (*Le Grand et Vrai Art* cit., t. 2, p. 51).

³⁵¹ $a^8a^4b^8$.

³⁵² $2 \times aa^7a^2b^7 + 2 \times bb^3b^2a^7$.

³⁵³ $2 \times aaaa^7b^5 + 2 \times bbbb^5a^7$ (formes analogues aux vv. 665-696). Ces formes peuvent être rapprochées du *virelay* de Pierre Fabri, mais dans ce cas aussi le nombre de strophes est beaucoup plus limité que les douze qu'il théorise: «Virelay est semblablement fait et varie comme lay, excepté que voluntiers se fait de courtes lignes, et se fait de leonines et croisees, et de II. lisieres et XII. clauses comme lay» (*Le Grand et Vrai Art* cit., t. 2, p. 56).

Introduction

les vers sont entrecoupés par une citation latine), ensuite, dialoguant avec *Franc Arbitre*, dans une série de huit quatrains (vv. 665-696).

La raison du changement de mètre dans d'autres passages est moins évidente. Sans doute pour renforcer l'opposition entre *Povreté* et ses contradicteurs, dans un contexte de couplets d'octosyllabes, la première enchaîne deux huitains en vers de sept syllabes où elle illustre son état par des exemples bibliques et la référence aux martyrs et à leur virginité (vv. 1179-1194). De même les dernières considérations de *Povreté* sont exprimées en un seizain en pentasyllabes (vv. 2381-2396)³⁵⁴, avant un dernier passage en octosyllabes et la ballade finale.

Formes dramatiques

Lorsque la discussion tourne mal, tous les personnages – sauf *Destinee* qui n'a pas encore paru – s'apostrophent violemment en seize tercets pentasyllabiques enchaînés en sizains par la rime (vv. 1231-1275). Au moment où le tumulte atteint son comble, les reparties sont limitées à un vers, mais constituent un huitain (vv. 1282-1289)³⁵⁵. La suite n'est plus constituée que de reparties syncopées, sans schéma strophique strict, mais seulement des effets d'écho, de symétrie et de reprise, la longueur différente des vers épousant le ton agité des intervenants (vv. 1324-1352)³⁵⁶.

Sans doute pour souligner l'importance du contenu, dans le dialogue entre *Destinee* et *Franc Arbitre* au moment où il est question de l'influence des astres et de la liberté humaine, une première conclusion du débat entre les deux se fait en douzains d'heptasyllabes (vv. 1822-1869). Dans la suite l'exemple biblique d'Ésaü est traité en pentasyllabes et heptasyllabes où on ne peut repérer de schéma clair, mais seulement des parallélismes et des reprises (vv. 1870-1904). Une formule analogue, avec des vers de trois et sept syllabes, exprime les exclamations de douleur de *Fortune* (vv. 2232-2243).

³⁵⁴ 2 x aaab + 2 x bbbc.

³⁵⁵ 2 x aaab.

³⁵⁶ aaa³bbb⁷b¹a⁷ / aaabb⁷b¹a⁷ / a² / a⁴ / a² / c⁵ / ca⁷ / cc⁷bb³dd⁷d³b⁷.

Formes particulières («fixes»)

Deux ballades, non annoncées explicitement, mais dont la forme est aisément reconnaissable, sont insérées à deux endroits stratégiques: l'entrée en scène de *Povreté* (vv. 532-561) et la conclusion de la pièce, exhortation finale dans la bouche de *Franc Arbitre* (vv. 2406-2439)³⁵⁷. Cinq autres pièces sont des rondeaux (triolet: vv. 486-493, 2185-2192, 2194-2201, 2218-2226, un est imparfait: vv. 1409-1415); une est un fatras (vv. 697-709), et quelques autres vers sont un exemple de «refrain branlant»³⁵⁸, selon la terminologie de Pierre Fabri: vv. 715-732³⁵⁹. Dans quelques passages on peut repérer d'autres formes particulières, comme le quintil *aabab*³⁶⁰, mais parfois ce repérage ne peut pas aller au-delà de l'hypothèse³⁶¹.

Rimes

Le travail sur les rimes est soigné³⁶²: les rimes riches sont très fréquentes³⁶³ et les rimes équivoques nombreuses³⁶⁴; on trouve

³⁵⁷ Cf. mon article *Les ballades insérées* cit.

³⁵⁸ Un schéma où plusieurs strophes constituées de couplets d'octosyllabes, sans reprise des rimes, se terminent par un même vers répété, le *refrain*.

³⁵⁹ Cf. mon article *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit.

³⁶⁰ Cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 181-189.

³⁶¹ Cf. les deux articles cités ci-dessus et *supra*, pp. LXXV, CI.

³⁶² La répétition à la rime du même mot, avec le même sens, est rare et vise en général la recherche d'un effet particulier (vv. 223 et 227, 741 et 743, 1338-1339 et 1341, 1481-1482, 1495-1496, 1523-1524, 2396-2397; aux vv. 1058-1059 en revanche il s'agit peut-être d'une facilité).

³⁶³ J'englobe sous cette étiquette les rimes où entrent en jeu plus de deux éléments. Considérant l'ensemble du texte et les habitudes de l'auteur, il faudrait probablement prendre en compte aussi la finale féminine. Même sans la retenir, et sans compter les groupes où apparaissent des lettres quiescentes, les pourcentages sont significatifs: à titre d'exemple, dans la plainte de *Fortune* qui ouvre la pièce, un morceau de bravoure, 52 vers, sur 83 au total, se terminent par des rimes riches (63%); dans la partie en octosyllabes qui suit (vv. 84-123) les rimes riches représentent 28% (11 vers sur 39), dans la partie strophique qui vient après (vv. 124-165) les rimes riches représentent 59% (24 vers sur 41). Pour un classement des différents types de rimes, voir *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban*, éd. critique par O. JODOGNE, t. II, Bruxelles, 1983, pp. 124-132.

³⁶⁴ Cf. vv. 1-2, 9 et 12, 67-68, 158-159, 162-163, 170-171, 320-321, 355-356, 371-372, 413-414, 415-416, 417-418, 459-460, 471-472, 519-520, 597-598, 625-626,

Introduction

aussi, bien que dans une moindre mesure, des rimes couronnées et concaténées³⁶⁵. Dans les insertions latines le jeu des rimes est aussi respecté³⁶⁶. Dans certains cas la graphie ou la prononciation peuvent poser un problème, on en trouvera *infra* le relevé (pp. CLXXIX-CLXXXI).

Scansion

La scansion est soignée, les problèmes qu'on peut relever viennent essentiellement de probables fautes de copie et, d'une manière plus générale, de la graphie non normalisée: le texte doit être lu en tenant compte des exigences du vers³⁶⁷, mais cela ne met pas en question les règles strictes que l'auteur suit dans la scansion³⁶⁸.

677-679, 690-691, 770-771, 782-783, 912-913, 930-931, 932-933 et 935, 962-963, 1014-1015, 1028-1029, 1042-1043, 1048-1049, 1202-1203, 1297-1298, 1325-1326, 1368-1369, 1380-1381, 1472-1473, 1476-1477, 1484 et 1486, 1575-1576, 1588-1589, 1613-1614, 1635-1636, 1657-1658, 1663-1664, 1665-1666, 1707-1708, 1729-1730, 1817-1818, 1858-1859, 1931-1932, 2049-2050, 2088-2089, 2194 (refrain: 2197, 2200) et 2196, 2226-2227, 2240-2241, 2271-2272, 2300-2301, 2367-2368, 2381-2382.

³⁶⁵ Cf. *supra*, pp. LXII, LXXIV.

³⁶⁶ Cf. vv. 469-470 (puis/*arduis*), 470-471 (*fortuna/fortune a*), 521-522 (*ago/jubeo*), 581-585 (*primo/quinto, dicebat/sufficiebat*), 587-590 (aussy/*Ecclesiastic*, *notas/bonestas*), 649-655 (*Deuteronomii/amy*: les lignes 650-654 constituent l'explicitation de la référence, voir *supra*, n. 143), 964-965 (*fortuna/l'homme n'a*), 1084-1087 (*philosophus/intellectus, fortuna/contra*), 1096-1098 (verset/*esset, intellexit/assist*), 1124-1125 (*Jacobus/Deus*), 1126-1127 (*divites/heredes*), 1214-1215 (servant/*affluant*), 1216-1217 (*apponere/honneuré*), 1224-1225 (*famé/anime*), 1503-1504 (toute d'*or/Compretor*), 1505-1506 (*judiciis/permis*), 1509-1510 (*juris/digestis*), 1511-1512 (*omnibus/civilibus*), 1513-1514 (*sunt/possunt*), 1523-1524 (*prima/prima*), 1525-1526 (*loco/postulando*), 1535-1536 (ne m'*a/prima*), 1537-1538 (*pactis/petis*), 1543-1544 (*falere/venire*), 1545-1546 (*placuerunt/feront*), 1607-1608 (*osta/Istitutata*), 1609-1610 (*qualitate/qualité*), 1886 et 1869 (*pris/astris*), 1867-1868 (miens/*sapiens*), 1989-1990 (*fatum/prelocutum*). Sur la prononciation des finales de mots latins, voir *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban*, éd. critique par O. JODOGNE cit., pp. 45-46.

³⁶⁷ Lorsqu'il ne s'élide pas, le *e* muet compte à l'intérieur du vers presque systématiquement, les quelques exceptions sont discutées *infra*, pp. CLXXVIII, CXCIX-CCV, pour les dièses, voir *infra*, pp. CXC-CXCI.

³⁶⁸ Les quelques oscillations relevées se retrouvent ailleurs à l'époque, cf. *infra*, p. CLXXIX. Il est à noter que les copistes ne partagent pas la compétence de l'auteur en la matière, cf. *infra*, n. 639.

Enchaînements

Pour obtenir un jeu scénique agile, le mètre se plie aux exigences des reparties. L'octosyllabe est souvent fractionné en deux³⁶⁹, voire en trois reparties³⁷⁰. Une telle segmentation est fréquente là où le dialogue se fait serré. Les vers sont agencés savamment, selon l'habitude le couplet est partagé entre la fin d'une intervention et le début de la suivante³⁷¹, de manière à lier le dialogue par la rime, sauf si un autre effet est recherché³⁷². Le cas échéant le lien se fait entre vers de longueur différente. Le jeu entre octosyllabes à rimes plates et parties plus complexes mérite qu'on s'y arrête. La plupart du texte est en couplets d'octosyllabes (1450 vers environ³⁷³), à ceux-ci s'ajoutent 307 octosyllabes non réunis en couplets ou en couplets intégrés dans des formes plus étendues³⁷⁴ et les vers réunis en strophes complexes ou en d'autres mètres que l'octosyllabe (631 vers³⁷⁵).

³⁶⁹ Le procédé est utilisé pour introduire un personnage sans créer de rupture, cf. p. ex. vv. 91 (*Maleur-Eur*), 165 (*Fortune-Eur*), 167-168 (*Fortune-Maleur-Fortune-Maleur*).

³⁷⁰ Cf. p. ex. vv. 801 (*Eur-Franc Arbitre-Eur*), 919 (*Franc Arbitre-Fortune-Franc-Arbitre*), 1300 (*Povreté-Fortune-Povreté*), 2197 (*Maleur-Franc Arbitre-Povreté*).

³⁷¹ La technique de la rime dite «mnémonique» est le procédé habituel pour assurer la fluidité du texte récité, cf. Graham A. RUNNALLS, *Monologues, dialogues et versification dans le «Mystère de Judith et Holofernés»*, in *L'économie du dialogue dans l'ancien théâtre européen*, Actes de la première rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1995, réunis par Jean-P. BORDIER, Paris, Champion, 1999, pp. 115-139, en particulier pp. 119-121, et la bibliographie indiquée dans mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., p. 180, n. 14.

³⁷² Par exemple dans les vv. 2058-2059, coupant les deux interventions des vv. 2050-2065, cf. mon article *Schémas de rimes particuliers* cit., pp. 184-185.

³⁷³ 1455 octosyllabes, en ne comptant pas les couplets qui apparaissent à l'intérieur de formes plus étendues ou les octosyllabes de transition isolés: vv. 84-123, 169-172, 259-485, 494-531, 562-612, 662-664, 710-714, 733-740, 748-820, 917-931, 937-1178, 1195-1230, 1290-1323, 1353-1408, 1416-1418, 1430-1459, 1488-1569, 1585-1592, 1604-1721, 1746-1821, 1929-2051, 2066-2184, 2202-2217, 2299-2340, 2350-2380.

³⁷⁴ Vv. 164-258, 486-493, 715-722, 741-747, 821-916, 932-936, 1409-1429, 1722-1745, 2052-2065, 2185-2202, 2218-2231, 2397-2405.

³⁷⁵ Strophes anisométriques (comportant éventuellement des octosyllabes) et parties en mètre différent de l'octosyllabe, mais aussi octosyllabes ayant une simple fonction de transition: vv. 1-83, 124-164, 532-561, 613-709, 1179-1194, 1231-1289, 1324-1352, 1460-1487, 1570-1584, 1822-1928, 2232-2298, 2341-2349, 2381-2396, 2406-2439.

Introduction

La suite de couplets, maintenue lors du passage de la parole d'un acteur à l'autre, est habituelle, le cas des formes «fixes», ballades et surtout rondeaux, et des autres formes strophiques répondant à des exigences lyriques ou élégiaques, a déjà été évoqué³⁷⁶. En particulier, les strophes en pentasyllabes et heptasyllabes se détachent bien, même si la logique du changement n'est pas toujours évidente³⁷⁷. Restent les octosyllabes s'affranchissant de la rime plate, mais non intégrés dans des strophes métriquement complexes. Dans ceux-ci la rime alternée (ab) est la plus fréquente, parfois associée à la rime embrassée (abba) dans des vers réunis en sixains³⁷⁸ et neuvains³⁷⁹, huitains³⁸⁰ et douzains³⁸¹, s'identifiant en général aux reparties.

Points problématiques pour l'établissement du texte

Pour la plupart, les «erreurs» prosodiques et métriques sont imputables à la copie, ce qui est en soi significatif de l'attitude des copistes à l'égard de la graphie, attitude très éloignée de la notre³⁸²: presque toujours le rétablissement d'une voyelle ou la suppression d'une syllabe permettent d'obtenir des vers métriquement

³⁷⁶ On peut quand même souligner que, au début des formes strophiques ainsi qu'à leur intérieur (lorsque le schéma varie), la rupture est fréquente (vv. 13, 28, 40, 55, 66, 633, 665 (mais à l'intérieur de la même repartie), 681, 697, 1870, 1905, 2381), en revanche là où il y a continuité dans le discours, on trouve l'enchaînement habituel (vv. 124, 532, 612 (la transition est assurée aussi par la segmentation du vers), 1179, 1231, 1324, 1460, 1570, 1821 (? sans doute à corriger), 2232, 2244, 2341, 2406); continuité presque toujours privilégiée à la fin d'une forme strophique (vv. 84, 165, 562, 662, 710, 1195, 1290, 1353, 1488, 1585, 2299, 2351, 2397), la seule exception (v. 1929) s'explique facilement par le contenu: *Destinee* affirme qu'elle veut passer à autre chose.

³⁷⁷ Voir ci-dessus; pour l'inventaire des formes, voir la table des formes métriques, *infra*, pp. 221-223.

³⁷⁸ Vv. 2226-2231 (aab aab).

³⁷⁹ Vv. 2397-2405 (aab aab bab).

³⁸⁰ Vv. 197-250 (abab abab, sauf un sizain aux vv. 237-242); 251-258 (abab aabb), 181-196, 821-916 (abab bcbb).

³⁸¹ Vv. 1722-1745 (abab abab baab).

³⁸² Ce qui se vérifie également dans l'alternance de graphies différentes, voir *infra*, la description de la langue.

corrects, ce qui a été fait dans l'édition de manière à mettre en évidence la qualité du travail du fatiste³⁸³. Dans quelques cas, cependant, la correction n'est pas évidente. Vraisemblablement les problèmes naissent de la copie et ne sont pas imputables à l'auteur, mais l'impossibilité de parvenir à une solution où toute ambiguïté soit levée justifie, sauf exception, le respect du manuscrit dans l'optique d'une édition telle que celle-ci:

- vv. 55-65 onze vers, alors que la strophe devrait en comporter douze: oublié sans doute pendant la copie plutôt que défaut de composition. Même si cela semble improbable, on ne peut pas exclure non plus la volonté de modifier la strophe (cf. *supra*, pp. XCIV-XCV, le schéma complexe des vv. 1-83).
- vv. 74-75 *affin que l'en puist cure | purer*: si l'on intervertit *cure* et *purer* l'on obtient, sans que le sens en souffre, un schéma spéculaire $b^7a^1a^7-a^7a^1b^7$, qui s'intégrerait bien dans le contexte métrique (cf. *supra*, p. XCV). Je ne corrige pas car les tercets seraient seulement spéculaires, non identiques, un autre jeu n'est pas exclu.
- v. 1415 *Je ne sçay, | mais je l'assauldray*: le vers est un octosyllabe, mais en même temps reprend le début des deux vers du refrain du rondeau, cf. *supra*, p. CI, et G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 355-356.
- vv. 1744-1745 *s'à mal, nul ne peult instruire | qu'il n'ait tousjours maleurté*: l'intervention de *Destinee*, en octosyllabes, se termine par deux heptasyllabes; ces vers s'intègrent dans une section en couplets d'octosyllabes, sans autre recherche métrique, il s'agit vraisemblablement de deux fautes de copie que je corrige
- v. 1821 *c'est la vray conclusion: vray* est probablement à corriger en *vraye*, dissyllabe, de manière à obtenir un octosyllabe: vers adjoint, il assure la transition avec la forme strophique qui suit (il est repertorié comme tel dans la table des formes métriques, *supra*, p. CIV). Cependant, comme le vers ouvre une suite d'heptasyllabes, la correction ne s'impose pas.

³⁸³ Le détail des interventions éditoriales est indiqué *infra*, pp. CXCVII-CXCIX.

Manuscrit

Le ms. n.a.f. 6218 est à ma connaissance l'unique témoin de la moralité, il ne contient pas d'autres textes. Il est aujourd'hui entièrement indépendant, mais il fait partie d'un ensemble de quatre manuscrits autrefois réunis en un seul recueil³⁸⁴. Ce recueil a été volé et dépecé en quatre morceaux au siècle dernier, entre 1826 et 1846, et ces quatre éléments ont abouti dans la collection de lord Ashburnham avant de réintégrer les rayons de la Bibliothèque nationale³⁸⁵. Les trois autres éléments contiennent des textes divers: un recueil de pièces relatives aux rapports diplomatiques entre France et Angleterre pour la période 1200-1439³⁸⁶, la *Chronique de la trahison et mort de Richart II*³⁸⁷, enfin *Le Temps perdu* et *Le Temps recouvré* de Pierre Chastellain³⁸⁸. Cependant le recueil était en réalité factice, et les quatre éléments étaient à l'origine indépendants: on ne peut donc tirer aucun renseignement de cette proximité.

³⁸⁴ Mss. 6215-6218, cf. Léopold DELISLE, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris 1888, pp. 244-250; le n° 6218 est décrit pp. 249-250. Sur ce recueil, cf. Nicole PONS, *A l'origine des dossiers polémiques: une initiative publique ou une démarche privée?*, in *Pratiques de la culture écrite en France au xv^e siècle*, Actes du Colloque international du Cnrs, Paris organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche «Culture écrite du Moyen Âge tardif», édités par M. ORNATO et N. PONS, Louvain-la-Neuve, Fidem, 1995, pp. 361-377, en particulier pp. 365-366.

³⁸⁵ L. Delisle a retracé l'histoire des nombreux manuscrits volés par Libri, parmi lesquels se trouve le nôtre, dans *Catalogue* cit., pp. v-xxxvii, lviii-lxiii; cf. aussi L. DELISLE, *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», xxvii, 1866, pp. 193-264; ID., *Les manuscrits du comte Ashburnham*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», XLIV, 1883, pp. 202-224. Pour notre manuscrit, voir L. DELISLE, *Observations* cit., pp. 242-245: le manuscrit entier «portait dans la bibliothèque de Colbert le n. 1051, et il reçut le n. 9745.3 quand il entra à la Bibliothèque du roi» (p. 242). Les quatre morceaux ont reçu les nn. 359, 397, 364, et 497 du fonds Barrois. Ils ont reçu les cotes actuelles quand ils ont été réintégrés dans les collections de la Bibliothèque nationale.

³⁸⁶ Ms. n.a.f. 6215 (Barrois 359), description dans L. DELISLE, *Catalogue* cit., pp. 244-248; N. PONS, *A l'origine des dossiers polémiques* cit., pp. 365-366.

³⁸⁷ Ms. n.a.f. 6216 (Barrois 397), description dans L. DELISLE, *Catalogue* cit., p. 248.

³⁸⁸ Ms. n.a.f. 6217 (Barrois 364), description dans L. DELISLE, *Catalogue* cit., pp. 248-249.

Le manuscrit est en papier³⁸⁹, le filigrane est datable des années 1470³⁹⁰. Il semble constituer une copie destinée à conserver la mémoire de la pièce, peut-être une trace établie lors ou à la suite d'une représentation. Il est peut-être un manuscrit d'auteur³⁹¹, même s'il n'a pas été confectionné par une seule personne, mais il n'a pas d'indications explicites de mise en scène³⁹² utiles lors d'une représentation³⁹³. Le texte, parfois difficilement lisible, est le résultat du

³⁸⁹ In-folio, «43 feuillets. 268 × 192 mm. Reliure maroquin vert» (notice du catalogue en ligne de la B.n.F., Archives et manuscrits: <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ead.html?id=FRBNFEAD000041010>). La foliotation est moderne, elle est à l'encre et se superpose au début et à la fin du manuscrit à quelques chiffres qui avaient été tracés au crayon. Sur le f. 43v quelques mots ont été écrits (en partie perpendiculairement au sens habituel), mais ils sont incompréhensibles.

³⁹⁰ Il se rapproche du n° 1741 («Armoiries | Fleur de Lis | Trois Fleurs de Lis posées deux et une») de Charles-Moïse BRIQUET, *Les filigranes*, Leipzig, 1923², t. I, attesté notamment dans l'est de la France, à Troyes (1470), Mézières (1468), Châlons-sur-Marne (1470), Bar-le-Duc (1473), Gaillon (1473), Beauvais (1474), Colmar (1475), en pays rhénan et en Hollande.

³⁹¹ Manuscrit d'auteur au sens où l'auteur aurait pu, à l'occasion d'une représentation, vouloir garder une trace ou une mise au net de son travail. Le manuscrit ne relève pas de la pratique, mais il n'a pas été conçu non plus en vue d'une diffusion: la mise en page n'a fait l'objet d'aucun soin particulier – une seule encre (pour chaque copiste), pas d'espaces réservés pour initiales ou titres, aucune décoration – et la copie semble avoir été exécutée de manière assez hâtive. En plus des détails qui le suggèrent (voir *infra*), le fait que pour un texte relativement court il a fallu recourir à trois copistes, qui ont travaillé au moins partiellement en même temps, indique une réalisation dans l'urgence.

³⁹² Sauf exception, cf. *infra*, pp. CXXIV-CXXV.

³⁹³ Sur les manuscrits de théâtre, cf. Elizabeth LALOU et Darwin SMITH, *Pour une typologie des manuscrits de théâtre médiéval*, in *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale*. Actes du V^{ème} Colloque international de la Société internationale pour l'étude du théâtre médiéval (Perpignan, juillet 1986), publ. sous la dir. de Jean-C. AUBAILLY avec le concours de E.E. DUBRUCK, Stuttgart, H.-D. Heinz, 1988 («Fifteenth century studies», 13), pp. 569-579; Darwin SMITH, *Les manuscrits «de théâtre»*. Introduction codicologique à des manuscrits qui n'existent pas, «Gazette du livre médiéval», n. 33, 1998, pp. 1-10; T. KUROIWA, X. LEROUX, D. SMITH, *De l'oral à l'oral* cit.; cf. aussi Graham A. RUNNALLS, *Towards a typology of medieval french play manuscripts*, in *The Editor and the Text*, ed. by P.E. BENNETT and Gr. A. RUNNALLS, Edinburgh, 1990, pp. 96-113, en particulier pp. 99, 101-103, 106-107 (notre manuscrit pourrait être du type B, éventuellement F).

Introduction

travail de trois copistes³⁹⁴: trois mains (qu'on nommera A, B, C) sont reconnaissables et les segments de texte de chacune correspondent à trois unités, en partie au moins copiées séparément³⁹⁵, constituées de la manière suivante³⁹⁶:

A: cahier 1 (ff. 1-14³⁹⁷)

B: cahiers 2 (ff. 15-24) et 3 (ff. 25-36)

C: cahier 4 (ff. 37-43³⁹⁸).

Aucun cahier n'a été justifié ni réglé à l'encre, la largeur du cadre d'écriture est délimitée par deux plis verticaux³⁹⁹, cadre souvent dépassé à droite par la main A. Dans les cahiers 1-3 elle est de 105 mm., mais avec des oscillations entre 100 et 115. Dans le cahier 4 on repère les mêmes plis dans les premiers feuillets, mais une largeur plus réduite est délimitée par deux autres plis: 75/80 mm., par-

³⁹⁴ Delisle note d'abord: «De trois mains différentes» (*Observations sur l'origine* cit., p. 245); vingt ans plus tard, il reproduit dans le catalogue des fonds Libri et Barrois la mention qu'on lit en tête du manuscrit (dans une écriture proche de celles du texte): «Ceste moralité contient XLIII feullés et est escripte de troys mains» (f. 1r), mais se limite à indiquer: «écriture à longues lignes, du xv^e siècle» (p. 249).

³⁹⁵ Comme le montre la fin de la dernière page du premier cahier laissée blanche: quand ce cahier a été achevé, le deuxième avait déjà été commencé (cf. ci-dessous). On note par ailleurs que le nombre de lignes du premier cahier tourne autour de 30 par page, alors que dans les cahiers suivants ce nombre dépasse en général les 35 et même les 40 lignes par page.

³⁹⁶ Les cahiers sont difficiles à repérer car il n'y a pas de réclames ni de signatures et la reliure est serrée; cependant par le relevé des emplacements des filigranes (qui se trouvent au centre d'une des deux pages qui constituent le bi-feuillet), on peut facilement repérer les bi-feuillets. Certains détails (voir ci-dessous) confirment ce repérage. Les trois premiers cahiers sont constitués respectivement de 7, 5 et 6 bi-feuillets. Pour le quatrième, constitué de 7 feuillets, l'assemblage est plus difficile à déterminer: le f. 39 semble être dépareillé, quant aux quatre derniers (ff. 40-43), le papier semble plus épais tout en ayant le même filigrane.

³⁹⁷ Le premier feuillet a été laissé blanc, pour servir de garde, le texte, avec le titre (*Moralité*), commence au f. 2r. La moitié inférieure du f. 14v est blanche (sans qu'il y ait solution de continuité dans le texte).

³⁹⁸ La teinte de l'encre change au f. 37r, elle est plus noire et la graphie devient plus petite.

³⁹⁹ Sur la justification par pliage, voir Darwin SMITH, *Plaidoyer pour l'étude des plis: Codex, mise en page, transport et rangement*, «Gazette du livre médiéval», n° 42, 2003, pp. 1-15.

fois 90. Les oscillations sont dues au fait que les copistes se servent du pli comme d'un guide, mais ne le respectent pas toujours.

Quelques particularités peuvent être mises en évidence pour chaque main et aussi au moins une campagne de relecture qui semble s'être déroulée essentiellement sur les deux dernières parties du manuscrit, au cours de laquelle, ou desquelles, certains vers ont été corrigés par des additions interlinéaires⁴⁰⁰, d'autres ayant été annotés par des sortes de trèfles⁴⁰¹ (cf. fig. 1 et 2).

Fig. 1 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 19v, détail (vv. 917-919)

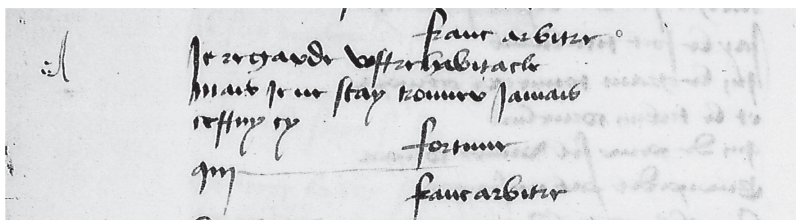
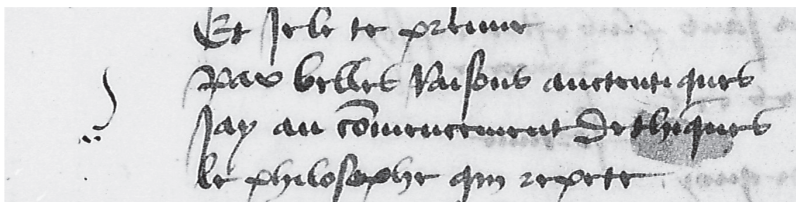


Fig. 2 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 20r, détail (vv. 951-954)



⁴⁰⁰ Cf. vv. 106, 738, 994, 1000, 1002, 1178, 1193, 2145 (correction fautive). Une erreur dans la copie des vv. 1478-1479, copiés à la suite, a été signalée. L'ordre des vv. 1822-1823 a été rétabli par des renvois en marge.

⁴⁰¹ Cf. vv. 787-788, 917-918, 953, 1097-1099, 1298, 1394, 1532, 1650, 1835, 2034, 2050. Le tracé n'est pas uniforme; on pourrait distinguer quelques formes qui reviennent, mais il paraît difficile de distinguer plusieurs «trèfleurs». La logique de l'annotation n'est pas très claire, certains contenus ont manifestement attiré l'attention de l'annotateur, mais pas d'autres a priori analogues: le moins qu'on puisse dire est que le travail n'a pas été méthodique.

Introduction

Il se pourrait bien qu'un des copistes ait révisé à la fin le travail de ses collaborateurs⁴⁰². Les annotations pourraient également être le fruit de lectures postérieures, indépendantes de la phase de copie.

Main A (ff. 1-14)

Le scribe ne semble pas toujours connaître ou comprendre les noms savants qu'il doit écrire: ainsi *Promotheüs* (v. 4), les *Cliopieus* (Cyclopes, v. 10); il invente même une *royne de Dido* au lieu de *royne Dido* (v. 95), il ne semble pas connaître le personnage biblique de *Ruth* (v. 101), il confond sans doute Écho et Héro (v. 102) et il écrit *Plinus* (cinq jambages assez énigmatiques) au lieu de *Plinius* (v. 408)⁴⁰³. Il travaille sans doute vite, d'où peut-être quelques erreurs ou des graphies approximatives⁴⁰⁴ et des oublis⁴⁰⁵.

Les nombreux repentirs de cette main permettent en outre de formuler quelques hypothèses sur la manière dont la copie a été réalisée. En général le copiste commence par écrire un mot de manière fautive, se rend compte tout de suite de sa bévue, biffe les lettres qu'il vient d'écrire et reprend la copie de manière correcte. On peut classer ces interventions en trois catégories⁴⁰⁶: les fautes dues à une lecture hâtive du modèle, le texte est mal compris tout d'abord, ensuite rétabli (1)⁴⁰⁷;

⁴⁰² Plus probablement celui de la première ou de la dernière section, c'est-à-dire celui qui a initié ou terminé le travail.

⁴⁰³ La scansion permet de vérifier qu'il s'agit d'une faute de copie.

⁴⁰⁴ Voir les vv. 20, 29, 32, 40, 55, 60, 69, 164, 166, 194, 229, 266, 391, 396, 403, 524, 551, 583.

⁴⁰⁵ Sans doute un vers du deuxième tercet dans la troisième strophe en décasyllabes du prologue même si on ne peut pas exclure qu'on ait voulu sciemment modifier la strophe: un procédé analogue se retrouve dans les vers, en mètre différent, qui alternent avec les strophes en décasyllabes (cf. *supra*, les schémas de vv. 13-27, 40-54, 66-83).

⁴⁰⁶ Il est bien évident que cette «typologie» ne peut être qu'approximative: si dans certains cas les raisons du repentir sont claires, dans d'autres il est difficile de les déterminer avec certitude.

⁴⁰⁷ Au v. 7 il commence par écrire *faut*, biffe et écrit correctement *fut*; au v. 18 il commence par écrire *deu*, biffe et écrit *dieu*. D'autres cas analogues aux vv. 157, 165, 170, 190, 196, 216, 273, 310, 332, 333, 339, 345, 356, 367, 375, 393, 397, 418, 444, 465, 466, 505, 547, 552, 555, 560, 564, 570, 586, 596, 602, 643, 664.

d'autres erreurs sont proches de celles-ci et il est parfois difficile de les départager: la hâte fait oublier des mots au scribe, qui les rétablit aussitôt (2)⁴⁰⁸; d'autres fautes semblent dues au fait qu'il écrit sous la dictée: une écriture d'abord phonétique est remplacée par une autre, une fois le mot bien compris (3)⁴⁰⁹. Bien évidemment les fautes (1) et (3) sont contradictoires entre elles: faut-il imaginer un processus complexe, en partie copie et en partie écriture sous la dictée? Cela semble difficile, peut-être le copiste écrit réellement «à la volée», d'où cette impression de hâte que dégage son écriture, mais dans ce cas il serait difficile d'expliquer comment il trouve le temps de biffer et de reprendre. Certaines interventions sont postérieures à la copie, elles s'intégreraient donc bien dans un tel scénario, mais la plupart ont manifestement eu lieu pendant la copie même. Il semble donc plus judicieux d'imaginer un copiste pressé⁴¹⁰, mais travaillant à partir d'un modèle écrit, peut-être parfois difficile à déchiffrer ou ambigu⁴¹¹, et se dictant à lui-même, intérieurement, le texte qu'il est en train d'écrire.

Quelles que soient les circonstances de la copie, le scribe a l'habitude des textes de théâtre, comme le montre son utilisation des crochets alinéaires (voir fig. 3), signe courant dans ce genre de ma-

⁴⁰⁸ Au v. 102, après avoir écrit *porta*, il se rend compte qu'il a oublié deux mots, biffe *porta* et corrige *que* en interligne; au v. 152 il commence par écrire *s* en oubliant *tant*, biffe et écrit correctement *tant sceu*. Sans doute on peut penser à un processus analogue aux vv. 362 et 632.

⁴⁰⁹ Au v. 39 il commence par écrire *se*, biffe et écrit *ce*; au v. 172 il commence par écrire *come*, biffe et écrit *qu'on me*. Dans certains cas c'est une graphie phonétique qu'il remplace par une graphie plus habituelle ou «savante»: au v. 313 il commence par écrire *a*, biffe et écrit *enrage*; au v. 405 il commence par écrire *a*, biffe et écrit *habitable*; au v. 462 il commence par écrire *ar*, biffe et écrit *Herculés*; au v. 605 il commence par écrire *ab*, biffe et écrit *habite*; au v. 639 il commence par écrire *en*, le biffe et écrit *emprés*. Voir aussi les repentirs des vv. 208, 262, 296, 297, 381.

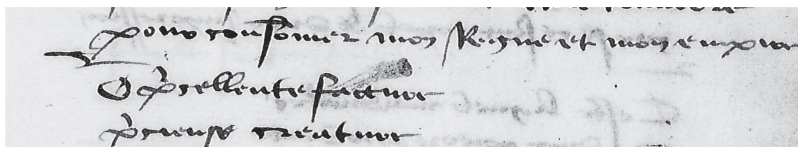
⁴¹⁰ Certaines fautes semblent dues à un manque d'attention dans l'écriture: au v. 90, après avoir écrit *luy*, il le biffe et corrige *me* en interligne; au v. 498 il commence par écrire *char*, biffe et écrit *harnoy*s; ensuite dans le même vers commence par écrire *ben*, biffe et écrit *bien*. On peut peut-être imputer aussi à un travail hâtif les repentirs des vv. 204, 358, 372, 423, 424, 438, 446, 459, 507, 508, 513, 528, 543, 619.

⁴¹¹ Ce qui pourrait expliquer certaines erreurs dans la copie des reparties, voir aux vv. 307 et 311.

Introduction

nuscrits⁴¹². La plupart du temps il est soucieux en outre de répéter en haut de la page la rubrique éventuellement écrite à la fin de la page précédente⁴¹³.

Fig. 3 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 2r, détail (vv. 12-14; crochet entre les vv. 12 et 13)



Main B (ff. 15-36)⁴¹⁴

Au f. 15r le changement de main est assez net⁴¹⁵: on trouve aussi beaucoup moins de repentirs et l'écriture semble plus soignée⁴¹⁶, elle comporte quand-même quelques erreurs⁴¹⁷. Ce copiste également ne semble pas être vraiment à l'aise dans les noms savants; cependant il ne faut pas être trop affirmatif, même si les graphies laissent parfois perplexe: une véritable norme n'existe pas à l'époque. On ne s'étonnera donc pas trop de *Hermo frauditus*⁴¹⁸ en

⁴¹² Voir aux vv. 13, 40, 66, 542, 552, 562, 601, 623, 628, 650, 655. Sur les «crochets alinéaires», cf. E. LALOU et D. SMITH, *Pour une typologie* cit., pp. 573-574; D. SMITH, *Les manuscrits «de théâtre»* cit., p. 5. Id., *Devenir historien* cit., pp. 58-59. D'autres signes de renvoi en marge sont sans doute simplement à mettre en rapport avec le contenu, dont on veut souligner l'intérêt: trèfle (v. 101) et astérisque (v. 221).

⁴¹³ Cf. vv. 167 (f. 5r), 189 (f. 5v), 346 (f. 8v), 402 (f. 9v), 500 (f. 11v).

⁴¹⁴ Dans cette deuxième unité on pourrait peut-être encore distinguer deux mains, ou deux séquences d'écriture: B¹ (ff. 15-33) et B² (ff. 34-36; au f. 34r l'encre est plus jaune et la graphie devient plus petite).

⁴¹⁵ La graphie au f. 15r devient plus droite, les barres d'abréviation sont plus fréquentes que chez les autres copistes du manuscrit.

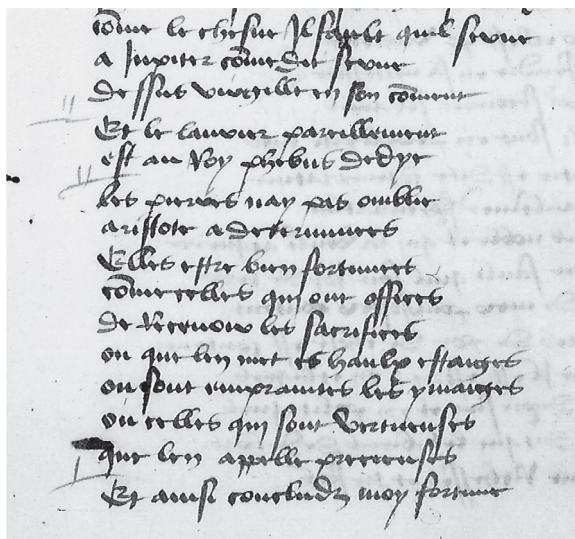
⁴¹⁶ Les passages en latin sont en général soulignés, même s'il y a quelques inexactitudes (vv. 1127, 1505, 1523, 1524, 1764). Une fois une rubrique est répétée en haut de la page (v. 1405, f. 27v).

⁴¹⁷ Peut-être dues au modèle, cf. vv. 776, 782 (?), 787 (?), 790, 806, 890, 984, 1153, 1200, 1229, 1477, 1562, 1632, 1660, 1744, 1745, 1772, 1779, 1795, 1821 (?), 1830, 1905, 1981.

⁴¹⁸ *Ermaphroditus* / *Hermofroditus* semble être la graphie courante (cf. *Ovide moralisé*, l. IV, v. 2224, éd. cit., t. II, p. 59; EVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., pp. 412-413).

deux mots (v. 784), de *Titulivius* (v. 885) ou des *paronpateticques* (v. 1685); il faut aussi tenir compte d'une recherche possible de l'effet comique par la déformation des noms, qui pourrait expliquer *Titon* au lieu de *Triton* (v. 782), *Meron* au lieu de *Néron* (v. 901). Une telle attitude est probable dans l'usage du latin juridique, où en plus il faut tenir compte de la prononciation sans doute habituelle chez les praticiens du droit. Il est donc possible que certaines graphies remontent à l'auteur: ainsi *sumus* au lieu de *summus* (v. 1085), *compretor* au lieu de *cum pretor* (v. 1504), *falere* au lieu de *fallere* (v. 1543), *heredam* au lieu de *heredum* (v. 1609).

Fig. 4 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 21r, détail (vv. 1014-1028)



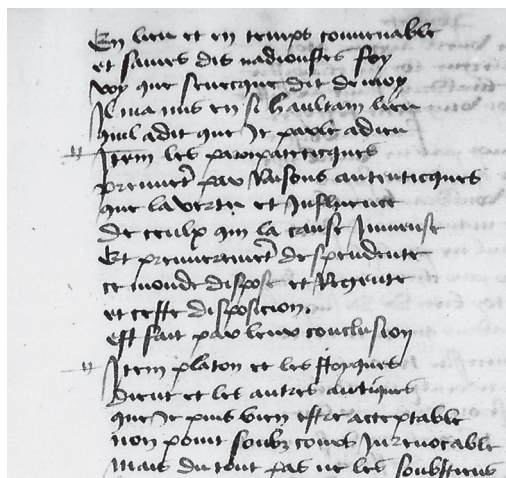
Comme pour la main A les corrections et les repentirs⁴¹⁹ peuvent fournir quelques pistes pour comprendre la manière dont la copie a été exécutée. Certains semblent dus à un manque

⁴¹⁹ Les mots biffés le sont généralement par des traits verticaux, non horizontaux comme chez A.

Introduction

d'attention⁴²⁰, d'autres à une difficulté quelconque dans la compréhension du modèle⁴²¹. On trouve aussi des signes de renvoi qui semblent spécifiques à cette main⁴²² (cf. fig. 4 et 5).

Fig. 5 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 32r, détail (vv. 1680-1697)



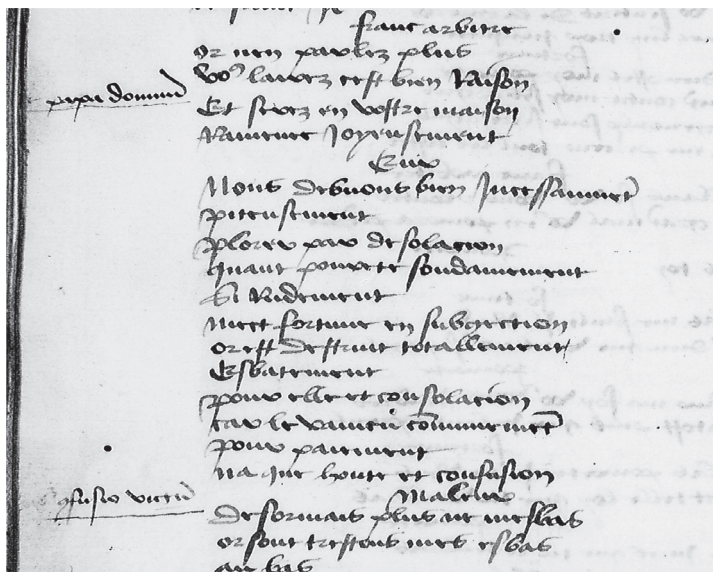
Au f. 28v deux mentions en marge semblent être des commentaires de l'action dramatique (plutôt que des indications pour le jeu), rédigés en latin «de cuisine». Dans la marge des vv. 1457-1458, on lit *papa domini[um]* (?), peut-être référé à la «maison» (lieu scénique?) du v. 1458; dans la marge à côté de la rubrique avant le v. 1472, souligné (mais, comme dans le cas précédent, peut-être après la copie, dans un deuxième temps, alors que l'écriture des deux mentions semble proche de celle du texte), *confusio victum* (?) (on s'attendrait à un génitif: *victi*), à propos de *Maleur vaincu* (cf. fig. 6).

⁴²⁰ Cf. vv. 772, 809, 1160, 1375, 1411, 1453. Pour les vv. 1000 et 1193 un manque d'attention semble plus probable que l'hypothèse d'une écriture sous la dictée.

⁴²¹ Cf. vv. 1548, 1575, 1616, 1665, 1786 (rubr.), 1865, 1974, 2002.

⁴²² Avec deux barres verticales (cf. fig. 4) aux vv. 1016 et 1018. Ce signe se trouve aussi au v. 1704, dans le corps du vers, avec une fonction de ponctuation, pour mieux détacher les noms des trois Parques. Des signes analogues (mais différents, cf. fig. 4 et 5) aux vv. 1027, 1523, 1685, 1693, 1905.

Fig. 6 – Ms. Paris, B.n.f., N.a.f. 6218, f. 28v, détail (vv. 1456-1474)



Main C (ff. 37-43)

On trouve chez ce dernier copiste peu de fautes⁴²³ et quelques repentirs⁴²⁴, sans doute dus à une écriture hâtive⁴²⁵, de même qu'à une mauvaise compréhension du modèle⁴²⁶. Chez ce dernier copiste on relève également des marques en marge qui semblent avoir une fonction analogue à celle des crochets alinéaires. Deux formes nettement distinctes coexistent: une sorte de pied-de-mouche⁴²⁷ (cf. fig. 7) et une autre, sans doute un «r», pour *refrain* (ou *rondel/rondeau*)⁴²⁸ (cf. fig. 8).

⁴²³ Il n'a peut-être pas compris le v. 2102 et il a écrit machinalement la rubrique du v. 2191 ainsi que les vv. 2119, 2202, 2274, 2303, 2307, 2321.

⁴²⁴ Les biffures sont de nouveau à l'horizontale.

⁴²⁵ Cf. vv. 2074, 2122, 2283, 2359, 2410.

⁴²⁶ Cf. vv. 2194, 2214.

⁴²⁷ Vv. 2066, 2072, 2202, 2240, 2244, 2247, 2251, 2259, 2263, 2267, 2341, 2381, 2389, 2406, 2416, 2426, 2436.

⁴²⁸ Vv. 2185, 2193. Les deux renvois correspondent au début de deux rondeaux (vv. 2185-2186 et 2194-2195), cf. mon article *Les rondeaux et autres formes* cit., pp. 332-333.

En conclusion on peut tenir pour assuré que la copie a été exécutée de manière hâtive, et sans doute les trois copistes ont travaillé à peu près en même temps. Vraisemblablement on a confié simultanément aux copistes trois cahiers séparés pour raccourcir autant que possible les délais. Quant aux copistes, seul le premier utilise des crochets alinéaires, typiques des «manuscrits de théâtre», et le troisième semble les remplacer par des pieds-de-mouche: réflexe de professionnel ou consigne du commanditaire? Celui-ci – un spectateur, l’auteur lui-même ou un proche? – a sans doute voulu garder une trace de la pièce. La seule certitude est qu’il ne s’agit pas d’un texte destiné aux acteurs ou à la mise en scène.

Langue et prosodie

Le texte du manuscrit – sans différences notables entre les trois mains⁴²⁹ – reflète la pratique de l’époque: il n’est pas normalisé et témoigne d’habitudes d’écriture qui peuvent être en contradiction avec nos règles. Les points relevés ici restent presque toujours au niveau de la graphie et de la métrique, ils ne visent pas la description de la langue⁴³⁰, ni la reconstitution de la prononciation⁴³¹,

⁴²⁹ Pour mémoire, les portions de texte transcrites par les trois mains sont les suivantes: A, vv. 1-672; B, vv. 673-2039; C, vv. 2040-2437. Les éléments relevés peuvent éventuellement permettre de préciser l’attitude de chaque copiste.

⁴³⁰ On retrouvera aisément dans notre texte les phénomènes décrits par Christiane MARCHELLO-NIZIA, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles* cit., dorénavant MARCHELLO-NIZIA. Pour l’approche de la langue, même si la démarche éditoriale est différente, voir les réflexions récentes de Frédéric Duval (GUILLAUME DE DIGULLEVILLE, *Le dit de la fleur de lis*, édité par F. D., Paris, Ecole des chartes, 2014, pp. 96-97, 141-143) et, dans une optique plus large, Serge LUSIGNAN, *Essai d’histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Age*, Paris, 2012, en particulier pp. 16-30.

⁴³¹ Les flottements dans la graphie prouvent, si besoin en était, que, loin d’être la transposition fidèle de la langue parlée, l’écriture jouit à l’époque d’une autonomie très éloignée de la manière moderne de la concevoir, autonomie qu’on ne peut pas réduire à l’alternative phonétique/étymologie et où, en même temps que l’influence de l’oral, entrent en jeu d’autres facteurs: contexte de la copie, habitudes dans la pratique, nature et destination du texte.

Introduction

encore moins la localisation du texte⁴³². Leur but est essentiellement de mettre en évidence les flottements ou l'usage et de fournir les éléments sur lesquels je me suis appuyé dans l'établissement du texte⁴³³. Les traits «régionaux» ont été relevés à l'occasion⁴³⁴, mais ils sont à manier avec prudence: lorsqu'il s'agit réellement de caractéristiques que l'on peut rattacher à une zone géographique⁴³⁵, ils reflètent peut-être simplement l'usage du copiste. Dans un contexte où la norme en tant que telle n'existe pas, ces traits peuvent provenir de l'habitude et non du contexte réel ou d'un original⁴³⁶, sans oublier la possibilité de jeux sur des registres

⁴³² La toile de fond en général admise, et souvent implicite, est que la langue «standard» tend à s'imposer au détriment des traits régionaux. Ceux-ci sont donc interprétés comme les traces non résorbées d'une provenance géographique. Adopter une telle démarche dans notre cas risquerait d'occulter d'autres dimensions.

⁴³³ La description reste au niveau de la graphie; inévitablement, de temps à autre, des considérations de caractère phonétique s'imposent, mais elles sont toujours limitées à des questions ponctuelles dans le but de mieux comprendre l'aspect graphique. De même, dans la morphologie, la syntaxe et le lexique je me borne à relever des habitudes ou des données remarquables: ce sont des matériaux qui pourront éventuellement être mis à profit, mais le travail sur la langue, abordée de manière systématique, reste à faire, il faudra pour cela s'appuyer sur un corpus de textes plus large.

⁴³⁴ Pour les références à la langue de la période je m'appuie sur le DMF et je renvoie en particulier à MARCHELLO-NIZIA, Robert MARTIN et Marc WILMET, *Manuel du français du Moyen âge*, 2 *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980 (dorénavant MARTIN-WILMET), à Charles Théodore GOSSEN, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976 (dorénavant GOSSEN), ainsi qu'à l'édition exemplaire d'une oeuvre appartenant approximativement au même contexte: *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban*, éd. critique par O. JODOGNE cit. (dorénavant JODOGNE).

⁴³⁵ On peut se demander si la présence relativement fréquente de traits «picards» dans les textes dramatiques n'indique pas, plutôt qu'une origine géographique, une spécificité liée à cette forme d'expression, autonome par rapport aux «genres» lyriques et narratifs où, après Froissart, la langue «standard» s'impose généralement (deux seuls auteurs d'envergure, Jean Wauquelin et Jean Molinet, sont mentionnés par Serge Lusignan comme témoins du maintien du picard dans le domaine littéraire au xv^e siècle: *Essai d'histoire sociolinguistique* cit., pp. 70-73, cf. aussi p. 249). Sur l'archaïsme de la langue comme signe de «littérarité», voir Daniéla PANTCHEVA-CAPIN, *Le conservatisme de la langue, gage du caractère littéraire du texte et témoin d'une nouvelle conception de l'acte d'écriture: le cas d'Ysaïe le Triste*, «Medium Ævum», LXXIII, 2004, pp. 66-92.

⁴³⁶ À plus forte raison si la copie dépend de l'oral, voir *supra*, p. CXXI.

de langue différents⁴³⁷. Les rimes gardent aussi une part d'ambiguïté: il peut s'agir d'une trace du contexte d'origine, mais aussi d'un jeu – analogue à celui révélé par la graphie du latin⁴³⁸ – ou d'une cheville. Seule la concordance persistante de traits caractéristiques pourrait être probante⁴³⁹. Pour toute étude ultérieure le texte établi dans le respect du manuscrit pourra fournir des matériaux exploitables.

Notabilia graphiques⁴⁴⁰

VOYELLES⁴⁴¹

Alternances

a/ai avant *g* palatal (en syllabe tonique)⁴⁴²

courage: v. 401; *couraige*: v. 1345

enrrage: v. 313; *enraige*: v. 1342

passage(s): vv. 415, 463; *passaige*: v. 1578

sage(s): vv. 416, 431, 759; *saige*: vv. 722, 1072, 1577

voir aussi *infra* *n/n* palatal et rimes particulières *-age / -aige*, p. CLXXIX

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 91-92; GOSSEN, pp. 53-55; JODOGNE, pp. 38, 126

ai/au

voir *infra* les verbes, alternance dans le radical

⁴³⁷ Voir *supra*, pp. LV-LVI.

⁴³⁸ Voir *supra*, p. LIV.

⁴³⁹ La question reste ouverte, il faudra la reprendre dans une étude d'ensemble tenant compte des données mises en lumière sur le «profil» de l'auteur et sur les parentés assez fortes qui lient notre moralité à d'autres, voir *supra*, pp. LXXXI-LXXXII.

⁴⁴⁰ Abréviations: CS (cas sujet), CR (cas régime), M (masculin), F (féminin), Sg (singulier), Pl (pluriel), P (personne), ind. (indicatif), subj. (subjonctif), pr. (présent). Le nombre total d'occurrences est indiqué s'il est au-dessous de cinquante, les renvois sont limités à trois lorsque le relevé complet n'apporterait pas plus d'information utile.

⁴⁴¹ L'alternance *i/y*, sauf exception, n'a pas été relevée.

⁴⁴² Formes isolées ou stables: *aage* (vv. 180, 188, 190, 194, 899), *message* (v. 1073), *potages* (v. 432); *bagaige* (v. 1345), *davantaige* (v. 312), *estaiges* (v. 1024), *ouvrage* (v. 38), *sauvaiges* (vv. 811, 884).

Introduction

ai/e⁴⁴³

baisant (*baiser*): v. 833; (*ra*)*besse* (*baisser*): vv. 1219, 1284

laide: v. 763; *let* (pour *laid*): v. 2301 (rime visuelle)

fairez: v. 1933; *feréz*: vv. 1370, 1319, 2414⁴⁴⁴

laisse: vv. 673, 2044, 2392; *laissons*: v. 1929; *laissés*: v. 366; *laissez*: 1389, 1488; *laisser*: v. 882; *lerra(y)*: vv. 1401, 2008⁴⁴⁵

maine: v. 794; (*ra*)*mene(-)*: v. 937, 1261, 1394, 1459

mais: vv. 31, 38, 94...⁴⁴⁶; *mès*: v. 369, 469

paine(s): vv. 345, 360, 477, 571, 610, 2178, 2222, 2267; *penna* (*peiner*): vv. 2268, 2273

voir aussi *oi/ai/e*

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 69-70; JODOGNE, pp. 46-47

al/au

tresmalvaise: vv. 2195 (refrain: 2201); *mauvaiz*: vv. 901, 1155

au/o

auquel: v. 862; *oquel*: v. 7

e intercalé

esperit(z): vv. 549, 1209, 2118; *esprit*: v. 823

ea/ia

dea: v. 662; *dia*: v. 921

⁴⁴³ Formes isolées ou stables: *balaine* (v. 790), *cartaines* (v. 346), *grevaine* (v. 2268), *plain(-)*, adjectif et adverbe (vv. 158, 195, 572, 678, 1780, 1819, 1919, 1967, 2249; je ne relève pas le substantif ni les formes de *plaindre*), *Seraine(s)* (vv. 791, 2269), *vaine(s)* (vv. 888, 1094), *emprain-* (vv. 1025, 1773), *rains* (v. 1427); *cler(-)* (vv. 538, 940, 1645... 10 occurrences), *let* (v. 2300), *plesse* (v. 1283). Sur la graphie *ain*, cf. GOSSEN, pp. 68-69.

⁴⁴⁴ Autres formes stables: *feray* (vv. 315, 327, 371, 1567), *feras* (v. 317), *fera* (vv. 1408, 1552, 1601, 2245, 2304, 2350), *ferons* (v. 1359), *feront* (v. 1346), *feroye* (v. 1305), *feroit* (v. 2162), *feré* (vv. 2340, 2365).

⁴⁴⁵ Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 280-281.

⁴⁴⁶ Pour *maiz/may* voir *infra*, p. CXL. Je relève ici uniquement la graphie, pour le sens voir *infra*, pp. CLI-CLIII.

*eau/iau*⁴⁴⁷

beau(-): v. 363, 417, 856, 913, 935, 997, 1290, 1713, 1780; *biau*: vv. 20, 121, 2207, 2311, 2334

oyseaulx: vv. 987, 995, 1707; *oysiaux*: v. 114

Cf. GOSSEN, pp. 61-62

ey (pour noter la syllabe longue, avant un *e* muet)

ameynes: v. 1039 ((-)men- aux vv. 915, 937, 1261, 1394, 1459, 1852, 1892)

eï/eï/ay

obeÿssans: v. 688; *desobeÿr*: v. 1445; *obaÿsse*: v. 370

e/ie

bref: vv. 1642, 1786 (*bresve/brefve*⁴⁴⁸: vv. 723, 1034); *brief(s)*: vv. 1375, 2065, 2346, 2348

cher: v. 2294; *chier*: v. 474, 2193, 2248

lesse: v. 162 (rime visuelle)⁴⁴⁹; *leesse*: vv. 1450, 2247; *liesse*: vv. 599, 1284, 2239

taisez: v. 1500; *taisiés*: v. 2179

*ei/i*⁴⁵⁰

paradeis: v. 20 (trisyllabe), rimant avec *dis*

faire

feiz (passé simple P1): v. 863 (monosyllabe); *feissez* (subj. imparfait P5): v. 1503 (dissyllabe); *fist* (passé simple P3): vv. 95, 105, 119... (11 occurrences)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 71; JODOGNE, p. 43

*-els, -elz/(-i)eulx (-ales >)*⁴⁵¹

(-)quel(s/z): vv. 35, 676, 967, 1042, 1136, 1318, 1324; *desqueulx*: v. 2158

mortelz: v. 2406; *immortieulx*: v. 428

telz: vv. 381, 680, 938, 1922; *tieulx*: v. 475

Pour *chieulx*, voir *infra*, p. CLIII

Cf. GOSSEN, pp. 51-52, 58-61

⁴⁴⁷ Forme isolée: *toriaux* (v. 1006).

⁴⁴⁸ Voir *infra*, s dans les graphies latinisantes, p. CXLIV.

⁴⁴⁹ La métrique demande *leesse*.

⁴⁵⁰ Formes isolées: *meillieu* (v. 2057), *seurveint?* (ms. *seurmint*, v. 29, dissyllabe).

⁴⁵¹ Je ne relève que le pluriel, car le singulier ne présente pas de particularités.

Introduction

*em-en/am-an*⁴⁵²

assisten-: 1531, 2304; *assistance*: v. 1093

femme(s): vv. 33, 412, 1306, 1307, 1506; *fame(s)*: vv. 1516, 1519, 1554, 1591
temps: vv. 680, 693, 1076... (13 occurrences); *tamps*: v. 680 (rime visuelle)⁴⁵³

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 95-96; GOSSEN, pp. 65-66; JODOGNE, pp. 38, 46, 128

ems/ens

emsemble: vv. 1891, 1892; *ensemble*: vv. 1360, 2311

*eul/euil/oeil/ueil*⁴⁵⁴

deul: v. 1070; *deuil*: v. 2249; *dueil*: vv. 1475, 2246, 2344

oeil: v. 2244; *ueil*: vv. 505

Cf. aussi JODOGNE, p. 47

*eu/ou*⁴⁵⁵

douleur(s): vv. 336, 1152, 2220, 2227, 2243; (-)*doulour-*: vv. 2231, 2293

fleur: v. 2248; *flourissant*: v. 899

bonneur: vv. 300, 451, 1010... (9 occurrences); *bonnour(-)*: vv. 116, 878, 1217 (*bonnor-*: vv. 890, 1454)

peur: v. 888; *paour*: v. 2307 (rimant avec *amour*)

VERBES

demeure: vv. 284, 538, 2148; *demour-*: vv. 880, 2302, 2311, 2424, 2438

(-)*preuve(-)*: vv. 142, 271, 273, 950, 951, 1147, 1640, 1664, 1686, 1748, 1936; (-)*prouv-*: vv. 478, 957, 983, 1000, 1030, 1533, 1640, 1652, 1776, 1836, 1968, 1987

treuve(nt): vv. 233, 253, 413, 547, 1146, 1747, 2144, 2259; *trouve(-)*: vv. 163, 477, 506, 598, 695, 897, 918, 956, 1561, 2364

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 84-85; GOSSEN, pp. 80-82; JODOGNE, pp. 39-40

⁴⁵² Formes isolées ou stables: *resistence* (v. 146, à la rime avec *experience*, *obedience...*), *ramplie* (vv. 609, 1711).

⁴⁵³ Peut-être *tan* (v. 2432).

⁴⁵⁴ Formes isolées ou stables: *orgueil* (v. 76), *vueil(-)* (vv. 297, 934, 970... 16 occurrences), *vieul* (v. 1345).

⁴⁵⁵ Forme isolée ou stable: *seuffre* (v. 2267), *pou* (vv. 401, 751, 1059, 2198, 2329).

*eu/u*⁴⁵⁶

pleur(s): vv. 113, 2398; *pleuré*: v. 2291; *plura*: v. 92

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 71-73; GOSSEN, pp. 77-78; JODOGNE, pp. 40, 126

o/oi

voir *infra*, *n/n* palatal et p. CLXXX

oi/oy/ai/ay/e

croire: voir *infra*, p. CLV

pouair: vv. 63, 1598; *pouoyr*: v. 1565

*quay*⁴⁵⁷: v. 797; *quoy*: vv. 50, 241, 311... (23 occurrences)

roÿne (v. 95), considéré comme dissyllabe par le copiste, cf. *infra*, p. CXCIX

may: v. 315⁴⁵⁸; *moy*: vv. 59, 70, 71...

say: vv. 185, 258; *soy*: v. 89 (*savoir*, ind. pr. P1)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 74-80

*o/ou*⁴⁵⁹

correcion: vv. 198, 545; *corrochié*: v. 313; *corrompue*: v. 1947; *corrupcion*: v. 1826; *couroul-*: vv. 160, 2345

costé(s): vv. 228, 276, 277, 1187, 1308, 1435; *cousté*: v. 1739

doloureux: v. 2180; *douleur(s) / (-)doulour-*: vv. 336, 1152, 2220, 2227, 2231, 2243, 2293

(-)forme: vv. 795, 796, 2080, 2102, 2103; *fourme*: v. 2078

honnor-: vv. 890, 1454; *honnour(-)*: vv. 116, 878, 1217

o: v. 849; *ou* (préposition): v. 1767

ombli-: vv. 1019, 2124, 2360; *oublia*: v. 47⁴⁶⁰

volenté: v. 115; *vouleté*: vv. 1002, 1621, 1792, 1805, 1807, 1814, 1865

Voir aussi *infra*, rimes particulières: -o- / -ou-, p. CLXXXI

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 89; GOSSEN, pp. 83-85; JODOGNE, pp. 41, 126; Pierre FOUCHÉ, *Phonétique historique du français*, vol. 2, *Les voyelles*, Paris, 1969², pp. 207-212, 231

⁴⁵⁶ Forme isolée: *seurveint?* (ms. *seurmint*, v. 29). Peut-être il faudrait ajouter *armeüres/armures* (vv. 1383, 1387), voir *infra*, p. CCII.

⁴⁵⁷ La forme n'est pas relevée par le DMF.

⁴⁵⁸ À moins qu'il ne s'agisse de *mais* intensif.

⁴⁵⁹ Formes isolées ou stables: *adol-* (vv. 152, 2343), *gormans* (v. 309), *troppeaulx* (v. 2410); *bourne* (vv. 454, 467, 632).

⁴⁶⁰ Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 109-110.

Introduction

*ou/u*⁴⁶¹

soubtil: v. 1627; *subtil(-)*: vv. 539, 776, 2437

ui/i

luictons: v. 1360; *licter*: v. 1320

Cf. FEW, V, p. 438; MARCHELLO-NIZIA, p. 86⁴⁶²

ui/uy

fuit: vv. 230, 235, 1475; *fuyt*: v. 2275

Réductions:

aa/a:

aage (dissyllabe): vv. 180, 188, 190, 194, 899

Ysac (pour *Ysaac*): v. 148, graphie dictée par la prosodie

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 70; JODOGNE, p. 43

ee/e:

lesse / *leesse* / *liesse* voir *supra e/ie*

vez (*veez*): vv. 201, 1231 (adverbe au v. 378)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 70

CONSONNES

Alternances et spécificités

b/bb

abat·: vv. 1348, 1357, 1401, 2239; *abbat*: v. 2167

c/cc

neccessaire(s): vv. 1988, 2036; *neccessaire*: vv. 2045, 2155, 2358

neccésité: vv. 1245, 1622, 1631, 1730, 1737, 1756, 1779, 1943, 2030, 2033;

neccésité: vv. 754, 1051, 1201, 2042, 2045, 2168

⁴⁶¹ Formes isolées ou stables: *doul*- (vv. 685, 696, 958, 997, 1105, 1550, 2259, 2300); *assurdie* (v. 2260), *subm*- (vv. 62, 924, 1243, 1402, 1499, 1611, 1979, 2013).

⁴⁶² Qui indique cependant seulement le maintien de la diphtongue ou la réduction *ui/u*.

Langue et prosodie

*c/ch*⁴⁶³

blance: v. 800; *blanche*: v. 1371

cieu(l)x: vv. 3, 1752, 1819; *chieux*: v. 1003

commenc-: vv. 953, 1314, 1393; *commenchié*: v. 2123

escappa: v. 889; *eschap-*: vv. 424, 1614, 2209, 2369

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 111-112; GOSSEN, pp. 91-94

*c/qu*⁴⁶⁴

c' pour *qu'*: v. 2258; *qu(e)* partout ailleurs

c/s

voir *s/c*

c/t

probacion: vv. 961, 990, 1033, 1144; *reprobation*: vv. 2055, 2128

ch/x

fiche: v. 2005; *prefixe*: v. 2155

f/ff

affluence: v. 2322; *affluent* (latin): v. 1215

afoller: v. 153; *affolle*: v. 719

edifia: v. 856; *ediffice*: v. 2079

enfan-: vv. 169, 684, 1367, 1492, 1600, 1607, 1852, 1856; *enffan-*: vv. 239, 368, 402, 428

soufissance: v. 671; *souffissance*: vv. 740-745, 747, 748; *souffisant*: v. 896

*g/j*⁴⁶⁵

subgect(-): vv. 395, 533, 1228, 1229, 1465, 1656; *subject(-)*: vv. 2002, 2320

-ge (pronom personnel P1 enclitique): vv. 466, 731, 1346, 1368, 1846; *je* partout ailleurs

⁴⁶³ Formes isolées: *aperchois* (v. 534), *becache* (v. 764), *cheliens* (v. 678), *fachon(s)* (vv. 797, 2367 (à la rime avec *fachons*, subj. pr. P4 de *faire*)).

⁴⁶⁴ Formes isolées: *cartaines* (v. 346), *quaqueté* (v. 1431).

⁴⁶⁵ Forme isolée: *magesté* (v. 1138).

Introduction

g dur

gardins: v. 691

Cf. GOSSEN, pp. 100-102

g/gu⁴⁶⁶

mengier: v. 503; *menguënt*: v. 412

l/l⁴⁶⁷

aler: v. 513; *aller*: v. 445

desol:- vv. 149, 1462; *desollation*: v. 2402

difficules: v. 474; *difficilles*: v. 403

males: vv. 1152, 1911; *malle*⁴⁶⁸: vv. 2175, 2184

politicque: vv. 266⁴⁶⁹, 1047, 1061; *pollitique*: v. 2395

valeur: vv. 269, 2211; *valleur*: vv. 1975, 2392

volenté: v. 115; *vollenté*: vv. 2046, 2131

voler: v. 154; *voller*: v. 766

vouloit: v. 780; *voullait*: v. 880, *voulliez*: v. 2324

l palatal

bouilly: v. 315

meillieu: v. 2057

railler: v. 1389

roullier: v. 1388

mb/nb

membre: v. 2310; *menbre*: v. 1428

pour *omb/oub* voir *supra o/ou*

⁴⁶⁶ Forme isolée: *garir* (v. 380).

⁴⁶⁷ En général la forme *ll* est préférée: *adollé* (v. 2343), *affolle* (v. 719), *agillité* (v. 2436), *apostolle* (v. 305), *ap(p)ell*- (vv. 301, 1027, 1137, 1699, 1712, 1937, 2071, 2075, 2376), *avaller* (v. 2299), *cordialle* (808), *escolle* (v. 1299), *estoilles* (vv. 390, 1701, 1752, 1879, 2097), *frivolle* (v. 731), *gelle* (v. 350), *melencollie* (v. 610), *mullés* (v. 461), *parole(s)* (vv. 725, 1926), *previllege* (v. 363), *realle* (v. 1784), *revelle* (v. 1074), *seullette* (v. 1572), *soullas* (v. 2343), *specullative* (v. 1055), *subtill*- (v. 539, 776), *totalle(ment)* (vv. 1466, 1783, 1903, 2009, 2126), *Virgille* (v. 1016), *ydolle* (v. 771); *Maleur* (tout au long du texte), *silogisme* (v. 1975).

⁴⁶⁸ Au sens de *male*, je ne relève pas *malle* dans le jeu de mots *malle Fortune*.

⁴⁶⁹ Ms: *policque*.

n

dissimilation⁴⁷⁰

(con)sommer: vv. 1276, 1277; sonn-: vv. 139, 5369, 1986

suppression⁴⁷¹

contraindre: v. 1774; contrain(-): vv. 159, 1363, 1984, 2328

métathèse⁴⁷²

dinstiction: v. 1223⁴⁷³; distinction: vv. 960, 2052

n/n palatal: *n/gn/ng/ngn/ign/ingn*⁴⁷⁴

besong: v. 166; besoing(s): vv. 761, 2337

long (dans l'expression *long temps*): vv. 1076, 1564, 1570; loing: vv. 786, 798, 799

maniere, vv. 2059, 2068, 2074, 2364; magnieres, v. 515

manifesté, v. 2423; magni<fe>ste, v. 984

renomm-, vv. 387, 1197; regnom, v. 208

tienne(s): vv. 1449, 2422; tiengne: v. 1548

compagnie, v. 161; compaignie, v. 2314; compaignons, v. 777

plaignés: v. 2301; plaingnés: vv. 525, 662

sengneurie: v. 289⁴⁷⁵; seigneurie(s), vv. 331, 347, 969, 1166, 1769, 1819, 1835

voir aussi *infra*, p. CLXXXI

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 86-88 (diphthongues nasales), 93-94 (-ogn-/-oign-, -uign-), 113 (rapprochement de *n* et de *n* palatal); GOSSEN, p. 119

⁴⁷⁰ Forme isolées ou stables: *innense* (v. 1688); *consomm-*: vv. 12, 643; *somme* (v. 644), *sommes* (être, vv. 194, 523).

⁴⁷¹ Comme pour la métathèse, sans doute simple négligence dans la copie.

⁴⁷² Sans doute inversion due au copiste (qui cependant trace soigneusement les ictus): *equaninité* pour *equanimité* (v. 137).

⁴⁷³ Sans doute négligence dans l'écriture.

⁴⁷⁴ Formes isolées ou stables: *besongnes* (v. 2089), *mensonge* (v. 731) (*pre*)*cong-* (vv. 805, 940, 1574, 1996, 2012, 2337).

⁴⁷⁵ On peut lire aussi *seigneurie*.

Introduction

*n/m*⁴⁷⁶

non: v. 569; *nom(s)*: vv. 458, 755, 757... (8 occurrences)

*p/pp*⁴⁷⁷

apelle(-): vv. 1137, 1937; *appell-*: vv. 301, 1027, 1699, 1712, 2071, 2075, 2376

chapistre: vv. 1719, 1904; *chappitre*: v. 2142

coupe: v. 1426; *couppa*: v. 888

eschap-: v. 1614; *esc(h)app-*: v. 424, 889, 2209, 2369

opos-: vv. 187, 1364; *oppos-*: vv. 606, 1616, 1653

r

assimilation

lerra(y): vv. 1401, 2008

merray: vv. 372, 404

métathèse⁴⁷⁸

Prophire: v. 262

troux: v. 2367; *tour(s)*: vv. 806, 1495.

r parasite

arbe: v. 262; *arbre*: vv. 879, 987, 1012

gouvern-: vv. 306, 319, 910; *gourvernés*: v. 523

Cf. Edouard et Jean BOURCIEZ, *Phonétique française. Etude historique*, Paris, 1989, pp. 181-182; MARCHELLO-NIZIA, p. 106; GOSSEN, p. 113

*r/rr*⁴⁷⁹

areste: v. 862; *arrester*: v. 733

demourés: v. 2438 (subj.); *demourrés*: v. 2424 (impératif); *demourra*: v. 2302 (futur)

donray: v. 1950; *donrr-*: vv. 659, 931, 1551

*s/c, c/s*⁴⁸⁰

ce/c' (se pronom): vv. 2273, 2278; *se* (ce démonstratif): vv. 508, 510, 890, 1487

⁴⁷⁶ Forme stable: *fain* (vv. 638, 843).

⁴⁷⁷ Formes isolées ou stable: *occuppa* (v. 886), *opinion(s)* (vv. 1145, 1859), *souppa* (v. 891).

⁴⁷⁸ Pour le groupe *er/re*, cf. GOSSEN, p. 114.

⁴⁷⁹ Formes isolées ou stables: *inrevocable* (vv. 1696, 1950), *enrrage* (v. 313).

⁴⁸⁰ Formes isolées ou stables: *dancer* (v. 379), *fulsy* (v. 549), *presiés* (v. 2408), *sentre* (v. 439), *serche(-)* (vv. 597, 675, 1107).

ces (*ses* possessif): vv. 427, 1383

c' (*s'* pour *se/si* conjonction): v. 435

ex(c)erc-: vv. 307, 511, 553; *excersons*: v. 2427

influence(s): vv. 392, 1687, 1773, 1782, 1800; *influense*: v. 1797

pence: v. 179 (à la rime avec *reverence*, *preeminence*, *magnificence*); *pense*:
vv. 1411, 2323

Cf. GOSSEN, p. 92

s/c/(t)

mencion: vv. 28, 408; *mension*: v. 1111

*ss/c*⁴⁸¹

pocessera: v. 1121; *possession*: v. 535

*s/ss*⁴⁸²

ainsi: vv. 219, 284, 423... (30 occurrences); *ainssi*: vv. 800, 974, 988

asigne: v. 1136; *assigne(-)*: vv. 1710, 1956

assistance: v. 1093; *assisten-*: 1531, 2304

desert: v. 288 (*desservir*, ind. pr. P3)

puise: v. 69; *puisse*: vv. 1612, 1934; *puissent*: vv. 294, 1774

Cf. GOSSEN, p. 107

-s/-x/-z en position finale

-as/-az

belas: vv. 647, 1424, 1438... (8 occurrences); *belaz*: vv. 2317, 2341

-els/-elz

quels: v. 1324 (adjectif); *quelz*: v. 676 (pronom interrogatif)

-es/-ez

povres: vv. 1128, 2414; *povrez*: v. 1374

-és/-etz/-ez

mullés: v. 461; *piés*: v. 507

secretz: v. 443

mez: v. 2254 (*mets* substantif)

citez: v. 1919; *nativitez*: v. 1765

⁴⁸¹ Forme isolée: *menasse* (v. 1295).

⁴⁸² Formes isolées ou stables: *chansson* (vv. 707, 2207), *boursse* (v. 626), *farssez* (v. 763), *transitoires* (v. 674).

Introduction

Pour *avecques*, *assés*, *doncques*, *emprés*, *lesquelz*, *oncques*, la désinence verbale P5 et le participe passé pluriel, voir *infra*, pp. CLIII-CLV

*-ais/-aiz*⁴⁸³

jamaiz: vv. 447, 488, 505... (15 occurrences); *jamaiz*: 1500, 2212, 2222, 2255, 2415 (refrain: 2425, 2435, 2439)

mais: vv. 31, 38, 94...; *maiz*: vv. 710, 907, 939, 1246, 1410, 1667, 1720, 1959, 2128; *may*: v. 424⁴⁸⁴

-ils/-ilz

filz: v. 2247; *filz*: v. 99, 147, 261, 416, 422, 838, 865, 1855, 2148, 2176, 2297

Pour *ilz* (pronom personnel P6) voir *infra*, p. CLI

*-is/-iz*⁴⁸⁵

jadis: vv. 16, 29, 112, 825; *jadiz*: v. 910

*-oys/-oiz*⁴⁸⁶

aucuneffoys: v. 254; *aucuneffoiz*: v. 1954

-ous/-oulx/-oux

tous: vv. 65, 126, 327... (30 occurrences); (-)*toulx*: vv. 993, 2328, 2374; *toux*: vv. 1659, 1866

t

voir *c*, *s*, *sc*

t/sc/st

patience: v. 2305; *pascience*: vv. 666, 1882; *pastience*: v. 141

x/ss

auxi: vv. 270, 295, 357, 467; *aussi*: vv. 344, 873, 897... (14 occurrences)

x/xc

exercité: v. 307; *excer*: vv. 511, 553, 2427

z/s

voir *s/z*

⁴⁸³ Forme stable: *mauwaiz* (vv. 901, 1155).

⁴⁸⁴ Peut-être aussi v. 315.

⁴⁸⁵ Forme isolée: *esperitz* (Pl, v. 2118).

⁴⁸⁶ Forme stable: *loix* (vv. 22, 187, 1228, 1567).

Langue et prosodie

CONSONNES INTRODUITES DANS DES GRAPHIES LATINISANTES⁴⁸⁷

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 115-116; JODOGNE, p. 47-50

*b*⁴⁸⁸

doibt: vv. 2096, 2158; *debvés*: vv. 197, 1450; *devriez*: v. 805
soubstiens: v. 1697; *soustien*: v. 1837

c

*cq*⁴⁸⁹

acquiert: vv. 473, 1171; *aquiert*: vv. 1116, 1861
applique: v. 1788; *applique*: vv. 1046, 2388
autenticques: v. 1686; *autentiques*: v. 1135
politique: v. 1047; *pol(l)itique(s)*: vv. 1061, 2395
aussi, même s'il ne s'agit pas du même mot:
paronpateticques: v. 1685; *stoyques*: v. 1693
sophisticques: v. 1134; *sophostique*: v. 1233

*ct*⁴⁹⁰

appecte: v. 955; *appet(-)*: vv. 202, 976, 1396
contraincte: v. 1363; *contraint*: vv. 159, 2328
dicte: vv. 1201, 1248, 1790; *dîte*: v. 1054
droicture: v. 19; *droycte/droicte*: vv. 222, 419; *droite*: v. 260; *droit*: vv. 65,
418, 438, 1232, 1523, 1607, 2078, 2272, 2395
(-)*faict*:- vv. 144, 251, 253... (17 occurrences); (-)*fait*(-): vv. 6, 28, 232...
(22 occurrences)

⁴⁸⁷ A ce sujet cf. Stéphanie BRAZEAU, Serge LUSIGNAN, *Jalon pour une histoire de l'orthographe française au XIV^e siècle. L'usage des consonnes quiescentes à la chancellerie royale*, «Romania», 122 (2004), pp. 444-467.

⁴⁸⁸ Formes stables: *abstenuë* (v. 1573), *doubteu(l)x* (vv. 427, 429) (*re*)*doubte(z)* (v. 1380, 1497, 2369), *obvier* (vv. 1604, 1724), *s(o)ubtil(-)* (vv. 539, 776, 1627, 2437).

⁴⁸⁹ Formes stables: *bocqueton* (v. 1384), *Senecque* (vv. 904, 1067, 1682, 1941, 1958); *methaphisique* (v. 1157).

⁴⁹⁰ Formes isolées ou stables: *agicté* (v. 133), *auctorité* (vv. 2326, 2330), *baguettes* (v. 481), *conficte* (v. 2246), *cornecte* (v. 1227), *effect* (v. 1969), *necte* (vv. 618, 683, 1227), *guecté* (v. 1578), *sancté* (v. 2184), *taincte* (v. 2246), *traict*- (vv. 685, 1752, 2187), *vegetative* (v. 981). A noter la graphie *correcion* (vv. 198, 545), alors qu'on trouve *perfection*, *protection*, *subjection*...

Introduction

imporctune: v. 57; *oportune*: vv. 64, 494
mactiere: v. 267; *matiere*: vv. 57, 2081
plaincte(s): vv. 98, 110, 118; *plainte*: v. 2245
planecte: vv. 1751, 1851, 1879; *planete*: v. 2098
saincte: vv. 1560, 2413; *saint(e)*: vv. 484, 508, 541... (15 occurrences)
senctiront: v. 80; *sentir*-. v. 1391, 1430
(*pour*)*traict*-. vv. 685, 1752, 2187; (-)*trait*-. vv. 17, 255, 1809

s/sc

savoir: *sa*-. vv. 90, 185, 258, 333, 470, 714, 1494, 2015, 2029, 2129, 2203, 2331; *sça*-. vv. 172, 728, 768, 769, 918, 1045, 1242, 1246, 1275, 1309, 1409, 1412, 1415, 2015, 2209, 2143, 2229, 2258, 2357, 2364; *scet*-. vv. 1012, 1277; *sceust*-. vv. 871, 924; *sceurent*-. v. 1319; (*pre*)*sceue(e)*-. vv. 151, 152, 1993, 1995, 2003, 2011, 2025, 2270
science: v. 665; (*pre*)*science*: vv. 142, 1881, 2043, 2055, 2126
scecle: v. 182; *scerre*: v. 8 (sans doute graphies pseudo-savantes où le *c* est introduit sur le modèle de *sçavoir*, non relevées par le DMF)

*d*⁴⁹¹

ameynes: v. 1039; *admené*: vv. 1852, 1892

*h*⁴⁹²

abandonna: v. 123, ; *habandonn*-. vv. 614, 934, 2339
*bon Eur*⁴⁹³: vv. 269, 276, rubrique v. 1164, 1632; *bon Heur*: vv. 165, 244
eure: 702; *heure*: v. 2175
istoire: v. 1190; *histores*: v. 233
omme (toujours sg): vv. 554, 625, 965, 1099, 1628, 1736, 1742, 1774, 1788, 1815, 1936, 2258; *homme(s)*: vv. 35, 56, 196, 205, 235, 400, 412, 425, 574, 756, 901, 1142, 1557, 1755, 1921, 2046, 2212, 2355;
homs: v. 460
ours(es): vv. 1000, 1001; *hours*: v. 986

⁴⁹¹ Formes stables: *advanture(s)* (vv. 444, 1152, 1382, 1706, 1847, 1911), *advīs* (vv. 495, 531, 727, 1729, 1909), *advocas(ser)* (vv. 1492, 1520).

⁴⁹² Formes isolées: *abbominables* (v. 411), *habonde* (v. 1210).

⁴⁹³ *Eur* seul est toujours écrit sans *h*.

l (-*ld*, -*lt*, -*lx*, -*lz*)⁴⁹⁴

mauldrit: v. 528; *maudit*: v. 1294

aultre(-): vv. 123, 239, 254... (16 occurrences); *autre*(-): vv. 1054, 1654, 1694... (9 occurrences)

bault:- vv. 15, 212, 332... (15 occurrences); *bautains*: v. 1832

beaulx: vv. 689, 997; *beaux*: v. 1713

cieulx: v. 1752, 1819, 1831; *c(h)ieulx*: vv. 3, 1003

deulx: vv. 708, 807, 1001; *deux*: v. 99, 273, 404, 409, 510, 1788

dieulx: v. 900, 2272, 2280; *dieux*: vv. 1002, 1013, 2355

doubteulx: v. 429; *doubteux*: v. 427

envieulx: v. 703; *envyeux*: v. 825

victorieulx: v. 818; *victorieux*: v. 822

Pour *moult/mout*, *ceulx*, *chieulx*, *eulx*, *desqueulx* et les formes verbales de *pouvoir* et *vouloir*, voir *infra*, pp. CXLVIII-CLI, CLVII-CLVIII, CLXII.

*p*⁴⁹⁵

compte(s): vv. 1066, 2419; *conte*: vv. 343(?), 716, 937, 1327; *raconte*: vv. 465, 1067

recev:- vv. 504, 620, 1023, 1411, 1551; *recepvoir*: v. 1364

*s*⁴⁹⁶

⁴⁹⁴ Formes isolées ou stables: *lc*: *doulc*- (vv. 685, 696, 958, 1105, 1550, 2259); *ld*: *fauldr*- (vv. 488, 568, 957, 1353, 1981, 2160), *fouldre* (v. 11), *souldray* (vv. 1199, 1532); *lt*: *assault* (vv. 1238, 1322, 2251), *beauté* (v. 1780), *cault* (v. 1240), *cbault* (v. 1338), *couroult* (v. 160), *fault* (vv. 66, 161, 478... 33 occurrences) (-)*faulte* (vv. 357, 1202, 2434), *loyauté* (v. 2422), *oultre*(-) (vv. 43, 720 (refrain: 726, 732), 1301, 1817, 2139), *principauté* (v. 2421), *tiltres* (v. 323), *vault* (vv. 192, 359, 585... 6 occurrences); *aulx*: *faulx* (v. 1102), *nouveaulx* (v. 2283), *troppeaulx* (v. 2410), *roseaulx* (v. 2282), *pastoureaulx* (v. 2284), *travaulx* (v. 345), *tuiaulx* (v. 2285); *eulx*: *cheveulx* (v. 834), *creulx* (v. 836), *curieulx* (v. 700), *gracieulx* (v. 690), *joyeulx* (vv. 697, 699), *mieulx* (vv. 432, 1078, 1247, 1379, 1408, 1484, 2091, 2171, 2199, 2270, 2313, 2354), *pieulx* (v. 2312), *seulx* (v. 2313), *tieulx* (v. 475), *vieulx* (v. 1340), *yeulx* (vv. 898, 2271, 2356); *oulx*: *genoulx* (v. 1434); *lz*: *appetiltz* (v. 129), *doulz* (v. 997), *periltz* (v. 793).

⁴⁹⁵ Forme stable: *decepvance* (v. 1279).

⁴⁹⁶ Formes isolées ou stables: *sc*: *chascune* (v. 1678), *desconf*- (vv. 100, 101, 342... 9 occurrences), *eschappe*- (vv. 424, 2209, 2369), *pescheurs* (v. 1714), *presch*- (vv. 2204, 2411); *sg*: *desgarnies* (v. 1920); *sl*: *esl*- (vv. 269, 550, 900... 7 occurrences), *desl*-

Introduction

arbistre: v. 1720 (*Franc Arbistre*), rimant avec *chapistre*; *arbitre* partout ailleurs

chapistre: vv. 1719, 1904; *chappitre*: v. 2142

espar(-): vv. 544, 2252; *depar-*: vv. 361, 2253, 2319

mestre: vv. 804, 1244, 2052, 2351; *(-)mectre*: vv. 347, 814, 905... (13 occurrences)

pour *dist/dit, eust/ot, f(e)ust/fut, fist/fit, mest/met*, voir *infra*, pp. CLVIII-CLX, CLXII-CLXIII

t⁴⁹⁷

dits: v. 1859; *ditz*: v. 1043; *dis*: vv. 21, 509, 1681

mots: v. 13324; *mos*: vv. 378, 1344, 1376, 1390

HOMOPHONES

champs / chants: vv. 690, 1708

On trouve la même «confusion» dans la moralité de Guillaume Tasserie, *Le Triomphe des Normands*, v. 1552 (édition Pierre Le Verdier,

(vv. 1603, 1618, 1635... 19 occurrences); *sm: dixiesme* (v. 1061), *fantosme* (v. 1583); *sp: desp(-)* (vv. 138, 628, 664, 1569, 1689, 1932, 1973, 2203) (*e)spon-* (vv. 757, 932, 933... 11 occurrences), à l'inverse: *replendisseurs* (v. 608); *sr: desrain* (v. 193), *desreniere* (v. 1109), *esronnee* (v. 1637), *mesrien* (v. 633); *st: crestien* (v. 1842), *destresse* (v. 2249), *estrang(i)e(-)* (vv. 503, 2098, 2353), *estranglerent* (v. 422), *estre* (vv. 64, 687, 759... 26 occurrences), *flusta* (v. 2286), *baste* (v. 1394), *hoste(-)* (vv. 596, 1011, 1387), *naistre* (vv. 278, 902, 2001), *ost(-)* (vv. 1058, 1607), *plaist* (v. 167, 2182), pour *nostre* et *vostre* voir *infra*, n. 614; *sq: transquilité* (v. 1068). Il faut sans doute ajouter aussi *bresve* et *gresve* où le *f* est remplacé par un *s* quiescent: aux vv. 723, 1034, au lieu de *brefve*, le copiste semble écrire *bresve* (forme que le DMF ne relève pas), au v. 724, au lieu de *grefve*, il semble écrire *gresve* (forme que le DMF ne relève pas plus; on trouve par ailleurs *grefve*, v. 2228, *grief*, v. 2347).

⁴⁹⁷ En général la terminaison en *t* ou en *s* différencie singulier et pluriel: *ayant* (vv. 979, 1598, 1969) / *ayans* (v. 1753), *enfant* (vv. 1367, 1600, 1852, 1856) / *enfants* (vv. 169, 684, 807, 1492, 1607), *grant* (voir *infra*, p. CXLVI) / *grans* (Mpl.: vv. 30, 120, 399, 410, 123, 443, 676, 806, 1002, 1538), *maint* (vv. 54, 148, 186) / *mains* (vv. 793, 1013), *meschant* (v. 400) / *meschans* (vv. 329, 480, 938), *petit* (vv. 862, 1721) / *petis* (v. 1538), *point* (vv. 803, 933, 1368, 1523, 1613, 1664, 2049) / *poins* (vv. 126, 567, 760, 1605, 1733, 1907, 2173), *saint* (vv. 484, 508, 548... 12 occurrences) / *sains* (v. 1175), *triumphant* (vv. 1366, 2416) / *triumphans* (v. 806), *vent* (v. 1308) / *vens* (v. 8). Voir aussi *dolens* (v. 2295), *elemens* (v. 1829), *gallans* (v. 1436), *nuysans* (v. 566), *pars* (v. 2251), *pors* (v. 778).

Rouen, 1908; en ligne: <http://www.sites.univ-rennes2.fr/celam/cetm/triomphe/triomphe.html>).

Pierre Fabri n'utilise que la graphie *champ* pour désigner le «chant royal» (*Le Grand et Vrai Art* cit., t. 2, cf. p. 138, s.v.; à ce propos cf. Gérard GROS, *Le poème du puy marial. Etude sur le serventois et le chant royal du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1996, pp. 162-165).

NOTABILIA MORPHO-SYNTAXIQUES

TRACES DE LA DÉCLINAISON⁴⁹⁸

*Amours*⁴⁹⁹: v. 103 (*amours* Pl: v. 2287; *amour*: vv. 808, 1219, 1528, 2119, 2306)

Dieux: v. 2355 (rime visuelle avec *yeulx*; *dieu*: vv. 18, 115, 321... 35 occurrences)

boms: v. 460

pensifz: v. 2294 (rime visuelle?)

sire, dans l'expression *beau/biau sire*: vv. 935, 2131 ((*mon*)*seigneur*: vv. 301, 345)

Vulcains: v. 55 (*Vulcan*: v. 30)

s adverbial

mains (à *mains*: au matin): v. 628 (*demain*: v. 637)

mesmes, dans l'expression *luy/soy mesmes*: vv. 1603, 1940, 2213 (*mesme*: v. 1893)⁵⁰⁰

riens: vv. 1109, 1285, 1417, 1546 (*rien*: vv. 69, 218, 429... 32 occurrences)⁵⁰¹

⁴⁹⁸ Il est bien évident que la déclinaison n'a plus ici aucune pertinence, il s'agit simplement de caractéristiques graphiques héritées de la tradition; cf. aussi JODOGNE, p. 51. Pour un autre exemple possible, voir *infra*, n. 560.

⁴⁹⁹ Cf. Jean FRAPPIER, «*D'Amors*», «*par amors*», «Romania», LXXXVIII, 1967, pp. 433-474; Philippe MÉNARD, «*Amours*» au pluriel dans les rondeaux et les refrains, in *Studies in Honor of Hans-Erich Keller, Medieval French and Occitan Literature and Romance Linguistics*, ed. by Rupert T. PICKENS, Kalamazoo, 1993, pp. 213-225, en particulier p. 215.

⁵⁰⁰ Cf. Claude BURIDANT, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, [Paris], Sedes, 2001, p. 185.

⁵⁰¹ *Ibidem*, p. 715.

Introduction

ADJECTIFS

Forme épïcène:

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 125-132; JODOGNE, p. 52

gentil dans l'expression *gentil femme*: vv. 1306, 1307

grant (FSg, FPl): vv. 2, 27, 125, 140, 174, 196, 210, 468, 533, 535, 559, 594, 600, 603, 631, 713, 715, 739, 842, 858, 867, 966, 1041, 1049, 1075, 1081, 1136, 1188, 1250, 1258, 1278 (le *e* serait élidé), 1450, 1909, 1975, 2116, 2189 (le *e* serait élidé), 2409; *grand* (FSg): vv. 2099, 2232, 2350; *grans* (FPl): v. 203; *grande*: vv. 106, 860, 1582 (le *e* s'élide), 1836⁵⁰²; *grandement*: v. 38⁵⁰³

majeur, *mineur*/*myneur*: les deux adjectifs sont substantivés, ils relèvent dans presque tous les cas du domaine de la logique et désignent deux composantes du syllogisme: ils sont féminins, mais ils sont systématiquement écrits sans *e* final

majeur: v. 2027

mineur/*myneur*: vv. 248⁵⁰⁴, 958, 1143, 1650, 1670, 1760, 1976

quel (FSg): vv. 740, 813, 1281; *quelle*: vv. 34, 2202, 2306 (le *e* s'élide)

tel (FSg): vv. 87, 132, 539, 1365, 1508, 1730, 1845, 1905 (graphie fautive au point de vue métrique), 1965; *telz* (FPl): v. 1922; *telle*: vv. 698, 709, 1443, 1622, 2152 et à la rime: vv. 316, 698, 709, 803, 1540, 1799, 1804, 1974, 2003, 2263; *tellement*: v. 45

Féminin non marqué dans les formes du participe présent ayant fonction d'adjectif⁵⁰⁵

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 217-218

mouvans: v. 1623

plaisant: v. 1857; *plaisante*: v. 1267

reluisant: vv. 607, 2104; *reluisante*: v. 1268

triumphant: vv. 1366, 2416

⁵⁰² Le *e* est à la césure et avant une incise, même s'il est suivi d'un *i*, il ne s'élide pas.

⁵⁰³ On trouve par ailleurs *grand* (MSg: vv. 2149, 2238) et *grans* (MPl: vv. 30, 120, 329... 11 occurrences), jamais *grands*.

⁵⁰⁴ Seul cas où *myneur* ne fait pas référence au syllogisme, mais il est féminin et écrit sans *e* final, ici à la rime.

⁵⁰⁵ Lorsque le participe présent assure sa fonction verbale, il ne s'accorde pas. FSg: *ayant* (v. 979), *appétant* (v. 975), *envelopant* (v. 1940), *seant* (v. 1597), *tournant* (v. 1939); FPl: *venant* (v. 1751).

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 152-157

ce: vv. 28, 65, 803, 890⁵⁰⁶, 928, 933, 973, 1065, 1187, 1214, 1368, 1523, 1613, 1664, 1690, 1703, 1780, 1904, 1924, 2049, 2170, 2176, 2186, 2190, 2192, 2302, 2316, 2352, 2436⁵⁰⁷; *cest*: vv. 991 (F), 1115, 2087; *ceste*⁵⁰⁸: vv. 40, 209, 366, 710, 1074, 1080, 1170, 1199, 1204, 1212, 1425, 1426, 1493, 1591, 1605, 1650, 1691, 1763, 1784, 1812, 1929, 2033, 2074, 2174, 2214, 2309, 2327, 2333, 2405, 2429
ces: vv. 265, 423, 463, 509, 807, 1154, 1382, 1390, 1488, 2156

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 157-163

*cestui/y*⁵⁰⁹: vv. 809, 821, 829, 919
*cil*⁵¹⁰: vv. 63, 1203, 1982, 2067, 2421, 2431; *celuy*: vv. 472, 1120, 1162, 1238, 2218, 2221, 2224, 2339, 2350; (*i*)*celle*⁵¹¹: vv. 1048, 1208, 1362, 1366, 1399, 1401, 1404, 1677, 1785, 1973
ceulx: vv. 154, 349, 738, 972, 1107, 1688, 1771, 1831, 1905; *ceux*: vv. 446, 546; *celles*: vv. 1022, 1026
ce: vv. 7, 39, 61, 180, 181...; *cela*: vv. 236, 949, 959, 983, 1335, 1354, 1521, 2372; dans la locution interrogative *est ce*⁵¹²: v. 2189; *es ce* (*esce/este*): vv. 773, 787, 813; *esse*: vv. 382, 562, 814, 949, 1288, 1379

ADJECTIFS POSSESSIFS

s' (*son*): vv. 76 (M), 140 (F)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 175-176

leur (Pl): v. 83; *leurs*: vv. 395, 658, 997, 1508, 1708, 1709, 1773, 2040, 2296

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 178-179; JODOGNE, p. 54

⁵⁰⁶ Écrit *se*.

⁵⁰⁷ L'expression *ce point* est fréquente (vv. 803, 933, 1368, 1523, 1613, 1664, 2049, 2170, 2176, 2190).

⁵⁰⁸ Au féminin *ceste* est utilisé uniquement comme adjectif, *celle* comme pronom, cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 169-170.

⁵⁰⁹ Toujours dans l'expression *cestui ci*.

⁵¹⁰ Sauf au v. 63 (*cil est bien fol qui*), toujours dans l'expression *cil qui*.

⁵¹¹ Sur le préfixe *i-*, cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 167-168.

⁵¹² Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 217-218.

Introduction

ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 181-185; JODOGNE, p. 56
*aucun*⁵¹³, pronom: vv. 2135, 2349; *aucuns*: v. 1860 (adjectif), 2376 (pronom);
aucunne, adjectif: vv. 1507, 2114, 2130
chacun, adjectif: v. 117; pronom⁵¹⁴: vv. 59, 88, 199, 203, 215, 219, 220, 230,
300, 1988, 2158; *cha(s)cun*: vv. 409 (pronom), 1678 (adjectif)
*nuġ*⁵¹⁵ adjectif: vv. 234, 637, 1896, 1979; pronom: vv. 491, 502, 640, 820,
1040, 1274, 1277, 1602, 1726, 1743, 1744, 2357; *nully*: v. 679 (pronom);
nulz: v. 1861 (adjectif); *nulle(s)*, adjectif: vv. 233, 536, 1610
personne pronom⁵¹⁶: vv. 201, 322, 1601; substantif: vv. 291, 297, 570, 619,
2130
quelque: 23, 240, 271, 543, 1517, 1588, 1806, 1948, 2092, 2180 (pl.), 2196,
2342, 2371, 2420; pour *quelque chose* voir ci-dessous
*rien*⁵¹⁷: vv. 69, 562, 744, 769, 1106, 1289, 1355, 1586, 1639, 1648, 1661,
1802, 1845, 2124, 2138; à valeur adverbiale: à *rien* (v. 1612), *riens de*
(v. 1285), *de rien* (vv. 429, 641, 700, 2434), *sur/de toute rien* (vv. 218,
2086, 2361), *riens* (vv. 1417, 1546), dans une formule exclamative: *rien*
(v. 1818), *riens* (v. 1109), *rien, rien* (vv. 434, 1133, 1614, 2198)
en concurrence avec *chose*⁵¹⁸ avec valeur adverbiale dans les expressions
pou de chose (v. 1059), *quelque chose*⁵¹⁹ (vv. 564, 1644, 2162, 2368)

NUMÉRAUX ORDINAUX

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 199-200
primerain: v. 192 (à la rime); *primier*: v. 574; *premier(e)*: vv. 335, 963, 1170,
1370, 1397, 1410, 2019, 2351 (*primièrement*: v. 573; *premierement*:
v. 1689; *primes*: v. 2159)

⁵¹³ *Aucuneffoys/iz*: vv. 254, 1954.

⁵¹⁴ Dans l'expression *ung chacun* aux vv. 59, 1988; cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 391-392.

⁵¹⁵ *Nullement*: vv. 511, 968, 1844.

⁵¹⁶ Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 184, 188.

⁵¹⁷ Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 185, 189-190, 307-308.

⁵¹⁸ Substantif seul: vv. 724, 1396, 1756, 1945, 2028, 2040, 2068, 2073, 2360; avec un adjectif qui s'accorde: vv. 170, 385, 403, 441, 474, 494, 955, 974, 1029, 1032, 1220, 1501, 1539, 1593, 1623, 1678, 1828, 1963, 1980, 1992, 1997, 2001, 2010, 2035, 2105, 2114; avec *grant, quel, tel* toujours épiciens: vv. 594, 740, 813, 1508.

⁵¹⁹ Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 190.

PRONOMS RELATIFS

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 203-209; JODOGNE, p. 57

qui

la tournure *celui/cil/celle/ceux/ce qui* est de loin la plus fréquente⁵²⁰, mais on trouve aussi *qui* seul pour *celui qui* (vv. 426, 427⁵²¹, 613, 744, 747, 1230, 1294, 1408, 2223, 2269, 2329), au sens de «si l'on» (vv. 596, 716, 1236, 2028), renvoyant à un précédant indéterminé ou à une phrase entière⁵²² (vv. 585, 736, 1156, 1649, 1912, 1989, 1993, 2166)

pour *qu'i(l)*: vv. 560, 880, 882, 1408, 1982?

quil (pour *qui*): vv. 505, 2105

Cf. P. KUNSTMANN, *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Genève, Droz, 1990, p. 155; Philippe MÉNARD, *Problèmes de paléographie et de philologie dans l'édition des textes français du Moyen Âge*, in *The Editor and the Text* cit., pp. 5-6; MARCHELLO-NIZIA, p. 204

de qui se réfère à une personne indéfinie (v. 90), à des choses et des entités non humaines, au singulier (vv. 488, 1110, 2114) et au pluriel (v. 1104) à *qui* se réfère à une personne indéfinie (vv. 163, 1142, 1731), à une entité non humaine (v. 491)

en qui (vv. 194, 2073) et *par qui* (v. 1171) se réfèrent à une entité non humaine

que

au lieu de *ce que*: vv. 1118, 1518, 1682 (*ce que*: vv. 61, 813, 936, 1066, 1156, 1356, 1534, 1596, 1643, 1725, 1818, 1858, 2021, 2037, 2109, 2143, 2257, 2323; dans l'expression *pour ce qu(e)/quil*⁵²³: vv. 278, 1182, 1666, 1746, 2034, 2397)

lequel: vv. 3, 539, 867, 870, 912, 1161; *auquel/oquel*: vv. 7, 862

lesquelz: vv. 35, 1318

desquelz/desqueulx: vv. 967, 1042, 1136, 2158

laquelle: vv. 34, 816, 1499, 1801, 1971, 2106, 2274; *lesquelles*: v. 1755

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 208-209

⁵²⁰ *celuy qui*: vv. 472, 1120, 1238, 2218 (refrain: 2221, 2224); *cil qui*: vv. 63 (cf. *supra*, n. 510), 1203, 1982 (pour *qu'i(l)?*), 2067, 2421, 2431; *celle qui*: vv. 1362, 1366, 1399, 1401, 1404, 1677; *ceux/ceulx qui*: vv. 154, 546, 972, 1107, 1688, 1905; *ce qui*: vv. 275, 754, 947, 1665, 1995, 2011, 2101, 2111, 2151, 2397 (*ce qu'il*).

⁵²¹ Ou bien «qu'i(l)», voir la note à la traduction.

⁵²² Cf. MARTIN-WILMET, p. 247.

⁵²³ Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 372; MARTIN-WILMET, pp. 228, 231.

Introduction

PRONOMS INTERROGATIFS⁵²⁴

qui

de qui, à *qui* référés à une personne indéfinie (vv. 91, 767)

PRONOMS PERSONNELS

P1

CS

en apposition de *je*

*may*⁵²⁵: v. 315 (*may je*)

enclitique

je: vv. 270, 297, 402, 1307, 1734, 2187, 2198; *ge*: vv. 466, 731, 1346, 1368

CR direct

moy: vv. 59, 150, 1573, 2190; *me*: vv. 125, 165 (*me vecy*), 173, 223, 287, 323, 367...

P2

CS à la suite d'un impératif

toy: vv. 1438, 1728

CR direct

toy: vv. 1304⁵²⁶, 1721, 1735, 1749, 1834, 1965; *te*: vv. 24, 261, 264...

P3

CS F

elle dans le tour *c'est elle*: v. 802

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 238 (première attestation: «environ 1462»)

el: vv. 1228, 1266, 1326, 1329, 1427

CR

luy

direct M: vv. 616, 930, 2213; F: v. 87

indirect prédicatif féminin (complément d'agent: *par luy* correspondant à l'actuel *par elle*): v. 1261

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 226-227; MARTIN-WILMET, p. 152

⁵²⁴ *que* au v. 167 pourrait être considéré comme sujet d'un verbe impersonnel (la même tournure est citée dans MARCHELLO-NIZIA, p. 214), ici il est plus probablement complément d'objet: *que vous plaist (il), ma maistresse?*

⁵²⁵ A moins qu'il ne s'agisse de *mais* intensif.

⁵²⁶ Faute possible de copie pour *t'*.

P6

il: vv. 211, 413; *ilz*: vv. 80, 207, 212, 321, 380, 547, 638, 647, 676, 739, 1008, 1010, 1011, 1053, 1182, 1184, 1435, 1835, 2007, 2117, 2378, 2379, 2380

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 223-224

eulx: vv. 640, 702⁵²⁷, 706, 969, 1759; *eux*: v. 59, 87, 658

on

l'en: vv. 74, 233, 446, 595, 971, 1024, 1027, 1397, 1400, 1454, 1519, 2193;

on: vv. 218, 382, 383, 1012, 1048, 1259, 1273, 1407, 1413, 1561, 2015, 2140, 2162, 2164, 2337, 2364, 2422; *l'on*: v. 191

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 224-225

ADVERBES ET LOCUTIONS ADVERBIALES⁵²⁸

assés: vv. 307, 331, 368, 448, 476, 2094, 2185, 2188, 2191; *assez*: v. 734

bref/brief: vv. 1642, 1786, 2065 (adjectif: *brief(s)*: vv. 1375, 2346, 2348;

*bresve/brefve*⁵²⁹: vv. 723, 1034)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 130

fort: vv. 58, 157, 1221, 1638, 1649, 2166, 2261, 2301, 2343 (adjectif: vv. 477, 885, 894, 1219, 2208; *forte*: v. 1414; *fortes*: v. 346)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 128-129

jay: v. 429; *ja* partout ailleurs

La forme *jay* n'est pas relevée par le DMF, mais elle est attestée, cf.

FEW, V, p. 25 (*Passion de Semur, Passion d'Autun*)

mais (intensif)⁵³⁰: vv. 94, 98, 102, 104, 110, 120, 785

mon, dans l'expression *ce faiz mon* (v. 1446), *ce fut mon* (v. 853):
«certes!»⁵³¹

⁵²⁷ Seul cas où le pronom est un CR direct postposé au verbe (*depuis l'eure que vis eulx*).

⁵²⁸ Formes isolées ou stables: *alort* (v. 1956), *en après* (v. 1705), *de rechief* (v. 1518), *aumains* (vv. 2023, 2244), *neant mains* (v. 1891), *emprés* (v. 639), *par tant* (vv. 977, 1801), *pour tant/pourtant* voir *infra*, p. CLXXVI, *plus cent foys* (v. 214; *plus grant chose / cent foys*, vv. 594-595).

⁵²⁹ Voir *supra*, n. 496.

⁵³⁰ L'emploi en début de phrase s'apparente à celui de la conjonction, mais le sens n'est pas adversatif, pour ce dernier voir *infra*, p. CLIII.

⁵³¹ Au v. 60 le copiste écrit *qui ay mon* (au lieu de *qui ay nom*), il a peut-être été induit en erreur par cette expression.

Introduction

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 318-319; Amalia RODRÍGUEZ-SOMOLINOS, «*C'est mon, ce avez mon, ce ne fist mon*» en ancien français: modalisation assertive et confirmation, in *A la quête du sens. Etudes littéraires, historiques et linguistique en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, textes réunis par Céline GUILLOT, Serge HEIDEN, Sophie PRÉVOST, Lyon, ENS Éditions, 2006, pp. 217-230

moult: v. 2323; *mout*: v. 101

oncques: vv. 21, 139, 381, 460, 728 (*onques*), 729, 820, 902, 928, 1197, 1319, 1635, 1878; *oncquez*: vv. 798 (*e* muet en fin de vers), 1205, 2268, 2296; *onc*: vv. 519, 906

si (ainsi, de même)

*si*⁵³²: vv. 296, 518, 520, 581, 660, 985, 1037, 1352, 1361, 1372, 1597, 1639, 1793, 1802, 1831, 1901, 1967, 1974, 2183, 2209, 2429; *s'*: vv. 1190, 1659

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 353-356; MARTIN-WILMET, pp. 270-271

tant: vv. 143, 152, 156... (36 occurrences); *tan*: v. 2432

y écrit i (s'i): vv. 733, 1211, 2102, 2140; écrit *il*: v. 2030

Cf. DMF *s.v.* «*il*» A.1.Rem.

PRÉPOSITIONS

avec: v. 347; *avecquë*: v. 81 (abréviation *qz*, la même abréviation, mais avec une barre au-dessus aux vv. 938, 2289); *avecques*: vv. 376, 1826; *avecquez*: vv. 706, 938, 2289; *o*⁵³³: v. 849; *ou*: v. 1767

chez

chieux: v. 1387; *chieulx*: v. 1176

(-) *soubz*: vv. 62, 204, 252... (21 occurrences), ; *soubx*: v. 902; *soulz*: v. 198
velâ: v. 1429 (mais *vez là* non lexicalisé au v. 378, cf. *infra*, p. CLXXVII)

Formes contractées:

ès (en les): vv. 405, 1024, 1477, 1623, 1707, 1752, 1756

ou (en le/au): vv. 1061, 2018

Cf. JODOGNE, p. 53

⁵³² *si fait bien*: vv. 581, 1037.

⁵³³ Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 344-345, 351.

CONJONCTIONS⁵³⁴

comment (avec le sens de *comme*, conjonction comparative): vv. 2066, 2300
doncques: vv. 280, 287, 292, 730, 779, 789, 1105, 1141, 1566, 2020
(*adoncques*); *doncquez*: vv. 799 (*e* muet en fin de vers), 1631, 1660,
2043, 2092; *donc*: vv. 188, 219, 244, 246, 466, 531, 562, 1079, 1154,
1162, 1168, 1922, 1983, 1994, 2183, 2437
et en début de phrase⁵³⁵: vv. 346, 422, 462, 755, 756, 789, 799, 813, 819,
829, 845, 855, 865, 873, 879, 951, 961, 977, 1028, 1043, 1066, 1162,
1172, 1187, 1204, 1214, 1357, 1515, 1552, 1558, 1565, 1613, 1652,
1681, 1698, 1713, 1748, 1760, 1766, 1799, 1867, 1926, 2033, 2049,
2087, 2111, 2214, 2240, 2370
Cf. MARTIN-WILMET, pp. 271-272
mais/maiz/may/mès (adversatif): vv. 31, 38, 209...⁵³⁶
mais que: vv. 1079, 1449; *mès que*: v. 369
«pour peu que, pourvu que», cf DMF *s.v.* «Mais1» II.B.1
ne au sens de *et/ou*: vv. 1295, 1495
Cf. DMF *s.v.* «Ne2» C
se: vv. 1, 166, 219, 235, 255, 263, 469, 528, 566, 580, 589, 939, 965, 1115,
1150, 1172, 1436, 1494, 1585, 1631, 1744*, 1767, 2039, 2230, 2240,
2263, 2355; *s'il/ilz*: vv. 264, 288, 647, 1041, 1053, 1589, 1603, 2206,
2359, 2372, 2382, 2383; *s'* (devant voyelle autre que *i*): vv. 430, 783, 1256,
1320, 1553, 1630, 1681, 1980, 2168, 2349; *si* pour *s'i(l)*⁵³⁷: vv. 1772, 1846
Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 362-364

VERBES⁵³⁸

Remarques générales

P5: indicatif présent et futur, subjonctif présent, impératif

⁵³⁴ Formes isolées ou stables: *sicomme/sycomme* (vv. 281, 386, 2061, cf. *infra*, p. CLXXVI), *si tost qu(e)* (v. 413).

⁵³⁵ *et si*: vv. 660, 1372, 1639; cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 356; *et br(i)ef*: vv. 1642, 2065.

⁵³⁶ Un seul emploi de l'adverbe *ainc* (v. 2165), cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 324-325, 358-359; MARTIN-WILMET, pp. 275-276.

⁵³⁷ Ou *si*, ailleurs on trouve toujours *s'il* et *s'ilz* et l'omission du pronom est courante (cf. *infra*, p. CLXVI).

⁵³⁸ Lorsque les caractéristiques particulières relevées ne concernent que la graphie, elles ont été signalées *supra*.

Introduction

Les formes *-ez*⁵³⁹ et *-es/-és*⁵⁴⁰ coexistent:

faites: vv. 333, 468, 1376...; *faittez*: v. 1419

avez: vv. 1431, 2123; *avés*: vv. 166, 368, 566, 1372

airez (aurez): v. 1457; *aurés*: v. 2434

laissez: vv. 1389, 1488; *laissés*: v. 366

pouez: v. 1502; *poués*: v. 1179

savez: vv. 1494; 2203, 2331; *savés*: v. 470

serez: vv. 1452, 1458; *serés*: vv. 2205, 2433

servez: v. 2411; *servés*: v. 2419

soyez: v. 1492; *soiés*: vv. 429, 2412

taisez: v. 1500; *taisiés*: v. 2179

venez: vv. 989, 1320; *venés*: v. 1352

Participe passé pluriel

la forme *-ez* prédomine sur *-és*:

consacrez: v. 1013; *fortunez*: v. 817; *hebergez*: v. 1176; *logiez*: v. 2433;

nommez: v. 1130; *signez*: v. 816

liés: v. 694

Alternance dans le radical⁵⁴¹

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 275-278; JODOGNE, pp. 57-64

a/ai

⁵³⁹ Formes stables ou isolées: *abregez* (v. 1177), *alleguez* (v. 1615), *allez* (v. 766), *ayez* (v. 1419), *cachiez* (v. 1345), *combatrez* (v. 1375), *deployez* (v. 1932), *donnez* (v. 1421, 1423), *doubtez* (v. 1497), *eschaperez* (v. 1614), *escoutez* (v. 1324), *faittez* (v. 1419), *fairez/feréz* (vv. 1370, 1933, 2319, 2414), *farssez* (v. 763), *feissez* (v. 1503), *gardez* (v. 1427), *liez* (vv. 2194, 2197, 2200), *menez* (v. 1394), *mourrez* (v. 1425), *notez* (v. 1613), *ombliez* (v. 2124), *parlez* (vv. 785, 1456, 1500), *querez* (v. 1489), *redoubtez* (v. 1380), *refusez* (v. 1369), *veillez* (v. 2409), *voulliez* (v. 2324).

⁵⁴⁰ Formes stables ou isolées: *cessés* (v. 2180), *cheminés* (v. 524), *croiés/croyés* (vv. 430, 2332), *demour(r)és* (vv. 2424, 2438), *desirés* (v. 2404), *deslierés* (vv. 2415, 2425, 2435, 2439), *distribués* (v. 274), *esgardés* (v. 2354), *lassés* (v. 367), *ornés* (v. 2417), *ostés* (v. 1432), *pencés* (v. 402), *plaingnés* (vv. 525, 662, 2301), *preschiés* (v. 2411), *presiés* (v. 2408), *rendrés* (v. 1440), *repliqués* (v. 1568), *sentirés* (v. 1430), *separés* (v. 1439), *tenés* (v. 2418), *usés* (v. 2326).

⁵⁴¹ Je ne relève que les alternances qui témoignent d'un flottement ou d'un usage différent par rapport à la langue actuelle.

Langue et prosodie

aimer

ama: vv. 858, 1885, 2269; *amasse*: v. 1484; *amés*: v. 1131; *amer*: vv. 173, 780
ayme: vv. 220, 2217; *aymasse*: v. 432; *aymeroye*: v. 2199

e/ie

(es)lever

eslevé: v. 550; *eslevees*: v. 1001; *(es)lieve*: vv. 269, 1448; *eslivra*⁵⁴²: v. 2183

tenir

tendras: v. 1444; *tendront*: v. 395; *soustendray*: v. 1639; *soustendrons*:
v. 1496

tienne(s): vv. 1449, 2422; *tiengne*: v. 1548

venir

advendroit: v. 2163; *vendra*: v. 2181; *advendrá*: v. 1409 (refrain: 1412)
viennent: vv. 116, 2380; *advienngne*: v. 1547

*e/ai/oi/oy*⁵⁴³

croire

creras: v. 1241; *crais*: v. 1172; *cray(s)*: vv. 460, 485, 820 1793,
1810, 2183; *croy*: vv. 775, 1858, 1901; *croiés*: v. 430, *croyés*: v. 2332

voir

vez: vv. 201, 378, 1231; *(pour)veoir*: vv. 332, 349, 1585, 2359; *voi-/voy-*
partout ailleurs

Alternances dans le radical pour la formation du futur/formes en -roit

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 279-280⁵⁴⁴

ai/au

bailler

bailler: v. 960; *baillant*: v. 1257; *bauldray*: v. 1720⁵⁴⁵

avoir

aira: vv. 1404, 1740; *aura*: vv. 296, 2212, 2222, 2229

airez: v. 1457; *aurés*: v. 2434

airoyes: v. 1357

⁵⁴² La forme n'est pas relevée par le DMF.

⁵⁴³ Formes isolées: *poise (peser)*: v. 484; *acroys*: v. 206; *acroistre*: v. 907.

⁵⁴⁴ Mais la forme *ai* n'est pas signalée, pour *avoir* elle est relevée par le DMF.

⁵⁴⁵ A corriger peut-être en *bailleraï*, cf. *infra*, p. CCIV.

Introduction

savoir

sairoient: v. 2007; *sçauroit*: vv. 172, 2209, 2357, 2364

d effacé:

prendre

prenra: v. 2235; *prendra*: vv. 1315, 2219, 2225; *prendroie*: v. 1358

Désinences

INDICATIF PRÉSENT

P1

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 253-257; JODOGNE, pp. 64-66

être

suy: vv. 552, 1267, 1791; *suis*: vv. 159, 168, 169... (36 occurrences)

aller

vois (voys): vv. 1585, 2306, 2335, 2387

commander

command: v. 2335 (la métrique demande un dissyllabe)

prier

pri: v. 1177 (la métrique demande un monosyllabe); *prie*: v. 2124

ouïr

os: v. 1325 (à la rime avec *dos, mots, os, ...*)

tenir, soutenir

*tien*⁵⁴⁶: v. 1290, 1834 (rime visuelle dans les deux cas); *tiens*: vv. 62, 224, 228...

soustien: v. 1837 (rime visuelle); *soubstiens*: v. 1697

devoir

doy: vv. 270, 752, 1974

savoir

say: vv. 185, 258; *soy*⁵⁴⁷: v. 89

voir

voy: vv. 195, 2297; *voys*: 2056, 2387

vouloir

vueil: vv. 297, 934, 1143, 1206, 1323, 1378, 1592, 1718, 1722, 1818, 2023, 2125; *veulx*: vv. 1406, 1604, 1757

⁵⁴⁶ On trouve par ailleurs: *sens* (v. 1931), *consens* (v. 509), *viens* (v. 1734).

⁵⁴⁷ Forme non relevée par le DMF.

conclure

concludz: v. 1028

croire

cray: v. 485, 820, 1793, 1810, 2183; *crays*: v. 460; *croy*: vv. 775, 1858, 1901

dire

di: vv. 724, 1083, 1552, 1638; *dis*: vv. 26, 431; *diz*: v. 1974

entendre

*entens*⁵⁴⁸: vv. 476, 2050, 2145

répondre

respons: vv. 1043, 1766, 1953

promettre, submettre

promets: v. 171; *prometz*: v. 810

submetz: v. 1499

P2

avoir

a: v. 582; *as*: vv. 588, 740, 852, 939, 1196, 1533, 1534, 2307.

être

ez: v. 722, 1262; *es*: v. 168, 292, 1150... (13 occurrences).

nier

noyes: v. 1729

pouvoir

peulx: vv. 573, 936, 940, 1634, 1983

vouloir

veulx: vv. 281, 580, 1731, 2052

croire

crais: v. 1172

dire

diz: vv. 1042, 2025; *(contre)dis*: vv. 22, 1367, 1831, 1858, 2010

entendre

entens: v. 1904

commettre

commets: v. 1035

P3

être

es (ce): vv. 773, 787, 813; *es(se)*: vv. 382, 562, 814, 949; *est* partout ailleurs

⁵⁴⁸ On trouve par ailleurs: *crains* (vv. 542, 2309), *plains* (vv. 662, 679).

Introduction

enoyer

enoyes: v. 1730 (rime visuelle)

pouvoir

peult: vv. 84, 236, 278, 513, 540, 734, 956, 968, 1044, 1047, 1048, 1149, 1207, 1516, 1611, 1619, 1647, 1726, 1744, 1802, 1915, 2027, 2047, 2048, 2061, 2210, 2346, 2366, 2371; *peut*: v. 1799, 1866, 2001

(*en*)*tendre*⁵⁴⁹

entend: v. 2142; *tent*: v. 199

mordre

mort: v. 1236

mettre

mest: vv. 539, 555; *met*: vv. 1024, 1224, 1756, 1863, 1962, 2089

dire

dist: vv. 1842, 1909; *dit*: vv. 230, 317, 409, 591, 965, 1015, 1040, 1097, 1118, 1158, 1214, 1271, 1682, 1779, 1846, 1868, 1943, 2064, 2066

P4

venir

venon: v. 264 (rime visuelle); *venons*: vv. 1109, 2426⁵⁵⁰
Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 257⁵⁵¹; JODOGNE, p. 71

P5

Voir *supra*

P6

pouvoir

peuent: v. 1625

dire

dient: v. 1694, 1772

⁵⁴⁹ On trouve par ailleurs: *craint* (vv. 1230, 1294), *respond* (v. 757).

⁵⁵⁰ Aussi *obtenons*: v. 452.

⁵⁵¹ Qui indique: «Cette désinence, réputée de l'Ouest, se rencontre donc aussi en Ile-de-France»; cf. à ce propos Pierre FOUCHÉ, *Le verbe français. Etude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1981², p. 191. Ici il s'agit peut-être simplement d'une graphie entraînée par la rime visuelle.

IMPARFAIT

P2

dire

disoies: v. 1725

P5

vouloir

voulliez: v. 2324

PASSÉ SIMPLE

P3

avoir

ot: vv. 122, 848, 928; *eust*: vv. 575, 1887⁵⁵²

être

feust: v. 2291; *fu*: v. 1635 (rime visuelle avec *feu*); *fust*: vv. 180, 574, 576, 871, 892, 1197, 2279; *fut*: vv. 7, 44, 117, 181, 188, 463, 464, 550, 560, 849, 853, 868, 875, 884, 894, 896, 900, 1069, 1103, 1198, 1873, 1876, 1877, 1890

vouloir

voult: vv. 3, 34, 147, 922, 1530; *voulut*: v. 780

dire

dit: v. 851

FORMES EN -I

punir

pugny: v. 103

voir

vy: v. 556; *vit*: v. 820, 1204

perdre

perdi: v. 1101

répondre

respondi: vv. 933, 1073

naitre

nasqui: v. 1872

⁵⁵² L'occurrence du v. 2270, relevée come subjonctif avec valeur de conditionnel, pourrait aussi être un indicatif passé.

Introduction

FORMES EN *-IST*

penser

pensist: v. 2154⁵⁵³

asseoir

assist: v. 1099

ouir

ojst: v. 2284

faire

fst: vv. 95, 105, 119... (11 occurrences); *fit*: vv. 36, 914

transmettre

transmist: v. 9

FORMES EN *-ROIT*

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 260; JODOGNE, pp. 72-75

Présent

P1

seroie: vv. 1264, 2159; *aymeroye*: v. 2199; *paieraie*: v. 415; *prendroie*:
v. 1358

airoyes: v. 1357; *moustreroyes*: v. 440

P2

cuideroies: v.1317; *eschapperoies*: v. 424; *pourraies*: v. 1292; *destruioies*:
v. 1733

SUBJONCTIF

Présent

P1

être

soye: vv. 528, 663, 1671

P2

être

soyes: v. 1723

aller

voises: v. 1761

estudier

estudies: v. 1658

⁵⁵³ Faute de copie possible pour *pensast* (subjonctif imparfait).

dire

dies: v. 1657

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 264

P3

avoir

aye: v. 1781; *ayt*: vv. 242, 298

aider

aist: v. 2355

issir

ysse: v. 1589

mourir

muyre: v. 1740

pouvoir

puist: vv. 74, 322, 1400, 1408, 1651, 1743, 1813, 1906, 2385; *puise*: v. 69; *puisse*: vv. 1612, 1934

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 263-264; JODOGNE, p. 70

dire

die: v. 2258

faire

face: vv. 300, 434

P4

voir

voions: v. 1178

faire

fachons: v. 2368 (voir *supra* alternance *c/ch*)

IMPARFAIT

P1

avoir

eusse: vv. 1356, 2265

P3

avoir

eust: vv. 2, 4, 5, 783, 2270, 2272

être

fust: vv. 2208, 2264, 2280; *fut*: vv. 133, 436

falloir

faulsist: v. 2315

Introduction

pouvoir

peust: v. 930; *peult*: vv. 437, 902

vouloir

voulsist: v. 1203

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 283; JODOGNE, p. 76

IMPÉRATIF

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 265-266

P2

voir

voy: v. 1682

venir

*vien*⁵⁵⁴: vv. 1173, 1314

dire

di: v. 1922

boire

boy: v. 851

entendre

entend: v. 1643

prendre

pren: v. 2305

(entre)mettre

met: v. 1863; *entremetz*: v. 2256

INFINITIF

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 266; JODOGNE, p. 77

*-ier/-er*⁵⁵⁵

despechier: v. 2203; *despescher*: v. 569; *empescher*: vv. 1106, 2190

-querre/-querir

(-)querre: vv. 3, 513, 579, 737, 1056, 2324 (toujours à la rime); *(-)querir*:
v. 303

Cf. P. FOUCHÉ, *Le verbe français* cit., p. 230

⁵⁵⁴ Cf. P. FOUCHÉ, *Le verbe français* cit., p. 210.

⁵⁵⁵ Formes stables ou isolées: *atachier* (vv. 2186, 2192, 2298), *mengier* (v. 503); *abreger* (v. 1515), *juger* (vv. 1507, 1516, 1555), *loger* (v. 1934), *macher* (v. 2299), *obliger* (v. 1933), *prescher* (v. 2204), *sercher* (v. 1107), *trebucher* (v. 1313).

PARTICIPE PASSÉ

(-)cheoir

cheu: v. 2171; *chute (cheue)*⁵⁵⁶: v. 1477; *mescheu*: v. 2170

devoir

deu(e): v. 250, 286

recevoir

receu: v. 2265

(-)voir

(-)veu(e): vv. 173, 398, 500, 563, 1993, 1995, 2011, 2025, 2091

dire

dist: vv. 1405; *dit(e)*: vv. 244, 246, 576, 731, 1054, 1062, 1069, 1379, 1557, 1684

(es)lire

(es)leu: vv. 900, 1870

espandre

espars: v. 2252

(-)prendre

prinse: v. 1226; *pris(e)*: vv. 864, 871; *apris*: v. 571; *espris*: v. 2119

(pre)connaître

(pre)congneu(e): vv. 1574, 1996; *precongnu*: v. 2012

recroire

recreu: v. 2342

Utilisations particulières

AUXILIAIRE

venir utilisé avec *avoir*

n'eust venu: v. 5 (*est/sont/fut venu(s)*): vv. 10, 190, 193, 1873)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 43-44; cf. aussi H. NORDAHL, «Assez avez alés»: «estre» et «avoir» comme auxiliaires du verbe «aller» en ancien français, «Revue Romane», XII, 1977, pp. 54-66

VERBE VICAIRE

Si fait bien Genesis primo: v. 581

⁵⁵⁶ Une des options possibles pour rétablir la métrique est de corriger la leçon du manuscrit en *cheue*, voir *infra*, p. CCIII; cf. GOSSEN, pp. 86 (*cheue*), 104-106 (*chute*); MARCHELLO-NIZIA, p. 271; P. FOUCHÉ, *Le verbe français* cit., pp. 360-361.

Introduction

si fait bien ton induction: v. 1037
Cf. MARTIN-WILMET, p. 196

SUBJONCTIF IMPARFAIT / PLUS-QUE-PARFAIT À VALEUR DE CONDITIONNEL

Cf. Peter WUNDERLI, *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen. Eine syntaktischstilistische Studie*, Tübingen, M. Niemeyer, 1970, pp. 152-162.

a(y)masse: vv. 432, 1484

dusse: v. 497

eusse / eust: vv. 4, 5, 2265, 2270, 2272

faulsist: v. 2315

osast: v. 1329

voulsist: v. 1203

SYNTAXE

Singulier / pluriel

Dans un groupe nominal le pluriel peut être marqué seulement sur un élément: *le<s> cieux* (v. 3), *des plaincte<s>* (v. 118).

La marque du pluriel peut être omise⁵⁵⁷: *il<s> les treuwe<nt>* dépendant de *gens moustrueux* (vv. 410-413); *met* (la métrique demande un monosyllabe) dépendant de *toutes connections de causes* (vv. 1750-1756).

Pour *il/ils, leur/leurs* voir *supra*, p. CLI, CXLVII.

Le singulier peut être introduit en référence à une entité au pluriel: *ce bien* référé aux *biens mondains* dont il a été question auparavant (vv. 966-973).

Le pluriel est introduit dans des phrases où il est question d'un référent collectif⁵⁵⁸: *leur* et *ilz* référés à *la gent*⁵⁵⁹ (vv. 67-83), *envers eux* référé

⁵⁵⁷ Au v. 1785 *icelle* semble se référer à *connections certaines* (ou à *influences souveraines* (vv. 1781-1782), mais, si on n'accepte pas la correction, il pourrait se référer aussi à *nécessité* (v. 1779).

⁵⁵⁸ En dépendance de *maint* on peut trouver le pluriel (vv. 148-153) ou le singulier (vv. 186-187).

⁵⁵⁹ A ce sujet: Ulla JOKINEN, *Le genre de «gens» en moyen français*, in *Approches du moyen français*, éditées par U. JOKINEN et P. SIHVONEN-HAUTCEUR, Jyväskylä, 1988, pp. 114-140.

à *ung povre amy* (vv. 655-657), *leur* et *qu'ilz* référés à *toute facture mortelle* (vv. 2004-2007).

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 406.

Graphie entraînée par la rime visuelle: *monté* pour *montés* (v. 212), *hajis* pour *haj* (v. 426)⁵⁶⁰, *saige* pour *saiges* (v. 1577), *tous seulx* pour *tout seul* (v. 2313)⁵⁶¹.

Genre

Confusion des genres: *ung* pour *une* (il s'agit de Jason abandonnant Médée pour *ung aultre*, v. 123), *faulse* référé à *le*⁵⁶² (vv. 950-951), *cest* (v. 991), *fait* (v. 1037) référés à *induction*, *il est né* référé à *toute humaine creature* (vv. 1849-1851), *par eulx* référé à *choses* (vv. 1756-1759), *ensigné* référé à *différence* (v. 2056-2057).

Absence de la marque du féminin: *la saint<e> Trinité* (v. 551, négligence du copiste, le *e* est nécessaire au point de vue métrique et l'expression apparaît dans le refrain d'une ballade, les deux autres occurrences ont *sainte*, vv. 541, 561), *cest<e>* (au point de vue métrique le *e* serait de toute façon élidé, v. 991), *fait<e>* (un monosyllabe est nécessaire pour la métrique, v. 1692), *la vray<e> conclusion* (v. 1821, sans doute négligence du copiste, comme la métrique permet de le supposer, voir *supra*, p. CXV)

La graphie *infniee* au v. 1660 est une négligence du copiste (peut-être entraînée par la graphie de *Destinee*)

⁵⁶⁰ Il pourrait s'agir aussi d'une trace de la déclinaison, remanence due au fait que le vers s'intègre dans l'adaptation d'un proverbe: *Il n'est point roy qui est hajis | ou qui est de ces gens douteux* (voir *infra*, p. 225). Une forme archaïsante a donc pu se maintenir. On peut faire la même remarque pour la terminaison du vers suivant, mais celle-ci est plus ambiguë: même s'il s'agit d'un singulier, *s* et *x* finaux sont souvent interchangeables.

⁵⁶¹ Au v. 2321 *toutes* au lieu de *tous* est une erreur de copie confirmée par la métrique.

⁵⁶² Il pourrait s'agir d'un féminin picard.

Introduction

Complément déterminatif absolu

des cris Jhesus: v. 104

des plaincte Josué (v. 118)

le chariot dame Venus: v. 999

la malle Fortune: vv. 487 (refrain: 493), 2219 (refrain: 2225)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 398-402; MARTIN-WILMET, pp. 140-141

Omission du pronom sujet⁵⁶³

P1: vv. 170, 509, 532, 533, 552, 977, 1009, 1019, 1267, 1355, 1356, 1515, 1590, 1592, 1594, 1595, 1597...

P2: vv. 1034, 1042

P3: vv. 296, 859

P5: v. 217

Ordre verbe-sujet quand la première position est occupée par un élément tonique (aux vv. 236, 1048, l'inversion permet d'éviter l'éliision)

et vous sert on: v. 218

pour cela que peult il mesfaire: v. 236

tousjours leur estes vous courtoise: v. 483

et celle ne peult on avoir: v. 1048

que seigneurie ont ilz bien: v. 1835

Povreté puis prendre | (...) | vueilles tu ou non: vv. 1249-1251

que lier ne le deslier | ne le peult creature nee: vv. 1618-1619

Ordre pronom-verbe dans les périphrases verbales

qui luy doit souffire: v. 736

tu ne me peulx donner: v. 936

se peult nommer: v. 1047

je te veuil nyer: v. 1143

s'en peult ensuyvre: v. 1149

je te puis submectre: v. 1243

je vous voys | despescher: vv. 1568-1569

ma mere ne me peult submectre: v. 1611

il ne se peult faire: v. 1647

⁵⁶³ L'omission est une ressource dont l'auteur joue en fonction de la métrique. Il faut ajouter l'omission de P6 (ou P2) au v. 1772, et de P3 au v. 1846, si on maintient *si* (au lieu de *s'i* pour *s'il/ilz*).

Langue et prosodie

Ordre de deux pronoms régimes précédant le verbe

... *le me/te/vous* ...: vv. 272, 756, 943, 951, 959, 1664, 1676, 1748, 1967

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 227-228

Ordre des éléments dans la négation

Pas ne...: vv. 1226, 1309, 1697, 1722, 2336

Vous ne le pouvez faire: v. 1502

ne le peult creature nee: v. 1619

non plus que nul ne se delicte: v. 502

Ordre participe passé-auxiliaire

mengié fut: v. 884

Ordre complément-verbe

qui justice honnoura: v. 878

qui de peur ses vaines couppa: v. 888

il fust de ses chiens devoré: v. 892

fist à mort mectre: v. 905

et sont au royaulme nommez: v. 1130

Pronom relatif séparé de son référent

Dame Paix la bonne et belle | est tousjours avecquez eulx, | qui mainte chansson nouvelle | leur fait dire deulx et deulx: vv. 705-708

Je tiens Clotaire en mon demaine | qui jadiz France gouverna: vv. 909-910

Dieu tire les povres à soy | qui sont riches de vraye foy: vv. 1128-1129

Coordination et subordination

EXPRESSIONS PARTICULIÈRES

comme il soit (ainsi) que: étant donné que, cf. DMF s.v. «comme» III.B.1

comme ainssi soit que toute chose (v. 974)

comme il soit ainsi que tristesse (v. 1151)

comme il soit que tu dies (v. 1657)

il est force qu(e): c'est une nécessité, il faut que, cf. DMF s.v. «force» I.C.2.d

il est force que je m'extolle (v. 304)

Introduction

il est force qu'il soit eureux (v. 1629)

il est force que je me rende (v. 2146)

c'est (bien) raison (que), qui apparaît également en incise: *il est juste que*, cf. DMF s.v. III.B.1.Rem

Contenter m'en doy, c'est raison, | car ... (vv. 751-752)

C'est raison que je m'y consente (v. 1447)

Vous l'airez, c'est bien raison, | et serez ... (vv. 1457-1458)

si qu(e): ainsi que, cf. DMF s.v. «si4» I.B.2.a

si qu'il me semble (v. 1361, en incise)

si que au partir (v. 2429)

savoir (au sens de *pouvoir*) + infinitif

n'ay sceu vaincre (v. 151)

ne m'ont point tant sceu adoler (v. 152)

plus qu'on ne sçauroit exprimer (v. 172)

mais je ne sçay trouver jamais (v. 918)

ne le sceust submectre (v. 924)

qui bien le sçait entendre (v. 1045)

se tu le sçais estre (v. 1142)

nul ne scet somner (v. 1277)

ne sceurent oncques eviter (v. 1319)

Se vous vous savez despeschier (v. 2203)

si ne sçauroit il eschapper (v. 2209)

qu'il ne sçauroit à nul mal faire (v. 2357)

que on ne sçauroit trouver maniere (v. 2364)

Cf. MARTIN-WILMET, p. 67; DMF s.v. «savoir1» III

souloir + infinitif

«pour marquer l'aspect duratif dans le passé (équivalent au verbe simple à l'imp. de l'ind., en insistant sur la durée: *souloit avoir* «avait»; *souloit estre* «était»)» (DMF s.v. B); cf. MARTIN-WILMET, p. 47

qu'on me souloit amer (v. 173)

comme l'en souloit honorer (v. 1454)

vouloir + infinitif

qui voult le cieux conquerre (v. 3)

sauver Deucalion | (...) voult (vv. 32-34)

Langue et prosodie

vouloit par arrogance | (...) regenter (vv. 48-51)
voult Ysac son filz immoler (v. 147)
sycomme tu veulx arguër (v. 281)
se tu veulx vivre (v. 580)
que Glaucus voulut tant amer (v. 780)
qu'i voullait fendre (v. 880)
tout son avoir voult esandre (v. 922)
tes dons vueil tous habandonner (v. 934)
Je te vueil nyer ta myneur (v. 1143)
à cil qui en voulsist avoir (v. 1203)
La seconde ne vueil pas taire (v. 1206)
tel loy que voudra imposer (v. 1365)
à celle loy que voudra mectre (v. 1403)
qu'elle voult battre (v. 1530)
mourir vueil de mort tyrannique (v. 1592)
je veulx obvier (v. 1604)
Plus ne vueil arguër à toy (v. 1718)
pas ne vueil nyer (v. 1722)
je voudray bien obvier (v. 1724)
tu te veulx employer (v. 1731)
aux fins où je les veulx fater (v. 1757)
je les vueil bien espondre (v. 2023)
Veulx tu mestre (v. 2052)
Vous voulliez maintenant conquerre (v. 2324)
qui premier voudra la main mestre (v. 2351)
Cf. MARTIN-WILMET, pp. 67-68; DMF s. v. IV

coordonnée paratactique (omission de *que*)

Povreté puis prendre | (...) | vueilles tu ou non (vv. 1249-1251)

subordonnée dite «infinite»

Aristote a determinees | elles estre bien fortunees (vv. 1020-1021)
Tu diz tout presceu ou preveu | estre infalliblement tenu
(vv. 2025-2026)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 423-426; MARTIN-WILMET, pp. 207-208

subordonnée causale

pour ce que de luy ne peult naistre (v. 278)

Introduction

*Et vient ceste necessité | pour ce qu'en son eternité | toutes choses luy
sont presentes* (vv. 2033-2035)

pour cause que Ptholomee | (...) ont atr<i>bué la regence (vv. 388-391)
qu'elle puist tollir la franchise | com est en la voulenté mise
(vv. 1813-1814)

Regarde dont je suis nee | quant tant de gens parlent de moy
(vv. 1716-1717)

Je suis bien de malle heure nee | quant je pers en ce point mon filz
(vv. 2175-2176)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 228-230

subordonnée consécutive

*car mon cueur est si fort en presse | et si plain d'ire, | que je suis
contrainte de dire* (vv. 157-159)

Le boys si forz se reserra | qu'i luy fallu laisser les gaiges (vv. 880-881)
Ses genoulx sont si tresagus | qu'ilz me percent tous les costés (vv. 1434-
1435)

il m'a mis en si haultain lieu | qu'il a dit que je parle à Dieu
(vv. 1683-1684)

que jamais ne soit si active | (...) qu'elle puist tollir la franchise
(vv. 1811-1813)

elle n'est pas si precise | qu'avec elle ne soit franchise (vv. 2031-2032)
Destinee est si tres confuse | qu'elle n'y entend loy ne chappitre
(vv. 2141-2142)

Ilz ont esté tant mes amys | qu'au zodiaque les ay mis (vv. 1008-1009)
qui tant s'efforça à debatre | une cause, qu'elle vould batre
(vv. 1529-1530)

qui tant ama une nimphe, Seraine, | qu'on n'eust sceu mieulx
(vv. 2269-2270)

*Tant belle estoit de corps, de vis et d'yeulx | qu'on en eust fait ung
droit majeur aux dieulx* (vv. 2271-2272)

*et mects telle necessité | ès choses mouvans ou mobiles, | (...) qu'elles
ne peuvent decliner* (vv. 1622-1625)

Serai-ge donc mendre de luy | que ma bourne auxi n'y soit mise?
(vv. 466-467)

Cf. MARTIN-WILMET, p. 230-231

subordonnée finale

à celle fin qu'on se humilie (v. 334)

à celle fin qu'on nous prise (v. 450)
affin que l'en puist cure | purer (vv. 74-75)
affin qu'on vous obaÿsse (v. 370)
affin que Povreté combatte (v. 1395)
affin que l'en n'en puist debatre (v. 1400)
affin que ne me puist grever (v. 1651)
affin que la vertu totale (v. 1783)
affin que bref te soit donnee (v. 1786)
affin que plus tu ne te fermes (v. 2137)
Cf. MARTIN-WILMET, p. 231

subordonnée conditionnelle

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 231-232
vous avés assés | mès que mon vouloir s'acomplisse (vv. 368-369)
Regarde donc, mais qu'il te plaise (v. 1079, en incise)
Or te lieve, je suis contente, | mais que tu tiennes ta promesse
(vv. 1448-1449)
Enfans, soyez mes advocas | encontre ceste Povreté | et se vous savez
faulceté (vv. 1492-1494, et se avec valeur adversative/concessive:
même si)
Et je di moy que non fera | s'aulte raison ne me confont (vv. 1552-1553)

se ...

la phrase introduite par se (si) est anteposée

Së Orpheüs (...) eust moderé (...), Promotheüs eust eu cause de rire
(vv. 1-4)
Se chacun donc ainsi vous prise, | chacun vous ayme (vv. 219-220)
et s'aultrement vous le croiés, | je dis que vous n'estes pas sages (vv.
430-431)
c'il estoit possible | (...) je vous moustreroyes (vv. 435-440)
Se je di chose qui te gresve, | arguë contre ma parolle (vv. 724-725)
Se je ne luy livre l'assault, | je vueil qu'on me rompe le dos! (vv. 1322-
1323)
Se elle estoit boutee en caige | elle diroit de bons mos (vv. 1343-1344)
Se par moy luy est mercy faite, | sur ma foy, je vueil qu'on me tonde
(vv. 1376-1378)
Gallans! Se vous vous y boutés, | tres grant mal vous en pourra prendre
(vv. 1436-1437)
S'il fault que rigueur injuste ysse | (...) mourir vueil de mort tyrannique
(vv. 1589-1592)

Introduction

Se je destine l'omme à bien, | il est force qu'il soit eueux, | s'à mal, il seroit maleueux (vv. 1628-1630)⁵⁶⁴

la phrase introduite par *se* (*si*) est anteposée et explicitée ou reprise ensuite par une expression conjonctive⁵⁶⁵:

et se tout homme le fuit ores, | pour cela que peult il mesfaire
(vv. 235-236)

Se j'ay seigneurie sur eulx | et qu'à mon vueil les distribue (vv. 969-970)

Se je suis divine ou deesse, | ergo, doncques, je suis maistresse
(vv. 1140-1141)

subordonnée concessive

combien qu'il fut agicté (v. 133)

J'ay plus que tous ceulx de la terre | combien qu'ilz ayent grant puissance (vv. 738-739)

mais cela me fait espargner | qu'à elle ne puis rien gaigner | ja soit ce que l'eusse vaincue (vv. 1354-1356)

Et quant je t'airoyes abatue | je n'en prendroie or ne finance
(vv. 1357-1358)

Helas, me fault il rendre, | pour Dieu, que vous nous separés!
(vv. 1438-1439)

il fault, comment qu'il en adviengne (v. 1547)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 232-234, 271

subordonnée temporelle

si tost qu'il les treuvé à point (v. 413)

vous vous rendrés | tantost puis que je l'entreprens (vv. 1440-1441)

nous ferons une ordonnance | avant que nous luictons ensemble (vv. 1359-1360)

il aira devant ce qu'il muyre (v. 1740)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 234-237

subordonnée comparative

pour toy donner tel dignité | que d'avoir immobilité (vv. 1966-1967)

Cf. MARTIN-WILMET, p. 240

⁵⁶⁴ Pour les temps verbaux, cf. MARTIN-WILMET, p. 65.

⁵⁶⁵ Sur «la reprise de *se* par *que*», cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 364; MARTIN-WILMET, p. 61.

antéposition de la complétive

Que oyseaulx soient bien fortunés, | il y pert par les coulombs blancs
... (vv. 995-996)

antéposition de la complétive en construction paratactique

Et qu'il soit vray ce que je compte, | Senecque en ung livre raconte ...
(vv. 1066-1067)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 427-429

CONCORDANCE DES TEMPS

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 50-97

indicatif imparfait et passé simple

*elle avoit telle nature (...) que (...) pensist*⁵⁶⁶ (vv. 2152-2154)

indicatif passé simple et composé

quant il sceust de vray que fust prise (v. 871)

quant il nasqui de sa mere, | comme il fut venu (vv. 1872-1873)

tant l'oppressa qu'en ung lac sans nacelle | c'est divertye (vv. 2277-2278)

indicatif passé et présent

son ouvraige empira | car ce sont corps (vv. 38-39)

Or est venu l'aage d'arrain | où l'on philosopha encore | et vault pis
que le primerain (vv. 190-192)⁵⁶⁷

ainsi respondi au message | qui ceste perte luy revelle (vv. 1072-1073)

saint Thomas l'a examinee, | de Roma en dit sa sentence
(vv. 2063-2064)

Or ce penna, la suivoit (...) fuyt et par les boys se celle (vv. 2273-2275)

Le povre Pan va courant (...) tant l'oppressa (vv. 2276-2277)

indicatif passé simple et passé composé

oquel ce fut une terrible guerre | quant Eolus (...) | transmist Notus
(...) | Cliopieus y sont venus grant erre (vv. 7-10)⁵⁶⁸

⁵⁶⁶ Faute de copie possible pour *pensast* (subjonctif imparfait).

⁵⁶⁷ La phrase se réfère à une réalité passée.

⁵⁶⁸ Il ne s'agit pas d'une vraie coordination, le texte permet une ponctuation forte, mais ces vers témoignent de la compénétration dans des phrases proches du passé simple et du passé composé.

Introduction

(...) *que les seurs de Menon le bel | furent jadis sur son tombel, | quant par pleurs se sont muees* (vv. 111-113)

indicatif passé et futur

Vous nous promistes au partir | que vous nous ferez departir
(vv. 2318-2319)

indicatif et subjonctif présent

Mais s'i dient que les corps celestes (...) puissent cotraindre
(vv. 1772-1774)
je cray fermement | que jamais ne soit (vv. 1810-1811)
n'y a constellacion | qui le contraigne (vv. 1816-1817)

indicatif présent et subjonctif imparfait/plus-que-parfait

J'ay Meron (...) | qu'onques peult soubx le soleil naistre
(vv. 901-902)
C'est Yo, s'elle eust une corne (v. 783)
mais cela me fait espargner | qu'à elle ne puis rien gaigner | ja soit ce que l'eusse vaincue (vv. 1354-1356)

indicatif passé simple et subjonctif imparfait/plus-que-parfait

conspira | que des hommes (...) | fit la renovacion (vv. 34-36)
(c'il estoit possible) | que la terre fut divisible | et qu'on peult voir
(vv. 435-437)
Je crays qu'onques homs n'y alla, | (...) | qui retournast (vv. 460-462)
qui tant ama une nimphe, Seraine, | qu'on n'eust sceu mieulx
(vv. 2269-2270)

subjonctif imparfait

J'aymassé mieulx (...) | ma mere, que ja n'y entrasse (vv. 432-433)

subjonctif plus-que-parfait

Së Orpheüs (...) eust moderé (...), Promotheüs eust eu cause de rire
(vv. 1-4)
Cf. MARTIN-WILMET, pp. 63-65

forme en -roit

Qui mon hostel visiteroit | et sercheroit bien hault et bas, | on y trouveroit (vv. 596-598)

*ne s'endurceroient, | ne ja ne clorroient | (...) des dons luy donrroient
| et si luy seroient* (vv. 656-660)

Et quant je t'airoyes abatue | je n'en prendroie or ne finance (vv.
1357-1358)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 61-62

indicatif dépendant de *que*

à celle fin qu'on nous prise ... et qu'en grant honneur ... obtenons
(vv. 450-452)

avant que nous luictons ensemble (v. 1360)

Helas, me fault il rendre, | pour Dieu, que vous nous séparés!
(vv. 1438-1439)

nous y avons grand dommaige | que Destinee est desconfite
(vv. 2149-2150)

Cf. MARTIN-WILMET, pp. 60-61

NOTABILIA LEXICAUX

albinistes: v. 2376

je n'ai pas trouvé d'autres occurrences de ce mot. Il s'agit peut-être
d'un latinisme dû à l'auteur: les *albinistes* pratiquent au fond une
sorte de «blanchiment» de l'argent tiré du trafic des bénéfices.

avany: v. 104

mot inconnu, à mettre en rapport avec *avanie*, *avaniser* (cf. TLFi):
soumis aux vexations

desyre: v. 163

sans doute de *des-irer*: *des* privatif associé à «mettre dans une
violente agitation, mettre en colère» (DMF), la forme n'est pas
recensée par le DMF.

*fatable*⁵⁶⁹: v. 2010; *faté*: v. 1741; *fater*: v. 1757

parmi les trois le DMF relève seulement l'adjectif *faté*: prédestiné
(attesté en 1488)

⁵⁶⁹ Le mot est à la rime avec *totalle*, il pourrait s'agir d'une faute de copie: *fatalle*/
fatale est courant.

Introduction

guepars: v. 424

le DMF relève seulement le substantif *pard*. D'après le TLFi: «Empr., par l'intermédiaire de la lang. franque de l'Afrique du Nord, à l'ital. *gattopardo*, attesté dep. début XVII^e s.» (<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2924560065;>).

impressive: v. 1797

latinisme, non relevé par le DMF qui relève *impression*: «influence que les astres exercent sur les choses terrestres».

inherente: v. 1963

latinisme, attesté en 1520 (G. DE CHAULIAC, *Le Guidon en françois*, f^o 234 v^o) (TLFi).

minerales: v. 442

pour le substantif, le DMF indique comme première attestation 1478.

percure: v. 71

percurer: verbe non attesté, sans doute créé pour les besoins de la rime par l'auteur à partir du préfixe d'intensité *per/par* et de *curer*, se soucier; je traduis librement: s'agite, se rebelle.

EXPRESSIONS LEXICALISÉES

bon Eur: vv. 269, 276, rubrique v. 1164, 1632; *bon Heur*: vv. 165, 244

long temps: vv. 1076, 1564, 1570 (les deux éléments sont toujours séparés dans la graphie⁵⁷⁰, mais seulement dans cette expression *long* n'est pas écrit *loing*, cf. *supra*, p. CXXXVII)

la main tenant: v. 371; *maintenant*: vv. 372, 1725, 2324

pour tant: vv. 156, 827, 1162, 2039 (*non pour tant*); *pourtant*: vv. 297, 478, 1038, 1802, 2111

sauve garde: v. 320 (les deux éléments constituent déjà une expression, mais ils sont séparés dans la graphie)

sicomme/sycomme: vv. 281, 386, 2061 (la soudure est incertaine dans les deux premières occurrences, sûre dans la troisième)

⁵⁷⁰ Dans les deux premières occurrences – *long temps* (y) a que je ... – *temps* est sujet, mais l'expression a son sens adverbial.

tres bien: v. 523; *tresbien*: v. 1373

tres grant: v. 1437; *tresgrant*: v. 160; *tresgrande*: vv. 860, 1836

vez là: v. 378; *velà*: v. 1429

VERSIFICATION

NOTABILIA PROSODIQUES

aye/oye, *aie/oie*⁵⁷¹ dissyllabes dans *joye(-) / joie(-)*, *voye(-)* et dans les formes verbales⁵⁷² sauf dans:

vraye monosyllabe au v. 575 (dissyllabe aux vv. 268, 1108 (élide), 1129, 1821⁵⁷³, 2083 (élide), 2408, 2412 (élide), 2418, 2423, 2430)

quelques formes verbales en *-roit*⁵⁷⁴:

P1: *aymeroye*⁵⁷⁵ (v. 2199), *paieraie*⁵⁷⁶ (v. 415)⁵⁷⁷

P2: *cuideroies* (v. 1317), *pourraies* (v. 1292)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 73-74; JODOGNE, pp. 43-44

⁵⁷¹ On peut ajouter la scansion trisyllabique de *rojne* (v. 95) que le copiste n'a pas compris (voir *infra*, p. CXCIX).

⁵⁷² Seules les formes avec finale muette (-e, -es, -ent) peuvent être ambiguës. Indicatif imparfait, P1: *cuidoye* (v. 150), *regnoye* (v. 176, élide). Subjonctif présent, P1: *aye* (v. 529, élide), *paie* (v. 2147), *soye* (vv. 528, 663, élide, 1671, élide); P3: *aye* (v. 1781); P6: *ayent* (v. 739), *soient* (vv. 995, 1538, 1624). Impératif (P2): *soies* (v. 1234). Les occurrences en fin de vers ne permettent pas de trancher: indicatif présent, P2: *noyes* (v. 1729); P3: *enoyes* (v. 1730, rime visuelle); P6: *desvoient* (v. 1831), *octroient* (v. 1832); imparfait, P2: *disoies* (v. 1725); P6: *estoient* (v. 1824); subjonctif présent, P1 (-) *voye* (vv. 1311, 1312); P2: *soyes* (v. 1723); imparfait, P6: *lisoyent* (v. 647), *regardoient* (v. 648).

⁵⁷³ Probablement, voir *supra*, p. CXV.

⁵⁷⁴ Mais le groupe est dissyllabique dans (P1 et P6): *feroye* (v. 1305), *prendroie* (v. 1358, élide), *seroie* (vv. 1264, élide, 2159); *sairoient* (v. 2007); les occurrences en fin de vers ne permettent pas de trancher (P2 et P6): *destruioies* (v. 1733), *eschapperoies* (v. 424); *cesseroient* (v. 1827), *clorroient* (v. 657), *donroient* (v. 659), *endurceroient* (v. 656), *periroient* (v. 1828), *pourroient* (v. 1829), *seroient* (v. 660).

⁵⁷⁵ A moins de corriger le vers en supprimant à: *J'aymeroye mieulx [à] estre morte*. Les deux formes sont possibles.

⁵⁷⁶ A moins de considérer le début du mot comme monosyllabique (*car je paieraie le passage*), mais dans le texte on trouve *paiement* trisyllabe (v. 1470) et *paie* dissyllabe (v. 2147).

⁵⁷⁷ Dans les cas de *airoyes* (v. 1357) et *moustreroyes* (v. 440) il pourrait s'agir d'un trisyllabe et d'un quadrisyllabe élidés (malgré le s).

Introduction

ui/uï

toujours *ui*: -*duicte* (vv. 40, 41, 44...), *oultreuidance* (v. 43), *puissance* (v. 47), *bruit* (v. 58)... sauf:

früiction (vv. 1113, 2430)

Juifz (v. 844)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 75; JODOGNE, p. 43

ÉLISION DU E MUET EN FIN DE MOT

Le *e* muet à la fin d'un mot suivi par un autre commençant par une voyelle s'élide, sauf dans quelques cas où un effet particulier est recherché. Cela se vérifie de manière relativement fréquente pour *ne*⁵⁷⁸:

oncques en fais nē en dis (v. 21)

or, nē argent, ne grant possession (v. 535)

aux biens mondains pour parent nē affin (v. 537)

lesquelz Herculés nē Atlas (v. 1318)

très rarement ailleurs, ou la diérèse, éventuellement à la césure, permet de souligner la valeur d'un mot:

Sē Orpheüs par chanter en sa lire (v. 1): la solennité du début du texte justifie la diérèse

qui en propheticquē esprit (v. 823)

maistressē et dame (v. 978)

sur Fortunē, il convient que y explique (v. 1595)

Se l'omme destine à bonté, | il n'est nul qui le puist seduire, | s<ë> à mal, nul ne peult instruire (vv. 1742-1744)

Au v. 81 (*avecquē une*) la graphie (avec une abréviation pour *que*) est simplement en cause (le plus souvent on trouve *avecques/z*). Au v. 2388 (*sē applique*), ainsi qu'aux vv. 229 et 1778 (*philosophē en*)⁵⁷⁹, il peut s'agir d'une facilité de versification; dans le deuxième cas, compte tenu de l'exigence habituelle de l'auteur en la matière, plutôt d'une faute de copie.

⁵⁷⁸ Qui cependant est élidé aux vv. 521, 772, 2326. D'une manière générale, pour des exemples d'absence d'élosion, cf. aussi JODOGNE, p. 45.

⁵⁷⁹ Voir *infra*, p. CC.

RIMES PARTICULIÈRES

Voyelles

-age / -aige⁵⁸⁰

davantaige / *enrrage*⁵⁸¹ (vv. 312-313)

*courage*⁵⁸² / *ay je* (vv. 401-402)

*gaige*⁵⁸³ / *sage*⁵⁸⁴ (vv. 758-759)

*saige*⁵⁸⁵ / *message* (vv. 1072-1073)

passages / *ymages* (vv. 463-464); *estaiges* / *ymaiges* (vv. 1024-1025)

-ai- / -e-

senestre / *naistre* (vv. 277-278), *naistre* / *estre* (vv. 2001-2002), *mestre* / *maistre* (vv. 2351-2352)

prometz / *entremaiz* (vv. 810-811), *jamaiz* / *Dyogenés* (vv. 918-919), *submetz* / *jamaiz* (vv. 1499-1500), *mez* / *jamaiz* / *entremetz* / *fais* (vv. 2254-2257)

feste / *faite* (vv. 1376-1377), *planectes* / *pourtraictes* (vv. 1751-1752)

-aire / -ire

faire / *souffire* (vv. 735-736, sans doute simplement rime pauvre)

-an / -am / -en / -em⁵⁸⁶

temps / *ans* (vv. 397-398), *grans* / *tamps* (vv. 676-680), *plaisans* / *champs* / *temps* / *ans* (vv. 689-695)

intelligence / *asistance* (vv. 1092-1093)

infames / *femmes* (vv. 411-412), *ame* / *femme* (vv. 1305-1306)

-armes / -ermes

termes / *charmes* (vv. 381-382)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 89-90, GOSSEN, pp. 50-51;

P. FOUCHÉ, *Les voyelles* cit., p. 348

⁵⁸⁰ Voir aussi *supra*, p. CXXIX.

⁵⁸¹ Graphie *enraige* (v. 1342), rimant avec *caige* / *bagaige* / *courage* (vv. 1343-1345).

⁵⁸² Graphie *courage* rimant avec *bagaige* (vv. 1345-1346).

⁵⁸³ Même graphie, rimant avec *dommaige* (vv. 2148-2149), au pluriel, rimant avec *sauvaiges* (vv. 882-884).

⁵⁸⁴ Même graphie, au pluriel, rimant avec *potages* (vv. 421-432).

⁵⁸⁵ Même graphie, rimant avec *langaige* (vv. 721-722), *passaige* (vv. 1577-1578).

⁵⁸⁶ Voir aussi *supra*, p. CXXXII.

Introduction

-é / -ié

rengié / forgié / lesdangié / chalugié / adjugé (vv. 55-65)

-eil / -el

conseil (dissyllabe)⁵⁸⁷ / *Israel* (trisyllabe)⁵⁸⁸ (vv. 1563-1564)

-eu / -u⁵⁸⁹

fu / feu (vv. 1635-1636)

preveu / precongnu (vv. 2011-2012)⁵⁹⁰, *preveu / tenu* (vv. 2025-2026)

-iens

siëns (pour *ceans*) / *biens* / *anciens* / *retiens* / *contiens* / *miens* / *siens* (vv. 1179-1185)

-oi- / -e⁵⁹¹

mestre / congnoistre (vv. 804-805)

naistre / maistre / mectre / acroistre: vv. 902-907

loix / voys (*aller*): vv. 1567-1568⁵⁹²

-oire / -ore / -er(r)e

memore / encore (vv. 189-191)

*Metherres*⁵⁹³ / *notoires* / *histores*⁵⁹⁴ / *ores* (vv. 229-235)⁵⁹⁵

encore / boire (vv. 525-526)

*gloire*⁵⁹⁶ / *encore* (v. 1132-1133)

istoire / gloire / memore (vv. 1190-1195)

victoire / memore (vv. 1404-1405)

victoire / encore / memore (vv. 1419-1422)

notoires / Metheres (vv. 1777-1778)

⁵⁸⁷ A noter que *consel* est une forme picarde, cf. *FEW* II, p. 1071; GOSSEN, p. 116.

⁵⁸⁸ Au v. 822 il est vraisemblablement trisyllabe, mais il faut corriger le vers, cf. *infra*, p. CCII.

⁵⁸⁹ Voir aussi *supra*, p. CXXXII.

⁵⁹⁰ *Preveu / precongneu* aux vv. 1995-1996.

⁵⁹¹ Voir aussi *supra*, p. CXXXIII.

⁵⁹² On trouve par ailleurs *loy / moy* (vv. 1497-1498).

⁵⁹³ Voir *infra*, p. CC.

⁵⁹⁴ Graphie *hystoire/istoire* aux vv. 1174 (rimant avec *gloire*), 1190.

⁵⁹⁵ A noter que dans ce schéma métrique (*abababab*), la rime s'oppose à une rime en *-aire*: *contraire / rectraire / faire / mesfaire*.

⁵⁹⁶ Graphie *glore* au v. 621; par ailleurs: *gloire / victoire* (vv. 451-452, 826-828), / *hystoire* (vv. 1174-1175), / *meritoire* (vv. 2134-2135).

Langue et prosodie

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 77-81; GOSSEN, pp. 82-83;
JODOGNE, pp. 40, 126

-o- / -ou-⁵⁹⁷

bourne

dans le texte on ne trouve que la graphie *bourne* (voir *supra*,
p. CXXXV), mais le mot rime avec *bonne, donne, couronne...*
(vv. 453-454, 613-632).

pour *monstrer / moustrer (demonstrer / demoustrer)* voir *infra*,
p. CXCI

-ong / -oing

besong / loing, soing (vv. 166-169)⁵⁹⁸

Cf. MARCHELLO-NIZIA, pp. 93-94; P. FOUCHÉ, *Les voyelles*
cit., p. 388

-ui / -i(y)

Haly / luy (vv. 465-466)

puis / arduis (latin, trisyllabe) (vv. 469-470)

aultruy / cry (vv. 507-508)

instruit / Jhesuscrist / escript / destruit (vv. 838-843)

Cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 86; JODOGNE, p. 37

Consonnes

-ce / -se / (-ch)

entrasse / face (vv. 433-434)

joÿsse / avarice (vv. 641-642)

grace / casse, lasse, entasse... (vv. 622-631)

Boece / expresse (vv. 1110-1111) / *Boece / simplesse* (vv. 2066-2067)

influence / immense (vv. 1687-1688)

afluence / pense (vv. 2322-2323)

justice / ysse (vv. 1588-1589)

⁵⁹⁷ Voir aussi *supra*, p. CXXXIII.

⁵⁹⁸ La graphie *-ng/-ing* devrait indiquer simplement la palatalisation de la nasale finale, je corrige le texte en *besoing* car à la rime la graphie *-oing, -oins, -oint* est constante par ailleurs: *point* répété (vv. 413-414, 932-933, 935, 1368-1369, 1380-1381, 1613-1614, 1663-1664, 2049-2050), *poins* et *tesmoings* (vv. 567-568), *poins* et *besoings* (vv. 760-761), *loing* et *tesmoing* (vv. 1761-1762), *poings* et *poins* (vv. 2172-2173).

Introduction

recensé / commenchié (vv. 2122-2123)
Cf. JODOGNE, pp. 126, 128

d/t
regarde / garde / esparte / retarde (vv. 532-554)
vit / David / (esprit) (vv. 820-823, 1204-1205)

-ectre / -estre
submectre / mestre / lectre / estre (vv. 1243-1247)
Cf. JODOGNE, p. 42

f/ph
eschauffe / philosophe (vv. 1038-1039)

-lle / -ble
totalle / fatable (vv. 2009-2010)⁵⁹⁹

-na / -gna, -ne / -gne
regna / mena / contempna ... (vv. 124-126)
regna / fina (vv. 1212-1213)
signez / fortunez (vv. 816-817), *signee / destinee* (vv. 2074-2075)
a(s)signe / divine (vv. 1136-1137, 1955-1956)
desgarnies / pugnies / vilennies / premunyes / infinies / nyes / unyes
(vv. 1920-1927)

imporctune / repugne / Fortune⁶⁰⁰ / lune / impugne / oportune
(vv. 57-64), *Fortune / repugne / une / repugne* (vv. 223-227),
Fortune / repugne / Fortune / oportune (vv. 487-494), *repugne / Fortune*
(vv. 944-945, 1164-1165, 1417-1418, 2166-2167),
aucunne / repugne (vv. 1507-1508)

La graphie est savante et ne reflète pas une prononciation palatale du *n*; ces rimes sont fréquentes, cf. MARCHELLO-NIZIA, p. 113; JODOGNE, pp. 42, 127-128

⁵⁹⁹ Une faute de copie est possible, voir *supra*, p. CLXXV.

⁶⁰⁰ Par ailleurs normalement à la rime avec *brune* (vv. 800-801), *pecune* (vv. 814-815, 924-925).

Critères d'édition

-s / -t / -(l)x / -z⁶⁰¹

pourchas / belaz / soullas (2340-2343)

fais / mauvaiz (vv. 1154-1155)

filz / desconfiz (vv. 99-100), *filz / desconfis* (vv. 2176-2177), *Alexis / six / assis / pensifz / filz* (vv. 2290-2297)

esperitz / espris (vv. 2118-2119)

propos / suppostz (vv. 992-993), *propos / los / repos / depotz / dos / rados* (vv. 1331-1340)

lieux / mieulx (vv. 2090-2091)

RAPPORT GRAPHIE VERSIFICATION

La graphie peut être adaptée aux exigences de la versification. On trouve des apocopes et des élisions:

encor (v. 402)

qu'el ne soit subgect' à vos loix (v. 1228)

Comme dans ce dernier exemple, l'utilisation d'une forme épique ou la troncature d'un mot pour supprimer une syllabe dans le décompte est assez fréquente: *el* pour *elle*, *quel* pour *quelle*, *tel* pour *telle* (voir *supra*, p. CLXVI).

Critères de transcription et d'édition

La *Moralité* est conservée dans un manuscrit unique, pour sa réalisation trois copistes se sont succédés, la copie a été révisée, mais assez superficiellement: elle reflète donc les habitudes de chacun, même si elle paraît assez homogène dans sa variabilité. Comme dans toute édition critique il faut trouver le point d'équilibre entre le respect du manuscrit, témoin unique d'une œuvre jusqu'à présent inconnue dans notre cas, et la compréhension du lecteur, qui ne doit pas être rendue inutilement difficile. Le but de cette édition n'étant pas de retrouver l'«original», mais de rendre disponible le

⁶⁰¹ Ces exemples sont relevés uniquement pour confirmer que les finales, notamment celles à lettres multiples, sont interchangeable dans la rime.

Introduction

texte dans la forme attestée par le témoin, mon principe général a été d'intervenir le moins possible – non seulement dans le texte, mais aussi dans l'utilisation de signes diacritiques –, de manière à en conserver l'altérité⁶⁰², sans le «sacraliser» là où, raisonnablement, on peut penser que son respect aurait trahi la volonté de communication des copistes eux-mêmes.

La transcription, sauf à quelques endroits, ne pose pas de problèmes particuliers, mais le texte est parfois manifestement corrompu. Dans certains cas, cependant, face à un passage apparemment fautif, un examen attentif fait surgir des doutes. On peut relever différentes sortes de fautes et de points problématiques:

– des leçons fautives, qui n'ont aucun sens et qu'on peut souvent corriger aisément;

– des graphies, notamment dans les noms propres, acceptables au point de vue du sens, parfois aberrantes compte tenu de nos connaissances, mais où il est difficile de départager la faute du copiste et l'intention du fatiste: volonté parodique, ambiguïté délibérée ou simplement ignorance ou connaissances différentes des nôtres⁶⁰³. Appartiennent à cette

⁶⁰² L'option opposée, même partiellement suivie, aurait eu comme conséquence de rendre méconnaissable le texte par la quantité de corrections ou de *sic* inévitables. Une troisième voie était possible: la normalisation de la graphie associée à des interventions massives, justifiées par le soin dont la prosodie témoigne (cf. *infra*, pp. CXC-CXCIII). Il m'a paru préférable l'éviter pour ne pas fausser les données à exploiter dans les recherches futures. L'exemple des rondeaux rétablis par Omer Jodogne dans son édition du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban est instructif à cet égard, cf. T. KUROIWA, «*Le viel jeu*» en mouvement cit., en particulier p. 148.

⁶⁰³ Une déformation volontaire des noms, dans un but parodique, n'est pas exclue: ainsi *Ero* pour *Eco* (v. 102), *Titon* pour *Triton* (v. 782), *Meron* pour Néron (v. 901), *Gereon* monstre à trois *bestes* au lieu de *testes* (v. 788), la ville d'Olympie confondue avec le *mont d'Olimpus* (v. 1455), les *paronpatetiques* (v. 1685); voir aussi *supra*, p. CXXIII. De toute façon, les «négligences» elles-mêmes sont porteuses de sens: il n'est pas sans intérêt pour la connaissance de la culture de l'époque que Néron devienne *Meron* et Triton *Titon*, même si ces «bévues» ne remontent pas à l'auteur (qui toutefois confond la ville d'Olympie avec le *mont d'Olimpus*). Ces confusions nous renseignent sur le niveau des connaissances de celui qui écrit,

catégorie aussi les graphies aberrantes de certains mots latins intégrés dans le texte⁶⁰⁴;

– des leçons, posant problème surtout du point de vue prosodique et métrique, qui ne créent pas de difficulté de compréhension. Elles se divisent en fait en deux catégories: celles dues à des habitudes d'écriture non entièrement normalisées et celles où entrent en jeu des paramètres plus complexes: volonté possible de varier les schémas métriques, interversions ou fautes probables de copie, défaillances dans la transcription de la performance orale⁶⁰⁵.

Compte tenu de cette situation, et de la nature du manuscrit et du texte, le respect du témoin, avec ses flottements et ses particularités, notamment au niveau de la graphie, a été le critère fondamental, en évitant toutefois de proposer un texte manifestement fautif qui brouillerait inutilement la compréhension. Je suis donc intervenu, en essayant de départager fautes entraînant perte d'information (au niveau du sens ou de la métrique), à corriger, et spécificités du témoin, à respecter:

– lorsque la faute a comme conséquence une perte de compréhension et elle est manifeste par le sens et le contexte, elle a été corrigée⁶⁰⁶: l'intervention est signalée par un astérisque – quand la leçon du manuscrit est donnée en note – ou par des crochets pointus < > – quand on peut la reconstituer aisément; les crochets carrés [] indiquent que le mot, ou la syllabe, est à supprimer⁶⁰⁷;

l'information ne peut donc pas être seulement rejetée dans l'apparat, comme une simple faute d'inattention.

⁶⁰⁴ *Sumus* pour *summus* (v. 1085), *compretor* pour *cum pretor* (v. 1504), *falere* pour *fallere* (v. 1543), *heredam* pour *heredum* (v. 1609). En particulier dans les citations juridiques une intention parodique est probable, cf. *supra*, p. LIII.

⁶⁰⁵ Voir *infra*, la liste des cas problématiques; voir aussi *supra*, pp. LXXI-LXXVII.

⁶⁰⁶ Le but de ces corrections est de rendre le texte compréhensible et de signaler les interventions nécessaires pour rétablir la métrique, mais non de l'améliorer: lorsque la copie est défaillante, mais le sens n'est pas en cause, le texte a été respecté et le problème explicité en note ou dans la discussion des cas problématiques.

⁶⁰⁷ Voir *infra*, la liste des interventions sur le texte. Un cas particulier est constitué par les mots qui faussent la longueur attendue du vers. Cela se vérifie surtout dans les vers fragmentés entre plusieurs personnages: souvent la simple suppression d'un

Introduction

- lorsque la «faute» est due à une négligence ou à des habitudes d'écriture non entièrement normalisées – absence de marque du pluriel redondant⁶⁰⁸, non-conformité du genre⁶⁰⁹, élision⁶¹⁰, nécessaires au point de vue prosodique et non matérialisées –, la graphie a été respectée⁶¹¹; pour ne pas alourdir l'apparat, ces écarts ont été relevés *supra* dans les pages sur la langue et la versification, le sens est rendu clair par la transposition en français moderne, éventuellement une note à celle-ci détaille le problème;
- en revanche lorsque la «faute» est due à une négligence qui, tout en ne gênant pas la compréhension, n'est pas réductible à un flottement prosodique et fausse manifestement la métrique, elle a été corrigée⁶¹²;
- lorsque la «faute» est due probablement à une volonté délibérée – comme dans le latin juridique –, ou n'est pas évidente, compte

monosyllabe permet de rétablir un vers «correct». L'hypothèse la plus simple est celle d'une défaillance lors de la transcription, mais il pourrait s'agir aussi d'une alternative laissée à l'appréciation de l'acteur lors de la performance. Dans ces cas les crochets carrés indiquent les mots à supprimer pour rétablir la longueur de vers attendue (en général un octosyllabe). Les mots à la rime peuvent poser aussi un problème particulier: au v. 167, la correction *beso<i>ng* permet de retrouver la graphie (présente ailleurs dans le texte) appelée par la rime.

⁶⁰⁸ Il arrive de manière récurrente que, lorsque le pluriel devrait être marqué sur chaque élément d'une suite, il le soit seulement sur un (voir *supra*, pp. CLXIV-CLXV): il s'agit donc d'une habitude ou d'une tolérance, non d'une simple négligence.

⁶⁰⁹ Voir *supra*, p. CLXV.

⁶¹⁰ Cf. les vv. 15, 481, 1227. Lorsque les élisions ne posent pas de problème particulier, conformément aux habitudes, elles ne sont pas rélevées: vv. 6 (*gendre humain*), 9 (*trouble et*), 11 (*fouldre et*)... L'élision de *que* n'est pas signalée non plus, même lorsqu'elle n'est pas matérialisée, cf. vv. 23 (*quelque adversité*), 102 (*que Eco*), 110 (*que Ovide*)... En revanche l'élision, exceptionnellement non matérialisée, du *e* de *de* (vv. 15, 2144) et de *je* (v. 481) a été indiquée par des crochets carrés.

⁶¹¹ La négligence étant en elle-même significative, lorsqu'elle n'entraîne ni perte de sens ni faute métrique, a été respectée, la prononciation et le contexte assurant la transmission de l'information – ainsi quand l'accord n'est pas conforme dans la désinence verbale: vv. 556 (*vy/vit*), 582 (*a/as*), 813 (*es/est*)...

⁶¹² *Mal<e> Contre* (v. 356), *saint<e>* (v. 551), *pouv<e>té* (v. 1200)... voir *infra*, la liste des interventions sur le texte. En cas de doute sur l'intention de l'auteur en revanche le texte a été respecté: *vray* (et non *vray<e>*) au v. 1821. Pour uniformiser le traitement, la syncope a été indiquée par des crochets carrés: *ser[e]ment* (vv. 2303, 2307).

tenu des paramètres en jeu évoqués plus haut, le témoin a été respecté et le point en question explicité en note;

– cette dernière attitude a été adoptée aussi pour les noms propres: par souci d'homogénéité, comme il est parfois impossible de distinguer ce qui est fautif et ce qui pourrait être une forme habituelle à l'époque, ou même une déformation volontaire due peut-être à un pédantisme parodique, la graphie a été respectée⁶¹³: les notes à la traduction ou à la suite du texte éclaircissent la référence; lorsque la compréhension elle-même peut être difficile, une note en bas de page l'explique.

PRÉSENTATION TYPOGRAPHIQUE

CARACTÈRES

Au-delà, ou en deçà, de l'aspect interprétatif de l'édition, se pose la question de la normalisation du texte dans son apparence graphique. Les usages des copistes, même s'ils sont différents de ceux qui se sont imposés par la suite⁶¹⁴, ont été respectés sauf lorsqu'ils ont perdu leur pertinence dans la lecture actuelle:

– la différenciation médiévale dans la forme des lettres ne se justifie plus: les caractères *i/j*, *u/v* ont été normalisés selon l'usage moderne, les formes différentes utilisées dans le manuscrit pour *r* et *s* ont été uniformisées;

⁶¹³ Sauf dans les cas où la bévue crée confusion. Ainsi, pour les noms cités *supra*, n. 603, *Ruth* a été rétabli (v. 101), *Ero* a été corrigé en *Eco* (v. 102), et *bestes en testes* (v. 788: *Gereon* montre à trois *testes*): la leçon du manuscrit n'a pas de sens ou introduit une ambiguïté difficile à justifier.

⁶¹⁴ Par exemple la graphie de *mectre*, *promectre*, *submectre* (vv. 347, 814, 905, 924, 1070, 1243, 1384, 1402, 1403, 1611, 1612, 1735, 2320) a été respectée. *Nostre* et *vostre* sont toujours écrits en toutes lettres ou, si abrégés, avec l'indication du *s*, dans deux seuls cas l'abréviation de *vostre* ne comporte pas de *s* (*vre* surmonté d'une barre d'abréviation: vv. 2166, 2169), mais, s'agissant d'une abréviation, l'absence n'est pas probante: je normalise avec le *s*. Un problème particulier s'est posé à cause de la graphie du nom *Eur/Heur*: la graphie du manuscrit, sans *b* presque toujours (sauf aux vv. 165, 244), a été respectée, mais je n'élide jamais la voyelle qui précède.

Introduction

– *c* et *t* sont souvent interchangeables (en particulier dans les ligatures *sc/st*), la transcription adopte de manière générale la graphie la plus courante dans le manuscrit, mais tient aussi compte du sens, notamment dans le cas de *donc* et *dont*, normalisés en fonction du contexte, sans le signaler en apparat⁶¹⁵.

L'italique a été utilisé pour les rubriques (centrées dans la copie) et, dans le corps du texte, pour les titres d'ouvrages et pour les passages en latin (souvent, mais pas toujours, signalés par un soulignement dans la copie⁶¹⁶; «alibis», «ergo», «item», «maxime», «ymo» ne sont pas en italiques⁶¹⁷, sauf quand ils apparaissent à l'intérieur d'une phrase latine).

RÉSOLUTION DE LA BARRE D'ABRÉVIATION

Un seul cas pose problème: *monstrer/moustrer* (*demonstrer/demoustrer*). Je normalise en *u* car le mot rime avec *oultre* (vv. 1301-1302)⁶¹⁸, même si le substantif *monstre/moustre* est écrit avec une barre d'abréviation au v. 781, la barre d'abréviation n'indiquant pas forcément un *n*⁶¹⁹; par ailleurs *monstre / moustre* verbe rime avec *monstre / moustre* substantif (vv. 770-771). Le tracé de

⁶¹⁵ *Dont* relatif est souvent écrit *donc*, respecter la graphie rendrait inutilement laborieuse la lecture; *donc* adverbe est, sauf exception (vv. 531, 1922?), écrit selon l'usage moderne. A ce sujet cf. Philippe MÉNARD, *Édition de texte et paléographie: le problème de la transcription de "u" et de "n"*, in «Pour acquérir honneur et pris». *Mélanges de Moyen Français offerts à Giuseppe Di Stefano* cit., pp. 277-285, en particulier p. 4.

⁶¹⁶ Lorsqu'il y a divergence entre la présentation du manuscrit et celle de l'édition, elle a été signalée en note.

⁶¹⁷ Aucune marque ne les différencie dans la copie, cf. *supra*, p. LIII.

⁶¹⁸ La même rime se trouve dans la *Moralité à six personnages*. BnF ms. fr. 25467, éd. crit. par J. BLANCHARD cit., vv. 1213-1214, voir le compte-rendu de l'édition par X. LEROUX dans la «Revue de linguistique romane», LXXIII (2009), pp. 251-266, aux pp. 256 et 260.

⁶¹⁹ Cf. Ph. MÉNARD, *Édition de texte et paléographie* cit., pp. 280-281; Anne ROCHEBOUET, *Une «confusion» graphique fonctionnelle? Sur la transcription du «u» et du «n» dans les textes en ancien et moyen français*, «Scriptorium», 63 (2009), pp. 206-219, en particulier p. 218.

l'écriture en toutes lettres au v. 410 (*moustrueux*), 440 (*moustreroyes*), 722, 760, 787, 800 (*moustre*), 1573 (*moustrer*), 1715 (*demoustrant*) ne permet pas de départager les graphies, les deux jambages pouvant être lus comme un *u* ou comme un *n*. Une oscillation dans la prononciation et, compte tenu de la date probable du texte, dans la graphie, est très possible (cf. *supra*, p. CLXXXI).

SEGMENTATION DES MOTS

Lorsque la segmentation des mots dans la copie paraît aléatoire, et parfois incertaine – notamment dans les pronoms relatifs *lequel/laquelle* – elle a été normalisée dans l'édition selon l'usage moderne. Quelques cas particuliers:

- la position de l'adverbe *tres* par rapport à l'adjectif qui le suit – séparée ou non, la forme du *s* permettant de trancher – a été respectée, même si l'usage du manuscrit n'est pas constant⁶²⁰
- la graphie *affin* a été respectée, même lorsqu'elle ne concerne pas l'adverbe, mais le substantif dans l'expression à *fin* (*inevitable/necessaire*: vv. 1985, 1988)
- je segmente pour faciliter la lecture la locution interrogative *es ce*, même si elle est toujours écrite *esce/este*, car on trouve aussi *est ce* (v. 2189), en concurrence avec *esse*⁶²¹, que je respecte
- l'expression *va t'en*, que je segmente, est toujours écrite comme un seul mot (v. 1299; avec valeur allégorique au v. 364)⁶²².

SIGNES DIACRITIQUES

L'utilisation de signes diacritiques a été limitée autant que possible. Dans le texte ont été introduits:

- la cédille selon l'usage moderne (ç),

⁶²⁰ Cf. *supra*, p. CLXXVII et le compte-rendu de l'édition de la *Moralité à six personnages* par X. LEROUX, déjà cité, p. 261.

⁶²¹ Pour les occurrences, voir *supra*, p. CXLVII.

⁶²² L'expression *fuy t'en* (v. 2255) est écrite *fuy ten*.

Introduction

– l’accent aigu sur *é/és* en syllabe finale tonique lorsqu’il y a ambigüité à la lecture, en particulier, par analogie avec les noms dont la prononciation ne fait pas de doute en raison de la rime – *Diaciniés* (v. 373), *Dyaromnés* (v. 374), *Dyogenés* (v. 919), *Herculés* (v. 462) – dans tous les noms propres se terminant en *-és*: *Euripidés*, *Ganimédés*, *Socratés*⁶²³,

– l’accent aigu sur *é* pour distinguer le monosyllabe homophone *ne/né*,

– l’accent grave sur *à, è, ù* pour distinguer les monosyllabes homophones *a/à, des/dès, es/ès, la/là, ou/où, mès (mais)/mes*,

– l’apostrophe à la place de la voyelle élidée dans la copie; quand elle ne l’est pas, même si une élision serait nécessaire pour la métrique, le texte est respecté (cf. *supra*, n. 610, le cas échéant une note explicite le problème).

Pour éviter une surcharge injustifiée, l’utilisation du tréma – *ai, aü, aÿ, eü, ië, oÿ, uë, üi* – a été limitée aux cas où l’étymologie ou la prononciation ne relèvent pas de l’évidence et où la diérèse constitue une exception par rapport à la «norme», ou plutôt à l’usage le plus fréquent dans le texte; la situation inverse (synèrèse «exceptionnelle») a été signalée en note. L’application de ce critère s’est traduit dans l’édition de la manière suivante:

pas de tréma lorsque la diérèse est constante:

- *ae*: *Israel* (822⁶²⁴, 1564), *Jae*⁶²⁵ (v. 1562)

- *ea* (sauf dans *eau*): *creature, geans, Octeanom...*; seule exception: l’exclamation *dea* monosyllabe (v. 662)

- *ia/ya*⁶²⁶: *aliance, cordiale, especial(es), imperial...*; les noms propres: *Bannanyas* (v. 836), *Calfournya* (v. 1528), *Dyana* (v. 2279); les noms des régions de la Terre: *Diaciniés, Diarodos, Dyarommés, Dyaripheos* (vv. 373-376); seule exception: l’exclamation *dia* monosyllabe (v. 921)

⁶²³ Cf. Ph. MÉNARD, *Problèmes de paléographie* cit., pp. 1-9, en particulier pp. 6-7.

⁶²⁴ Le vers doit être corrigé, mais il me semble improbable que *Israel* soit ici dissyllabe.

⁶²⁵ Correction de l’éditeur, le nom n’apparaît pas dans la copie.

⁶²⁶ La groupe *aya* est toujours dissyllabe: *ayan-* (vv. 979, 1598, 1753, 1969), *Trayan* (v. 878).

Critères d'édition

- *io/yo* (correcion, perfection, prelation, region, religion...; *Dyogenés, Lyon, Yo*)
- *iu* (*triumph-, Titulivius, Cornelius, Crispus*)
- *ua* lorsque *u* n'est pas diacritique ((-)mua(-), *sensualité, tua*)
- *ue* lorsque *u* n'est pas diacritique ou ne constitue pas un digramme avec le *v* qui le précède⁶²⁷ (*attribuer, distribuer, jouer, muer, tuer*, participe passé féminin de (-)voir; *espirituelle, Josué*)
- dans les mots latins (s'intégrant parfois dans le mètre de manière approximative)

tréma lorsque la diérèse est l'exception:

- *ai*: *traïson* (vv. 830, 2420)
- *aj*⁶²⁸: en dehors de *pays* (6 occurrences) et *judayque* (v. 109), où la prononciation enlève toute ambiguïté, le groupe *aj* est une simple variante graphique de *ai*⁶²⁹. Le verbe *haiïr* est le seul où il pourrait y avoir ambiguïté, le tréma a été ajouté: *haijs* (v. 426). Il a été également ajouté dans la forme *obaïsse* (v. 370) pour uniformiser le traitement du verbe *obeïr* (voir ci-dessous)
- *aii*: *Esaii* (v. 1871)
- *ei/eï*: *desobeïr* (v. 1445), *obeïssans* (v. 688)
- *eü*⁶³⁰: noms propres latins: *Machabeüs* (v. 895), *Melibeüs* (v. 2289), *Orpheüs* (v. 1), *Perseüs* (v. 893), *Promotheüs* (v. 4)

⁶²⁷ Dans les formes verbales de *vouloir* (*vueil, vueilles*): il n'y a pas d'ambiguïté, il n'est jamais en hiatus.

⁶²⁸ Pour *aye/oye*, voir *supra*, p. CLXXVII.

⁶²⁹ Notamment dans les formes verbales de *croire* et *savoir*: *cray(s)* (vv. 460, 785, 820, 1793, 1810, 2183; *crais* au v. 1172), *s(ç)ays* (vv. 90, 728, 918, 1409 (refrain), 1415, 2143, 2229, 2257).

⁶³⁰ La graphie *maleurté* (vv. 1632, 1745) est à corriger en *maleur<e>té* (*maleureté* aux vv. 279, 420, 2169). Peut-être *armures* est à corriger en *armeüres* (v. 1383), voir *infra*, p. CCII.

Introduction

- *oÿ/ouÿ*: *joÿsse* (v. 641), *Loÿs* (v. 915), *ouÿ* (v. 381), *ouÿr* (v. 1328), *oÿst* (v. 2284), *rojne*⁶³¹ (v. 95), *stoÿques* (v. 1693)

- *uë*: lorsque *u* suit *g*: *aguë* (v. 1641), *arguë(r)* (vv. 281, 725, 1642, 1718, 1994), *menguënt* (v. 412)

- *uï*: *fruïction* (vv. 1113, 2430), *Juïfz* (v. 844).

La scansion de *-ie*⁶³² varie en fonction de l'étymologie et de la morphologie verbale: il est monosyllabe lorsqu'il est le produit d'une segmentation (*chief*, *Dieu*, *lumiere*, *pierre*, *laurier*, *ouvrier*, *premier*, (*es*)*lieve*...), dissyllabe dans les autres cas (*compagnie*, *liesse*, *pervertie*, *propriété*, *société*, *vie*...), notamment dans quelques verbes où le *i* en hiatus doit être perçu comme appartenant au radical: (*des*)*lier*, *folier*⁶³³, *humilier*, *obvier*, *oublier*, *prier*, *rengier*, *varier*, *verifier*, mais, dans ces derniers cas, seulement lorsque la syllabe est en position finale⁶³⁴. Concrètement on peut distinguer les situations suivantes où la différence n'est pas évidente d'emblée:

- *ie* est monosyllabe dans la désinence du participe passé⁶³⁵, dissyllabe dans: *humilié* (v. 2348), *omblé* (v. 1019), *lié* (v. 2206), *rengié* (v. 55); il est également dissyllabe dans le nom propre *Diaciniés*

⁶³¹ Dans ce cas les deux voyelles ont déjà certainement évolué dans la prononciation vers la forme moderne, mais elles sont ici encore en hiatus.

⁶³² La graphie avec *y* (toujours dans (*de*)*nyer*: vv. 272, 518, 943, 959, 1143, 1165, 1633, 1650, 1662, 1676, 1722, 1748, 1760, 1776, 1926, 1967) confirme l'hiatus (*divertye*: v. 2278; *forbanye*: v. 1104; *lyen(s)*: vv. 745, 2172; *premunyes*: v. 1923; *unye*: vv. 1659, 1675, 1927), sauf lorsqu'elle indique la semi-consonne (*yeulx*: vv. 898, 2271, 2356). Pour *aie/oie*, voir *supra*, p. CLXXVII.

⁶³³ Forme analogique pour *foloyer*, cf. P. FOUCHÉ, *Le verbe français* cit., p. 51.

⁶³⁴ Ainsi *eslieve* (v. 269) et *desliera* (vv. 2182, 2218 (refrain: 2221, 2224), 2370) sont trisyllabes, *multipliera* quadrisyllabe (v. 2220).

⁶³⁵ Il est monosyllabe dans: *atachié* (v. 1600), *chalugié* (v. 62), *commenchié* (v. 2123), *empeschié* (v. 1602), *exaulcié* (v. 459), *fichié* (v. 1599), *forgié* (vv. 11, v. 56), *lesdangié* (v. 58), *mengié* (v. 884), *traictié* (v. 2187); à l'impératif dans: *presiés* (v. 2408), *preschiés* (v. 2411), *taisiés* (v. 2179). A noter que *ie* pour *e* est une forme picarde, cf. GOSSEN, pp. 59-61.

Critères d'édition

- *iez* est monosyllabe dans la désinence du participe passé et de l'impératif⁶³⁶, dissyllabe dans: *ombliez* (v. 2124), *liez* (vv. 2194 (refrain: 2197, 2200)); également au conditionnel: *devriez* (v. 805)

- *ier* est monosyllabe dans la désinence de l'infinitif⁶³⁷, dissyllabe dans: *folier* (v.1601) (*des*)*lier* (vv. 1603, 1618, 1634...), *obvier* (v. 1604, 1724), *omblier* (v. 2360), *prier* (v. 2161), *varier* (v. 1617), *verifier* (v. 1749)

- *ien* est monosyllabe lorsqu'il est le produit d'une segmentation (*bien(s)*, *chiens*, *rien*, pronoms possessifs, formes verbales P1-P3), dissyllabe dans les autres cas⁶³⁸ (*ancien*, *Assiriens*, *astrologiens*, *celestiens*, *expérience*, *inconveniens*, *liens*, *nigromancien*, *obedience*, *pa(s)tiencie*, *s(c)ience*, *Vespasien*, formes verbales P6)

- *ieus/ieu(l)x* est dissyllabe lorsqu'il est issu d'un hiatus (*curieux*, *envieux*, *gracieux(euse)*, *pieux*, *precieuse*, *victorieu(l)x*; le nom propre *Cléopieus*), monosyllabe dans les autres cas (*chieu(l)x*, *cieu(l)x*, *dieu(l)x*, *mieux*, *vieux*; -ales latin: *tieux*, *immortieux*).

L'usage étant constant⁶³⁹, ni la lecture ni la compréhension n'étant en cause, dans le même souci d'économie évoqué plus haut, je ne différencie pas les deux valeurs et j'ai ajouté le tréma seulement dans deux cas: dans *garriëmens* (v. 1709), le seul mot qui ne relève pas des cas de figure énumérés⁶⁴⁰ et où la diérèse fait figure d'exception, et dans *siëns*, pour *ceans* au v. 1179, graphie due à la rime visuelle⁶⁴¹.

⁶³⁶ Il est monosyllabe dans: *cachiez* (v. 1345), *logiez* (v. 2433) et dans l'imparfait *voulliez* (v. 2324).

⁶³⁷ Il est monosyllabe dans: *atachier* (vv. 2186, 2192, 2298), *despeschier* (v. 2203), *mengier* (v. 503), *roullier* (v. 1388).

⁶³⁸ Y compris lorsqu'il n'est pas nasalisé: *logicienne* (v. 1221), *terrienne* (v. 1220).

⁶³⁹ Il est évident que notre auteur ne raisonne pas en «philologue», la langue a dû garder dans la prononciation la perception de la différence, sans doute aussi la situation de diglossie de l'époque contribue à cette perception. Surtout, nous sommes en présence d'un créateur compétent et exigeant. En même temps certaines erreurs ou négligences prosodiques et non seulement graphiques montrent que les copistes ne partagent pas cette compétence (cf. vv. 95, 822, 1007, 1383?, 1632, 1745).

⁶⁴⁰ Cf. aussi JODOGNE, p. 43.

⁶⁴¹ Le pronom personnel *sien(s)* est monosyllabe aux vv. 505, 849, 1185, 1767; *mien(s)* (vv. 921, 1184, 1867, 2297) et *tiens* (v. 851) sont également monosyllabes.

Introduction

Le tréma sur *ë* final a été également utilisé dans les cas où exceptionnellement le *e* en fin de mot ne s'élide pas (voir *supra*, p. CLXXVIII).

J'ai utilisé le trait d'union uniquement dans l'enclitique *-ge* (*je*), toujours agglutinée au verbe qui la précède⁶⁴².

PONCTUATION ET MAJUSCULES

Les signes de ponctuation sont presque totalement absents dans la copie⁶⁴³; pour faciliter la compréhension, la ponctuation de base a été introduite en fonction de nos habitudes, mais sans avoir recours à des signes «de deuxième niveau»: tirets, parenthèses et guillemets n'ont pas été utilisés, n'étant pas indispensables à la compréhension⁶⁴⁴.

Les majuscules ont été normalisées en fonction du sens et des usages modernes, elles ont été introduites notamment pour les personifications allégoriques, Dieu, la Trinité, la Providence⁶⁴⁵.

PRÉSENTATION DU TEXTE

La présentation du texte a été conçue de manière à:

- respecter, ou mieux expliciter, la mise en page du manuscrit lui-même
- fournir, à travers différentes séries de notes, les éléments nécessaires à la compréhension du texte et à la clarification des choix effectués pour l'établir
- fournir des instruments de repérage afin de rendre aisés les renvois.

⁶⁴² On trouve *je* en position forte, jamais *ge*.

⁶⁴³ La barre oblique apparaît parfois, mais plutôt pour mettre en évidence des particularités métriques (cf. f. 25r, vv. 1282-1288, voir *supra*, p. c; f. 27v, v. 1424; f. 28v, v. 1479, pour marquer l'absence d'élision). La main C utilise parfois le point pour séparer des membres de phrase et faciliter la compréhension (v. 2069: *establist. et*; v. 2143: *je ne sçay que c'est. Franc Arbitre ...*; v. 2253: *Ha Povreté. certes ...*; v. 2261: *plus chante. plus ...*; v. 2284: *Pan les oÿst. le dieu ...*). Les autres signes qui accompagnent le texte ont été relevés dans les notes codicologiques.

⁶⁴⁴ Ils l'ont été en revanche dans la transposition en français moderne.

⁶⁴⁵ Le mot «providence» est en majuscule lorsqu'il est accompagné de l'article (la Providence divine), minuscule dans les autres cas (où il apparaît sur le même plan que destinée et *fatum*). Destinée est en majuscule lorsqu'il s'agit de l'entité abstraite personnage de la moralité.

DÉCOUPAGE, NUMÉROTATION DES VERS ET TRANSPOSITION GRAPHIQUE
DE LA MÉTRIQUE

Compte tenu de la nature du manuscrit et du texte, deux possibilités s'offraient: numéroter les lignes, de manière à faciliter le repérage dans le manuscrit ou bien établir le décompte des vers selon l'habitude dans les textes de théâtre. C'est cette deuxième option qui a été retenue: les rubriques n'entrent donc pas dans la numérotation et les vers sont décomptés en privilégiant l'unité lorsqu'il s'agit de reparties faisant intervenir plusieurs personnages⁶⁴⁶, par exemple 2+6 = 8 (v. 91), mais en considérant les vers comme autonomes lorsqu'ils sont intégrés dans une structure strophique (révélée par le jeu des rimes⁶⁴⁷), par exemple 7-7-3, non 7-10 (vv. 40-42 et suivants), 5-5-1, non 5-6 (vv. 66-68 et suivants).

Dans la présentation, en suivant les indications du manuscrit – généralement un crochet alinéaire, en marge ou au début du vers⁶⁴⁸ –, un double interligne a été introduit, ce qui permet de mieux faire apparaître la structure métrique du texte⁶⁴⁹. Ces crochets devaient avoir une signification pour la mise en scène (jeu dramatique, accompagnement musical (?), par exemple au v. 601, où il n'y a pas de changement métrique), mais, en l'absence de toute indication, ces marques restent opaques, abstraction faite de la référence à la métrique⁶⁵⁰.

⁶⁴⁶ L'insertion d'une tabulation avant les segments faisant partie intégrante du vers permet de visualiser ces découpages.

⁶⁴⁷ Fait exception le v. 1415: il se découpe en 3+5 par la rime et la présentation du manuscrit, respectée dans l'édition, mais n'a été comptabilisé que comme un seul vers. Sur ce vers, cf. *supra*, p. CI.

⁶⁴⁸ A certains endroits le signe n'apparaît pas, mais en me fiant à la logique du reste, j'ai considéré ces absences comme des oublis ou plutôt des négligences. Ces interventions sont signalées en note.

⁶⁴⁹ Les doubles interlignes cependant ont été introduits seulement lorsque la structure était non seulement claire, mais suggérée par la présentation du manuscrit. Ailleurs, même quand la structure métrique aurait permis une intervention (par exemple les vv. 1-12 auraient pu être séparés en tercets en suivant la structure des rimes) la présentation uniforme du manuscrit a été respectée.

⁶⁵⁰ Pour les crochets alinéaires et leur signification dans les manuscrits de théâtre, cf. *supra*, p. CXXII.

Introduction

En dehors de quelques passages en décasyllabes, le mètre de base de la moralité est l'octosyllabe, mais on trouve aussi différentes formes strophiques, constituées de vers plus brefs. Pour rendre apparents les changements de mètre, chaque fois que le vers change, le vers plus court est rentré par rapport au contexte, chaque syllabe en moins étant remplacée par une tabulation⁶⁵¹. Les vers fonctionnant comme des refrains (dans les ballades, rondeaux ou autres formes) sont indiqués par l'espacement étendu des caractères⁶⁵².

L'indication, par crochets pointus ou carrés, d'éventuelles syllabes qui rendent les vers hypo- ou hypermétriques met en évidence le problème qui se pose, détaillé ci-dessous dans la liste des *cas problématiques au point de vue prosodique et métrique*.

NOTES ET INSTRUMENTS DE REPÉRAGE

Les notes en bas de page sont de caractère essentiellement philologique, leur but est de fournir d'emblée au lecteur les éléments essentiels mis en œuvre dans l'établissement du texte. Elles signalent également les particularités métriques ou prosodiques, discutées dans la liste ci-dessous pp. CXCIX-CCV. Quand une correction simple permet de rétablir les vers fautifs, elle est indiquée en note ou dans la liste des points problématiques.

Les particularités de la copie qui n'entrent pas en jeu dans l'établissement du texte – marques marginales⁶⁵³, erreurs corrigées lors de la copie elle-même, comme les nombreux repentirs dont la copie

⁶⁵¹ Cette traduction de la structure strophique dans la présentation graphique rend celle-ci plus complexe, mais permet de visualiser le travail métrique poussé mis en œuvre dans la composition de la pièce. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une recherche métrique, mais d'un écart que j'ai corrigé, je n'en ai pas tenu compte dans la présentation (comme pour les formes métriques, cf. *infra*, p. 221).

⁶⁵² L'espacement étendu a été utilisé aussi pour les vers, ou segments de vers, qui constituent un refrain imparfait (aux vv. 1369, 1380, 1415, 1421, 1423). Même s'il est impossible d'être sûr qu'il s'agit bien d'un refrain, il m'a paru utile de mettre en évidence graphiquement la répétition.

⁶⁵³ Y compris celles prises en compte dans la présentation du texte, par exemple lorsque des doubles interlignes ont été introduits en correspondance de crochets alinéaires.

est émaillée – particularités qui peuvent avoir un intérêt pour comprendre les mécanismes de la copie et les habitudes du copiste, sont indiquées séparément pour ne pas alourdir inutilement l'apparat. Elles ont trouvé leur place à la suite du texte et font l'objet des *Notes codicologiques*. Dans l'édition elles sont signalées par une flèche verticale descendante en marge du vers qu'elles concernent: ↓.

Les notes relatives au contenu se trouvent à la suite des notes codicologiques, elles sont signalées par une flèche en marge (lorsque la note concerne plusieurs vers, seul le premier porte une flèche): →.

Lorsque le vers a été relevé parmi les proverbes et expressions sentencieuses ou à son intérieur apparaît une locution figurée, une flèche verticale ascendante en marge l'indique: ↑.

Les notes à la transposition en français moderne donnent des éclaircissements sur les termes traduits et sur les choix effectués dans la traduction, les mots qui font l'objet de quelques précisions apparaissent dans l'*Index des mots objet de discussion*.

Les crochets carrés encadrant les syllabes surnuméraires ou, à défaut, un signe plus (+) dans la marge, signalent les vers hypermètres, les crochets pointus encadrant les intégrations ou, à défaut, un signe moins (-), les vers hypomètres: dans les deux cas, sauf lorsque les raisons de l'intervention sont évidentes, le problème est examiné ci-dessous dans la liste des *cas problématiques au point de vue prosodique et métrique*.

La double barre oblique à la suite du vers (||) indique le changement de page.

Dans les citations la barre oblique simple (|) indique le changement de vers.

*INTERVENTIONS SUR LE TEXTE*⁶⁵⁴

En première position la leçon du manuscrit, en deuxième la forme corrigée:

⁶⁵⁴ Les interventions sont toujours indiquées: elles le sont sans commentaire lorsqu'elles s'imposent en raison du sens, de la rime ou de la prosodie, dans les autres cas les raisons sont explicitées dans une note au texte.

Introduction

- v. 29 *seurmint / seurveint*
v. 32 *sauvs? / sauver*
v. 40 *lignes / lignee*
v. 60 *mon / nom*
v. 69 *plus [que]*
v. 95 *rojne [de]*
v. 101 *Ru? / Ruth*
v. 102 *Ero / Eco*
v. 108 *com[me]*
v. 164 *le<e>sse*
v. 166 *beso<i>ng*
v. 194 *vous / nous*
v. 266 *poli<ti>cque*
v. 356 *mal<e>*
v. 391 *atr<i>bué*
v. 403 *gueur / cueur*
v. 408 *Plin<i>us*
v. 479 *port[e]ras*
v. 524 *<c>heminés*
v. 542 *da<rde>*
v. 547 *chem<in>*
v. 551 *saint<e>*
v. 583 *Vibi / ubi*
v. 776 *subtillite / subtile*
v. 787 *bestes / testes*
v. 790 *vot / va t*
v. 822 *d'Israel [tres]*
v. 877 *Tabencs / Talence*
v. 984 *magni<fe>ste*
v. 1007 *cancre[s] [et]*
v. 1153 *cause[e]s*
v. 1200 *pouvr<e>té*
v. 1227 *encor[e]*
v. 1229 *troicz / trois*
rubr. v. 1264 *Franc Arbitre / Povreté*
v. 1428 *qui <ne> me faille*

- v. 1557 *com[me]*
- v. 1562 *que / Jael*
- v. 1614 *m'eschap[e]rez*
- v. 1616 *soubz <moy>*
- v. 1632 *maleur<e>té*
- v. 1660 *infinie[e]*
- v. 1688 *qui <sont>*
- v. 1744 *s<ë> a mal*
- v. 1745 *maleur<e>té*
- v. 1779 *que / de*
- v. 1795 *gouver<ne>ment*
- v. 1830 *quel<que>*
- v. 1905 *tel<le>*
- v. 2119 *duseur (?) / du feu[r]*
- rubr. v. 2191 *Povreté / Franc Arbitre*
- v. 2202 *vous! [Hay!]*
- v. 2303 *ser[e]ment*
- v. 2307 *[Par] mon ser[e]ment*
- v. 2321 *toutes / tous*

CAS PROBLÉMATIQUES AU POINT DE VUE PROSODIQUE ET MÉTRIQUE

- v. 40 *ceste lignee malduicte*: *lignes* dans le manuscrit, le vers s'intègre dans un couplet en heptasyllabes, si on gardait cette leçon (mais le *s* final ne se justifie pas) on pourrait corriger *maleduicte*.
- vv. 55-65 voir *supra*, p. CXV.
- v. 69 ms.: *plus [que] rien qui puise durer*: par homogénéité avec le contexte métrique il faut un heptasyllabe: en fonction du sens, je supprime *que*.
- vv. 74-75 *affin que l'en puist cure / purer*: voir *supra*, p. CXV.
- v. 95 *que fist la roÿne [de] Dido*: faute probable du scribe, la scansion trisyllabique de *royne* est un archaïsme (cf. Ch. MARCHELLO-NIZIA, p. 74) qu'il n'a pas dû comprendre. Mais peut-on exclure la recherche d'un effet comique?

Introduction

- v 108 *com[me] Josephus a recité*: on pourrait corriger *Josephus* en *Josephe* pour obtenir un octosyllabe, mais le *e* muet de *comme* sans doute n'est pas compté (la graphie *com* se trouve aux vv. 766, 1096, 1814).
- v. 229 *Ung philosophë en Metherres*: les deux occurrences de *Mether(r)es* (ici et au v. 1778) concordent, il ne semble donc pas nécessaire de corriger en *Methe<o>res*, seule graphie relevée par le DMF. Cependant, pour obtenir un vers correct, cela oblige à ne pas élider le *e* final de *philosophe*, comme cela se fait occasionnellement pour d'autres mots (cf. *supra*, p. CLXXVIII), mais à l'inverse de ce qui se vérifie dans les autres vers où *philosophe* apparaît avant une voyelle (vv. 186, 920, 1072), vers où le *e* est éliidé. À noter aussi que dans ce vers la rime s'oppose à une rime en *-aire* (cf. *supra*, p. CLXXX). Donc négligence prosodique ou faute de copie, induite sans doute par la prononciation, persistante? Par souci d'uniformité avec les autres cas incertains, je n'interviens pas, mais la faute de copie paraît probable.
- v. 313 *Il est tant corrochié qu'il enrrage*: vers de neuf syllabes, peut-être à corriger: *Il est tant corrochié et enrrage | qu'il ...* Autre possibilité: corriger *corrochié* en *courchié* (ou une forme analogue), dissyllabe.
- v. 343 *conte d'Anuy et de Soucy*: au lieu de *conte* on peut lire *toute*; le vers est orphelin, une mauvaise lecture a peut-être entraîné la perte d'un vers du couplet (cf. G.M. ROCCATI, *Schémas de rimes particuliers* cit., p. 192).
- v. 396 *mes pays et regions*: vers de sept syllabes, peut-être à corriger en: *mes pays et mes regions* pour obtenir un octosyllabe.
- v. 402 *Pencés, mes enffans, que encor j'ay, je*: je ne corrige pas parce qu'il ne s'agit pas d'une simple erreur de copie par anticipation: le copiste a tronqué *encor* pour que la longueur du vers soit respectée, alors que *encore ai-je* (sans doute le texte original) serait métriquement correct; l'expression *j'ai-je*, avec le redoublement du pronom, ne semble donc pas l'avoir gêné.

- v. 408 *Plin<i>us en fait mencion*: ms.: *Plinus* ou *Pluius*: cinq jambages avec un ictus rajouté après coup sur le quatrième. La correction s'impose pour obtenir un octosyllabe.
- v. 415 *car je paieraie le passage*: *paieraie* est trisyllabe, cf. *supra*, p. CLXXVII.
- v. 439 *ou mains jusques en son sentre*: la graphie *mains* tient sans doute lieu de *moins* dissyllabe (*moiens*, qu'on trouve au v. 2156, mais avec le sens de «moyen, procédé», comme *moyen* aux vv. 506, 839, 1627), au sens de «milieu» (cf. DMF s.v. «moyen1» A).
- v. 479 *ma malle port[e]ras sur les champs*: presque toujours (un seul autre exemple, voir *infra*, v. 1614) le *e* muet dans une forme verbale compte pour une syllabe (la même forme, sans syncope, au v. 490), ce vers semble faire exception. Cf. aussi JODOGNE, p. 44.
- v. 484 *A! saint sang Dieu, qu'elle poise!*: vers de sept syllabes, difficilement on peut considérer *poise* trisyllabique (partout ailleurs la diphtongue est réduite, voir les exceptions p. CXXI), on pourrait en revanche rétablir *Par le saint sang Dieu* (cf. vv. 321, 414), ou remplacer *que* par *comme*.
- v. 575 *eust en son temps vraye povreté*: exceptionnellement *vraye* est monosyllabe, cf. *supra*, p. CLXXVII.
- v. 789 *Non, non! | Et c'est doncques Egeon*: *Egeon* est trisyllabe (cf. *Gereon*, v. 788), la finale de *doncques* est à élider (ou il faut corriger en *donc*).
- v. 806 *à mes grans tours triumphans*: ms.: *ames*, un petit trait (différent d'un ictus ou d'une barre d'abréviation) a été ajouté (après la copie?) sur le troisième jambage du *m*. Le vers est corrompu, il n'a que sept syllabes. Le copiste a peut-être mal compris les premiers mots: il suffirait de modifier en *à tous mes grans* ou *à mes tres grans* pour rétablir la métrique.
- v. 822 *roy d'Israel [tres] victorieux*: *Israel* est en principe trisyllabe (cf. v. 1564) et *victorieux* quadrisyllabe (cf. v. 818), en supprimant *tres* on obtient un vers correct.

Introduction

- v. 872 *l'arche de l'Ancien Testament*: le vers a neuf syllabes, il est vraisemblablement à corriger: *l'arche en l'Ancien Testament*.
- v. 1007 *poissons, cancre, [et] escorpions*: *escorpions* est quadrisyllabe (dans le groupe *io* la diérèse est constante, cf. *supra*, p. CXC), donc *et* est à supprimer ou alors *cancre*, malgré le *s*, s'élide.
- v. 1227 *Povreté n'est pas encor[e] necte*: le vers a neuf syllabes, il suffit d'orthographier *encor* (comme au v. 402) pour rétablir l'octosyllabe. La réplique est adressée à *Fortune*, mais c'est *Povreté* qui répond, cela anime le jeu scénique, le passage ne semble pas corrompu
- v. 1252 *Je puis descendre*: le vers n'a que quatre syllabes alors qu'on s'attend à un pentasyllabe; un gribouilli dans la marge (voir dans les *notes codicologiques*) suggère peut-être d'ajouter *et* à la fin du vers. On peut aussi corriger: *je <ne> puis descendre*: le sens change, mais il est acceptable.
- v. 1292 *Tu ne le pourraies pas valoir*: *pourraies* est dissyllabe, cf. *supra*, p. CLXXVII.
- v. 1304 *Se j'avoye honneur à toy abastre*: Le vers a une syllabe de trop, on pourrait corriger *S'avoye ...* ou remplacer la forme forte *toy* avec la faible *te*, dont le *e* s'élide.
- v. 1317 *Cuideroies tu rompre les las*: *cuideroies* est trisyllabe, cf. *supra*, p. CLXXVII.
- v. 1383 *Comment, où sont ces armures*: vers de sept syllabes, peut-être une particule comme *donc* a été omise, ou alors *armures* est à corriger en *armeüres*, mais *armures* apparaît aussi au v. 1387. Faut-il y voir un jeu sur la prononciation (cf. *supra*, p. LV), jeu que le scribe n'aurait pas compris? *Eur* prononcerait *armeüres*, prononciation archaïsante, *Maleur* reprendrait le terme, en l'utilisant en même temps que *chieux*, forme basse, en le prononçant *armures*, prononciation courante. Pour la réduction de l'hiatus, voir MARCHELLO-NIZIA, pp. 71-73.
- v. 1415 voir *supra*, p. CXV.

- v. 1457 *Vous l'airez, c'est bien raison*: vers de sept syllabes, il suffirait d'un pluriel (*les airez*) pour le corriger (faute de copie probable: *bien(s)* est ailleurs monosyllabe⁶⁵⁵).
- v. 1477 *quant est chute ma mere ès las*: le *e* de *chute* doit s'élider – en inversant éventuellement *est chute* en *chute est* – ou bien *chute* est à corriger en *cheue* de manière à obtenir un vers de sept syllabes (pour la voyelle muette qui «peut ne pas compter lorsqu'elle suit immédiatement la voyelle ou la diphtongue tonique», cf. Omer JODOGNE, «Pouvoir» ou «pouvoir»? *Le cas phonétique de l'ancien verbe «pouvoir»*, «Travaux de linguistique et de littérature», 4, 1966, pp. 257-266, en particulier p. 260).
- v. 1482 *passé*: il faudrait corriger en *je* (ou *se*) *passé* pour rétablir le schéma métrique qui demande un dissyllabe.
- v. 1557 *aux hommes, com[me] j'ay devant dit*: le *e* muet de *comme* ne compte pas (pour la graphie *com* voir *supra*, v. 108).
- v. 1562 *que Judich et Debbora*: vers de sept syllabes; à la place du *que*, difficilement justifiable, il devait y avoir un troisième nom de femme, en deux syllabes, comme *Anne* ou *Esther*, ou plus probablement *Jael*, dont l'aspect graphique a pu entraîner la faute et qu'on trouve, dans un contexte analogue, dans *La condamnation de Banquet*, v. 2353 (éd. cit., p. 214).
- v. 1614 *Rien, rien! Vous ne m'eschap[e]rez point*: le *e* muet dans une forme verbale compte en général pour une syllabe (voir *supra*, v. 479), ici on pourrait également obtenir un octosyllabe, sans modifier le sens, en supprimant la répétition au début ou le pronom: *Rien, rien! Vous ne[m']eschaperez point*
- v. 1716 *Regarde dont je suis nee*: vers de sept syllabes, peut-être simplement *donc*, avant *dont*, a été oublié ou éliminé par le copiste qui a cru à une répétition fautive.
- v. 1720 *maiz je bauldray Franc Arbistre*: vers de sept syllabes: à corriger sans doute en *je te bauldray* ou *je bailleraï*.
- v. 1726 *tu: que nul ne peult lier*: probablement il ne s'agit pas d'un rejet, exceptionnel dans le texte pour un monosyllabe, le

⁶⁵⁵ Sur 122 occurrences, dans deux seuls cas le doute serait possible (ici et au v. 1863), dans les deux le vers est probablement corrompu.

Introduction

- vers est sans doute à corriger en *tu dis que...*, ce qui permet d'obtenir un octosyllabe.
- v. 1744 *s<ë> à mal, nul ne peut instruire*: l'intégration me paraît nécessaire, *instruire* ne peut pas être quadrisyllabe (voir *supra*, p. CLXXXI, CXCi; *instruire* est ici à la rime avec *destruire, induire, conduire, mure, séduire*). Voir aussi *supra*, p. CXV.
- v. 1772 *Mais s'i dient que les corps celestes: dient* est sans doute à corriger en *dit* (ou *dis*, dans ce cas il faut lire *si*) pour ne pas fausser l'octosyllabe.
- v. 1778 *Le Philosophë en Metheres*: voir *supra*, v. 229.
- v. 1821 *c'est la vray conclusion*: voir *supra*, p. CXV.
- v. 1863 *ne met jamais tes biens*: vers de six syllabes dans un contexte demandant un heptasyllabe, faute de copie probable (*bien* est monosyllabe, voir *supra*, note au v. 1457).
- v. 1981 *mouvoir la fauldray quil soit*: il manque une syllabe au vers, à corriger peut-être en <qui> *qu'il soit* ou *qui l<e> soit*.
- v. 2199 *J'aymeroye mieulx à estre morte: aymeroye* est trisyllabe, à moins de corriger le vers en supprimant *à*: *J'aymeroye mieulx [à] estre morte*, cf. *supra*, p. CLXXVII.
- v. 2202 *Quelle chere faictes vous! Hay*: l'exclamation finale a été sans doute rajoutée par erreur par le scribe, qui ne s'est pas aperçu que le vers est segmenté entre deux reparties, à moins qu'on ne compte *quelle*, avec une troncature, comme monosyllabe.
- v. 2274 *mais laquelle*: il manque une syllabe au vers, normalement un quadrisyllabe.
- v. 2303 *par mon ser[e]ment, il y mourra: serement* est à considérer dissyllabe (*serment*, comme aux vv. 769, 2362).
- v. 2307 *tu as! | [Par] mon ser[e]ment, j'ay paour*: pour rendre le vers métriquement correct il faut supprimer *par* et considérer *serement* dissyllabe, comme au v. 2303 (*tu as! | Mon serment, j'ay paour*), ou considérer *paour* (à la rime avec *amour*) monosyllabe (cf. JODOGNE, p. 43). Vraisemblablement le copiste a été entraîné par le v. 2303 qu'il venait d'écrire, ou alors, n'ayant pas tenu compte du fait que les deux syllabes de l'intervention précédente appartenaient à l'octosyllabe, a voulu rétablir la métrique.

Bibliographie

Bibliographie citée

TITRES DONNÉS EN ABRÉGÉ⁶⁵⁶:

CHATELAIN: Henri CHATELAIN, *Recherches sur le vers français au XV^e siècle. Rimes, mètres et strophes*, Paris, 1907, reprint Genève, 1974.

DMF: *Dictionnaire du Moyen Français*, Atilf / Cnrs / Nancy Université; <http://www.atilf.fr/dmf>.

FEW: Walther VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 1922-, consultable en ligne via le DMF.

GODEFROY: Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Classiques Garnier Numérique, 2002.

HUGUET: Edmond HUGUET, *Dictionnaire du 16^e s.*, Classiques Garnier Numérique, 2004.

JODOGNE: *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban*, éd. critique par O. JODOGNE, t. II, Bruxelles, 1983.

MARCELLO-NIZIA: Christiane MARCELLO-NIZIA, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan, 1997.

MARTIN-WILMET: Robert MARTIN et Marc WILMET, *Manuel du français du Moyen âge, 2 Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980

MORAWSKI: Joseph MORAWSKI, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Paris, 1925, réimpression 2007.

NHDL: Giuseppe DI STEFANO, *Nouveau dictionnaire historique des locutions. Ancien Français - Moyen français - Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015.

Ovide moralisé: «*Ovide moralisé*». *Poème du commencement du quatorzième siècle*, publié (...) par C. De Boer et al., Amsterdam, 1915-1938, reprint Wiesbaden-Vaduz, 1968-1988.

P.L.: *Patrologiae cursus completus omnium SS. Patrum, doctorum scriptorumque ecclesiasticorum sive Latinorum, sive Graecorum*.

⁶⁵⁶ La consultation des publications en ligne s'est achevée en octobre 2016.

Introduction

Patrologia Latina, accurante J.-P. Migne, Paris, 1844-1864, reprint Turnhout, Brepols.

Speculum historiale: Bibliotheca mundi seu speculi maioris Vincentii Burgundi praesulis Bellocensis (...), tomus quartus, qui Speculum historiale, ..., Duaci, 1624, reprint Graz, 1964.

TLFi: *Trésor de la Langue Française informatisé*: <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

TPMA: *Thesaurus proverbiorum medii aevi*, Begründet von S. Singer, Hrsg. von Kuratorium Singer der schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, Berlin - New York, W. de Gruyter, 1996-2002.

AUTRES TITRES⁶⁵⁷

TEXTES

ABELARDO Pietro, *I «Planctus»*, introduzione, testo critico, trascrizioni musicali, a cura di G. Vecchi, Modena, 1951

ABŪ MA‘ŠAR, *The abbreviation of the introduction to astrology, together with the medieval Latin translation of Adelard of Bath*, ed. and transl. by C. Burnett *et al.*, Leiden, 1994

Liber isagogicus ALCHABITII *de planetarum conjunctionibus*, latine vertit Joannes Hispalensis, commentum adjecit Joannes (Danck) de Saxonia, et edidit Bartholomaeus de Alten, Venetis, impressum diligentia Erhardi Ratdolt, 1485

René d'ANJOU, *Le Livre du Cœur d'amour épris*, texte présenté, établi, trad. et annoté par F. Bouchet, Paris, Librairie générale française, 2003

⁶⁵⁷ À l'intérieur de chaque section l'ordre alphabétique s'applique le cas échéant au mot du titre (en petites capitales) caractérisant l'ouvrage, sans tenir compte des variations d'orthographe introduites par la critique (par ex. Pizan/Pisan). Comme la raison d'être de cette bibliographie est de permettre de compléter facilement les références données en note en abrégé, il ne m'a pas semblé opportun de rompre l'ordre alphabétique par un classement méthodique plus articulé. Sauf exception, les éditions d'auteurs anciens d'usage courant (Collection Budé, Bibliotheca Teubneriana, Oxford Classical Texts) n'ont pas été intégrées.

Bibliographie

- Aristoteles latinus*, VII, 2, *Physica*, *Translatio Vaticana*, ed. A. Mansion, Bruges-Paris, 1957
- Aristoteles latinus*, XXV, 2, *Metaphysica*, *Lib. I-X, XII-XIV*, *Translatio anonyma sive 'Media'*, ed. G. Vuillemin-Diem, Leiden, 1976
- Aristoteles latinus*, XXVI, 1-3, fasc. tertius, *Ethica Nicomachea*, *Translatio Roberti Grosseteste Lincolnensis sive 'Liber Ethicorum' A. Recensio pura*, ed. R.A. Gauthier, Leiden-Bruelles, 1972
- Das Steinbuch des ARISTOTELES (...)* hsg. (...) von J. Ruska, Heidelberg, 1912
- Opera ARISTOTELIS de naturali philosophia*, Venetiis, per Philippum Venetum, 1482
- Bibliotheca mundi seu speculi maioris Vincentii Burgundi praesulis BELLOVACENSIS (...)*, tomus quartus, qui *Speculum historiale...*, Duaci, 1624, reprint Graz, 1964
- [BOCCACCIO, Giovanni], *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, a cura di V. Branca, t. IX: *De casibus virorum illustrium*, a cura di P.G. Ricci e V. Zaccaria, Milano, 1983
- BRUCKER, Charles, *Denis FOULECHAT. Tyrans, princes et prêtres (Jean de Salisbury, Policratique IV et VIII)*, «Le moyen français», 21, 1987
- Gualteri BURLAEI liber de vita et moribus philosophorum*, hrsg. von H. Knust, Tübingen, 1886
- Charles d'ORLÉANS, *Ballades et rondeaux*, éd. (...) J.-C. Mühlethaler, Paris, 1992
- CHASTELAIN, Georges, *Le Temple de Boccace*, édition commentée par S. Bliggenstorfer, Bern, 1988
- CONTY, Evrart de, *Le livre des eschez amoureux moralisés*, édition critique par F. Guichard-Tesson et B. Roy, Montréal, Ceres, 1993
- Corpus Iuris Civilis*, volumen primum, *Novellae Institutiones*, recognovit Paulus Krueger, *Digesta* recognovit Theodorus Mommsen, retractavit Paulus Krueger, Hildesheim, 2000

Introduction

- Oeuvres complètes d'Eustache DESCHAMPS*, publ. (...) par le Marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, Paris, 1878-1904; repr. New York, 1966
- Deux moralités de la fin du Moyen-Age et du temps des Guerres de Religion*, éd. crit. par J.-C. Aubailly et B. Roy, Genève, Droz, 1990
- DIGULLEVILLE, Guillaume de, *Le dit de la fleur de lis*, édité par F. Duval, Paris, École des chartes, 2014
- DÖRR, Stephen, *Der älteste Astronomietraktat in französischer Sprache: "L'introduction d'astronomie"*, Tübingen, Niemeyer, 1998
- DUVAL, Frédéric, «*L'Estrif de Science, Nature et de Fortune*» de Jacques et Octovien de Saint-Gelais, «Bibliothèque de l'École des chartes», 160, 2002, pp. 195-228
- LES ESCHÉZ D'AMOURS. *A Critical Edition of the Poem and its Latin Glosses*, edited by G. Heyworth, D.E. O'Sullivan with F. Coulson, Leiden-Boston, Brill, 2013
- FABRI, Pierre, *Le Grand et Vrai Art de pleine rhétorique*, publié (...) par A. Heron, Rouen, 1889-1890
- FARAL, Edmond, *Les arts poétiques du XII^e et XIII^e siècle*, Paris, 1924, reprint 1982
- Le roman de FAUVEL*, texte original (...) établi par N. Desgrugillers-Billard, [Clermont-Ferrand], Éditions Paléo, 2008
- GRÉBAN, Simon, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, Cnrs-Villejuif, Lamop (Umr 8589) <http://eserve.org.uk/anr/crit.htm>
- HAMESSE, Jacqueline, *Les Auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval. Etude historique et édition critique*, Louvain, Paris, 1974
- L'honneur de la couronne de France. Quatre libelles contre les anglais*, éd. (...) par N. Pons, Paris, Shf, 1990
- JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, texte établi (...) par J. Monfrin, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2010 [première parution 1995]
- LA CHESNAYE, Nicolas de, *La condamnation de Banquet*, éd. J. Koopmans et P. Verhuyck, Genève, Droz, 1991

Bibliographie

- LE FRANC, Martin, *L'Estrif de Fortune et Vertu*, éd. crit. par P.F. Dembowski, Droz, Genève 1999
- Mabieu LE VILAIN, *Les metheores d'Aristote. Traduction du XIII^e siècle*, publiée (...) par R. Edgren, Uppsala, 1945
- LEONE, Sara, *Una "moralité en vers" inedita del XV secolo (ms. Paris, B.N.F., n.a.f. 6218)*, «tesi di laurea» inédite (Università di Torino, Facoltà di lettere, a.a. 1996-97)
- The Middle French LIBER FORTUNAE. A Critical Edition* by J.L. Grigsby, Berkeley - Los Angeles, University of California press, 1967
- Lomme pecheur par personnages*, joué en la ville de Tours, 1494, images numérisées: B.n.F. NUMM- 111263
- LORRIS, G. de et MEUN, J. de *Le Roman de la rose*, éd. A. Strubel, Paris, 1992
- MALMESBURY, William of, *Polyhistor*. A critical edition by H. Te Stroet Ouellette, Binghamton, New York, 1982
- MAP, Walter, *De nugis curialium: Courtiers' Trifles*, ed. and tr. Montague Rhodes James, rev. C.N.L. Brooke and R.A.B. MYNORS, Oxford, 1983
- Pierre MICHAULT: *Oeuvres poétiques*, présentées et éditées par B. Folkart, Paris, 1980
- Le Mistère de Saint Quentin, suivi des Inventions du corps de Saint Quentin par Eusèbe et par Eloi*, éd. ... par H. Chatelain, Saint-Quentin, 1909
- Le mystère de sainte Venice*, texte établi ... par G.A. Runnals, Exeter, 1980, en ligne: www.sites.univ-rennes2.fr/celam/cetm/venice.htm
- Le mistère du viel testament*, publ., avec introd., notes et glossaire, par le baron J. DE ROTHSCHILD, Paris, 1878-1891
- La moralité à cinq personnages du ms. BN fr. 25467*, éd. avec introd., notes et glossaire par J. Blanchard, Genève, Droz, 1988
- Moralité à six personnages. BnF ms. fr. 25467*, édition critique par Joël Blanchard, Genève, Droz, 2008
- Les Ethiques en françois*, [traduites par N. ORESME], Paris, [A. Vérard], 1488

Introduction

- Maistre Nicole ORESME. Le Livre de Ethiques d'Aristote*, Published from the Text of Ms. 2902, Bibliothèque royale de Belgique, with a Critical Introduction and Notes by A.D. Menut, New York, 1940
- Maistre Nicole ORESME. Le Livre de politiques d'Aristote*, published from the Text of the Avranches Manuscript 223, with a critical introduction and notes by A.D. Menut, Philadelphia, 1970 («Transactions of the American Philosophical Society», New Series, vol. 60, part 6)
- Nicole ORESME. Le Livre du ciel et du monde*, ed. by A.D. Menut and A.J. DENOMY, Madison, Milwaukee-London, 1968
- «*Ovide moralisé*». *Poème du commencement du quatorzième siècle*, publié (...) par C. De Boer et al., Amsterdam, 1915-1938, reprint Wiesbaden-Vaduz, 1968-1988
- Ovide moralisé en prose, texte du XV^{ème} siècle*, édition critique avec introduction par C. de Boer, Amsterdam, 1954
- Maistre Pierre PATELIN. Le Miroir d'Orgueil*, par Darwin Smith, Saint-Benoît-du-Sault, Tarabuste, 2002
- PÉTRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes. «De remediis utriusque fortune»*. 1354-1366, texte établi et trad. par Christophe Carraud, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2002
- Le «Recueil des plus celebres astrologues» de Simon de PHARES*, ed. (...) par J.-P. Boudet, Paris, 1997-1999
- PIZAN, Christine de, *Le livre de l'advison Cristine*, éd. crit. par C. Reno et L. Dulac, Paris, Champion, 2001
- Le livre de la mutacion de fortune par Christine de PIZAN*, publié d'après les manuscrits par S. Solente, Paris, 1959-1966
- Œuvres poétiques de Christine de PIZAN*, publ. par M. Roy, Paris, 1886, reprint New York, 1965
- PORPHYRY, *Introduction*, transl. (...) by J. Barnes, Oxford, 2003
- PTOLÉMÉE, Claude, *La Tetrabible ou les quatre livres des jugements des astres, suivi de Le Centiloque ou les cent sentences*, [trad. N. Bourdin], Paris, 1974

Bibliographie

- Liber Quadripartiti PTOLOMEI, id est Quatuor tractatum (a Platone Tiburtino latine versus), cum Centiloquio ejusdem et commento Haly*, Venetiis, per E. Ratdolt, 1484
- RAIMONDI, Gianmario, *Les ESCHÉS AMOUREUX: studio preparatorio ed edizione (I. vv. 1-3662)*, «Pluteus», 8-9, 1990-1998, pp. 67-241
- , *Les ESCHÉS AMOUREUX: studio preparatorio ed edizione (II. vv. 3663-5538)*, «Pluteus», 10, 1999-2000, pp. 39-158
- SALUTATI, Coluccio, *De fato et fortuna*, a cura di Concetta Bianca, Firenze, 1985
- [*Senecae*] *Opera philosophica et epistolae*, Tarvisii, per Bernardum de Colonia, 1478
- STUDER, P., EVANS, J., *Anglo-Norman Lapidaries*, Paris, 1924
- Laurentii VALLE epistole* ediderunt O. Besomi, M. Regoliosi, Padova, 1984
- VORAGINE, Jacques de, *La Légende dorée*, éd. sous la dir. d'A Boureau, Paris, 2004

CATALOGUES, DICTIONNAIRES, RÉPERTOIRES

- A Catalogue of the Library of the College of St. Margaret and St. Bernard, commonly called Queen's College in the University of Cambridge*, methodically arranged by Thomas Hartwell Horne, London, 1827
- Bibliotheca Teubneriana Latina* (Btl), Berlin, Walter de Gruyter, 2009-
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Catalogue des incunables*, Paris, 1981-
- BRIQUET, Charles-Moïse, *Les filigranes*, Leipzig, 1923²
- DELISLE, Léopold, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris 1888
- Dictionnaire des lettres françaises*, publié sous la dir. du card. G. Grente, *Le Moyen Age*, éd. (...) sous la dir. de G. Hasenohr et M. Zink, Paris, Fayard, 1992
- Dizionario ecclesiastico*, sotto la dir. ... A. Mercati, A. Pelzer, Torino, 1953

Introduction

- GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Puf, 1996¹³
- LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Puf, 1997⁴
- Library of Latin Texts (LLT)*, Turnhout, Brepols, 2010-
- MORIER, Henri, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, Puf, 1998⁵
- Proverbia sententiaeque latinitatis medii aevi. Lateinische Sprichwörter und Sentenzen des Mittelalters (...)*, gesammelt und herausgegeben von Hans Walther ..., Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1963-1967
- Thesaurus Linguae Latinae (TLL)*, Berlin, Walter de Gruyter, 2009-

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

- ANGELI, Giovanna, *Figure della povertà da Boezio a Christine de Pizan*, «Rivista di Letterature moderne e comparate», XLIX, 1996, pp. 143-160; ripreso e aggiornato in *EAD.*, *Le strade della fortuna. Da Marie de France a François Villon*, Pisa, Pacini Editore, 2003, pp. 141-160
- ANZULEWICZ, Henryk, *Alberts des Großen Stellungnahme zur Frage nach Notwendigkeit, Schicksal und Vorsehung*, «Disputatio philosophica. International Journal on Philosophy and Religion», II, 2000, pp. 141-152 (disponible sur le site: <http://hrcak.srce.hr/disputatio-philosophica>)
- , *Der Einfluß der Gestirne auf die sublunare Welt und die menschliche Willensfreiheit nach Albertus Magnus*, dans *Actes de la V^{ème} Conference Annuelle de la Seac, Gdansk 1997* (Swiatowit. Supplement Series H: Anthropology, II), Warszawa-Gdansk, 1999, pp. 263-277 (disponible sur *Academia.edu*)
- ATTWOOD, Catherine, *Fortune la contrefaite. L'envers de l'écriture médiévale*, Paris, Champion, 2007
- BADEL, Pierre-Yves, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle. Étude de la réception de l'oeuvre*, Genève, 1980

Bibliographie

- , VIII. *Le débat*, in *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters* cit., vol. VIII, D. Poirion, dir., *La littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, t. I, Heidelberg, 1988, pp. 95-110
- BECK, Jonathan, *Dissimilation consonantique et le pseudo-latin ‘esse paly’ dans «Maistre Mimin Estudiant»*, «Zeitschrift für romanische Philologie», 96, 1980, pp. 108-116
- BORDIER, Jean-Pierre, «*Everyman*» au regard des moralités françaises (XV-XVI^e s.): le genre, les techniques dramatiques, les idées, in *Everyman et le théâtre médiéval, La scène et la page*, édité par Anny CRUNELLE-VANRIGH, Groupe Quarto (CREA, Université Paris 10 - Nanterre), 2009 (<http://quarto.parisnanterre.fr/index.php?id=106>)
- , *Franc Vouloir, l’astrologie et la divination chez Eustache Deschamps*, in *Autour d’Eustache Deschamps*, actes du colloque organisé par le Centre d’études médiévales de l’Université de Picardie - Jules Verne, Amiens, 5-8 novembre 1998; publ. par les soins de Danielle Buschinger, Amiens, Presses du Centre d’études médiévales, 1999, pp. 27-35
- BOUHAÏK-GIRONÈS, Marie, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique (Paris, 1420-1550)*, Paris, H. Champion, 2007
- BOZZOLO, Carla, *Manuscrits des traductions françaises des oeuvres de Boccace. XV^e siècle*, Padova, 1973
- BRANCA, Vittore, *Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio*, II, Roma 1991, pp. 51-55
- , *Ancora nuovi manoscritti boccacciani. Dopo la pubblicazione del secondo volume di “Tradizione delle opere di Giovanni Boccaccio”*, in «Studi sul Boccaccio», 19, 1990, pp. 19-25
- BRAZEAU, Stéphanie, LUSIGNAN, Serge, *Jalon pour une histoire de l’orthographe française au XIV^e siècle. L’usage des consonnes quiescentes à la chancellerie royale*, «Romania», 122 (2004), pp. 444-467
- BRUN, Laurent et CAVAGNA, Mattia, *Pour une édition du «Miroir historial» de Jean de Vignay*, «Romania», 124, 2006, pp. 378-428

Introduction

- BURIDANT, Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, [Paris], Sedes, 2001
- BUTTAY-JUTIER, Florence, *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, Pups, 2008
- CARMODY, Francis J., *Arabic Astronomical and Astrological Sciences in Latin Translation. A Critical Bibliography*, Berkeley - Los Angeles, 1956
- CIFARELLI, Paola, *Le manuscrit Bnf fr. 15219: quelques remarques à propos des extraits de la traduction du «De casibus» de Boccace*, «L'analisi linguistica e letteraria», VIII, 2000, 1-2, pp. 383-397
- CORDONIER, Valérie, *La Doctrine aristotélicienne de la providence divine selon Thomas d'Aquin*, in *Fate, Providence and Moral Responsibility in Ancient, Medieval and Early Modern Thought. Studies in Honour of Carlos Steel*, edited by P. D'Hoine, G. van Riel, Leuven, Peeters, 2014, pp. 495-515
- , *Sauver le Dieu du Philosophe: Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Guillaume de Moerbeke et l'invention du 'Liber de bona fortuna' comme alternative autorisée à l'interprétation averroïste de la doctrine aristotélicienne de la providence divine*, in L. Bianchi (ed.), *Christian Readings of Aristotle from the Middle Ages to the Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 65-114
- COULSON, Frank T., *Ovid's "Metamorphoses" in the school Tradition of France, 1180-1400. Texts, manuscript traditions, manuscripts settings*, in *Ovid in the Middle Ages*, edited by J.G. Clark, F.T. Coulson, K.L. McKinley, Cambridge - New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 48-82
- COURCELLE, Pierre, *La Consolation de philosophie dans la tradition littéraire. Antécédents et Postérité de Boèce*, Paris, Études augustinienes, 1967
- COVILLE, Alfred, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, 1932
- CRONIA, Arturo, *La fortuna del Boccaccio nella letteratura céca (Con saggio bibliografico)*, «Lettere italiane», VI, 1954, pp. 296-309

Bibliographie

- CURRIE, Malcolm, *Langage juridique et ruse dans la farce du «Cuvier»*, «Zeitschrift für romanische Philologie», 111, 1995, pp. 20-50
- D'HOINE, Pieter, VAN RIEL, Gerd (ed. by), *Fate, Providence and Moral Responsibility in Ancient, Medieval and Early Modern Thought. Studies in Honour of Carlos Steel*, Leuven, Peeters, 2014
- DELISLE, Léopold, *Les manuscrits du comte Ashburnham*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», XLIV, 1883, pp. 202-224
- , *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», XXVII, 1866, pp. 193-264
- DELSAUX, Olivier, *Un témoignage inédit sur la fortune du “De casibus virorum illustrium” de Giovanni Boccaccio en France à la fin du Moyen Age. L’“Extrait d’aucuns nobles hommes malheureux” de Pierre Doriole (circa 1480)*, «Cahiers de recherches médiévales et humanistes», 29, n° 1, pp. 347-361
- DEMBOWSKI, Peter F., «L'Estrif de Fortune et Vertu» de Martin Le Franc et le «De casibus virorum illustrium» de Boccace, in *Narrations Brèves. Mélanges de littérature ancienne offerts à Krystyna Kasprzyk*, études réunies (...) par P. Salwa et E.D. Zolkiewska, Varsovie, Tokawi (Genève, Droz) 1993, pp. 125-135
- DESCHAUX, Robert, *Michault Taillevent: un poète bourguignon du XV^e siècle*, Genève, Droz, 1975
- DI STEFANO, Giuseppe, *Il Trecento*, in *Il Boccaccio nella cultura francese* cit., pp. 1-47
- DOUHET, Jules de, *Dictionnaire des mystères, ou collection générale des mystères, moralités ...*, publié par J.P. Migne, Paris, 1854, reprint Genève, Slatkine, 1977
- DROZ, Eugénie, *Un recueil de manuscrits du XV^e siècle de la Bibliothèque de Claude-Enoch Virey*, «Bulletin d'information de l'Institut de recherche et d'histoire des textes», 15, 1967-1968, pp. 157-173

Introduction

- DU MERIL, Edélestand, *Origines latines du théâtre moderne*, Paris, 1849
- DULL, Olga Anna, «Escumer le latin»: statut et fonctions de la barbarolexie dans le théâtre comique du xv^e siècle; enjeux théoriques, «Le moyen français», 39-40-41, 1997, pp. 205-224
- DURAND, Emmanuel, *La providence du salut selon Thomas d'Aquin. Un bénéfique théologique de la métaphysique des singuliers*, «Revue des sciences philosophiques et théologiques», 96, 2012, pp. 451-492
- Guillaume DURAND, évêque de Mende (v. 1230-1296), canoniste, liturgiste et homme politique. Actes de la table ronde du C.N.R.S., Mende, 24-27 mai 1990, textes réunis par P.M. Gy, Paris, Éd. du Cnrs, 1992
- L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles)*, Actes du colloque international éd. par O. Weijers et L. Holtz, Turnhout, Brepols, 1997
- FARAL, Edmond, *Les arts poétiques du XII^e et XIII^e siècle*, Paris, 1924, reprint 1982
- FOEHR-JANSSENS, Yasmina et Métry, Emmanuelle, études rassemblées par, *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003
- FOUCHÉ, Pierre, *Phonétique historique du français*, vol. 2, *Les voyelles*, Paris, Klincksieck, 1969²
- , *Le verbe français. Etude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1981²
- FRAGONARD, Marie-Madeleine, *La Renaissance ou l'apparition du «théâtre à texte»*, in *Le Théâtre en France des origines à nos jours*, sous la direction de A. Viala, Paris, Puf, 1997, pp. 140-141
- GAK, Vladimir Grigor, *L'Orthographe du français. Essai de description théorique et pratique*, édition française, établie par l'auteur, en collaboration avec I. Vildé-Lot, sur la 2^e édition russe, Paris, Selif, 1976

Bibliographie

- Cl. GALDERISI (sous la dir. de), *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Age (XI^e-XV^e siècles). Etude et répertoire*, vol. 2, Turnhout, Brepols, 2011
- GATHERCOLE, Patricia May, *Laurent de Premierfait's «Des cas des nobles hommes et femmes»*, book I, translated from Boccaccio, Chapel Hill, University of North Carolina, 1968
- GLORIEUX, Palémon, *La Faculté des arts et ses maîtres au XIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1971
- GROS, Gérard, *Les Formes poétiques du Moyen Age à la Renaissance*, Paris, Nathan, 1995
- GUIRAUD, Pierre, *Le Jargon de Villon ou le Gai savoir de la Coquille*, Paris, Gallimard, 1968
- HAUVETTE, Henri, *Pour la fortune de Boccace en France. Le mystère de «La Vengeance de N. S. Jésus-Christ» (1437)*, «Studi di Filologia Moderna», I, 1908, pp. 1-7
- HEITMANN, Klaus, *Olivier de la Marche, «Le Débat de Cuidier et de Fortune». Eine dichterische Meditation über den Untergang Karls der Kühnen*, «Archiv für Kulturgeschichte», XLVII, 1965, pp. 266-305
- HELMICH, Werner, *Die Allegorie im französischen Theater des 15. und 16. Jahrhunderts. I. Das religiöse Theater*, Tübingen, Niemeyer, 1976
- JODOGNE, Omer, «Pouvoir» ou «pouvoir»? *Le cas phonétique de l'ancien verbe «pouvoir»*, «Travaux de linguistique et de littérature», 1966, 4, pp. 257-266
- JUNG, Marc-René, *Hercule dans la littérature française du XVI^e siècle*, Genève, 1966
- Jelle KOOPMANS, *La fin de «Banquet»*, in «Mainte belle œuvre faite». *Etudes sur le théâtre médiéval offertes à Graham A. Runnalls*, textes réunis et publiés par D. HÜE, M. LONGTIN, L. MUIR, Orléans, Paradigme, 2005, pp. 251-264
- KRISTELLER, Paul Oskar, *Iter Italicum*, London-Leiden, vol. II, 1967
- KUNSTMANN, Pierre, *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Genève, Droz, 1990

Introduction

- KUROIWA, Taku, «*Le viel jeu*» en mouvement: la configuration rimique et métrique des triolets dans les manuscrits du «*Mystère de la Passion*» d'Arnoul Gréban (La «*Creacion du monde*» et la première journée), in *Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé au Palais Neptune de Toulon les 13 et 14 novembre 2008, Textes réunis par X. Leroux*, Paris, Honoré Champion, 2011, pp. 143-157
- KUROIWA, Taku, LEROUX, Xavier, SMITH, Darwin, *De l'Oral à l'oral: réflexions sur la transmission écrite des textes dramatiques au moyen âge*, «*Médiévales*», 59, automne 2010, pp. 17-40
- , *Formes fixes: futilités versificatoires ou système de pensée?*, in *Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé au Palais Neptune de Toulon les 13 et 14 novembre 2008, Textes réunis par X. Leroux*, Paris, Honoré Champion, 2011, pp. 121-142
- HINDLEY, Alan, «*La prédication par personnages?*» *Expositor Figures in the "Moralités"*, in *The Narrator, the Expositor, and the Prompter in European Medieval Theatre*, Edited by P. Butterworth, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 265-288
- JOKINEN, Ulla, *Le genre de «gens» en moyen français*, in *Approches du moyen français*, éditées par U. JOKINEN et P. Sihvonen-Hautcœur, Jyväskylä, 1988, pp. 114-140
- LALOU, Elizabeth et SMITH, Darwin, *Pour une typologie des manuscrits de théâtre médiéval*, in *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale. Actes du V^{ème} Colloque international de la Société internationale pour l'étude du théâtre médiéval* (Perpignan, juillet 1986), publ. sous la dir. de J.-C. Aubailly avec le concours de E.E. Dubruck, Stuttgart, H.-D. Heinz, 1988 («*Fifteenth century studies*», 13), pp. 569-579
- LE HIR, Yves, *Sur des citations latines dans la Moralité «L'Homme pecheur»*, «*Recherches et travaux*», n. 55, 1998, pp. 125-131
- LEJBOWICZ, Max, *Guillaume Oresme, traducteur de la «Tétrabible» de Claude Ptolémée*, «*Pallas*», XXX, 1983, pp. 107-133

Bibliographie

- LEROUX, Xavier, compte-rendu de: *Moralité à six personnages*. BnF ms. fr. 25467, éd. crit. par J. Blanchard cit., dans «Revue de linguistique romane», LXXIII (2009), pp. 251-266
- LIBERA, Alain de, *La querelle des universaux. De Platon à la fin du Moyen Age*, Paris, Éditions du Seuil, 1996
- LOHR, Charles H., *The new Aristotle and «science» in the Paris arts faculty (1255)*, in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts* cit., pp. 251-269
- LUSCOMBE, David *Commentaries on the Politics: Paris and Oxford, XIIIth-XVth centuries*, in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles)*, Actes du colloque international éd. par O. WEIJERS et L. HOLTZ, Turnhout, Brepols, 1997, pp. 313-327
- LUSIGNAN, Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Age*, Paris, Éditions Classiques Garnier numérique, 2012
- MANTOVANI, Thierry, *Pierre Fabri et la poétique des puys dans le second livre du «Gran et vrai art de pleine rhétorique»*, «Nouvelle Revue du Seizième Siècle», XVIII, 1 (2000), pp. 41-54
- MÉNARD, Philippe, «*Amours*» au pluriel dans les rondeaux et les refrains, dans *Studies in Honor of Hans-Erich Keller, Medieval French and Occitan Literature and Romance Linguistics*, ed. by R.T. Pickens, Kalamazoo, 1993, pp. 213-225
- , *Edition de texte et paléographie: le problème de la transcription de «u» et de «n»*, in «*Pour acquérir honneur et pris*». Mélanges de Moyen Français offerts à Giuseppe Di Stefano, Textes réunis (...) par M. Colombo Timelli et C. Galderisi, Montréal, Ceres, 2004, pp. 277-285
- , *Problèmes de paléographie et de philologie dans l'édition des textes français du Moyen Age*, in *The Editor and the Text* , ed. by P.E. Bennett and Gr.A. Runnalls, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1990
- MILLET, Olivier, *Voix d'auteur, voix du peuple? L'identité et le rôle du chœur dans les tragédies françaises de la Renaissance à la lumière des interprétations humanistes de l'Art poétique*

Introduction

- d'Horace*, «Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'Histoire des Litteratures Romanes», XXX, 2006, pp. 85-98
- MOMBELLO, Gianni, *I manoscritti delle opere di Dante, Petrarca e Boccaccio nelle principali librerie francesi del secolo XV*, in *Il Boccaccio nella cultura francese*, a cura di Carlo Pellegrini (Atti del Convegno di studi *L'opera del Boccaccio nella cultura francese*, Certaldo, 2-6 settembre 1968), Firenze, 1971, pp. 81-209
- MONTEIRO PACHECO, Maria Cândida et MONTEIRO PACHECO, Maria Isabel, *Le vocabulaire de l'enseignement dans les «sermons» d'Antoine de Lisbonne/Padoue*, in *Le vocabulaire des écoles des Mendicants au moyen âge*, Actes du colloque Porto (Portugal), 11-12 octobre 1996, édités par Maria Cândida Pacheco, Turnhout, Brepols, 1999
- MOORE, Francis Xavier, *Fortune in two late medieval french morality plays*, «Dissertation Abstracts International. A. The humanities and social sciences», XLVII, 1, July 1986, pp. 173-174 A
- PANTCHEVA-CAPIN, Daniéla, *Le conservatisme de la langue, gage du caractère littéraire du texte et témoin d'une nouvelle conception de l'acte d'écriture: le cas d'«Ysaïe le Triste»*, «Medium Ævum», LXXIII, 2004, pp. 66-92
- PAPIN, Isaac, *Essais de theologie sur la Providence & la Grace*, Francfort, 1687
- PARÉ, Gérard, *Les idées et les lettres au XIII^e siècle. Le Roman de la Rose*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1947
- PATCH, Howard Rollin, *The Goddess Fortuna in Mediaeval Literature*, Cambridge, Harvard University Press, 1927
- PATTERSON, Lee, *Chaucer and the Subject of History*, Madison, University of Wisconsin, 1991
- PELLEGRIN, Elisabeth, *Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France*, Padova, Anteo, 1966
- PONS, Nicole, *A l'origine des dossiers polémiques: une initiative publique ou une démarche privée?*, in *Pratiques de la culture*

Bibliographie

- écrite en France au xv^e siècle*, Actes du Colloque international du Cnrs, Paris organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche «Culture écrite du Moyen Age tardif», édités par Monique Ornato et Nicole Pons, Louvain-la-Neuve, Fidem, 1995, pp. 361-377
- , *La propagande de guerre française avant l'apparition de Jeanne d'Arc*, «*Journal des savants*», 1982, pp. 191-214
- PORRO, Pasquale, *Lex necessitatis vel contingentiae: Necessità, contingenza e provvidenza nell'universo di Tommaso d'Aquino*, «*Revue des sciences philosophiques et théologiques*», 96, 2012, pp. 401-450
- PURKIS, Helen M.C., *Chœurs chantés ou parlés dans la tragédie française au xvi^e siècle?*, «*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*», XXII, 1960, pp. 294-301
- QUAGLIO, Antonio Enzo, *Scienza e mito nel Boccaccio*, Padova, Liviana, 1967
- Le registre de prêt de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne [1402-1536]*, «*Diarium Bibliothecae Sorbonae*», Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3323, éd. et annoté par J. Viellard, avec la collab. de M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, Cnrs, 2000
- ROCHEBOUET, Anne, *Une «confusion» graphique fonctionnelle? Sur la transcription du «u» et du «n» dans les textes en ancien et moyen français*, «*Scriptorium*», 63 (2009), pp. 206-219
- RODRÍGUEZ-SOMOLINOS, Amalia, «*C'est mon, ce avez mon, ce ne fist mon*» en ancien français: modalisation assertive et confirmation, in *A la quête du sens. Etudes littéraires, historiques et linguistique en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, textes réunis par C. Guillot, S. Heiden, S. Prévost, Lyon, Ens Éditions, 2006, pp. 217-230
- ROQUES, Gilles, *Parler d'Autre Martin*, «*Travaux de linguistique et de philologie*», XXXVII, 1999, pp. 109-122
- ROTH, Oskar, *Studien zum «Estrif de Fortune et Vertu» des Martin Le Franc*, Bern, 1970

Introduction

- ROUSSE, Michel, *Pathelin ou la fourberie en question*, in *Maistre Pierre Pathelin. Lectures et contextes*, textes réunis par D. Hue et D. Smith, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000
- RUNNALLS, Graham A., *Monologues, dialogues et versification dans le «Mystère de Judith et Holofernés»*, in *L'économie du dialogue dans l'ancien théâtre européen*, Actes de la première rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1995, réunis par J.-P. Bordier, Paris, Champion, 1999, pp. 115-139
- , *Towards a typology of medieval french play manuscripts*, in *The Editor and the Text*, ed. by P.E. Bennett and Gr.A. Runnalls, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1990, pp. 96-113
- SCHMITT, Ch.B. and KNOX, D., *Pseudo-Aristoteles latinus. A Guide to Latin works falsely attributed to Aristotle before 1500*, London, 1985
- SEGRE, Cesare, *Le forme et le tradizioni didattiche*, in *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters (G.R.L.M.A.)*, dir. H.R. Jauss, vol. VI, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, t. I, Heidelberg, Winter Verlag, 1968, pp. 58-145
- SICILIANO, Italo, *François Villon et les thèmes poétiques du Moyen Age*, Paris, Colin, 1967²
- SIMONE, Franco, *Giovanni Boccaccio "fabbro" della sua prima fortuna francese*, Firenze, Olschki, 1971
- SMALLEY, Beryl, *Robert Holcot, O.P.*, «Archivum fratrum praedicatorum», XXVI, 1956, pp. 5-97
- SMITH, Darwin, *Devenir historien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012
- , *Les manuscrits "de théâtre". Introduction codicologique à des manuscrits qui n'existent pas*, «Gazette du livre médiéval», n° 33, 1998, pp. 1-10
- , *Plaidoyer pour l'étude des plis: Codex, mise en page, transport et rangement*, «Gazette du livre médiéval», n° 42, 2003, pp. 1-15
- SMITH, Florence A., *Laurent de Premierfait's French version of the «De casibus virorum illustrium»*, with some notes on its influence in France, «Revue de Littérature Comparée», XIV, 1934, pp. 512-526

Bibliographie

- SPEER, Andreas, *Divine Government and Human Freedom, in Fate, Providence and Moral Responsibility in Ancient, Medieval and Early Modern Thought. Studies in Honour of Carlos Steel*, Leuven, Peeters, 2014, pp. 517-537
- STRUBEL, Armand, «*Grant senefiance a*»: *Allégorie et littérature au Moyen Age*, Paris, Champion, 2002
- , *La Rose, Renart et le Graal. La littérature allégorique en France au XIII^e siècle*, Paris, 1989
- TEEUWEN, Mariken, *The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 2003
- Il tema della fortuna nella letteratura francese e italiana del Rinascimento. Studi in memoria di Enzo Giudici*, Firenze, Olshki, 1990
- TERVARENT, Guy de, *Attributs et symboles dans l'art profane. Dictionnaire d'un langage perdu, 1450-1600*, Genève, Droz, 1997
- TESNIÈRE, Marie-Hélène, «*Lectures illustrées*» de Boccace, en France, au XV^e siècle. *Les manuscrits français du «De casibus virorum illustrium» dans les bibliothèques parisiennes*, in Vitore Branca et al., *Boccaccio visualizzato*, IV, «*Studi sul Boccaccio*», 18, 1989, pp. 175-280
- THIRY, Claude, *Débats et moralités dans la littérature française du XV^e siècle: intersection et interaction du narratif et du dramatique*, «*Le moyen français*», 19, 1986, pp. 203-244
- THIRY-STASSIN, Martine, *Quelques allusions médiévales au thème de Narcisse*, «*Marche romane*», XX, 1970, pp. 47-58
- TUCCI, Patrizio, *La lode dell'“estat moyen” nella poesia di Eustache Deschamps*, in *Lingua, cultura e testo. Miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada*, a cura di E. Galazzi e G. Bernardelli, Milano, 2003, t. II/2, pp. 1211-1225
- VERBEKE, Gerard, *Le hasard et la fortune. Réflexions d'Albert le Grand sur la doctrine d'Aristote*, «*Rivista di filosofia neo-scolastica*», LXX, 1978, pp. 29-48
- VERBOON, Annemieke R., *The Medieval Tree of Porphyry: An Organic Structure of Logic*, in *The Tree. Symbol, Allegory and*

Introduction

- Mnemonic Device in Medieval Art and Thought*, edited by P. Salonijs and A. Worm, Turnhout, Brepols, 2014
- VINGE, Louise, *The Narcissus theme in Western European literature up to the early 19th century*, Lund, Gleerups, 1967
- WEIJERS, Olga, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ). Esquisse d'une typologie*, Turnhout, Brepols, 1995
- , *La disputatio dans les facultés des arts au moyen âge*, Turnhout, Brepols, 2002
- , *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e-XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 1996
- , *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1987
- ZORZANELLO, Pietro, *Catalogo dei codici latini della Biblioteca Nazionale Marciana di Venezia*, vol. I, Trezzano, Eitmar, 1980

L'introduction et les notes s'appuient sur les données rassemblées dans mes travaux antérieurs que je reprends et corrige à l'occasion:

«*La Moralité de Fortune, Maleur, Eur, Povreté, Franc Arbitre et Destinee*». Une adaptation du *Certamen paupertatis et fortune* (Boccace, «*De casibus*», livre III)», «L'analisi linguistica e letteraria», VIII, 2000, n^{os} 1-2, pp. 355-382.

Les ballades insérées dans la «*Moralité de Fortune et Povreté*», «*Studi francesi*», XLIX, n^o 146, 2005, pp. 353-356.

Les «*autorités*» antiques dans la «*Moralité de Fortune et Povreté*», in *Le lent brassement des livres, des rites et de la vie, Mélanges offerts à James Dauphiné*, textes réunis par M. Léonard, X. Leroux et F. Roudaut, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2009, pp. 115-135.

Du récit au dialogue, du latin au français: du «Certamen paupertatis et fortune» (Boccace, «De casibus», livre III) à la «Moralité de Fortune et Povreté», in *Da un genere all'altro. Trasposizioni e*

- riscritture nella letteratura francese*, a cura di D. Dalla Valle, L. Rescia, M. Pavesio, Roma, Aracne, 2012, pp. 47-67.
- Les rondeaux et autres formes à refrain dans la «Moralité de Fortune et Povreté»*, «Studi francesi», LVII, n. 170, 2013, pp. 347-361.
- Schémas de rimes particuliers dans les octosyllabes de la «Moralité de Fortune et Povreté»*, «Studi francesi», LX, n. 179, 2016, pp. 179-192.
- «*Franc Arbitre*», un personnage de la «Moralité de Fortune et Povreté» (XV^e s.), in *Percorsi di libertà fra tardo Medioevo ed età contemporanea*, a cura di P. MERLIN - F. PANERO, Cherasco, Centro internazionale di studi sugli insediamenti medievali, 2017, pp. 49-58.

Annexe 1 – Contenu: grandes sections

- vv. 1-83
Prologue, plainte de *Fortune*: les hommes ne la respectent plus
- vv. 84-123
Dialogue introductif entre *Maleur* et *Eur* sur le pouvoir de *Fortune*, leur mère: énumération de cas exemplaires de mauvaise fortune
- vv. 124-164
Fortune reprend sa plainte
- vv. 165-531
Dialogue entre *Fortune* et ses enfants: elle les charge de rétablir sa puissance sur le monde
- vv. 532-561
Povreté entre en scène en chantant une ballade sur sa propre valeur
- vv. 562-709
Dialogue entre *Povreté* et *Franc Arbitre*: éloge des vertus de la première
- vv. 710-820
Dialogue entre tous les personnages en scène: *Fortune* et *Povreté*, après quelques insultes, se reconnaissent, «présentations» de tous les personnages

Introduction

vv. 821-936

Pour montrer le pouvoir de leur mère, *Eur* et *Maleur* donnent des exemples de bonne et mauvaise fortune, auxquels *Franc Arbitre* et *Povreté* opposent la liberté de Diogène

vv. 937-1230

Débat philosophique: pour prouver sa puissance *Fortune* recourt à l'autorité d'Aristote, Sénèque, Boèce... autorités retournées par *Povreté* et *Franc Arbitre*

vv. 1231-1459

Altercation, menaces et insultes, puis lutte. *Fortune*, vaincue par *Povreté*, est obligée d'accepter les conditions que cette dernière pose: *Maleur* sera attaché à un poteau

vv. 1460-1487

Lamentations de *Eur* et *Maleur*

vv. 1488-1569

Fortune demande à ses enfants d'être ses avocats. Débat juridique: d'après le *Digeste* une femme ne peut pas dicter la loi

vv. 1570-2184

Destinee intervient contre *Povreté*, suite du débat entre *Destinee*, *Franc Arbitre* et *Povreté*, cette dernière l'emporte

vv. 2185-2225

Maleur est attaché à un poteau par *Franc Arbitre*

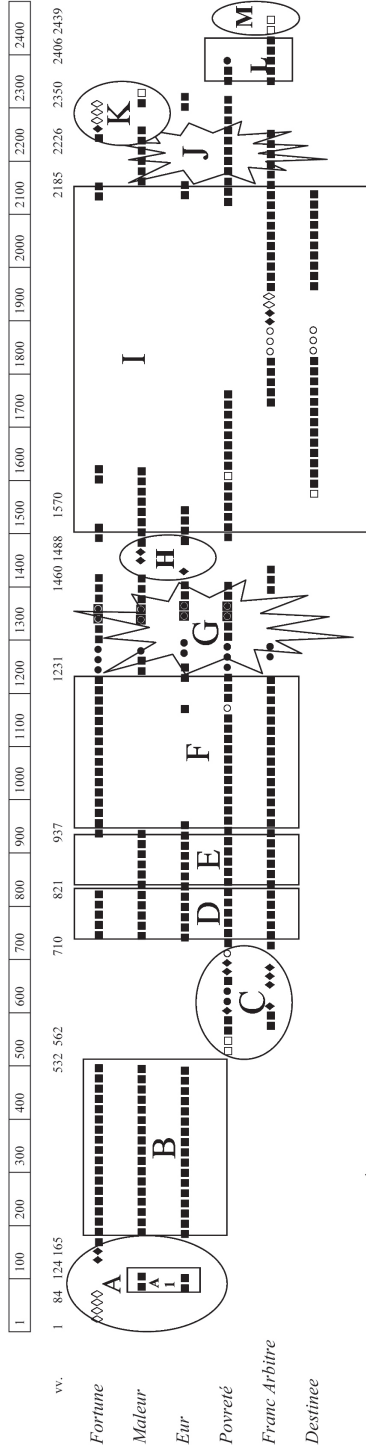
vv. 2226-2349

Plaintes de *Fortune* et *Maleur*

vv. 2350-2439

Conclusion désabusée par *Povreté* et *Franc Arbitre*: un pape ou un cardinal viendra bientôt délivrer *Maleur*. Ballade finale par *Franc Arbitre*: exhortation à ne jamais délivrer *Maleur*

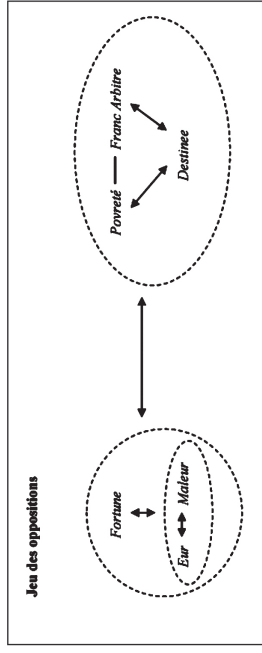
Annexe 2 – Occupation de la scène



- A : plainte introductive (A' : exemples de mauvaise fortune)
 B : dialogue entre *Fortune* et ses enfants (qui se disputent)
 C : entrée en scène de *Povreté* et *Franc Arbitre*
 D : « présentations »
 E : exemples de bonne et mauvaise fortune
 F : débat philosophique
 G : altercation, lutte
 H : lamentation de *Maleur* et *Eur* sur *Fortune*
 I : débat juridique, puis philosophique
 J : *Maleur* est attaché
 K : plaintes de *Fortune* et *Maleur*
 L : réflexions de *Povreté* et *Franc Arbitre*
 M : ballade conclusive



□ décasyllabes ■ octosyllabes ○ heptasyllabes ● pentasyllabes ◇ strophes anisométriques avec décasyllabes ◆ strophes anisométriques sans décasyllabes ■ enchaînement de vers différents



Texte

	Së Orpheüs par chanter en sa lire	→
	eust moderé la grant rigueur et l'ire	
	de Jupiter qui vould le cieux concquerre,	
	Promotheüs eust eu cause de rire	
5	car Neptunus n'eust point venu occire	
	le gendre humain qu'il tenoit fait de terre,	
	oquel ce fut une terrible guerre	↓
	quant Eolus qui tient les vens en scerre	
	transmist Notus qui l'air trouble et empire.	
10	Cliopieus y sont venus grant erre	
	qui ont forgié la fouldre et le tonnerre	
	pour consommer mon regne et mon empire.	
	O precellente facture,	↓
	precieuse creature,	
15	hault chief d[e] uevre ¹ de Nature,	↓
	peuple de jadis,	
	gracieuse pourtraiture	
	portant de Dieu la figure,	↓
	figuree par droicture	
20	au biau paradeis,	
	oncques en fais në en dis	
	à mes loix ne contredis	
	pour quelque adversité dure.	
	Trop perdis quant te perdis,	
25	car tes hoirs sont arrudis	
	cent foys plus que je ne dis,	
	par quoy grant tristesse endure. //	
f. 2v	Ce grant exil dont j'ay fait mencion	↓→
	seurveint ^{*2} jadis par la commocion	
30	des grans Tytans que Vulcan expira.	
	Mais Jupiter, pour reparacion	

¹ Le mot est de lecture difficile.

² Ms.: *seurmint*.

Moralité

- du gendre humain, sauver³ Deucalion
en une nef et sa femme Pirra
à Themys vout, laquelle conspira
35 que des hommes, pour lesquelz souspira,
de pierre fit la renovacion.
Lors Mynerve vie leur inspira,
mais grandement son ouvraige empira
car ce sont corps de dure impression. ↓→
- 40 Ceste lignee⁴ malduicte,
de dure pierre produicte,
mal conduite,
par sa folle outrecuidance
fut pervertie et seduicte
45 et tellement introduicte
et induicte
qu'elle oublia ma puissance
et vouloit par arrogance ↓
et bonbance,
50 à quoy elle estoit instruicte,
regenter à sa plaisance.
Par quoy j'ay par inconstance
la substance
de maint gasté et destruicte. //
- f. 3r 55 Tantost après s'est Vulcains rengié
et les hommes de dur fer a forgié,
qui matiere est bien rude et imporctune.
Mon bruit, mon los ont si fort lesdangié
qu'à moy servir ung chacun d'eux repugne
60 et toutefois je, qui ay nom⁵ Fortune,
ce que contient l'espere de la lune
tiens soubz ma main soumis et chalugié. ↓

³ Lecture incertaine. L'abréviation finale *er* a sans doute été surchargée par un *s* (*sauvs?*) peut être dans le but de corriger en *sains*, mais il reste un jambage de trop.

⁴ Ms.: *lignes*.

⁵ Ms.: *mon* (cf. v. 221: *je, qui suis nommee Fortune*); cf. *supra*, p. CLIII.

Texte

65 Cil est bien fol qui mon pouair impugne,
quant estre puis diverse ou oportune
à tous humains: ce droit m'est adjudgé.

Fault il que j'endure ↓
de la gent qui dure
dure,
70 plus [que] rien qui puisse durer?
Contre moy murmure,
contre moy percure!
Cure
leur couvendra procurer
affin que l'en puist⁶ cure -
75 purer,
s'orgueil et malice impure.
Et pour leur donner trempure
pure,
80 et les du tout rapurer,
ilz sentiront ma pressure
avecquë une morsure ↓
sure
pour leur cueurs admesurer. //

f. 3v

Maleur
85 *Comme peult la langue durer*
à Fortune vostre regente!
Ses gens du temps passé lamente
et d'eux tel pitié luy remort
qu'il semble que chacun soit mort.
Je ne soy dont cecy vous vient.

Eur
90 Says tu de qui il me souvient? ↓

Maleur
De qui?

⁶ Peut-être pour *puisse*, dissyllabe, plus probablement il faut intervertir *cure* et *purer*, cf. *supra*, p. CXV.

Moralité

Eur

De la fille à Jepté, →
qui plura sa virginité
devant son immolacion.

Maleur

95 Mais de la lamentacion →
que fist la royne [de] Dido
quant, pour complaire à Cupido,
ses jours fina pour son amy.

Eur

100 Mais des plainctes de Noemy →
quant son mary et ses deux filz
furent par la mort desconfiz
dont Ruth^{*7} mout se desconforta. ↓

Maleur

Mais de l'ennuy que Eco^{*8} porta ↓→
pour Narcisus qu'Amours pugny.

Eur

105 Mais des cris Jhesus avany →
qui fist prenosticacion →
de la grande destruction ↓
de Jherusalem la cité
com[me] Josephus a recité →
en l'*Antiquité judayque*. //

f. 4r

Maleur

110 Mais des plainctes que Ovide explique: →
que les seurs de Menon⁹ le bel
furent jadis sur son tombel,

⁷ Ms.: lecture incertaine. Le copiste semble n'avoir pas compris le nom: la dernière lettre est remplacée par deux jambages surmontés d'un tilde.

⁸ Ms.: *Ero*.

⁹ Memnon. Dans l'*Ovide moralisé* «les manuscrits écrivent Memmon, Memnon, Mennon» (éd. cit., t. IV, p. 423).

Texte

quant par pleurs se sont muees;
qu'en oysiaux furent transmuees
115 par la volenté du grant dieu;
et viennent honnourer le lieu
chacun an où il fut tué.

Eur

Voyre ou des plaincte Josué →
que fist le peuple de Judee.

Maleur

120 Mais des grans regrés de Medee →
qu'elle fist pour le biau Jason,
quant, depuis qu'il ot la toison,
pour ung aultre l'abandonna.

Fortune

125 Depuis que Socraté regna, →
qui si grant guerre me mena
que de tous poins il contempna
ma dignité,
car raison sur luy domina,
130 qui ses appetilz reffrena
et ses meurs proporcionna
en equité,
ne fus en tel perplexité;
car combien qu'il fut agicté
de mainte dure adversité,
135 que luy donna

Maleur, par sa diversité,
tout print en equaminité¹⁰,
desprisant ma mobilité;
n'oncques ung seul mot n'en sonna //
f. 4v 140 s'abondance et grant excellence ↓
de pastience; ↓
que je n'apreuve point science ↓

¹⁰ Pour *equanimité*.

Moralité

de Job qu'on veult tant extoller,
la tres parfaicte experience
145 d'obedience →
d'Abraham qui sans resistance
voulut Ysac¹¹ son filz immoler,
et maint qu'on pourroit recoler,
que desoler
150 cuidoye pour moy consoler,
et n'ay sceu vaincre leur constance,
ne m'ont point tant sceu adoler, ↓
ne aroller,
que ceulx de present qui voler
155 cuident par dessus ma puissance;
et pour tant de plaindre ne cesse,
car mon cueur est si fort en presse ↓
et si plain d'ire,
que je suis contrainte de dire
160 le tresgrant couroult qui m'opresse.
Compagnie me fault expresse,
car je desire
trouver à qui je me desyre
et qui me donne au cueur le<e>sse.
165 Bon Heur!

Eur

Me vecy, ma princesse, →↓
se vous avés de moy beso<i>ng¹².

Fortune

Maleur?

Maleur //

f. 5r

Que vous plaist, ma maistresse? ↓

¹¹ *Ysaac*, ici dissyllabe.

¹² Je corrige car à la rime la graphie *-oing*, *-oins*, *-oint* est constante par ailleurs, cf. *supra*, p. CLXXXI.

Texte

Fortune

Où es tu?

Maleur

Je ne suis pas loing.

Fortune

170	Mes enfans, je suis en grant soing d'une chose que vous diray, car je vous promets que d'ire ay plus qu'on ne sçauroit exprimer. J'ay veu qu'on me souloit amer et avoir en grant reverence:	↓ ↓ ↓
175	par tout de ça et de là la mer je regnoye en preeminence, d'onneur et de magnificence mon royaulme estoit decoré.	↓

Maleur

180	Je cuide moy, comme je pence, que ce fust en l'aage doré.	→
-----	--	---

Fortune

185	Il est vray, ce fut Saturnus qui le scecle ainsy disposa, et puis Jupiter et Venus, qui l'or en argent transposa. Je ne say comment il osa, car maint philosophe et regent du tout à mes loix s'oposa.	
-----	--	--

Maleur

Ce fut donc en l'aage d'argent.

Fortune //

f. 5v	Tu parles de bonne memore!	↓
190	Or est venu l'aage d'arrain où l'on philosopha encore et vault pis que le primerain,	↓

Moralité

et puis est venu au desrain
l'aage de fer en qui nous*¹³ sommes
195 où je voy regner tout à plain
la grant rebellion des hommes. ↓

Eur

Vous ne vous en debvés pas plaindre,
Fortune, soulz correcion,
car chacun tent de vous actaindre
200 pour venir à perfection.
Vous ne vez personne restraindre
d'appeter dominacion,
chacun veult aux grans cours remaindre
dessoubz vostre protection. ↓

Fortune

205 Je suis aux hommes à plaisance
quant j'acroyz leur prosperité:
ilz magnifient ma puissance,
mon regnom et ma dignité; ↓
mais ceste joieuse aliance
210 n'est point de grant prolixité,
car il n'ont de moy souvenance
quant ilz sont au plus hault monté.

Eur

Mais vous estes tousjours exquise,
plus cent foys qu'au temps ancien.
215 Chacun a vostre sente quise
pour parvenir à ung grant bien. ↓
De tout le monde estes requise //
f. 6r et vous sert on sur toute rien.
220 Se chacun donc ainsi vous prise,
chacun vous ayme, il s'ensuit bien.

¹³ Ms.: *vous*.

Texte

Fortune

Je, qui suis nommee Fortune ↓
de ma droycte proprieté,
Eur ou Maleur ne me repugne,
je les tiens en communauté.
225 Quant je prens des parties l'une,
comme Eur, j'ay bien societé,
mais à Maleur chacun repugne,
quant je le tiens à mon costé.

Eur

Ung philosophë en *Metherres*¹⁴ →
230 dit que chacun fuit son contraire.
On le voyt par raisons notoires
du feu que l'eaue fait rectraire.
L'en ne treuve en nulles histores
que Maleur saiche nul bien faire
235 et se tout homme le fuit ores,
pour cela que peult il mesfaire.

Fortune

Il y a singularité →
en vostre generacion,
car l'un et l'aultre ay enffanté
240 sans quelque preposicion,
pour quoy est Maleur exempté
qu'il n'ayt sa juridicion.

Eur

J'ay difference positive,
c'est bon, donc je suis dit bon Heur,
245 et mon frere la privative, //
f. 6v c'est mal, donc il est dit Maleur.
Se bonté est suppelative
et que malice soit myneur,
j'ay dessus luy prerogative,
250 car au plus digne est deu l'onneur. ↑

¹⁴ Voir *supra*, p. CC.

Moralité

Fortune

Se comparacion est faicte
entre especes dessoubz ung gendre,
l'une se treuve plus parfaicte
aucuneffoys, et l'aultre mendre;
255 mais se l'une est, l'aultre est retraits:
l'une n'est point plus imparfaicte
de l'aultre, il est bon à entendre.

Eur

Je ne say bonnement comprendre,
n'entendre vostre evasion.

Fortune

260 C'est la droite solucion,
mon filz, il te doit bien souffire,
regarde en l'arbe de Prophire
pour voyr se je dy vray ou non. ↓→
Ou, s'il ne te souffit, venon,
265 après ces raisons de logique
et¹⁵ ung argument poli<ti>cque,
pour elucider la mactiere:
se je suis bonne et vraye mere
et bon Eur eslieve en valeur,
270 auxi doy je faire Maleur
sans quelque mespris ne reprove.

Eur

Je le nye.

Fortune //

f. 7r

Je le te preuve.
Vous estes soubz moy mes deux mains ↓
qui distribués aux humains
275 ce qui est en ma potesté.
Bon Eur est au destre costé,

¹⁵ En corrigeant *et* en *en* le sens serait meilleur, mais l'expression «venir pour + inf.» est attestée (DMF s.v. I.A.1).

Texte

Maleur est au costé senestre,
pour ce que de luy ne peult naistre
sy non toute maleureté.
280 Se Maleur doncques m'est osté,
sycomme tu veulx arguër,
je ne pourray distribuer
que d'une main, c'est ton entente,
et ainsi demeure impotente,
285 qui est encontre l'ordonnance
qu'à princesse est deue puissance.
Ergo, doncques, Maleur me sert
comme toy : s'il sert ou desert,
que sa sengneurie conserve,
290 et que non plus je ne l'asserve
que sa personne a deservy.
Se tu es doncques bien servy
de gens ta grace desservans,
soubz luy, qui le puissent servir
295 et sa grace auxi desservir,
si aura, car Raison l'ordonne.
Pourtant vueil je que sa personne
comme toy ayt prepositure
sus la monarchale facture
300 et que chacun luy face honneur. //

→

↓
↓

f. 7v

Maleur

On m'appellera monseigneur
puisque ma mere l'a empris,
mais pour acquerir los et pris
il est force que je m'extolle.

↑

305

Eur

Nostre Dame ! Quel apostolle
pour gouverner une cité !

Maleur

Je l'ay assés exercité,
il y pert bien par mes romans.

↓

Moralité

Eur

310 Voyre de regenter gormans
pres ung feu en rotissant trippes ! ↓

Maleur

À quoy le voys tu ? ↓

Eur

À tes lippes,
qui sont brulees davantaige.

Maleur

Il est tant corrochié qu'il enrage ↓+
qu'il a sentence contre luy.
315 May¹⁶, je feray diable bouilly ↑
puis que j'auray puissance telle
qu'elle dit.

Eur

Tu la feras belle ! ↑
Il est bon à voyr à ton nez ! ↑
Les gens seront bien gouvernés
320 qui seront en ta sauve garde ! //

f. 8r

Maleur

Par le sang Dieu, ilz n'auront garde
de personne qui leur puist nuyre,
car j'ay tiltres qui me font bruyre
comme mouche en ung pot de cuyvre, ↑
325 par quoy provision de vivre¹⁷
puis donner à mes serviteurs :
je les feray tous senateurs,
capitaines ou gros marchans,
grans chanoynes.

¹⁶ Pour *moi*, à moins qu'il ne s'agisse de *mais* intensif.

¹⁷ Il faudrait peut-être un pluriel, mais la rime conditionne la graphie.

Texte

Eur

330 Voyre ou meschans,
gros paillars de gaïges cassés. ↑

Maleur

J'ay des seigneuries assés
pour gens haultement pourveoir. ↓

Eur

Pour Dieu, faictes les nous savoir
à celle fin qu'on se humilie. ↓

Maleur

335 Tout premier, j'ay Merancolie, →
Douleur, Tristesse en general
dessoubz mon timbre imperial,
et, à cause de propriété

340 de mon empire et dignité, ↓
j'ay ung royaulme à ma puissance
qui se nomme Desesperance.

345 Je suis duc de Desconfiture,
conte¹⁸ d'Anuy et de Soucy,
marquis de Mal Empire aussi,
seigneur de Travaulx et de Paines. ↓

Eur // ↓

f. 8v Et tes fortes fievres cartaines
pour mectre avec tes seigneuries ?

Maleur

350 J'ay mes belles chanoineries
pour pourveoir ceulx de ma chapelle :
je donne en yver quant il gelle
le doyenné de Morfonture
et les prebendes de Froydure
dedens l'église de Froys Vaulx.

¹⁸ Pour *comte*; on peut lire aussi *toute*, voir *supra*, p. CC.

Moralité

355 J'ay, pour mes chantres principaulx,
comme ma teneur et ma contre,
la prevosté de Mal<e> Contre¹⁹. ↓
Je donne auxi Faulte d'Argent,
ung benefice bel et gent, ↓
qui vault en distribucions
360 paines et tribulacions.
Toutes offices departons,
comme de Poings et de Bastons, ↓
par beau previllege paten,
et les prebendes de Va t'en
365 qui sont en ma collacion.

Fortune

Laissés ceste altercacion
car de vos noyses me lassés, ↓
mes enffans, vous avés assés
mès que mon vouloir s'acomplisse,
370 et affin qu'on vous obaÿsse,
com²⁰ je feray la main tenant,
je vous merray voir maintenant ↓
ma roe : Diaciniés, →
Diarodos, Dyarommés,
375 Loriston et Lexandrinos, // ↓
avecques Dyaripheos,
f. 9r qui sont mes pays anciens.

Eur

VeZ là droys mos à tuer chiens ↑
ou pour faire dancier les chievres. ↑

Maleur

380 Ilz sont bons à garir de fievres,
oncques mès je n'ouÿ telz termes. ↓

¹⁹ Le copiste avait commencé par écrire *Mal ento*, entraîné sans doute par le mot *Malencontre*, mais il s'est ravisé et, après avoir biffé les quatre dernières lettres, il a rajouté séparément *contre*.

²⁰ Mot difficilement lisible à cause d'un défaut du support.

Moralité

410 Plin<i>us²³ en fait mencion
et dit qu'en chacune des deux
y a grans geans moustrueux,
abhominables et infames,
qui menguënt hommes et femmes
si tost qu'il les treuvé²⁴ à point.

Maleur

415 Par le sang Dieu ! Je n'yray point
car je paieraie²⁵ le passage.

Fortune

420 Maleur, mon filz, tu n'es pas sage. ↓
C'est tout le plus beau de ton regne, ↓
car le peuple qui droit là regne
dès sa droicte nativité
est subget à maleureté
et à tousjours vivre en desroy.

Maleur

Et filz estranglerent leur roy, →
ces geans ainsi grans que troys ↓
guepars.

Eur

425 May tu eschapperoies ↓
pour ung homme de ton pays.

Maleur

Il n'est point roy qui est haÿs →↑
ou qui est de ces²⁶ gens douteux.

²³ Ms.: *Plinus* ou *Pluius* : cinq jambages avec un ictus rajouté après coup sur le quatrième.

²⁴ Il s'agit bien d'un pluriel, même s'il n'est pas matérialisé, autrement il devrait y avoir élision.

²⁵ Trisyllabe, voir *supra*, p. CLXXVII.

²⁶ Sans doute pour *ses*, voir la note à la traduction.

Texte

Fortune //

f. 10r

430

Enffans, vous estes immortieulx,
jay²⁷ de rien doubteulx ne soiés,
et s'aultrement vous le croiés,
je dis que vous n'estes pas sages.

Maleur

J'aymasse mieulx pour tous potages,
ma mere, que ja n'y entrasse.

↑

Fortune

435

440

Rien, rien ! Il convient qu'il se face,
encore, c'il estoit possible
que la terre fut divisible
et qu'on peult voir du pol Artique
de droit point jusqu'en l'Entartique,
ou mains²⁸, jusques en son sentre,
je vous moustreroyes en son ventre
des choses bien especiales,
car là se sont les minerales
et les grans secretz de Nature.

↓

Maleur

445

Il est bien fol qui s'avanture
d'aller en terre où n'y voit goutte
et de tous ceux que l'en y boute
jamais ung tout seul n'en revient.

↓

↑

↓

Fortune

450

f. 10v

C'est assés parlé : il convient
parachever nostre entreprise,
et à celle fin qu'on nous prise,
et qu'en grant honneur et en gloire
obtenons triumphe et victoire, //
par ordonnance belle et bonne
et là sera mise ma bourne

²⁷ Pour *ja*, cf. *supra*, p. CLI.

²⁸ Pour *moins* dissyllabe (*moiens*), voir *supra*, p. CLI.

Moralité

455 qui est en tous pays requise,
et sera d'une part assise
jouxte la mer Octeanom,
en signifiant que mon nom
est exaulcié jusques à là. ↓

Maleur

460 Je crays qu'oncques homs n'y alla,
ne sus chevaulx, ne sus mullés,
qui retournast.

Fortune

Et Herculés, ↓→
fut il point jusqu'à ces passages ? ↓
Il y fut planter troys ymages
comme nous raconte Haly. ↓
465 Serai-ge donc mendre de luy ↓
que ma bourne auxi n'y soit mise ? ↓

Eur

Vous faictes une grant emprise,
mès je vous suyvray se je puis.

Fortune

470 Vous savés *quod in arduis* →
semper refulget fortuna.
Celuy qui bonne fortune a
il acquiert par choses ardues,
difficiles et chier vendues,
475 car je reluys en tieulx actez²⁹.

Maleur

J'entens assés bien le procès :
bien sans paine est fort à trouver. // ↑

²⁹ Pour *accez*: «attaque, assaut, offensive» (DMF II.B).

Texte

f. 11r

Fortune

Pourtant se fault il esprouver :
480 ma malle port[e]ras sur les champs
pour distribuer aux meschans
les baguettes que j[e] y ay mis.

Eur

C'est pour donner à vos amys :
tousjours leur estes vous courtoise.

Maleur

485 A ! Saint sang Dieu, qu'elle poise ! -
Je cray qu'elle me confondra. →
Se garde de moy qui voudra,
je porte la malle Fortune
de qui jamais bien ne fault.
Se garde de moy qui voudra !

Eur

490 Je porteray, il le faudra,
la bonne à qui nul ne repugne.

Maleur

495 Se garde de moy qui voudra,
je porte la malle Fortune,
mais ce n'est point chose oportune,
ce m'est advis, ne bien honneste
de porter cecy sur ma teste.
Je dusse avoir gens et chevaulx
et harnois bien especiaux ↓
comme ung roy ou comme ung thetrarcque.

Fortune //

f. 11v 500

As tu point veu François Petrarque ↓
→ en son *Remede* où il recite
non plus que nul ne se delicte
à mengier par bouche estrangiere ↑
ne de recevoir la lumiere
505 par l'ueil quil ne soit jamais sien ? ↓

Moralité

Ainsi ne doys trouver moyen
de cheminer par piés d'aultruy. ↓↑

Maleur

510 Par saint Jehan³⁰, se n'est pas mon cry,
n'à ces dis point ne me consens :
boire ou gouster se sont deux sens
qui ne s'excercent nullement
sinon par leur propre instrument,
515 mais aler se peult trop bien querre
diversement par mer, par terre,
comme sur chevaux, sur litieres,
et par plusieurs aultres magnieres
que point à present ne repete.
Si vous nye vostre poete,
car onc à mon gre n'en parla.

Fortune

520 Si vous fault il passer par là,
ja n'y fault jouer de ne ago. →

Maleur

C'est sic volo sic jubeo,
nous sommes tres bien gouvernés. ↓

Fortune

525 Sus, sus, cheminés, <c>heminés,
et ne vous plaingnés point encore ! //

f. 12r

Maleur

Ne vous semble il point temps de boire ?
Fortune, vous estes trop rouge.
Maudit soye³¹ se je me bouge
que je n'aye arousé ma forge. ↓
↑

³⁰ Lecture incertaine (*Jeh?* avec une barre d'abréviation), monosyllabe.

³¹ La graphie est ambiguë : *soy e*.

Texte

Eur

530 Il fait si tres sec en ma gorge
qu'il m'est donc advis qu'elle m'arde.

Povreté

Quant mon estat considere et regarde, →
exempte suis de grant subgection,
car j'aperchois que je n'ay en ma garde
535 or, nē argent, ne grant possession.

Ma pensee n'a nulle admixtion
aux biens mondains pour parent nē affin ;
l'entendement demeure cler et fin,
lequel se mest en tel subtilityté
540 qu'il peult monter jusqu'au trosne divin
pour contempler la sainte Trinité.

Je ne crains point que Fortune me da<rde>³² ↓→
pour faire en moy quelque mutacion, ↓
ne que mes biens ne ma chevance esparte³³

545 car point ne suis en sa correcion,
ne ceux qui sont de ma vocacion,
car ilz treuvent le bon et seur chem<in> ↓
de Jhesucrist, comme saint Augustin →

550 qui, en esperit fulsy de povreté,
fut eslevé jusqu'au ciel cristalin
pour contempler la saint<e> Trinité. //

f. 12v Povreté suy qui jamais ne retarde ↓
à excercer bonne operacion.

555 De cent perilz et dangiers l'omme garde ↓
quant il se mest soubz ma protection. →
Saint François vy dedens ma mansion
Jhesus en crois, quatre ans devant sa fin,
en espece d'un ardant seraphin

³² La fin du mot a été coupée lors du rognage des feuillets pour la reliure (comme au v. 547).

³³ Dans les trois strophes de la ballade la rime est en *-arde*, la graphie est sans doute due à la négligence du copiste.

Moralité

560 qui l'enflamma de si grant charité
qu'³⁴ fut tousjours de plus en plus enclin ↓
pour contempler la sainte Trinité.

Esse rien donc de povreté,
veu le cas que je vous propose,
Franc Arbitre ?

Franc Arbitre

565 C'est quelque chose. ↓
À moy tous estas sont plaisans,
mais, se vous avés des nuysans,
pour bien confermer tous vos poins,
il faudroit avoir des tesmoings
car non³⁵ de povreté mal sonne
570 à l'oreille d'une personne ↓
qui n'a point apris d'avoir paine.

Povreté

575 La ville partout en est plaine.
Primierement tu peulx voir comme
Adan, qui fust le premier homme,
eust en son temps vraye³⁶ povreté.
Luy fust il point dit et noté
de la bouche du createur :
in sudore, en la sueur,
de ton viaire te fault querre //
f. 13r 580 ton pain se tu veulx vivre en terre ?
Si fait bien *Genesis primo*. →
N'a tu point *Thobie quinto* →
*ubi*³⁷ *Anna sic dicebat*
paupertas sufficiebat
585 *nobis*, qui vault autant à dire :

³⁴ Pour *qu'il*.

³⁵ Pour *nom*.

³⁶ Monosyllabe.

³⁷ Ms.: *Vibi*. On pourrait donc lire aussi «V (répétition de la référence du vers précédant) *ibi*».

Texte

povreté nous devoit souffire ↓
car l'estat est plaisant aussy.
Tu as *Eclesiasticy*
590 *undecimo*, se le notas,
quod paupertas et honestas
a Deo sunt : dit l'Escripture
que povreté honneste et pure
vient du grant Dieu qui tout dispose.

Franc Arbitre

605 C'est de povreté plus grant chose
cent foys que l'en ne penseroit.

Povreté

Qui mon hostel visiteroit ↓
et sercheroit bien hault et bas,
on y trouveroit plus d'esbas,
600 plus de joye et plus de liesse
qu'en la grant maison de Richesse.

Car, comme recite Valere, ↓→
je semble par dehors austere ↓
et de grant admiracion,
mais toute consolacion
605 dessoubz ma couverture habite. ↓
De Richesse c'est l'opposite :
elle est reluisant par dehors
par replendisseurs de tresors, //
f. 13v 610 mais par dedens elle est ramplie
de paine et de melencollie,
de cure, de soing, de soucy
et de tristesse.

Franc Arbitre

Il est ainsy :
qui à richesse s'adonne
615 son createur habandonne,
car avarice l'estonne
qui jour et nuyt luy sermonne

Moralité

que tousjours amasse.
Mais povreté necte ordonne ↓
la bonne, simple personne ↓
620 à recevoir la couronne
de gloire parfaite et bonne
par estat de grace.

Avarice casse, ↓
625 car jamais n'est lasse
que l'omme n'entasse
en bourse ou en tasse
sans regarder qui luy donne.

Tant à mains despasse, ↓
630 plus voit qu'il se passe,
tant plus se compasse
d'assembler grant masse :
ainsy n'y a fin ne bourne. ↓

Povreté

Gens de tel mesrien
635 jamais n'auront bien.
Plus ont, plus desirent,
f. 14r toujours tirent, tirent, //
et n'ont nul demain.
Ilz mourront de fain
640 emprés leur finance. ↓
Nul d'eulx n'a plaisance
de rien qu'il joÿsse.
Le feu d'avarice
645 les art et consomme ↓
tousjours somme à somme
pour venir au bout
et jamais n'ont tout.
Helas ! S'ilz lisoyent
et bien regardoient
Deuteronomii : →

650 *si unus de fratribus a paupertate*
venerit, non odurabit cor tuum, ↓

Texte

*ne contrabes manum sed aperies eam
pauperi et dabis ei mutuum quo
eum indigere prospexeris,*

655 contre ung povre amy ↓
 ne s'endurceroient,
 ne ja ne clorroient
 envers eux leurs mains,
660 des dons luy donnoient
 et si luy seroient
 courtoys et humains.

Franc Arbitre
Vous vous plainnés ?

Povreté

665 Dea³⁸, je me plains.
 Non pas que je soye à malaise
 ou que mon estat me desplaie. ↓
f. 14v Ce ne seroit pas sience. //
 J'ay ma belle pascience
 et paix en ma conscience.
 Quel estat, quel ?

Franc Arbitre
Bon.

670 *Povreté*
 J'ay Justice, j'ay Prudence,
 Charité et Sapience
 et Soufissance en presence.
 Il n'en fault plus.

Franc Arbitre
Non.

³⁸ Monosyllabe.

Texte

f. 15v

700

Mes gens sont tousjours joyeux,
de rien ne sont curieux,
fors de la vie eternelle.

Depuis l'eure que vis eulx
je ne les vis envieulx
sur creature mortelle.

705

Dame Paix la bonne et belle
est tousjours avecquez eulx,
qui mainte chansson nouvelle
leur fait dire deulx et deulx :
est il telle vie, telle ?

Fortune

710

Maiz qui est ceste damoiselle
qui ci en l'oreille nous chante
et est tant povre et tant meschante
que j'ay grant orreur de la voir ?

Eur

Qui est elle ?

Maleur

715

Il le fault savoir
ou ce seroit pour nous grant honte. →
Quoy ! Il semble, qui oyt son conte,
qu'autant luy soit des morfondus
et des res comme des tondus. →
Son parler m'estonne et affolle.

Fortune

720

Passons oultre, c'est une folle.

Povreté

725

C'est une folle, ton langaige !
Ce moustre que tu n'ez pas saige : ↓
de fol juge sentence bresve.
Se je di chose qui te gresve,
arguë contre ma parolle. //

Moralité

f. 16r

Fortune

Passons oultre, c'est une folle.

Povreté

Voire toy, selon mon advis.
Bien sçay qu'onques mais ne me vis.
Or, puis que tu ne me vis oncques,
comment juges tu de moy doncques,
ai-ge dit mensonge ou frivolle ?

730

Fortune

Passons oultre, c'est une folle.
Il ne s'i fault ja arrester,
elle se peult assez vanter,
on voit bien qu'il n'y a que faire.

735

Franc Arbitre

Elle a tant qui luy doit souffire,
aultre tresor ne veult acquerre.

Povreté

J'ay plus que tous ceulx de la terre
combien qu'ilz ayent grant puissance.

↓

Eur

Quel chose as tu ?

740

Povreté

J'ay souffissance.

→

Franc Arbitre

Souffissance est ung grant avoir,
souffissance est ung haultain bien,
souffissance fait tout avoir.
Qui n'a souffissance, il n'a rien,
souffissance ront le lyen
d'avarice qui art et brule.

745

↑

Texte

Povreté

Qui a souffisance, il a tout,
il a tout qui a souffisance,
et je fais d'elle à ma plaisance,
750 plaisamment tousjours me regente,
gentement pour pou me contente. //
Contenter m'en doy, c'est raison,
f. 16v car j'ay par elle à ma maison
tout ce qui m'est neccessité.

↑

Maleur

755 Et quel est ton nom ?

Povreté

Povreté,
et n'y a homme qui le m'oste.

Eur

Le nom respond bien à la cote
qu'elle a vestu. Sang Dieu, quel gaige !

Maleur

760 Elle devrait bien estre sage,
on luy a bien moustré par poins.

↑

Fortune

Elle s'en sert à ses besoins
pour vestir contre la froidure.

Povreté

765 Vous en farssez vous, laide hure !
Virago ! Becache enfumee !
Se vous estes bien emplumee,
allez com Dedalus voller !

Eur

Mais à qui cuides tu parler ?
Malostrue ! Le sçais tu bien ?

Texte

Povreté

Es ce point le moustre à trois testes*⁴² ↓
qui se fait nommer Gereon ?

Eur

Non, non !

Franc Arbitre

790 Et c'est doncques Egeon →+
qui va t*⁴³ en mer sur les balaines ?

Povreté

795 Voire, ou c'est l'une des Seraines, →
qui sont les filles de Dorys,
par qui mains vessiauxx sont perilz ?
Neptunus par la mer les maine
et ont par dessus forme humaine
et par bas forme de poisson.

Maleur

f. 17v Quay⁴⁴ ! Vous estes de sa fachon //
plus loing que vous ne fustes oncquez.

Franc Arbitre

800 Plus loing ? Et qui est elle doncquez →
qui se moustre ainssi blanche et brune ?

Eur

Qui ell'est ?

Franc Arbitre

Voire.

⁴² Ms.: *bestes*.

⁴³ Ms.: *voit*. On pourrait corriger également en *vet* ou *voit*, mais la forme *va* (*t*) se trouve aux vv. 364, 1299, 2276.

⁴⁴ Pour *quoy*.

Moralité

Eur

C'est Fortune.

Povreté

C'est Fortune ?

Eur

Certes c'est elle.

Franc Arbitre

En ce point ?

Maleur

Voire toute telle,
il n'y fault adjouster ne mestre.

Fortune

805

Vous me devriez bien congnoistre
à mes⁴⁵ grans tours triumphans. -

Franc Arbitre

Qui sont ces deulx cy ?

Fortune

Mes enfans,
que j'aime d'amour cordialle.

Povreté

Que porte cestui cy ?

Fortune

810

Ma malle ↓
où il y a, je te prometz,
de bien sauvaiges entremaiz
pour fournir gens de toutes sortes.

Povreté

Et quel chose es ce que tu portes ?
Esse ung tronc à mettre pecune ?

⁴⁵ Ms.: *ames*, un petit trait a été ajouté, peut-être par un lecteur, sur le troisième jambage du *m*. Le vers est corrompu, il n'a que 7 syllabes.

Texte

f. 18r 815

Eur //

Nenni : c'est la bonne fortune,
en laquelle sont tous signez
et escrips les gens fortunez,
gens parfaits et victorieulx.

Povreté

Et cy ?

Maleur

820

Ce sont les maleureux,
je cray qu'oncques nul tant n'en vit.

Franc Arbitre

Qui est cestui cy ?

Eur

825

C'est David,
roy d'Israel [tres] victorieux,
qui en propheticquë esprit
chanta le psautier fructueux ;
jadis contre ses envyeux
obtint mainte belle victoire.
Pour tant avequez les eureux
est mis en triumphe et en gloire.

Povreté

Et cestuy cy ?

Maleur

830

C'est le pervers
Joab, qui par sa traïson
perça d'une espee à travers
le tresnoble prince Amason
en le baisant, et Absallon
tua pendant par les cheveux ;
puis le fist tuer Salomon
par Bannanyas le crueulx.

835

→

→

→

Moralité

Eur

840 Vecy le grant Vaspasien →
et Titus, son filz bien instruit,
qui par leur promesse et moyen
vengerent la mort Jhesuscrist,
et comme Orose nous escript
en Jherusalem la grant ville
par glaive et par fain⁴⁶ ont destruit
des Juifz par dix fois cent mille. //

f. 18v

Maleur

845 Et vecy Sardinapalus, →
le grant roy des Assiriens
qui se brula, et puis Cirus →
que une dame ot en ses liens ;
decapité fut o les siens
850 et en sang humain estandu,
lors luy dît : boy toy et les tiens
du sang que tu as expandu.

Franc Arbitre

Il fut maleureux.

Maleur

Ce fut mon,
trop en sa force se fya.

Eur

855 Et vecy le roy Salomon
qui le beau temple edifia,
son peuple en luy se confia
et l'ama pour sa grant prudence,
860 et son regne rectifia
par sa tresgrande sapience.

⁴⁶ Le tracé, comme au v. 638 (où le mot est à la rime avec *demain*), correspond à *fain* plutôt qu'à *fam*.

Texte

Maleur

- J'ay Philipe, pere d'Alixandre, →
auquel ung petit je m'aresté
car je luy feiz son sang espandre
d'un fer pris en une charrete.
865 Et vecy le filz que j'apreste⁴⁷, →
roy de Macedoine ordonné,
lequel, après la grant conquete
du monde, fut empoisonné.
870 Je tiens Hely en ma pourprise →
lequel mourut piteusement
quant il sceust de vray que fust prise
l'arche de⁴⁸ l'Ancien Testament. +
Et j'ay aussi pareillement
875 Vitelle qui par desmerites →
fut detrenché villainement
par ses servans et satellites.

Eur //

- f. 19r J'ay Talence^{*49}, duc de Calabre, →
Trayan, qui justice honnoura. →

Maleur

- 880 Et j'ay Milon qui en ung arbre →
qu'i⁵⁰ vouloit fendre demoura.
Le boys si forz se reserra
qu'i luy fallu laisser les gaiges ↑
et, comme Valere dira,
mengié fut de bestes sauvaiges.
885 J'ay le fort Titulivius →
qui le grant tonnerre occuppa,
et le tribun Cornelius →

⁴⁷ Ms.: *ja preste* (?), le parallélisme avec *j'ay*, plusieurs fois répété (vv. 861, 873, etc.), et *je tiens* (v. 869) rend la lecture *j'apreste* plus probable, cf. *supra*, p. LXIX.

⁴⁸ A corriger sans doute en *en*.

⁴⁹ Ms.: *Tabencs*.

⁵⁰ Pour *qu'il*, comme au v. 882.

Moralité

qui de peur ses vaines couppa.
Euripidés pas n'escappa, →
890 se noble poete honoré,
car puis qu'avec ung roy souppa
il fust de ses chiens devoré.

Eur

J'ay cy le hardi Perseüs, →
qui fut tant fort et tant puissant,
895 et puis Judas Machabeüs →
qui ne fut point mains souffisant.
J'ay trouvé aussi en passant
Ganimedés aux rians yeulx →
qui en son aage flourissant
900 fut esleu bouteiller des dieulx.

Maleur

J'ay Meron⁵¹, le plus mauvaiz homme
qu'oncques peult soubx le soleil naistre.
Il fist bouter les feuz à Romme
et tuer Senecque son maistre ;
905 sa mere aussi fist à mort mectre
et puis se tua comme fol,
maiz avant, pour ses maulx acroistre,
mourir fist saint Pierre et saint Pol. //

f. 19v

Eur

Je tiens Clotaire en mon demaine
910 qui jadiz France gouverna,
et le noble roy Charlemaine
lequel tant noblement regna.
Daugoubert aussi beau regne a, →
car à sa mort fit Dieu miracle,
915 et saint Loÿs que Dieu mena →
habiter en son tabernacle.

⁵¹ Pour Néron.

Texte

Franc Arbitre

Je regarde vostre habitacle,
mais je ne sçay trouver jamais
cestuy cy.

↓

Fortune

Qui ?

Franc Arbitre

920 Dyogenés,
ung bon philosophe ancien.

→

Povreté

925 Dyogenés, dia⁵² ! Il est mien,
car tout son avoir vould espandre
pour moy ; mesmement Alixandre
ne le sceust submectre à Fortune
ne pour argent ne pour pecune,
car onc point de maison n'avoit
fors ung tonneau où il estoit.
930 Ce roy qui oncques n'ot pareil
se mist encontre son soleil
luy priant qu'il le peust avoir
et qu'il luy donroit grant avoir.
935 Mais de sa responce l'a point,
car il respondi sur ce point :
tes dons vueil tous habandonner,
mais, beau sire, ne m'oste point
ce que tu ne me peulx donner.

→

→

Fortune //

f. 20r Je ne faiz conte⁵³ de mener
telz meschans gens avecquez moy.
940 Maiz, se tu as raison en toy,
tu peulx congnoistre clerement
que j'ay en mon gouvernement
l'universelle monarchie.

⁵² Monosyllabe.

⁵³ Pour *compte*.

Moralité

Povreté

945 Quant est à moy, je le te nye
car ta position repugne
à verité.

Eur

Quoy ? Que Fortune
n'a point en son gouvernement
ce qui est soubz le firmament
et principalement les humains ?
Esse cela ?

Povreté

950 Ne plus ne mains.
Quant est à moy, je le reprove
comme faulse.

Fortune

955 Et je le te preuve
par belles raisons auctentiques.
J'ay au commencement d'*Ethiques*
le Philosophe qui repete
que toute chose bien appecte.
Bien ne se peult sans moy trouver,
ergo.

↓→

Povreté

Il vous fauldra prouver
vostre mineur, ma douce amy.

Fortune

Pourquoy cela ?

Povreté

960 Je le vous nye
sans y bailler distinction.

Fortune

f. 20v Et vecy la probacion //
que le Philosophe te livre :

Texte

tu as, au premier de son livre →
nommé *De bona fortuna*,
965 où il dît que se l'omme n'a
des biens mondains en grant largesse,
desquelz je suis dame et maïstresse,
nullement ne peult estre eueux.
Se j'ay seigneurie sur eulx
970 et qu'à mon vueil les distribue,
fault il point que l'en m'atribue
la regence de ceulx qui tirent
à ce bien et qui le desirent,
comme ainssi soit que toute chose
975 qui est dessoubz le ciel enclose
soit tousjours son bien appetant ?
Et puis bien conclure par tant
que je suis maïstressè et dame
de la creature ayant l'ame
980 raisonnable et intellectuelle,
sensitive ou vegectative,
ou qui a sans plus estre en soy.

Povreté

Prouves cela !

Fortune

Vecy de quoy :
de l'omme il est tout magni<fe>ste,
985 si est il bien de toute beste
comme lyons, hours et chevaulx,
arbres, pierres, poissons, oyseaulx
et ainssi des aultres especes.

Povreté

Venez aux singulieres pieces
990 pour plus ample probacion.

Fortune

Je te fais cest induction
pour voir, selon nostre propos,

Moralité

f. 21r	se toulx individuz suppostz //	
995	sont point de par moy gouvernés. Que oyseaulx soient bien fortunés, il y pert par les coulombs blancs qui par leurs beaulx et doulz semblans sont pour transporter retenus le chariot dame Venus.	↓ →
1000	Es ours mes vertus sont prouuees car deulx ourses ay eslevees par la voulenté des grans dieux en hault par dessus les VII chieux, et sont les polz du firmament	↓ → ↓
1005	sur quoy il tourne incessamment des toriaux, moutons et lyons, poissons, cancre, [et] escorpions. Ilz ont esté tant mes amys qu'au zodiaque les ay mis,	
1010	où ilz ont honneur non pareil car ilz sont hostes du soleil. Des arbres on scet en tous lieux que mains sont consacrez aux dieux, comme le chesne : il fault qu'il serve	→
1015	à Jupiter, comme dit Serve dessus Virgille en son comment ; et le laurier pareillement est au roy Phebus dedyé. Les pierres n'ay pas omblé :	↓ → ↓
1020	Aristote a determinees elles estre bien fortunees, comme celles qui ont offices de recevoir les sacrifices, ou que l'en met ès haulx estaiges	→
1025	où sont empreintes les ymaiges, ou celles qui sont vertueuses que l'en appelle precieuses. Et ainsi concludz, moy Fortune, //	↓
f. 21v	1030 puis que toute chose fortune, comme j'ay prouvé et induit, que le gouvernement me duit de toutes les choses du monde.	→

Texte

Povreté

1035 Ta probacion mal se fonde,
et le verras en bresve espace,
car tu commets une fallace
qu'on nomme equivocacion
si fait bien ton induction,
pourtant gueres ne m'en eschauffe.
1040 Tu m'ameynes le Philosophe
qui dit : nul n'a felicité →
s'il n'a des biens grant quantité,
desquelz la maistresse te diz.
Et je te respons à tes ditz
que felicité se peult prendre →
1045 triple, qui bien le sçait entendre.
L'une vulgairement s'applique
et se peult nommer politicque,
et celle ne peult on avoir
sans grant richesse ou grant avoir,
1050 car ell'est pour une cité
deffendre en sa neccessité
ou pour secourir ses amis
s'ilz sont en perplexité mys.
L'autre est dite contemplative
1055 ou aultrement specullative,
plus noble, et qui la veult acquerre
ja ne fault qu'il soit roy de terre
ne de mer pour soster content, →
1060 comme il est escript en *Ethiques*, →
ou dixiesme ; et en *Politiques*
est dit que les biens de dehors,
comme richesses et tresors, //
font souvent de nous reculer
f. 22r 1065 ce bien qui chiet en speculer.
Et qu'il soit vray ce que je compte⁵⁴,
Senecque en ung livre raconte, →

⁵⁴ Pour conte.

Moralité

qui de *Transquilité* a nom,
que une foiz fut dit à Zenon
1070 pour le mectre en deul tresamer :
tes biens sont periz en la mer.
Lors le bon philosophe et saige
ainsi respondi au message
qui ceste perte luy reveille :
1075 j'ay grant joye de ta nouvelle,
long temps a que je la demande,
car en ce Fortune me mande
philosopher mieulx à mon aise.
Regarde donc, mais qu'il te plaise,
1080 se pour ceste felicité
il fault avoir grant quantité
de biens mondains en sa maison.

Franc Arbitre

Quant est à moy je di que non,
quia dixit Philosophus :
1085 *ubi sumus⁵⁵ intellectus* →
ibi minima fortuna
similiter et e contra.
Où grant entendement habite
souvent la fortune est petite,
1090 car la partie intellectuelle
domine sur la sensitive,
et en petite intelligence
a bonne fortune asistance,
car la partie basse et vaine
1095 offusque lors la souveraine
com le psalmiste en ung verset //
f. 22v dit : *cum in honore esset* ↓→
homo tunc non intellexit.
Puis que Fortune l'omme assist
1100 dessus la roe haultement,
il perdi son entendement.

⁵⁵ Pour *summus*, cf. *supra*, p. LIII.

Texte

Ainsi par ses faulx jugemens →
il fut comparé aux jumens
de qui Raison est forbanye.
1105 Doncques les biens, ma douce amye,
de vous ne font rien que empescher
à tous ceulx qui veulent sercher
felicité vraye et entiere.

Povreté

1110 Riens, venons à la desreniere →
felicité, de qui Boece →
a fait mension tres expresse
au quint de *Consolation*,
qui chiet en la fruïction
de beatitude divine,
1115 pour voir se cest bien qui ne fine
s'aquier par richesse mondaine
ou par toy qui es tant soudaine.
Escoute que dit Jhesuscrist
comme saint Mathieu l'a escript :
1120 celuy qui ne renoncera →
à tout ce qu'il pocessera
ne sera ja au nombre mis
de mes disciples et amis.

Item beatus Jacobus : →
1125 *elegit pauperes Deus*
mundo in fide divites
regni celorum heredes. ↓
Dieu tire les povres à soy
qui sont riches de vraye foy
1130 et sont au royaulme nommez
que Dieu donne à ses bien amés
en joye eternelle et en gloire.

Fortune //

f. 23r Rien, rien ! Tu ne m'as pas encore.
Pour tes responses sophisticques
1135 j'ay philosophes autentiques, →
desquelz la plus grant feste asigne,

Moralité

et m'apellent cause divine
et deesse de magesté.
Je tiens soubz moy felicité.
1140 Se je suis divine ou deesse,
ergo, doncques, je suis maistresse
à qui tout homme doit honneur.

Franc Arbitre

Je te vueil nyer ta myneur
pour onyr ta probacion.

Fortune

1145 Pour quoy ?

Franc Arbitre

C'est une oppinion
où verité point ne se treuve.
Le Philosophe le repreuve →
en sa *Phisique* au second livre,
car grant erreur s'en peult ensuyvre.

Fortune

1150 Comment ?

Franc Arbitre

Bien, se tu es deesse, →
comme il soit ainsi que tristesse,
douleurs et males adventures
cause[e]s souvent⁵⁶ aux creatures,
il s'en suyvroit donc par ces fais
1155 que Dieu pourroit estre mauvaiz,
qui est contre ce que denote
en *Methaphisique* Aristote :
Dieu, dit il, en simplicité
est infyny et en bonté,
1160 tout bon, tout juste et tout parfait, ↓

⁵⁶ Autre correction possible: *sont* au lieu de *souvent*, en supposant une abréviation mal résolue.

Texte

f. 23v

lequel Dieu jamais mal ne fait. //
Et pour tant donc celui devine
qui te nomme cause divine
ou deesse, car il repugne.

Bon Eur

1165

Tu ne nyes pas que Fortune
n'ait sur toy seigneurie entiere ?

Povreté

1170

Elle est mains que ma chamberiere. →
Regarde donc, es tu bien rude ?
Car je suis la beatitude
premiere en ceste vie humaine
par qui s'acquiert la souveraine.
Et se tu ne crais ma raison,
vien et regarde ma maison,
tu pourras voir en belle hystoire
comme les sains qui sont en gloire
ont esté chieulx moy hebergez.

1175

Eur

Je vous pri que vous abregez
et que nous voions tous vos biens. ↓

Povreté

1180

Voir poués les noms siëns⁵⁷
des prophetes anciens.
Les ymages en retiens
pour ce qu'ilz furent des nostres.
Adam, Abraham contiens
et David, ilz furent miens,
1185 et Jhesuscrist et les siens,
comme sont les XII apostres.
Et vecy à ce costé
des martirs grant quantité

⁵⁷ Pour *ceans* (voir v. 1189), rime visuelle.

Moralité

1190 qui ont ceans habité.
S'en ay retenu l'istoire,
et leur fait societé
l'estat de virginité,
qui de lumiere et clarté
est enluminé en gloire. ↓

Eur //

f. 24r 1195 Touteffois n'est il point memore
de David que tu as nommé,
qu'oncques fust povre renommé,
ymo il fut riche à puissance.

Povreté

1200 Je te souldray bien ceste instance
car il est triple povr<e>té : →
l'une est dicte neccessité
ou faulte de biens ou d'avoir
à cil qui en vouldist avoir.

1205 Et ceste povreté ne vit
oncquez le prophete David.
La seconde ne vueil pas taire,
qui se peult nommer volontaire ;
et celle aussi que Jhesuscrist
nomme povreté d'esperit,
1210 qui est quant la richesse habonde
et le cueur point ne s'i affonde.

En ceste povreté regna
David et ses jours y fina.
Et dit à ce propos servant : →
1215 *divicie si affluant*
nolite cor apponere.

Se tu es riche ou honnouré
oste ton cueur de ta richesse
car amour trop fort se rabesse
1220 qui tient à chose terrienne.

Fortune

Tu es tant fort logicienne

Texte

que ce n'est que une abusion
de toy.

Povreté

C'est la dinstiction⁵⁸
que met le docteur bien famé
1225 Hugo, *De claustro anime*. →
Pas ne l'ay prinse à ma cornecte. ↑

Maleur

Povreté n'est pas encor[e] necte
qu'el ne soit subject'à vos loix.

Povreté

Subgete à elle, voire trois^{*59} ?
1230 Qui la craint, saint Anthoine l'arde. // →

f. 24v

Fortune

Vez vous la paillarde
qui droit cy me larde
et me sophostique !

Povreté

1235 Soies sur ta garde
et bien me regarde :
qui me mort, je picque !

Eur

Hors des termes fault
celuy qui assault
sa dame ou son maistre.

Povreté

1240 Ha ! Que tu es cault !

⁵⁸ Pour *distinction*, cf. vv. 960, 2052.

⁵⁹ Ms.: *troicz*, lecture difficile, peut-être pour *troiez* (pour *croiez*), plus simplement je considère les deux lettres qu'on peut lire *cz* comme la copie maladroite d'un *s* non compris.

Moralité

En creras bien hault,
se tu le sçais estre.

Maleur

1245 Je te puis submectre
et à tousjours mestre
en necessité.

Franc Arbitre

Maiz tu n'y sçais lectre !
Tant mieulx pourra estre
dicte Povreté !

↑

Eur

1250 Povreté puis prendre
et grant dame rendre,
vueilles tu ou non.

Povreté

Je puis descendre,
non pas en hault tendre
sans perdre mon nom.

↓-

Fortune

1255 Elle est abolie
s'a nous ne s'alie
en baillant la foy.

Povreté

1260 C'est trop grant folie
quant on se humilie
soubz mendre de soy.

Maleur

Se par luy menee
n'ez, ou gouvernee,
tu periras toute.

Texte

f. 25r

1265

*Povreté*⁶⁰ //

Mal seroie aidee
par elle ou guidee
car el n'y voit goute.

↑

Fortune

Mais suy tant plaisante
et tant reluisante
que loir n'y atouche.

1270

Povreté

Louenge est meschante
qui se dit ou chante
par sa propre bouche.

↑

Eur

L'en doit on blasmer
quant nul exprimer
ne sçait sa puissance ?

1275

Povreté

Pour tout consomner :
nul ne scet somner
sa grant inconstance
ne sa decepvance
et mobilité.
Quel nobilité
sa noblesse blesse ?

1280

Fortune

Ta simplesse plesse !

Povreté

Ta liesse besse !

1285

Fortune

Tu n'as riens de bien.

⁶⁰ Ms.: *Franc Arbitre*. Cf. *supra*, p. LXXVII.

Moralité

Povreté

Ta richesse cesse.

Fortune

Ton apresse presse.

Povreté

Ma haultesse qu'esse ?

Fortune

Que c'est ? Ce n'est rien.

1290

Ha beau Dieu, que je ne te tien

secretement à mon vouloir !

Tu ne le pourraies⁶¹ pas valoir

car ton ventre y seroit estraint. //

f. 25v

Povreté

Que maudit soit il qui te craint,

1295

ne toy, ne toute ta menasse !

Fortune

Par Dieu ! Tu cherras à ma masse,

en fin en mourras par mes mains !

Povreté

Par ton parler, ne plus ne mains,

va t'en hardiment à l'escolle

1300

aprendre !

↓

Fortune

Pour quoy ?

Povreté

Tu es folle.

⁶¹ Dissyllabe, voir *supra*, p. CLXXVII.

Texte

Fortune

Je suis folle ?

Povreté

Folle tout oultre.

Fortune

La raison ?

Povreté

Ton semblant le moustre,
tu es tousjours preste à debastre.

Fortune

1305

Se j'avoye honneur à toy abastre
je te feroye rendre l'ame.

+

Povreté

Vous paillarde !

Fortune

Vous gentil femme !

Povreté

Gentil femme suis je vraiment.

Fortune

De quel costé ?

Povreté

Devers le vent.
Le sçavoir pas ne t'appartient.

Fortune

1310

He ! He ! Qui me tient ? Qui me tient ?
Meschante ! Que je ne te voye,
ou que d'un bras je ne t'envoye
trebucher encontre la terre !

Moralité

Povreté

1315 Or vien pour commencer la guerre,
pour voir comment il t'en prendra ! //

f. 26r

Maleur

Meschante ! Elle te confondra !
Cuideroies⁶² tu rompre les las
lesquelz Herculés nē Atlas
ne sceurent oncques éviter ?

Povreté

1320 Venez ça, s'elle veult licter⁶³,
icy, corps à corps, pour ung sault !
Se je ne luy livre l'assault,
je vueil qu'on me rompe le dos !

Fortune

1325 Escoutez quels mots :
voulentiers les os.
El n'a que les os
et conte⁶⁴ cy sans rabatre.
Il semble, à l'ouÿr debate,
qu'el en osast bien combatre
1330 quatre,
mais ce n'est point à propos.

↑

Eur

1335 Pour ton bruit et pour ton los
tu ne quiers que le repos,
mol lit et umbré depotz.
À cela te fault esbatre
ou garder comme ung folastre
l'atre,
pour avoir plus chault au dos.

⁶² Trisyllabe, voir *supra*, p. CLXXVII.

⁶³ Pour *luicter*, cf. v. 1360: *luictons*.

⁶⁴ Pour *compte*.

Texte

Povreté

Au dos !

Maleur

1340 Voire vieulx rados !

Povreté

Au dos !

Eur

Povreté enraige.

Fortune

Se elle estoit boutee en caige
elle diroit de bons mos.

Povreté

f. 26v 1345 Or vous cachiez, vieul bagaige ! //
Encore ai-ge bon couraige
pour combatre
et l'abatre
1350 car ce n'est que une rousee.
Se vous estes si osee
espousee,
si vous y venés embatre !

Fortune

1355 Enfin nous fauldra entrebatre,
mais cela me fait espargner
qu'à elle ne puis rien gaigner
ja soit ce que l'eusse vaincue.

Povreté

1360 Et quant je t'airoyes abatue
je n'en prendroie or ne finance,
mais nous ferons une ordonnance
avant que nous luictons ensemble
et sera bon, si qu'il me semble,
que celle qui sera vaincue

Moralité

1365 contraincte sera et tenue
 de recevoir sans oposer
 tel loy que voudra imposer
 celle qui sera triumphant.

Fortune

Qu'en dis tu Maleur, mon enfant,
la combattrai-ge sur ce point ?

Maleur

1370 Pour Dieu ! Ne la refusez point ! →
 Du premier coup la ferez rendre.

Eur

1375 Vous estes grasse, blanche et tendre
 et si avés tousjours esté
 tresbien nourrie, et Povreté
 n'a sans plus que les povrez os. ↓
 Vous la combatrez.

Fortune

f. 27r En briefs mos :
 faictes la moy venir en feste. //
 Se par moy luy est mercy faite,
 sur ma foy, je vueil qu'on me tonde. ↑
 Esse bien dit ?

Maleur

1380 Le mieulx du monde.
 Pour Dieu ! Ne la redoubtez point !

Franc Arbitre

Ça, vecy Povreté en point
qui ne quiert que ces advantures.

Eur

Comment, où sont ces⁶⁵ armures -

⁶⁵ Pour ses.

Texte

1385 pour mectre sus son hocqueton ?
On en voit saillir le coton
par plus de cent trous, ma mygnote !

Maleur

Ses armures sont chieux son hoste
qui les luy garde de roullier.

Povreté

1390 Laissez bien Fortune railler,
j'ay bien acoustumé ces mos,
mais tantost sentira mes os
qui sont aussi durs comme fer.

↑

Fortune

1395 Je me commence à eschauffer,
menez moy au champ bien en haste
affin que Povreté combatte,
c'est la chose que plus appete.

↓

Franc Arbitre

1400 Il fault premier que l'en repete
que gaignera pour sa prouesse
celle qui sera vainqueresse
affin que l'en n'en puist debatre.

Eur

1405 Celle qui se lerra abatre,
elle se doit du tout submectre
à celle loy que voudra mectre
celle qui aura la victoire :
il est dist.

Fortune //

f. 27v

J'en ay bien memore.
Je le veulx.

↓

Moralité

Povreté

Et moy je l'acorde.

Maleur

Or pendre puist on d'une corde
qui ne fera mieulx qu'i⁶⁶ pourra.

Povreté

1410 Je ne sçay qu'il en adviendra, →
maiz je l'assauldray la premiere.

Eur

Pense qu'on te recevra, ↓
je ne sçay qu'il en adviendra.

Franc Arbitre

Avant Povreté ! On verra
se vous estes forte et entiere.

Povreté

1415 Je ne sçay,
mais je l'assauldray.

Eur

Povreté est si tres legiere
que riens à son cas ne repugne.

Franc Arbitre

Là ! Povreté !

Maleur

Avant Fortune !
Faictez que vous ayez victoire ! →

Fortune

1420 Te rens tu ?

⁶⁶ Pour qu'il.

Texte

Povreté

Nenni, pas encore !

Eur

Fortune ! Donnez luy ung sault !

Fortune

Crie mercy !

Povreté

Il n'en est memore.

Franc Arbitre

Povreté ! Donnez luy ung sault !

Fortune

Helas, Maleur ! Le cueur me fault.

Maleur

1425 Mourrez vous en ceste bataille ? //

f. 28r

Fortune

Ceste Povreté coupe et taille
mes rains.

Eur

Gardez qu'el ne vous serre.

Fortune

Je n'ay membre qui <ne> me faille.

Franc Arbitre

Bon, velà Fortune par terre.

Povreté

1430 Vous vous sentirés de la guerre,
vous avez huy trop quaqueté.

Moralité

Fortune

Pour Dieu ! Ostés moy Povreté
qui tient contre moy ses argus.
1435 Ses genoulx sont si tresagus
qu'ilz me percent tous les costés.

Franc Arbitre

Gallans ! Se vous vous y boutés,
tres grant mal vous en pourra prendre.

Povreté

Rens toy !

Fortune

Helas, me fault il rendre,
pour Dieu, que vous nous séparés !

Povreté

1440 A ! Sur ma foy, vous vous rendrés
tantost puis que je l'entreprens.

Fortune

Helas, Povreté ! Je me rens.
Mect telle loy que tu voudras.

Povreté

1445 Tu jures que tu le tendras
sans point desobeïr à moy ?
Faiz pas !

Fortune

Ce faiz mon, par ma foy !
C'est raison que je m'y consente.

Povreté

Or te lieve, je suis contente,
mais que tu tiennes ta promesse. //

Texte

f. 28v	1450	<i>Franc Arbitre</i> Vous debvés avoir grant leesce, ma dame, de vertus ornee. Aujourd'uy serez couronnee de laurier, pour vous decorer	↓
	1455	comme l'en souloit honorer les vainqueurs au mont d'Olimpus.	→
		<i>Povreté</i> Le fault il ?	
		<i>Franc Arbitre</i> Or n'en parlez plus. Vous l'airez, c'est bien raison, et serez en vostre maison ramenee joyeusement.	↓-
		<i>Eur</i> Nous debvons bien incessamment, piteusement, plorer par desolacion quant Povreté soudainement, si rudement,	
	1460	mect Fortune en subgection. Or est destruit totalement esbatement pour elle et consolation, car le vaincu communement,	
	1465	pour paiement, n'a que honte et confusion.	
		<i>Maleur</i> Desormais plus ne m'esbas. Or sont trestous mes esbas au bas.	↓
	1475	Joye me fuit, Dueil me chasse. Devenu suis mat et las quant est chute ma mere ès las, helas,	+

Moralité

1480 de Povreté maigre et lasse. ↓
Mon bien se trespasse,
mon honneur se passe.
Passe,
f. 29r 1485 voire plustot que le pas, //
mieulx mourir amasse,
car tout ce qu'en masse
amasse,
se sont tristesses à tas.

Povreté

1490 Laissez tous ces menus fatras
et ne querez aultre refuge
que moy. Je seray vostre juge
pour apointer de vostre cas.

Fortune

1495 Enfans, soyez mes advocas
encontre ceste Povreté
et se vous savez faulceté
ne tour qui vous vaille querelle.

Maleur

Nous soustendrons vostre querelle,
ne vous doubtez, mon frere et moy.

Povreté

Ça Fortune ! Vecy la loy
à laquelle je te submetz.

Eur

1500 Taisez vous, n'en parlez jamaiz,
ce seroit chose trop contraire.

Povreté

Comment ?

Maleur

Vous ne le pouez faire

Texte

		et la feissez vous toute d'or.	
		Escoute la loy <i>Compretor</i> ⁶⁷	→
1505		<i>Digestis De judiciis</i> :	↓
		aux femmes n'est jamais permis	
		juger n'avoir office aucune	
		car tel chose à leurs mains repugne.	
		J'ay <i>in De regulis juris</i>	→
1510		<i>lege 2^a Digestis</i> :	↓
		<i>quod femine ab omnibus</i>	
		<i>officiis civilibus</i>	
		<i>vel publicis private sunt</i>	
f. 29v	1515	<i>nec judices esse possunt. //</i>	
		Et aussi dy pour abreger	
		que la fame ne peult juger	
		n'avoir quelque office publique.	
		De rechief veycy que j'aplique :	
		l'en doit toute fame casser	
1520		de l'usaige d'advocasser,	
		car cela doit au masculin	
		sexe, non pas au feminin,	
		droit de ce point lis <i>De prima</i> :	↓
		comme il appert <i>Lege prima</i> ,	↓→
1525		<i>parafo 2^o loco</i>	
		<i>Digestis De postulando</i> ,	↓
		et tresbonne raison y a	
		pour l'amour de Calfournya	→
		qui tant s'efforça à debatre	
1530		une cause, qu'elle vould batre	
		le juge et tous les assistens.	
		<i>Povreté</i>	
		Je te souldray les argumens	↓
		que tu as prouvé et induit,	
		mais tout ce que tu as produit	
1535		gueres perturbée ne m'a.	
		N'avons nous point <i>Lege prima</i> ,	→

⁶⁷ Pour *Cum pretor*, cf. *supra*, p. LIII.

Moralité

ibi Digestis De pactis,

qu'à tous, soient grans ou petis,
il n'est chose plus naturelle
1540 que garder la promesse telle
qu'il a plu aux parties faire.

Item vecy qui est contraire :

*grave est fidem falere*⁶⁸,

→

item turpe est venire

1545 *adversus que placuerunt. //*

f. 30r

Tes argumens riens n'y feront,
il fault, comment qu'il en adviengne,
que celle paction se tiengne
1550 qui est entre moy et ta mere.

↓

Ainsi la loy doulce ou amere
que je donrray recevra.

Maleur

Et je di moy que non fera
s'aulture raison ne me confont,
1555 car les fames exemptes sont
de juger et de tous offices,
car tant seulement sont propices
aux hommes, com[me] j'ay devant dit.

Povreté

Et vecy qui rompt ton edit :
la loy, soit gracieuse ou dure,
1560 n'est pas sur la Sainte Escripiture.

Or en la Bible on trouvera
Jael⁶⁹, Judich⁷⁰ et Debbora

→

qui, par leur prudence et conseil,
jugerent long temps Israel.

1565 Et moy qui si grant pouoyr ay,

⁶⁸ Pour *fallere*, cf. *supra*, p. LIII.

⁶⁹ Ms.: *que*; sans correction le vers compte 7 syllabes. Si on maintient la leçon, pour que la phrase ait un sens il faudrait supprimer *qui* au vers suivant. Pour la correction voir *supra*, p. CCIII.

⁷⁰ Pour *Judith*.

Texte

pourquoy doncques ne jugeray
ou pourquoy ne feray mes loix ?
N'y repliqués plus, je vous voys⁷¹
despescher tout d'une venue.

Destinee

1570 Long temps y a que je me suis tenue,
sans reconfort nē estre soustenue,
en ma maison, seullette et solitaire.
De moy moustrer je me suis absteneue
car cy bas n'ay gueres esté congneue
1575 depuis la mort de mon bon secretaire
Boece qui ne veult⁷² mon secret taire ;
car saint Thomas et Albert en fist saige,
Durand, l'Escot l'ont guecté au passaige //
et de moy ont fait inquisicion
1580 en son livre de *Consolacion*,
que j'admire pour euvre merveilleuse.
Mais j'ay trop plus grande admiracion,
et me semble fantosme ou vision,
de voir ainsi Povreté si joyeuse.
1585 Je vois veoir se la maleureuse
dira rien qui me soit contraire :
j'ay entendu qu'elle doit faire
quelque gros explet de justice.

f. 30v

→

→

Fortune

1590 S'il fault que rigueur injuste ysse
sur moy, qui suis tant noble dame,
par ceste maleureuse fame,
mourir vueil de mort tyrannique.

→

Povreté

1595 Pour le grant bien de la chose publique,
puis qu'à present ay juridicion
sur Fortunë, il convient que y explique

⁷¹ Pour *vais* (*aller*, P1).

⁷² Il faudrait peut-être corriger en *voult*.

Moralité

1600 tout ce que j'ay à mon intencion :
si juge moy, seant en tribunal,
ayant sur toy pouair imperial,
qu'à ung grant pal en terre bien fichié
sera Maleur, ton enfant, atachié.
Plus ne fera personne folier
et n'en sera jamais nul empeschié
s'il ne le veult soy mesmes deslier.

Maleur

1605 Quant à moy, je veulx obvier
de tous poins à ceste ordonnance.

La mere n'a point en puissance
ses enfans : droit les y osta,
sicut patet Instituta,
De heredam⁷³ qualitate.

→

1610 Ergo par nulle qualité
ma mere ne me peult submettre //
à rien qu'elle puisse promectre.
Et notez hardiment ce point.

f. 31r

Povreté

1615 Rien, rien ! Vous ne m'eschap[e]rez point.
N'y alleguez texte ne glose,
j'ay tout soubz⁷⁴ <moy>.

↓

Destinee

Je m'y oppose
et maintiens sans point varier
que lier ne le deslier
ne le peult creature nee.

Povreté

1620 Qui es tu ?

⁷³ Pour *heredum*, cf. *supra*, pp. LIII-LIV.

⁷⁴ Lecture probable, malgré un trou dans le support. La correction semble s'imposer (on trouve *soubz moy* aux vv. 273, 1139).

Texte

Destinee

Je suis Destinee,
qui fais tout à ma voulenté
et mets telle necessité
ès choses mouvans ou mobiles,
1625 soient robustes ou debiles,
qu'elles ne peuent decliner
de la part en quoy encliner
les fais par mon soubtil moyen.
Se je destine l'omme à bien,
1630 il est force qu'il soit eureux,
s'à mal, il seroit maleureux.
Doncquez se par necessité
vient bon eur ou maleur<e>té,
je puis dire sans denyer
que tu ne peulx Maleur lier
1635 ne deslier. Oncques ne fu.

Povreté

Ta conclusion sent le feu,
car elle est faulse et esronnee.
Plus fort je di que Destinee
n'est rien, et si le soustendray.

↑

→

Destinee

1640 Or preuve !

Povreté

f. 31v Je le prouveray
par vive raison et aguë. //
Et bref, vecy comme j'arguë,
entend bien ce que je propose :
se Destiné est quelque chose,
1645 il est tout cler et evident
que c'est substance ou accident.
Mais il ne se peult faire bien,
ergo Destinee n'est rien,
qui te blesse fort ton honneur.

→

Moralité

Destinee

1650 Je te nye ceste mineur ↓
affin que ne me puist grever.

Povreté

Et je le puis ainsi prouver.
Que substance soit je m'oppose,
car son estre en autre repose,
1655 ne ce n'est point ung accident,
car en ung subget resident
n'est point. Comme il soit que tu dies
qu'à tout destiner t'estudies
et s'à toux subgetz es unye,
1660 tu seras doncquez infinie[e],
ergo rien selon ma sentence.

Destinee

Je te nye ta consequence,
Povreté : il ne s'ensuit point.

Povreté

1665 Je le te preuve par ce point ↓
car tout ce qui est et qu'on nombre
est pour ce qu'il est en ung nombre,
maiz tu n'as quelconque unité,
ergo tu n'as point d'entité.
Concede tout, c'est le meilleur.

Destinee

1670 Je te distingue ta myneur
ou que je soye une rendue
par unité individuelle,
ainsi concede ta sentence,
ou une en unité d'essence
1675 en qui ma puissance est unye ;
et selon ce, je le te nye
car je suis celle qui dispose
et ordonne chascune chose
en son mouvement raisonnable, //

Texte

f. 32r	1680	en lieu et en temps convenable. Et s'à mes dis n'adjoutes foy, voy que Senecque dit de moy :	→
	1685	il m'a mis en si haultain lieu qu'il a dit que je parle à Dieu. Item les paronpateticques preuvent par raisons autenticques que la vertu et influence de ceulx qui < sont > la cause immense ⁷⁵ et premierement dependente,	↓→
	1690	ce monde dispose et regente, et ceste disposicion est fait par leur conclusion. Item Platon et les stoÿques	↓
	1695	dient, et les autres antiques, que je puis bien estre acceptable non point soubz cours inrevocable, mais du tout pas ne les soubstiens. Et puis les astrologiens m'appellent constellacion,	
	1700	ou force de posicion des estoilles cleres et nectes. Omere, prince des poetes, me met trois noms à ce propos :	
	1705	Cloto, Lachesis, Atropos. Item, en après les augures, qui devinent des adventures, me mettent ès oyseaulx des champs et par leur vol et par leurs champs ⁷⁶ , par leurs cris et garriëmens,	↓→
	1710	assignent divers jugemens, comme la corneille, ramplie de vivres, appelle la pluie. Et les beaux signes volentiers aux pescheurs et aux mariniers	→

⁷⁵ La correction est nécessaire pour le sens, le vers est probablement corrompu, en général *e* devant *i* s'élide.

⁷⁶ Pour *chants*.

Moralité

- 1715 demoustrant bonne destinee.
Regarde dont je suis nee -
quant tant de gens parlent de moy. //
- f. 32v *Povreté*
- 1720 Plus ne vueil arguër à toy,
ne m'allegue loy ne chapistre, ↑
maiz je bauldray Franc Arbitre -
pour toy ung petit festoyer.
- Franc Arbitre*
- 1725 Quant à moy, pas ne vueil nyer,
Destinee, que tu ne soyes,
mais je voudray bien obvier -
à ce que maintenant disoies
tu : que nul ne peult lier
Maleur par chemins ne par voyes.
Garde toy bien de desvoyer.
Il m'est advis que tu te noyes
- 1730 se tel necessité t'enoyes,
à qui tu te veulx emploier :
ce me seroit ung dur loier,
car de tous poins me destruiroies.
- Destinee*
- 1735 Aussi viens je pour te destruire
et toy mectre en captivité,
car en l'omme je puis induire
inflexible necessité.
- 1740 Il ne luy vault son bien conduire
de l'un ne de l'autre cousté,
il aira devant ce qu'il muyre
le sort à quoy il est faté.
Se l'omme destine à bonté,
il n'est nul qui le puist seduire,

Texte

1745 s<ë>⁷⁷ à mal, nul ne peult instruire
qu'il n'ait tousjours maleur<e>té.

Franc Arbitre

Pour ce qu'en tes diz faulceté,
erreur et repugnance treuve,
je le nye.

Destinee

1750 Et je le te preuve
pour toy verifïer tes clauses : →
toutes connections de causes
venant de force de planectes //
f. 33r ou d'estoilles ès cieulx pourtraictes,
ayans en plusieurs orisons
regars en diverses maisons
1755 soubz lesquelles tout homme est né,
met ès choses necessité
aux fins où je les veulx fater,
et ne les pourront eviter
par eulx ne par intercesseur.

Franc Arbitre

1760 Et je te nye ta myneur
avant que tu voisies plus loing.

Destinee

1765 Je prens Ptholomee à tesmoing, →
qui ceste sentence a escripte
et mise en son *Quadripartite*
et les nativitez aussi.

Franc Arbitre

Et je te respons à cecy →
que se Ptholomee ou les siens

⁷⁷ La métrique demande un monosyllabe, la forme *se* (au lieu de *si*) est de loin la plus fréquente et elle permet de rétablir le parallélisme avec le v. 1742. Sur les vv. 1744-1745, voir *supra*, p. CXVI.

Moralité

1770 tient que les corps celestiens
 ont seigneurie naturelle
 sur la part pure corporelle,
 je suis de ceulx comme vous estes.
 Mais s'⁷⁸ dient⁷⁹ que les corps celestes, +
 par leurs influences empraindre
 en l'omme, le puissent cotraindre
1775 à une fin inevitable,
 je le nye.

Destinee

 Il est bien prouvable
 par raisons cleres et notoires.
 Le Philosophë en *Metheres*⁸⁰ →
 dît qu'il fault de^{*81} necessité
1780 que ce monde plain de beaulté
 aye connections certaines
 aux influences souveraines, //
f. 33v affin que la vertu totalle
 de ceste machine realle
1785 soit par icelle governee.

Franc Arbitre

 Affin que bref te soit donnee
 conclusion à ta replique,
 deux porcions en l'omme applique : ↓
 l'une est nommee sensitive
1790 et l'autre est dicte intellectuelle,
 où je suy en toute saison
 avec voulenté et raison.
 Si cray bien à la verité
 que sur la sensualité
1795 a bien le ciel gover<ne>ment,
 par lumiere et par mouvement

⁷⁸ Pour *s'ilz/il*.

⁷⁹ A corriger sans doute en *dit*.

⁸⁰ Voir *supra*, p. CCIV.

⁸¹ Ms.: *que*.

Texte

et par influence impressive,
mais non pas sur l'intellective.
Et peut la raison estre telle
1800 car l'influence est corporelle,
laquelle du ciel est par tant,
si ne peult rien faire pourtant
en substance spirituelle.
1805 Touteffois ma credence est telle
que la voulenté se meut bien
par quelque corps celestien,
maxime quant la voulenté
s'adjoinct à sensualité
qui l'atrait volontairement.
1810 Touteffois je cray fermement
que jamais ne soit si active
ceste partie sensitive
qu'elle puist tollir la franchise
com est en la voulenté mise. //
f. 34r 1815 L'omme est roy de son action
et n'y a constellation
qui le contraigne outre son vueil.

Destinee

Rien, ce n'est point ce que je vueil :
les cieulx ont seigneurie plaine
1820 sur toute creature humaine.
C'est la vray conclusion.
Se la revolution
et la circulation
des corps celestes n'estoient⁸²,
1825 toute generation
avecques corruption
en ung instant cesseroient,
toutes choses periroident,
les elemens ne pourroient
1830 faire quel<que> mixtion.
Si dis que ceulx se desvoient

↓
↓

⁸² Autre lecture possible: *n'essoient*.

Moralité

qui aux hautains cieulx n'octroient
sur tout dominacion.

Franc Arbitre

- 1835 Pour toy respondre, je tien
que seigneurie ont ilz bien
tresgrande, il est bien prouvable,
mais, quant à moy, je soustien
qu'il n'est corps celestien
dessus l'ame raisonnable. ↓
- 1840 Nostre docteur venerable
Gregoire le tient à fable →
quant il dist à crestien
en la foy ferme et estable
ne soit nullement creable :
- 1845 tel destinee n'est rien.

Destinee

- S'⁸³ le dit, qu'en ay-ge cure ?
Il en a par advanture
à son vueil determiné.
Toute humaine creature
participe la nature
de la planecte où il est né :
comme l'enfant admené //
soubz Saturne est ordonné
à tresparfaicte estature,
se son filz luy est donné,
l'enfant sera destiné
d'avoir tres plaisant figure.
- f. 34v
- 1850
- 1855

Franc Arbitre

- 1860 Bien croy que ce que tu dis
sont oppinions et dits
d'aucuns astrologiens,
mais n'aquiert nulz anemis.
En la part où je suis mis

⁸³ Pour s'il, cf. *supra*, p. CLIII.

Texte

	ne met jamais tes biens,	-
	dedens l'ame n'entretiens,	
1865	la voulenté franche tiens	↓
	qui peut eslire toux pris.	
	Et Ptholomee est des miens,	
	car il dit : <i>vir sapiens</i>	→
	<i>dominabitur astris.</i>	
1870	N'as tu point bien leu	
	comment Esaü,	→
	quant il nasqui de sa mere,	
	comme il fut venu ?	
	Par le pié tenu	
1875	estoit nu à nu	
	par Jacob qui fut son frere.	
	Ce fut grant mistere	
	car oncques espere,	
	estaille ou planecte clere,	
1880	en convenience,	
	en meurs n'en science,	
	en vertu n'en pascience,	
	ne les conferma.	
	L'un l'autre opprima,	
1885	l'un la mere ama,	
	l'autre au pere se ferma.	
	L'un eust sapience,	
	l'autre impacience.	
	L'autre de toute prudence	
1890	fut tousjours orné.	
	Neant mains emsemble sont né,	
	emsemble admené,	
	et d'un mesme signe, //	
f. 35r	oroscope ou ascendent.	
1895	C'est tout evident	
	que nul mouvement	
	n'a gouvernement	
	sur l'entendement	
	où je suis moy, Franc Arbitre.	
1900	C'est mon fondement,	
	si croy fermement	

Moralité

- que tout argument
cessera totalement
se tu entens ce chapitre :
- 1905 ceulx qui veulent tel<le> vertu donner ↓
au ciel qui puist regir et gouverner
et de tous poins mouvoir et incliner
les creatures,
- 1910 il m'est advis qu'on luy dist grant injures,
car il seroit cause de tous parjures,
de tous pechés, de males adventures,
qui est erreur.
Car c'est le lieu où est le createur
regnant sans fin et tel imperateur :
- 1915 estre ne peult en mal habitateur.
C'est la cité,
le cler senate où est la Trinité.
Or nous voions, cecy est verité,
que les citez plaines d'iniquité
- 1920 et desgarnies
de justice sont des hommes pugnies.
Ne di plus donc au ciel telz vilennies
car les ames de gloyre premunyes
sont en ce lieu
- 1925 en bien, en paix, en joies infinies.
Et ne fault point que mes parolles nyes :
Saint Augustin les a ainsi unyes →
au quart livre de la *Cité de Dieu*.

Destinee

- 1930 Or laissons ceste astrologie
et parlons d'une aultre clergie
où plus resolute me sens. //

f. 35v

Franc Arbitre

- 1935 Deployez y tous vos cinq sens,
ja ne me fairez obliger
que je ne me puisse loger
en la haultaine region
de l'omme.

Texte

Destinee

- Je preuve que non.
Ça Crispius ordre m'apelle →
inflexible et sempiternelle
ainsi que une chaine tournant
1940 et soy mesmes envelopant.
Item Senecque le moral, →
mon champion especial,
dit que je suis necessité
de toute l'université
1945 des choses et des actions,
de toutes operacions,
qui ne puis estre corrompue
ne par quelque force rompue.
Ergo je suis invariable
1950 et donray cours inrevocable
où je mectray mon incident.

Franc Arbitre

- Je distingue l'antecedent
et je respons que Destinee →
est aucuneffoiz comparee
1955 à la Providence divine.
Alort convient il qu'on l'assigne
immobile et invariable,
et est Senecque veritable,
maiz qui veult Destinee entendre
1960 proprement comme il le fault prendre
au quart de *Consolacion*, →
qui la met disposicion
inherente aux choses mobiles,
tes premisses sont trop debiles
1965 pour toy donner tel dignité
que d'avoir immobilité.
Si le te nye plainement.

Destinee

Je le prouveray promptement : //
tout effect ayant dependence

Moralité

1970 de la divine Providence,
laquelle est tousjours immuable,
doit estre aussi invariable.
Vray est que je despens d'icelle,
si diz que je doy estre telle.
1975 Mon silogisme a grant valeur.

↓

Franc Arbitre

Je te distingue ta mineur
car Destinee separee,
quant en soy est consideree,
à nul mouvement n'est submise.
1980 Mais s'en chose mobile est mise,
mouvoir la fauldray, qu'il soit⁸⁴,
du branle de cil qui⁸⁵ reçoit.
Ainsi donc tu ne peulx restraindre
la creature, ne contraindre,
1985 affin qui soit inevitable.

-

Destinee

Selon que sonne mon vocable
je prouveray que je puis traire
ung chacun affin necessaire,
qui veult interpreter : *fatum*
1990 *est previsum prelocutum*,
c'est à dire que destinee
est chose devant ordonnee
ou qui est presceue ou preveue.
Et, donc, veycy comme j'arguë :
1995 ce qui est presceu ou preveu,
predestiné ou precongneu
du hault prince de toutes choses,
qui a les ydees encloses
du tout en son entendement,
2000 advient inevitablement.
Or toute chose qui peut naistre,

→

⁸⁴ Le texte est corrompu, cf. *supra*, p. CCIV.

⁸⁵ Pour *qu'i(l)* ?

Texte

f. 36v	2005	où subjectement puis estre, est presceue, ergo je suis telle que toute facture mortelle // a fin certaine, fiche et ferme, leur donnant periode et terme qu'ilz ne sairoient transgresser.	↓
		<p style="text-align: center;"><i>Franc Arbitre</i></p>	
	2010	Je ne te lerray point passer ta supposicion totale. Tu me dis que chose fatable est ce qui est sceu ou preveu, predestiné ou precongnu, et de ce sourt ton argument.	→
	2015	Tu ne parles point proprement, car on sçait bien que presavoir, precognicion ou prevoir, ont leur radical fondement ou souverain entendement de la premiere intelligence	
	2020	et adoncques c'est providence. Mais selon ce que tu procedes nos termes mues et excedes. Aumains je les vueil bien espondre et à ton argument respondre.	
	2025	Tu diz tout presceue ou preveu estre infalliblement tenu. La majeure distinguer se peult :	
	2030	qui les choses raporter veult au haultain presavoir de Dieu, necessité il ⁸⁶ tient son lieu, mais elle n'est pas si precise qu'avec elle ne soit franchise. Et vient ceste necessité	→
	2035	pour ce qu'en son eternité toutes choses luy sont presentes,	↓

⁸⁶ Avec valeur de y, cf. *supra*, p. CLII.

Moralité

- necessaires ou contingentes,
car ce que sa prudence voit
en present il convient qu'il soit.
Non pour tant se les creatures, //
f. 37r 2040 ou les choses en leurs natures, ↓
sont diligemment regardees,
de neccessité sont gardees.
Ainsi doncquez la prescience
laisse au contingent contingence,
2045 neccessaire en neccessité,
et tout homme en sa volenté
ne se peult jamais excuser
qu'il ne peult de franchise user.
Et note hardiment ce point.
- Destinee*
- 2050 Quant à moy, je n'entens point ↓
ung mot de ta solucion.
Veulx tu mestre distinction
entre fatum et providence,
entre predestinacion,
2055 reprobation, prescience ?
Je n'y voys point de difference
qui soit en signe en meillieu :
tout est actribué à Dieu.
- Franc Arbitre*
- 2060 Selon la maniere d'entendre
difference y est bien donnee
et sicomme elle se peult prendre
Bonnet l'a bien determinee, →
saint Thomas l'a examinee, →
2065 et brief vecy la difference
ainsi comment nous dit Boece : ↓→
cil qui a parfaicte simplesse
diverses manieres aux choses
establist, et elles encloses
2070 en la divine intelligence

Texte

2075 sont appellees providence.
Quant pour nous rapporter se font ↓
ès choses en qui elles sont, //
f. 37v ceste maniere ainsi signee ↓
2075 est appellee destinee.
Comme ung ouvrier communement
a dedens son entendement
la fourme et le droit exemplaire
2080 de l'ediffice qu'il veult faire,
puis la forme dehors produit
à la matiere qui luy duit,
ainsi sa simple pourveance,
par vraye et par juste ordonnance,
a les ydees clerement
2085 en son divin entendement
de toute rien qui se doit faire.
Et puis, selon cest exemplaire,
Destinee son engin euvre
et met les besongnes en euvre
2090 en divers temps, en divers lieux,
qui sont pourveues pour le mieulx.
Ainsi doncquez par quelque guise, →
soit destinee en euvre mise,
ou soit par ame assés propice,
2095 ou par tout le commun service
de Nature, ou par mouvement
des estoilles du firmament,
ou d'aultres planetes estranges,
ou par la grand vertu des anges,
2100 ou par la sagesse du diable ;
ce qui s'ensuit est veritable
et aussi Travet⁸⁷ s'i conforme : →
pourveance en Dieu est la forme
clere, reluisant et parfaite,
2105 de toute chose quil est faicte ;
laquelle est tres simple et estable,

⁸⁷ Ms.: *tranet /travet*, souligné sans doute par un lecteur.

Moralité

mais la destinee est muable
et ordonnance temporelle
de ce que l'essence eternelle
2110 en sa lumiere a ordonné. //
f. 38r Et pourtant tout ce qui est né
est⁸⁸ dessoubz Destinee mis,
est à pourveance soumis.
Mais il est bien aucune chose
2115 de qui Destinee est forclose,
car, par la grant proximité
de Dieu, ilz ont stabilité
comme les divins esperitz
du feu[r]⁸⁹ d'amour divine espris.
2120 Ainsi vecy la difference
de destinee et providence
comme les clerks ont recensé. ↓

Povreté

Puis que vous avez commenchié
je vous prie, n'oubliez rien,
2125 Franc Arbitre !

Franc Arbitre

Je le vueil bien.
Prescience totalement
appartient à l'entendement
divin, maiz reprobation,
c'est savoir la dampnacion
2130 d'aucunne personne à venir
avec vollenté de pugnir,
et puis predestination,
c'est une clere vision
du sauvement et de la gloire
2135 d'aucun par euvre meritoire.
Ainsi j'ay expliqué mes termes

⁸⁸ Les vv. 2112-2113 commencent tous les deux par *est*, l'un des deux est sans doute à corriger en *et*.

⁸⁹ Ms.: *duseur* ?

Texte

2140 affin que plus tu ne te fermes
de passer pour rien qui soit nee
oultre le nom de destinee,
car à la fois on s'i abuse.

Povreté

Destinee est si tres confuse
qu'elle n'y entend loy ne chappitre. ↑

Destinee

f. 38v 2145

Je ne sçay que c'est. Franc Arbitre
me treuve icy tant d[e] alibis // →
que je n'y entens blanc ne bis. ↓↑
Il est force que je me rende.

Fortune

Il fault que j'en paie l'amende
et que mon filz demeure en gaige.

Eur

2150 Las, nous y avons grand dommaige
que Destinee est desconfite.

Franc Arbitre

2155 Mais c'est ce qui plus vous prouffite
car elle avoit telle nature
que toute humaine creature
infalliblement pensist⁹⁰ traire
à fin prefixe ou neccessaire.
Il s'ensuivroit par ces moiens
quatre ou cinq inconveniens
desqueulx chacun doit estre instruit.
2160 Primes je seroie destruit
et ne se fauldroit conseiller,
ne Dieu servir, ne Dieu prier,
car, quelque chose que on feroit,

⁹⁰ Faute de copie pour *pensast*?

Moralité

2165 toujours la partie advendroit
à quoy on seroit destiné,
ainc ne seroit fortuné,
qui fort à vostre cas repugne,
car Destinee abbat Fortune
s'elle euvre de neccessité.

Povreté

2170 Selon vostre maleureté,
puis qu'en ce point vous est mescheu,
il vault mieulx que Maleur soit cheu
en mes lyens et en mes poings
que d'estre destruiect de tous poins
par ceste folle Destinee.

Fortune

f. 39r 2175 Je suis bien de malle heure nee
quant je pers en ce point mon filz. //
Tous mes plaisirs sont desconfis
et convertis en paine amere.

Eur

2180 Taisiés vous, Fortune ma mere,
et cessés vos cris doloureux !
Il vendra quelque maleureux,
se Dieu plaist, qui le desliera.

Maleur

Si cray bien donc qu'il eslivra
avec moy la malle sancté.

Povreté

2185 Maleur ! C'est assés cacqueté,
à ce pal vous fault atachier.

↓→

Maleur

Helas, seray je ainsi traictié ?

Texte

Franc Arbitre

Maleur ! C'est assés cacqueté !

Maleur

2190

Est ce point grant iniquité
de moy en ce point empescher ?

*Franc Arbitre*⁹¹

Maleur ! C'est assés cacqueté,
à ce pal vous fault atachier.

Povreté

L'en vous gardera de mon chier
Franc Arbitre.

↓

Franc Arbitre

Quoy ?

↓

Povreté

2195

Liez bien !
Il est de tresmalvaise sorte !

Maleur

Helas ! Faictes moy quelque bien
Franc Arbitre.

Franc Arbitre

Quoy ?

Povreté

Liez bien ! //

f. 39r

Franc Arbitre

Le lacheray je ung pou ?

Povreté

Rien, rien !
J'aymeroye⁹² mieulx à estre morte,

⁹¹ Ms.: *Povreté*. Cf. *supra*, p. LXXVII.

⁹² Trisyllabe (?), voir *supra*, p. CCIV.

Moralité

2200

Franc Arbitre.

Franc Arbitre
Quoy ?

Povreté

Liez bien !
Il est de tresmalvaise sorte !
Quelle chere faictes vous ! [Hay !]

↓

Maleur

Morte !

Povreté

2205

Se vous vous savez despeschier,
pour bien parler ne pour prescher,
vous serés nigromancien.

Franc Arbitre
Est il bien lié ?

Povreté

S'il est bien ?
Il a biau chanter la chansson
et fust aussi fort que Sanson,
si ne sçauroit il eschapper.

↑
↑

2210

Franc Arbitre
Il ne peult mordre ne frapper,
le monde est remis en valeur,
jamaiz homme n'aura maleur
se luy mesmes ne luy deslie.

Povreté

2215

Et puis ceste malle jolie
l'attacherons nous point icy ?

↓

Franc Arbitre
J'en suis content.

Texte

Povreté

Et moy aussi.
Je n'en ayme point la couleur.

Franc Arbitre //

f. 40r

Celuy qui desliera Maleur
la malle Fortune prendra.

Povreté

2220

Il multipliera sa douleur
celuy qui desliera Maleur.

Franc Arbitre

À paine aura jamaiz honneur
qui sur son col la chargera.

Povreté

2225

Celuy qui desliera Maleur
la malle Fortune prendra.

Fortune

2230

Qui me dira quant ce sera
que ma grant douleur cessera,
qui est tant greuve et tant amere ?
Las, je ne sçay quant fin aura,
ou se la vie finera
de la tresdouloureuse mere.

2235

Grand misere,
vitupere,
me suivra,
et prenra
desconfort
par dedens moy son ressort,
a grand tort,
qui ma liesse abatra.

2240

Et se la dolente mort
ne me mort
sans deport,
ma douleur ne s'alleigera.

↓

Moralité

2245	Aumains, tandis que mon oeil le verra, mon cueur pour luy une plainte fera conficte en dueil et taincte de tristesse.	↓
2250	Adieu, mon fils et toute ma leesse, mon chier tresor, la fleur de ma richesse, plaine de deuil, comblee de destresse, de toy me pars.	↓
f. 40v	Dur desconfort m'assault de toutes pars qui a mon bien et mon plaisir espars. // Ha Povreté ! Certes tu me depars ung bien dur mez.	↓
2255	Fuy t'en, Clio ⁹³ , et ne chante jamaiz, cacephaton en ta bouche entremetz, ne rime plus, tu ne sçays que tu fais, quoy c'omme die.	→ →
2260	Je n'y treuve douceur ne melodie, ou dire fault que je suis assurdie, car plus chante, plus fort ma maladie se renouvelle.	↓
2265	Je cuide moy que, se je feusse telle que à present fust ma nature mortelle, j'eusse receu la sentence cruelle de mort soudaine,	↓
2270	car je seuffre inestimable paine. Oncquez penna, n'endura si grevaine qui tant ama une nimphe, Seraine, qu'on n'eust sceu mieulx.	↓ →
	Tant belle estoit de corps, de vis et d'yeulx qu'on en eust fait ung droit majeur aux dieulx.	

⁹³ Ms.: à la place du *c* il y a un trou dans le papier, la lecture est incertaine.

Texte

- Or ce penna, la suivoit en tous lieux,
mais laquelle -
- 2275 devant luy fuyt et par les boys se celle.
Le povre Pan va courant après elle,
tant l'oppressa qu'en ung lac sans nacelle
c'est divertye.
- 2280 Lors Dyana, qui en fust advertie,
pria aux dieulx que ne fust subvertie.
Puis Jupiter l'a tantost convertie
en gros roseaulx,
- 2285 et Vulturuss leur donna sons nouveaulx. ↓
Pan les oÿst, le dieu des pastoureaulx,
fustes en fist et en print six tuiaulx,
dont il flusta,
- 2290 et ses amours tout son temps lamenta.
Son successeur Amphion en chanta, →
Melibeüs avecquez Dametha, →
et Alexis //
- f. 41r en feust pleuré des jours trop plus de six
par Coridon qui n'estoit pas assis,
mais le queroit douloureux et pensifz,
tant l'avoit cher.
- 2295 Tous furent bien dolens et desconfis,
mais leurs cueurs oncquez ne furent si transis
comme est le mien quant ainsi voy mon filz
piteusement à ung pal atachier.
- Povreté*
- 2300 Avaller le fault sans macher ↑
et le boyre doulx comment let. ↑
Plaignés vous fort, soit bel ou let,
à ce pal icy demourra.

Moralité

Eur

2305 Par mon ser[e]ment, il y mourra. ↑
Qui ne luy fera assistance ?
Adieu, pren tout en patience,
je m'en vois.

Maleur

Helas, quelle amour
tu as !

Eur

2310 [Par] mon ser[e]ment, j'ay paour. ↑
Il fault confesser verité,
je crains tant ceste Povreté
que je n'ay membre qui n'en tremble.

Maleur

Biau sire, demourrons ensemble,
nous en serons trop plus pieulx.

Eur

2315 Mieulx me vault à estre tous seulx ↑
que pour ta compaignie prendre,
il me faulsist ainsi estendre
à ce pal dessus et dessoubz.

Maleur

f. 41v 2320 Helaz, Fortune, c'est pour vous !
Vous nous promistes au partir
que vous nous ferez departir //
et mettre en nos subjections
tous*⁹⁴ pays, toutes regions
et avoir de biens afluence.

Eur

Moult remainit de ce que fol pense. ↑

⁹⁴ Ms. *toutes*. *Pays* est masculin (cf. vv. 377, 399, 425, 455) et la correction permet de rétablir l'octosyllabe.

Texte

Maleur

2325 Vous voulliez maintenant conquerre
les roys et princes de la terre.
Que ne usés vous d'auctorité
encontre ceste Povreté
qui ainsi trestoulx nous contraint ?

Eur

2330 Qui trop embrasche pou estraint. ↑
C'est une auctorité commune.
Savez quoy, ma mere Fortune ?
Croyés qu'il ne fait seur icy,
ceste Povreté n'a mercy
non plus que ung biau brigant de boys.
2335 À Dieu te command, je m'en voys.

Maleur

Sans plus rester ?

Eur

Pas ne demy.

Maleur

Au besoing congnoist on l'amy. ↑
Je suis à tout mal destiné
quant celuy m'a habandonné
2340 qui debvroit fere mon pourchas.
Cent foys le jour me convient dire helaz. ↓
Las et recreu sans quelque reconfort,
fort adollé sans espoir de soullas.
2345 Soubz las en dueil en esperant la mort,
mortel couroulx prent en moy son ressort,
sortir n'en peult se je n'ay brief secours.
Secours m'est grief, trop mon corps humilie,
humilié suis à mort sans brief cours,
courtoisement s'aucun ne me deslie. //

f. 42r

2350 *Povreté*
Celuy fera bien grand folie
qui premier voudra la main mestre

Moralité

à venir deslier ce maistre
car c'est ung marchant trop estrange.

Franc Arbitre

2355 Esgardés ! Trop mieulx semble estre ange
qu'il ne fait homme, se m'aist Dieux,
car il a si tres rians yeulx
qu'il ne sçauroit à nul mal faire.

Povreté

2360 Regardons au plus neccessaire
veoir s'il se pourroit deslier. ↓
Ce n'est pas chose à omblier,
penser y fault sur toute rien.

Franc Arbitre

2365 Par mon serment, il est si bien
ataché devant et derriere ↑
que on ne sçauroit trouver maniere
de le fere du lieu partir.

Povreté

A, Franc Arbitre ! Il peult sortir
par tant de trous⁹⁵ et de fachons
que, quelque chose que fachons,
je ne doubte point qu'il n'eschappe.

Franc Arbitre

2370 Et qui le desliera ?

Povreté

Ung pape
peult estre, ou quelque cardinal.

Franc Arbitre

Comment cela ?

⁹⁵ Pour *tours*.

Texte

Povreté

f. 42v

2375 S'il use mal
de la puissance à luy commise :
toux clerks et toutes gens d'eglise
en l'art de simonie mistes, //
qu'aucuns appelloient albinistes
car l'engin ont vis et tant gent
qu'ilz font d'ung benefice argent.
Silot qu'ilz y perdent le leur
2380 ilz viennent deslier Maleur.
Il n'est ny empire,
prince, s'il empire,
s'il tient ou conspire
vie tyrannique,
2385 qui ne puist bien dire
et à son cuer lire :
Maleur voys eslire,
puis qu'il sè applique⁹⁶.
Et tout juge inique
2390 qui tient voie oblique,
et le bien publique
ne laisse en valleur.
Et tout scismatique,
ou tout heretique,
2395 par droit pollitique,
deslie Maleur.

Franc Arbitre

Pour ce qu'il s'en ensuit Maleur
au deslier : tristesse et pleur,
desconfort, lamentation,
2400 desesperance, soubz couleur
de bien ; tenans la mort meilleur
que vivre en desollation,
à vous, par bonne affection,
qui desirés bien et honneur,
2405 je fais ceste exortation :

⁹⁶ Une faute de copie est possible: *e* final suivi de voyelle d'habitude s'élide.

Moralité

	O vous mortelz mis en prelation, en benefice ou en religion, presiés l'estat de vraie dignité. Veillez, veillez par grant devocion	↓→
f. 43r	2410 sur vos troppeaulx par visitacion. // Servez à Dieu et preschiés verité, soiés garniz de vraie humilité et, par le feu de sainte charité, misericorde aux povres gens ferez, 2415 ainsi Maleur jamaiz ne deslierés.	↓
	Trespuissans roys de triumphant maison, ornés vos cueurs de justice et raison, tenés en paix vraie communauté. Ducs et comptes, servés toute saison 2420 de cueur loyal sans quelque traïson à cil qui a sur vous principaulté. Se on vous tienne garnis de loyauté vraie, bon loz sera manifesté, 2425 en la grace du prince demourrés, ainsi jamaiz Maleur ne deslierés.	↓
	Venons plus hault par contemplacion et excersons bonne operation où tout bon cueur mect sa felicité si que au partir de ceste region 2430 avoir puissons vraye fruïction de cil qui est souveraine bonté, le Dieu qui est tan en eternité. Quant vous serés logiez en sa cité, de rien qui soit deffaulte vous n'aurés, 2435 ainsi Maleur jamaiz ne deslierés.	↓ ↓
	Prince, en ce lieu est toute agillité, clarté sans fin, toute subtilité. Faictes donc tant que vous y demourés, ainsi jamaiz Maleur ne deslierés.	↓

Notes codicologiques

Ces notes sont signalées en marge par une flèche verticale descendante: ↓. Elles concernent la copie dans son aspect matériel. Pour rendre plus explicite la logique des repentirs, le vers entier (ou la fraction de vers lorsqu'il est partagé entre plusieurs reparties) a été reproduit et les repentirs indiqués en caractères barrés: ~~exemple~~; lorsque la correction a été effectuée après la copie, dans un deuxième temps, elle est indiquée par des caractères doublement barrés: ~~~~exemple~~~~. Les mots ajoutés en interligne sont encadrés par des barres obliques: \exemple/.

L'abréviation «rubr.» précédant le numéro du vers (p. ex. rubr. 167) indique la rubrique qui précède le vers.

7. *oquel ce ~~faut~~ fut une terrible guerre*
13. Crochet alinéaire en marge (voir *supra*, p. CXXII, fig. 3):
ici, comme aux vv. 40 et 66, il indique le changement de forme métrique accompagné sans doute d'un jeu scénique.
15. *hault chief de uevre ~~ma~~ de nature*
18. *~~pour~~ portant de ~~deu~~ Dieu la figure*
28. Aucun crochet alinéaire en marge, mais comme il s'agit du premier vers de la page, par homogénéité avec la suite j'introduis un interligne vide.
39. *car ~~se~~ ce sont corps de dure impression*
40. Crochet alinéaire en marge.
48. *et ~~est~~ (?) vouloit par arrogance*

Moralité

55. ~~Tantost~~ Tantost après s'est Vulcains rengié
66. Crochet alinéaire en marge.
81. ~~ff~~ (?) avecques une morsure
90. Says tu de qui il ~~try~~ \me/ souvient ?
101. Trèfle en marge.
102. Mais de l'ennuy ~~porta~~ \que/ Ero porta
106. de la grandes¹ destruction
140. s'abondance et grand~~et~~ excellence
142. que je n'apreuve point scient~~s~~ce
152. ne m'ont point s tant sceu adoler
157. car mon ~~ceu~~ cueur est si fort en presse
165. Meve vecy ma princesse
rubr. 167. La rubrique est répétée dans la marge supérieure
du f. 5r.
170. d'une ~~co~~ chose que vous diray
172. plus ~~come~~ qu'on ne sçauroit exprimer
174. et avoir ~~en~~ grant reverence
177. D'onneur et de ~~maginf~~ (?) magnificence
rubr. 189. La rubrique est répétée dans la marge supérieure
du f. 5v.
190. Or est venu ~~ta~~ ge \l'aage/ d'arrain
196. la grant ~~rep~~ rebellion des hommes
204. dessoubz vostre ~~co~~ protection
205. Signe de renvoi (?) postérieur à la copie en marge :
a/ (ou peut-être simplement indication que dans le mot écrit
aplaisance le a est à séparer).
208. mon ~~regnom~~² regnom et ma dignité
216. pour ~~par~~³ ve³ parvenir a ung grant bien
221. Signe de renvoi/astérisque (?) en marge.
262. Regarde en ~~lar~~be l'arbe de Prophire

¹ La correction a été effectuée sans doute après la copie, la biffure est faite par un trait oblique, différent des biffures du copiste lors de la copie.

² Commence par écrire *regnon*, semble ajouter un jambage à la fin, biffe et écrit correctement *regnom*.

³ Le *v* a la forme d'une initiale.

Notes codicologiques

273. Vous estes ~~soust~~ (?) soubz moy mes deux mains
 296. si aura ~~q~~ car Raison l'ordonne
 297. Pourtant ~~j'veu~~ vueil je que sa personne
 307. Le copiste avait écrit ici par erreur les deux vers de la repartie suivante (vv. 309-310), il s'est aperçu tout de suite de l'erreur, a biffé les deux vers et écrit juste au-dessous le texte correct.
310. pres ung ~~set~~ feu en rotissant trippes
 311. Le copiste avait écrit ici par erreur la repartie suivante (deuxième partie du v. 311), il s'est aperçu tout de suite de l'erreur, a biffé le vers et écrit juste au-dessous le texte correct.
313. Il est tant corrochié qu'il a enrage
 332. pour ~~ges~~ gens haultement pourveoir
 333. Pour Dieu faictes les ~~vo~~ nous savoir
 339. de mon ~~empu~~ empire et dignité
 345. seigneur de ~~traval~~ Travaulx et de Paines
 rubr. 346. La rubrique est répétée au f. 8v.
 356. la prevosté de Mal ~~ento~~ Contre
 358. ung benefice bel et t gent
 362. comme de Poings ~~d~~ et de Bastons
 367. car de ~~vous~~ vos noyses me lassés
 372. je vous ~~ve~~ merray voir maintenant
 375. Loriston et ~~lixa~~ Lexandrinus
 381. ~~onq~~ oncques mès je n'ouy telz termes
 393. On verra ~~fe~~ (?) se Mars et Venus
 397. avant ~~qui~~ qu'il soit gueres de temps
 rubr. 402. La rubrique est répétée au f. 9v.
 405. es fins de la terre a habitable
 416. Maleur, mon filz, tu n'es pas sages
 418. car le peuple qui ~~dort~~ droit la regne
 423. ces geans p ainsi grans que troys
 424. May ~~tu~~ (?) tu eschapperoies
 438. de droit point jusques'en l'Entartique
 444. Il est bien fol qui ~~sadgra~~ (?) s'avanture
 446. et de tous ~~che~~ ceux que l'en y boute
 459. est exaulcié q jusques a la

462. *Et ar Herculés*
 463. *fut il point jusques' a ces passages*
 465. *comme vo nous raconte ha Haly*
 466. *serag Serai ge donc mendre de luy*
 498. *et char barnoyz ben bien especiaux*
 rubr. 500. La rubrique est répétée au f. 11v.
 505. *par te l'ueil qu'il ne ne soit jamais sien*
 507. *de cheminer par piés d'aultruy d'aultruy*
 508. *\mi/ Par saint Jehan, se n'est pas mon cry*
 513. *mais aller⁴ aler se peult trop bien querre*
 522. Le vers entier est souligné.
 528. *\mauldit⁵ mauldit soy e se je me bouge*
 542. Crochet alinéaire en marge, marquant le début de la deuxième strophe de la ballade (fonction analogue à celle des suivants : vv. 552, 562).
 543. *pour fair faire en moy quelque mutacion*
 547. *car ilz treut treuvent le bon et seur chem<in>*
 552. *Povreté sus \suy/ qui jamais ne retarde.* Crochet alinéaire en marge : début de la troisième strophe de la ballade.
 555. *quant il se mest sans sob soubz a ma protection*
 560. *qui fut tousjours de plus en plus e...s enbl \enclin/⁶*
 562. Crochet alinéaire en marge : après la ballade, début de la suite du texte.
 564. *C'est quelle quelque chose*
 570. *a toret l'oreille d'une personne*
 586. *povreté vo~~n~~ nous devoit souffire*
 596. *Qui no mon hostel visiteroit*
 601. Crochet alinéaire en marge.
 602. *je semble par dehors atc austere*
 605. *dessoubz ma couverture ab habite*
 618. Crochet alinéaire en marge.

⁴ allez ?

⁵ La ligne a été rayée et l'écriture reprise à la ligne suivante.

⁶ Le copiste semble ne pas avoir tout de suite compris son modèle.

Notes codicologiques

619. *la bonne ~~simpt~~ simple personne*
623. Crochet alinéaire en marge.
628. Crochet alinéaire en marge.
632. *ainsy n'y s a fin ne bourne*
639. *en emprés leur finance*
643. *les ~~etr~~ (?) art et consomme*
650. Crochet alinéaire au début du vers: la citation latine des vv. 650-654 est encadrée par les deux crochets, elle n'est pas soulignée.
655. Crochet alinéaire au début du vers.
664. *ou que ~~no~~ mon estat me desplaise*
rubr. 673. Après la rubrique, la moitié inférieure du f. 14v est blanche.
673. Changement de main: main B.
722. *Ce moustre que tut n'ez pas saige*
738. *J'ay \plus/ que tous ceulx de la terre*
787-788. Trèfle en marge.
809. *Ma malle ~~ou~~⁷*
917-918. Trèfle en marge (voir *supra*, p. CXIX, fig. 1).
953. Trèfle en marge (voir *supra*, p. CXIX, fig. 2).
994. *sont point de par \moy/ gouvernés*
1000. *Es our\s/ses mes vertus sont prouees*
1002. *par la voulenté \des/ grans dieux*
1016. Signe de renvoi en marge (voir *supra*, p. CXXIII, fig. 4).
1018. Signe de renvoi en marge (voir *ibidem*).
1027. Signe de renvoi en marge (un seul trait vertical; voir *ibidem*).
1097-1099. Trèfle en marge.
1127. Le vers n'est pas souligné (seuls les vv. 1124-1226 sont soulignés).
1160. *tout bon tout juste et tout ~~puissant~~ parfait*
1178. *et \que/ nous voions tous vos biens*

⁷ C'est le début du vers suivant, la courte fraction de vers appartenant au vers précédent a d'abord induit le copiste en erreur.

1193. *qui de lumiere est \et/ clarté*
1252. *et* ajouté – et peut-être effacé : l'encre est délavée – dans la marge.
1298. Trèfle en marge.
1375. *vous la combatrez vous-la-com*
1394. Trèfle en marge.
- rubr. 1405. La rubrique est répétée au f. 27v.
1411. *Pense qu'on nte recevra*
1453. *de laurier pour d vous decorer*
- 1457-1458. Dans la marge, souligné (voir *supra*, pp. CXXV-CXXIV-CXXV, fig. 6) : *papa domini[um]* (?), peut-être référé à la «maison» (lieu scénique?) du v. 1458.
- rubr. 1472. Dans la marge, souligné (voir *ibidem*) : *confusio victum* (?).
1479. Le vers est copié sur la même ligne que le précédent, mais un signe le distingue nettement.
1505. Après *Digestis* on trouve un signe constitué de deux barres légèrement obliques coupées au milieu par un trait horizontal, ressemblant à deux «f»: il s'agit de l'abréviation habituelle indiquant le *Digeste*, cf. Michel REULOS, *Comment transcrire et interpréter les références juridiques (droit romain, droit canonique et droit coutumier) contenues dans les ouvrages du XVI^e siècle*, Genève, 1985, p. 17 (l'abréviation se trouve également aux vv. 1510 et 1526). *De judiciis* n'est pas souligné.
1510. Voir note au v. 1505.
1523. Signe de renvoi en marge. *De prima* n'est pas souligné.
1524. *Lege prima* n'est pas souligné.
1526. Voir note au v. 1505.
1532. Trèfle en marge.
1548. *que et celle paction se tiengne*
1575. *depuis la mort de bone mon bon secretaire*
1616. *j'ay tout soubz de*⁸
1650. Trèfle en marge.

⁸ Le copiste avait commencé à écrire la rubrique suivante sur la même ligne.

1665. *car toutes les es ce qui est et qu'on nombre*
 1685. Signe de renvoi en marge (voir *supra*, p. CXXIV, fig. 5).
 1693. Signe de renvoi en marge (voir *ibidem*).
 1704. Les trois noms sont bien séparés par des marques (sorte de pi grec inversé).
 1764. *Quadripartite* n'est pas souligné.
 rubr. 1786. *Franc Ar Franc Arbitre*⁹
 1822-1823. Les deux vers sont intervertis : deux lettres en marge – *a* et *b* – rétablissent l'ordre.
 1835. Trèfle en marge.
 1865. *la voulenté franche se tiens*
 1905. Signe de renvoi en marge.
 1974. *à si diz que je doy estre telle*
 2002. *ou subjectement submectre puis mestre*
 2034. Trèfle en marge.
 2040. Changement de main: main C.
 2050. Trèfle en marge.
 2066. Sorte de pied-de-mouche en marge.
 2072. Sorte de pied-de-mouche en marge.
 2074. *Ceste maniere ainsi ainsi signee*
 2122. *comme les les clerks ont recensé*
 2145. *que je n'y entens \ne/ blanc ne bis* (l'addition fausse la métrique)
 2185. *R* en marge, sans doute pour *refrain* ou *rondeau* (voir *supra*, p. CXXV et p. CXXVI, fig. 8).
 2193. *R* en marge, sans doute pour *refrain* ou *rondeau* (voir *ibidem*).
 2194. Le copiste a copié ici à la suite sans différencier, et biffé, une mauvaise rubrique puis la dernière fraction du v. 2194 et le v. 2195 (en partie): *Maleur, Povreté / Liez bien il est de tres mauvaise s.*

⁹ Le copiste avait commencé à écrire la rubrique comme s'il s'agissait d'un vers.

2202. Sorte de pied-de-mouche en marge, il marque la fin d'un rondeau.

2214. *Es Et puis ceste malle jolie*

2240. Sorte de pied-de-mouche en marge (voir *supra*, p. CXXVI, fig. 7), comme aux vv. 2244, 2247, 2251, 2259, 2263, 2267. Comme à partir du v. 2247 ils correspondent à la structure métrique, j'ai introduit à chaque fois un interligne vide, en normalisant les autres strophes, où ces marques marginales n'apparaissent pas.

2244. Sorte de pied-de-mouche en marge (voir *ibidem*).

2247. Sorte de pied-de-mouche en marge (voir *ibidem*).

2251. Sorte de pied-de-mouche en marge (voir *ibidem*).

2259. Sorte de pied-de-mouche en marge.

2263. Sorte de pied-de-mouche en marge.

2267. Sorte de pied-de-mouche en marge.

2283. *Et Vulturinus et Vulturinus leur donna sans nouveaulx*

2341. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de la séquence en décasyllabes.

2359. *¶ veoir s'il se pourroit deslier*

2381. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de la séquence en pentasyllabes.

2389. Sorte de pied-de-mouche en marge.

2406. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de la première strophe de la ballade.

2410. *sur vos troppeaulx par visat visitacion*

2416. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de la deuxième strophe de la ballade.

2426. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de la troisième strophe de la ballade.

2432. *le Dieu qui est tan en eternité ¶*

2436. Sorte de pied-de-mouche en marge, marquant le début de l'envoi de la ballade.

Notes au texte

Le but des notes qui suivent (signalées dans l'édition par une flèche en marge: →) est de fournir les renseignements indispensables pour comprendre les citations, références, allusions qui émaillent le texte. Sauf exception, elles ne reprennent pas le contenu des notes codicologiques et de celles données en bas de page, rendant compte des caractéristiques de la copie et éclaircissant les choix opérés dans l'établissement du texte.

Par «renseignements indispensables» j'entends l'explicitation des références et autres renvois, éventuellement l'indication de parallèles dans des œuvres antérieures ou à peu près contemporaines, tous éléments utiles à la compréhension du texte et du contexte de composition. Il est bien évident cependant qu'il ne s'agit pas d'établir les sources directes dont l'auteur s'est servi¹: la culture mythologique, historique et biblique, la réflexion sur la Fortune sont tellement présentes dans la tradition médiévale² qu'une telle démarche ne pourrait aboutir, sauf exception, à des rapprochements sûrs. D'une manière générale j'explique ici seulement les renvois à des anecdotes ou lorsque des détails enrichissent la référence; quand un nom propre apparaît simple-

¹ A ce sujet, cf. *supra*, pp. LXXXV-XCII.

² Voir par exemple le développement sur Fortune dans ÉVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., pp. 13-18, ou le long *Estrif de Fortune et Vertu* de MARTIN LE FRANC, qui aborde, à peu de choses près, l'ensemble des thèmes de notre moralité.

ment en vertu de sa prégnance (Job par exemple), il est relevé dans l'index, mais il ne fait pas l'objet d'une note. De même lorsque la référence, notamment mythologique, est claire et purement traditionnelle (telle qu'elle peut être comprise facilement par la consultation d'un répertoire usuel comme celui de Pierre GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Puf, Paris 1996¹³), elle ne fait pas l'objet d'une note.

La graphie des noms mythologiques et historiques est assez fantaisiste, parfois elle pose même un problème d'identification. Lorsque cette dernière n'est pas en cause, j'utilise les dénominations courantes, tout en gardant entre parenthèses les noms tels qu'ils apparaissent dans le texte.

Lorsqu'une indication bibliographique plus précise n'apparaît pas, il est entendu que les textes anciens et médiévaux cités apparaissent dans les bases en ligne: *Bibliotheca Teubneriana Latina* (BTL, Berlin, Walter de Gruyter, 2009), *Thesaurus Linguae Latinae* (TLL, Berlin, Walter de Gruyter, 2009) et *Library of Latin Texts* (LLT, Turnhout, Brepols, 2010).

1-12. La plainte de *Fortune* permet à l'auteur d'étaler dès l'ouverture ses connaissances mythologiques. Il reprend librement le début des *Métamorphoses* d'Ovide (ici I, 253-312), en accumulant les noms mythologiques et en les agençant à sa guise (voir l'examen de ce passage dans l'Introduction, *supra*, pp. xxv-xxvii). On y entend peut-être un écho de la plainte de Diane, se lamentant du fait que les hommes la délaissent lui préférant Venus, dans les *Eschés amoureux* (vv. 2560-2746, Gianmario RAIMONDI, *Les eschés amoureux: studio preparatorio ed edizione* (I. vv. 1-3662), «Pluteus», 8-9, 1990-1998, pp. 67-241, à pp. 159-162).

28-39. Cf. Ov., *Met.*, I, 313-415; cf. aussi *Ovide moralisé*, I, I, vv. 1961-2118, t. I, pp. 103-106.

39. *Corps de dure impression*: peut-être réminiscence du *populus iste durae cervicis* (Ex 32, 9), dans l'épisode du veau d'or, *peuple (...) de trop dure teste* dans le *Le mistère du viel testament*, publ., avec introd., notes et glossaire, par le baron James de Rothschild, Paris, 1878-1891, t. 3, v. 25601 (p. 360).

91-93. Cf. *Iud.*, 11, 34-40. La référence est traditionnelle, voir notamment le *Planctus virginum Israel super filia Iepte Galadite* de Pierre Abélard (PIETRO ABELARDO, *I «Planctus»*, introduzione, testo critico, trascrizioni musicali, a cura di G. VECCHI, Modena, 1951, pp. 48-55).

94-97. Dans l'*Ovide moralisé* on trouve une longue plainte de Didon (l. XIV, vv. 343-473, t. V, pp. 19-23) inspirée de l'*Heroïde* de Didon à Énée (Ov., *Ep.*, VII).

98-101. Cf. *Ruth* I, 9-21.

102-103. Cf. Ov., *Met.*, III, 339-510. La correction s'impose puisque Narcisse apparaît explicitement au vers suivant, compte tenu de la notoriété du mythe à l'époque, à la suite du *Roman de la rose* et de Guillaume de Machaut, cf. notamment Louise VINGE, *The Narcissus theme in Western European literature up to the early 19th century*, Lund, 1967, en particulier pp. 91-123; Martine THIRY-STASSIN, *Quelques allusions médiévales au thème de Narcisse*, «Marche romane», XX, 1970, pp. 47-58; P.-Y. BADEL, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle* cit., p. 90. La graphie *Ero* ne peut être qu'une simple erreur d'inattention et il est difficile de penser à une confusion avec le mythe de Héro et Léandre. Cependant, on ne peut pas exclure complètement une déformation volontaire à but parodique.

105-107. Cf. *Mt* 23, 37-38; *Lc* 13, 34-35.

108-109. Dans les *Antiquités Judaïques* (XVIII, 63-64; éd. Louis H. Feldman, Cambridge-London, 1965, XVIII-XIX, pp. 48-51) il n'est pas question de prophétie. On la trouve en revanche dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (III, VII; Cambridge-London, éd. Kirsopp Lake, 1926, I, pp. 214-219) et, de manière plus vague, chez Orose (VII, 10-11; éd. M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1991, p. 22).

110-117. Il s'agit de Memnon, bien qu'en réalité Memnon ne soit pas pleuré par ses sœurs (cf. Ov. *Met.*, XIII, 576-622; le terme «sorores», désignant les étincelles qui se transforment en oiseaux, sans doute à l'origine de la méprise, apparaît au v. 608). Dans l'*Ovide moralisé* on trouve la plainte d'Aurore, sa mère, et la métamorphose en oiseaux des flammes qui brûlent son corps:

tous les ans ils reviennent en vie avant de s'entretuer de nouveau (l. XIII vv. 2339-2436, t. IV, pp. 423-425). L'imprécision est peut-être due à une lecture trop rapide.

118-119. Le renvoi est vraisemblablement à la plainte de Josué après la défaite de Aï (*Jos.*, 7, 6-9).

120-123. Plutôt qu'à Ov., *Met.* VII, 1-424, la référence est certainement à l'*Héroïde* de Médée à Jason (Ov., *Ep.*, XII) ou au développement qu'en fait l'*Ovide moralisé* (l. VII, vv. 317-474, t. III, pp. 22-26).

124-141. La figure de Socrate s'opposant à *Fortune* est traditionnelle, du *Roman de la rose* aux œuvres de Machaut et Froissart (cf. Guillaume DE LORRIS et Jean DE MEUN, *Le Roman de la rose*, Paris, éd. Armand Strubel, 1992, vv. 5843-5852, pp. 366-367).

146-147. Cf. *Gen.* 22, 1-14.

165-180. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 359-360.

180-196. Cf. Ov., *Met.*, I, 89-150.

229-230. Cf. *Mahieu le Vilain. Les metheores d'Aristote. Traduction du XIII^e siècle*, publiée (...) par Rolf Edgren, Uppsala, 1945, livre I, IV, p. 27, lignes 13-15. Le texte est cité *supra*, p. XXXI.

237-257. Jeu sur la terminologie grammaticale, cf. *supra*, p. XLVI.

262-263. Sur l'«arbre de Porphyre», cf. Alain DE LIBERA, *La querelle des universaux. De Platon à la fin du Moyen Age*, Paris, 1996, pp. 42-47; PORPHYRY, *Introduction*, transl. (...) by J. BARNES, Oxford, 2003, pp. 108-112; Annemieke R. VERBOON, *The Medieval Tree of Porphyry: An Organic Structure of Logic*, dans *The Tree. Symbol, Allegory and Mnemonic Device in Medieval Art and Thought*, edited by P. SALONIUS and A. WORM, Turnhout, Brepols, 2014, pp. 95-116.

293-295. L'expression se trouve aussi ailleurs, mais il y a peut-être dans ces vers un écho des *Eschés amoureux*: «et desireux de moy servir / pour mieulx ma grace desservir» (vv. 2575-2576, G. RAIMONDI, *Les eschés amoureux: studio preparatorio ed edizione* (I. vv. 1-3662) cit., p. 159).

335-365. Pour que le jeu sur ces termes prenne toute sa saveur, il me semble nécessaire de les considérer comme des personnifications, je mets donc des majuscules.

373-377. Il s'agit d'une partie des «climas de la terre» (v. 384), cf. S. DÖRR, *Der älteste Astronomietraktat in französischer Sprache* cit., p. 50. Le texte est cité *supra*, p. XXXII.

386-387. Cf. ci-dessus, note aux vv. 373-377. Sur l'auteur, cf. ABŪ MA'ŠAR, *The abbreviation of the introduction to astrology, together with the medieval Latin translation of Adelard of Bath*, ed. and transl. by C. BURNETT *et al.*, Leiden, 1994, pp. 1-3.

388-392. Cf. *Liber Quadripartiti Ptolomei, id est Quatuor tractatum (a Platone Tiburtino latine versus), cum Centiloquio ejusdem et commento Haly*, Venetiis, per Erhardum Ratdolt, 1484, livre I, 2, f. a2v. Le texte est cité *supra*, p. XXXIII.

402-413. Cette affabulation dépend peut-être de la corruption ou d'une mauvaise compréhension d'un passage de l'*Histoire naturelle*: «Toto autem mari ad Scaldim usque fluvium Germaniae accolunt gentes haud explicabili mensura: tam immodica prodentium discordia est» (IV, XIII, 98; éd. H. RACKHAM, Cambridge-London, 1942, p. 194).

422-424. Cf. *L'honneur de la couronne de France* cit., pp. 67, 195-196.

426-427. À mettre en relation avec le proverbe: «Il n'est pas sire de son pays, qui de ses hommes est haï», cf. *infra*, p. 225.

462-465. La traduction française du *Quadripartite* mentionnée *supra*, note aux vv. 388-392, comprenait aussi la traduction de la version latine, par Aegidius de Thebaldis, du commentaire de Haly, cf. *Nicole Oresme. Le livre du ciel* cit., p. 6. Selon le mythe, notamment dans la version du *Recueil des hystoires de Troyes* de Raoul Le Fèvre, chaque colonne portait une «effigie du héros» (cf. Marc-René JUNG, *Hercule dans la littérature française du XVI^e siècle*, Genève, 1966, p. 23).

470-471. Voir *supra*, p. L.

486-493. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 348-349, 353-354. La *malle* Fortune désigne à la fois le *mauvais sort* et la *malle de Fortune*, dans la graphie j'opte

pour la désignation spécifique et la majuscule (d'ailleurs *malle* est toujours écrit avec deux *l*, alors qu'on ne trouve que les graphies *Maleur* et *maleureté*).

500-505. Je n'ai pas trouvé le passage auquel le texte fait allusion, ou peut-être il s'agit d'un développement imagé de ce qui est dit dans la préface au premier livre: «Comment puis-je juger d'une chose autrement que par le sentiment que j'en ai? Ou alors c'est être contraint de juger au jugement d'autrui; et celui qui s'y plie ne juge pas lui-même, il reprend d'anciens préjugés. (§ 8) Aussi me permettrai-je, très respectueusement, de ne pas faire mien le jugement si unanime de ces grands esprits, et d'exposer la conception que je m'en fais» (PÉTRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes*. «*De remediis utriusque fortune*». 1354-1366, texte établi et trad. par C. CARRAUD, Grenoble, Éditions Millon, 2002, I, préface, § 7-8 (I, pp. 12-13)). Du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque il existait à l'époque la traduction par Jean Daudin (cf. *ibidem*, II, pp. 43-44; *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Age* cit., p. 767, notice par S. LEFÈVRE).

521-522. Voir *supra*, p. LI.

532-561. Cf. G.M. ROCCATI, *Les ballades insérées* cit., pp. 354-355.

542-543. Il s'agit peut-être d'une allusion à l'ouvrage de Christine de Pizan: *Le livre de la mutacion de Fortune* cit.

548-551. La référence à la pauvreté de saint Augustin est traditionnelle, cf. Jacques DE VORAGINE, *La Légende dorée*, éd. sous la dir. d'A. BOUREAU, Paris, Rouveyre, 2004, pp. 688, 691, 694.

556-561. Il s'agit de l'épisode des stigmates, cf. Jacques DE VORAGINE, *La Légende dorée* cit., p. 827.

581. Cf. *Gen.* 3, 19.

582-585. Cf. *Tob.* 5, 25.

588-591. Cf. *Ecclii* 11, 14.

601-605. Cf. *Facta et dicta memorabilia*, IV, 4 : *De paupertate*. 649-654. *Deut.* 15, 7-8.

697-709. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 351-353.

718. Pour l'expression «autant de rez que de tondus», voir NDHL, col. 1483c; cf. aussi *L'homme pecheur par personnages*, joué

en la ville de Tours, 1494, images numérisées: B.n.F. NUMM-111263, p. 89. On pourrait aussi interpréter l'expression en la référant à la tonsure des clercs et des moines, avec une connotation satirique, mais, en général, c'est le premier sens qui est relevé (cf. NDHL, col. 742a).

715-732. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 352-354.

771. Conformément à une des traditions qu'on retrouve aussi dans le *De casibus* (cf. éd. cit., pp. XXIX-XXX), *Fortune* a une apparence monstrueuse (sur les traits descriptifs qui la caractérisent, cf. H.R. PATCH, *The Goddess Fortuna in Mediaeval Literature*, cit., en particulier pp. 42-49).

773. Érudition parodique? Il s'agit du même personnage, cf. Ov., *Met.* IV, 765-786; l'*Ovide moralisé*, l. IV, v. 6797 et 6854, t. II, pp. 153-154, mentionne les deux noms, ce qui a pu induire en erreur.

776-778. Cf. Ov., *Met.* XIV, 248-307; *Ovide moralisé*, l. XIV, vv. 2363-2562, t. V, pp. 70-74.

779-781. Cf. Ov., *Met.* XIII, 900-XIV, 74; *Ovide moralisé*, l. XIV, vv. 156-173, t. V, p. 15. En fait c'est Circé qui, dépitée et jalouse de l'amour que Glaucus porte à Scilla, transforme les jambes de cette dernière en monstres.

782. Cf. *Ovide moralisé*, l. II, v. 24, p. 173.

783. Cf. Ov., *Met.* I, 583-667; *Ovide moralisé*, l. I, vv. 3504-3505, t. I, p. 136.

784. *Hermo frauditus* dans le texte. Créature monstrueuse pour saint Augustin (*De civitate Dei*, XVI, 8, 46-51).

789-790. Cf. *Ovide moralisé*, l. II, vv. 27-28, t. I, p. 173; cité *supra*, p. xxx.

791-796. Cf. *Ovide moralisé*, l. II, v. 29, t. I, p. 173; cité *supra*, p. xxx.

799-800. La caractérisation de *Fortune est* traditionnelle: on la trouve chez Christine de Pizan qui l'emprunte au *Roman de Fauvel* (*Le livre de la mutacion de Fortune* cit., I, p. XLIII), puis notamment chez Martin le Franc (*L'Estrif de Fortune et Vertu*, cit., p. 34, ll. 11-13) et Pierre Michault. Dans *La Dance aux aveugles*,

ce dernier met dans la bouche de *Fortune* les vers suivants: «Et ne me chault, quant je tourne ma face / de blanc en noir, ou d'eur en grief maleur» (*Pierre Michault: Oeuvres poétiques*, présentées et éditées par B. FOLKART, Paris, 1980, p. 105; cf. aussi pp. 97-98).

829-836. Cf. 1 R. 1,7-2,34.

832-833. Cf. 2 Sam. 20,8-10.

833-834. Cf. 2 Sam. 18,9-15.

837-844. Cf. *Histoires (Contre les Paiens)*, VII, 9, 3-7 (VII, 9, 7; éd. M.-P. ARNAUD-LINDET, cit., p. 39). Le texte est cité *supra*, p. XLII. Dans la *Vengeance de Jesus Christ* il est question de la promesse que Vespasien fit de venger la mort de ce dernier. Cet apocryphe est notamment repris dans le *Mystère de la Vengeance* d'Eustache Mercadé et dans le *Mystère de sainte Venise* (cf. *Le mystère de sainte Venise*, texte établi ... par G.A. RUNNALS, Exeter, 1980, pp. x-xii; en ligne: www.sites.univ-rennes2.fr/celam/cetm/venice.htm).

845-846. Cf. *Bibliotheca mundi seu speculi maioris Vincentii Burgundi praesulis Bellovacensis (...)*, tomus quartus, qui *Speculum historiale ...* Duaci, 1624, reprint Graz, 1964 (d'orenavant *Speculum historiale*), II, 93, p. 77.

847-852. Cf. *Speculum historiale*, III, 19, p. 93.

861-864. Cf. *Speculum historiale*, IV, 19, p. 122: «... sed Pausanias gladio, quo illum occidit, quadrigam habuit caelatam». Il s'agit d'une méprise, suite à la confusion entre les verbes *caelare* et *celare*: le texte de Valère-Maxime, *Dict. mem.*, I, 8, ext. 9 («nam Pausanias in capulo gladii quo eum occidit quadrigam habuit caelatam»), signifie qu'un quadrigé était gravé sur la poignée de l'épée.

865-868. Cf. *Speculum historiale*, IV, 68-69, pp. 134-135.

869-872. Cf. 1 Sam. 4,11-18.

874-876. Cf. *Speculum historiale*, VIII, 128, p. 368.

877. Ce personnage, rapidement évoqué ici, est le *Calance, duc de Calabre*, dont la *Moralité à cinq personnages du manuscrit B.N. fr. 25467* parle assez diffusément (éd. cit., vv. 1087-1112, p. 82; cf. pp. 116-117), en renvoyant à Valère Maxime. Il s'agit de Zaleucus, législateur de Locres, cf. *Dict. mem.*, VI, 5, ext. 3. Pour les parentés avec cette moralité, cf. *supra*, p. LXXX.

878. La *Moralité à cinq personnages* mentionne aussi Trajan, juste avant *Calance*, dans deux vers assez proches: «Vouléz vous Tragain l'empereur | qui tant justice exercita | que puis Dieu le resuscita | a la priere saint Gregoire?» (vv. 1081-1084; éd. cit., p. 81, cf. aussi p. 116: C. de Pizan, dans *Le livre des fais et bonne meurs du sage roy Charles V*, éd. S. SOLENTE, 1936, I, pp. 92-93, développe l'histoire de Trajan et de saint Grégoire).

879-884. Cf. VAL. MAX., *Dict. mem.*, IX, 12, ext. 9.

885-886. La présence de Tite-Live ici n'est pas claire : il s'agit peut-être d'une allusion au fait que le tonnerre est un signe augural – mauvais – dont il a traité, ou alors à quelque événement qu'il a relaté où il est question de tonnerre.

887-888. Il s'agit de Lucius Cornelius Merula qui se suicida en s'ouvrant les veines (cf. VAL. MAX., *Dict. mem.*, IX, 12, 5).

889-892. Cf. *Speculum historiale*, III, 40, p. 100: «Cum Euripides a caena regis Archelai domum rediret, a canibus dilaceratus est» (VAL. MAX., *Dict. mem.*, IX, 12, ext. 4).

893-894. Pour la force de Persée, cf. ÉVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., pp. 266, 271.

895-896. Cf. *1 Macc.* 3,1-9,19.

898-900. Cf. ÉVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., p. 82.

913-914. *Speculum historiale*, XXIII, 80, p. 927.

915-916. Allusion à la sainteté de Louis IX, voir notamment l'anecdote qui termine la *Vie de saint Louis* de Joinville (Texte établi (...) par J. MONFRIN, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2010 [première parution 1995], pp. 376-379).

919-936. L'anecdote (VAL. MAX., *Dict. mem.*, IV, 3, ext. 4), très répandue, se trouve aussi dans Martin Le Franc, *L'Estrif de Fortune et Vertu* (éd. crit. par P.F. DEMBOWSKI, Droz, Genève 1999, p. 244; cf. aussi p. 333, n. 242); O. ROTH, *Studien zum "Estrif de Fortune et Vertu" des Martin Le Franc*, Bern, 1970, pp. 197, 314-315.

932-935. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., p. 360.

953-955. Cf. *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote*, published from the Text of Ms. 2902, Bibliothèque

royale de Belgique, with a critical introduction and notes by A.D. MENUT, New York, 1940, p. 103, 2c, et *Aristoteles latinus*, XXVI, 1-3, fasc. tertius, *Ethica Nicomachea, Translatio Roberti Grosseteste Lincolnensis sive 'Liber Ethicorum' A. Recensio pura*, ed. R.A. GAUTHIER, Leiden-Bruxelles, 1972, I, 1, p. 141, lignes 5-7; les textes sont cités *supra*, p. XXXIII.

963-968. Cf. [*Aristotelis*] *Liber de bona fortuna* in *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit., pp. 519, 520. Les textes sont cités *supra*, pp. xxxiv-xxxv. Voir aussi *infra*, note aux vv. 1040-1041.

996-999. Cf. Ov., *Met.*, XIV, 597; *Ovide moralisé*, l. XIV, vv. 4638-4640 (t. V, p. 128). Cf. aussi Guy de TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane. Dictionnaire d'un langage perdu, 1450-1600*, Genève, Droz, 1997, p. 106.

1001-1011. Dans la mythologie c'est Jupiter qui a enlevé les deux ourses au ciel, cf. Ov., *Met.*, II, 506-507; *Ovide moralisé*, l. II, vv. 1688-1692 (t. II, p. 208).

1014-1016. Plusieurs passages évoquent ce point traditionnel, cf. SERVIUS GRAMMATICUS (MAURUS SERVIUS HONORATUS) ['SERVIUS AUCTUS'], *Commentarius in Uergilii Bucolicon librum*, 7, 24: «sacra quercu, scilicet Iovi dicata» (p. 85, l. 24); *Commentarius in Uergilii Georgicon libros*, 3, 332: «omnis quercus Iovi est consecrata», (p. 302, l. 19); etc.

1017-1018. Image également traditionnelle, cf. p. ex. ÉVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., p. 92.

1020-1027. Cf. [*Aristotelis*] *De auditu physicorum*, in *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit., f. biir (exemplaire numérisé de la B.n.F., NUMM-59109, p. 22). Le texte est cité *supra*, p. xxxv.

1031-1032. Le thème de *Fortune* (*Tyché*) maîtresse du monde est un des thèmes les plus anciens, cf. F. BUTTAY-JUTIER, *Fortuna. Usages politiques* cit., p. 49.

1040-1041. Cf. [*Aristotelis*] *Liber de bona fortuna* in *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit., pp. 519, 520; les textes sont cités *supra*, p. xxxviii. La même idée a déjà été évoquée aux vv. 963-968.

1044-1065. Cf. *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de politiques d'Aristote*, published from the Text of the Avranches Manuscript 223, with a critical introduction and notes by A.D. MENUT, Philadelphia, 1970 («Transactions of the American Philosophical Society», new series, vol. 60, part 6), VII, 27 (p. 321); le passage est cité *supra*, p. XXXVI-XXXVII.

1060-1061. Ce passage est à rapprocher du commentaire que Nicole Oresme donne dans sa traduction de la *Politique* d'Aristote, IV, 15, cf. *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de politiques* cit., pp. 184-185. Le texte est cité *supra*, p. XXXVI-XXXVII).

1067-1078. Cf. *De tranquillitate animi*, XIV, 3.

1085-1087. Cf. [*Aristotelis*] *Liber de bona fortuna* cit., p. 519. Le texte est cité *supra*, p. XXXVIII.

1097-1098. *Ps.* 48, 21

1102-1104. Un écho peut-être de la tradition à laquelle se rattache cette affirmation dans la bal. 509 d'Eustache Deschamps : «Car difference a entre homme et jument / Les uns ont bas, les autres hault les testes» (vv. 21-22: *Oeuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publ. (...) par le Marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE et G. RAYNAUD, Paris, 1878-1904; repr. New York, 1966, t. III, pp. 339-340).

1109-1117. En fait le thème est récurrent, mais ne trouve pas de formulation particulière au livre V, consacré à la question de la prescience divine. Dans les livres II et III en revanche il est longuement traité, voir notamment II, 4, 25: «ad beatitudinem percipiendam fortunae instabilitas aspirare non possit» (éd. L. BIELER, Turnhout, 1957, p. 25, lignes 72-74); III, 10, 20: «Atqui et beatitudinem et deum summum bonum esse collegimus; quare ipsam necesse est summam esse beatitudinem quae sit summa diuinitas» (p. 54, lignes 64-67).

1110-1112. Ces vers font peut-être écho à une ballade de Christine de Pizan: «Boëce en fait mension / En son livre de Consolacion» (*Cent balades*, XCVII, vv. 5-6; *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, Paris, publ. par M. ROY, 1886, reprint New York, 1965, t. I, p. 97).

1120-1123. Cf. *Mt* 19, 21.

1124-1127. *Iac.* 2, 5.

1135-1139. Fortune reprend ici l'argumentation déjà avancée plus haut, vv. 961-968, cf. *supra*, pp. XXXIII-XXXVIII. D'autres affirmations du *De bona fortuna* peuvent être rappelées: «ita a fortuna omnia sunt» (éd. cit., p. 523), «manifestum itaque quoniam due / sunt species bone fortune : hec quidem divina» (éd. cit., pp. 523-524). Sur *Fortune* considérée une déesse, cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna*, a cura di C. BIANCA, Firenze, 1985, pp. XLI, 191.

1147-1148. Cf. *Opera Aristotelis de naturali philosophia* cit., pp. 20-24 (*Physique*, II, 4-6: sur la fortune et le hasard).

1150-1160. Cf. [*Aristotelis*] *Liber de bona fortuna*, cit., p. 519. Le texte est cité *supra*, p. XXXVIII.

1167. Dans le *Roman de la rose* *Nature* est définie *chamberiere* de Dieu (vv. 16784-16785, éd. A. STRUBEL, cit., cf. pp. 970-971); cf. G. PARÉ, *Les idées et les lettres* cit., pp. 215, 328-331). À noter que chez Évrart de Conty *Fortune* est dite «chamberiere de Jupiter» (*Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., p. 18) et dans l'*Avision Christine* *Oppinion* traite *Fortune* de sa *chamberiere*: «je conclus vraie ma proposition que je precelle les choses ouvrees et que Fortune, a qui tant de puissance atribues, n'est fors ma chamberiere mercenaire comme conduiserresse des oeuvres ja par moy disposees a mettre a effait» (éd. cit., XV, 29-32, p. 76). Sur *Fortune chamberiere* de Dieu, cf. aussi O. ROTH, *Studien*, cit., p. 105.

1200-1211. Le thème des trois sortes de pauvreté est traditionnel, on le trouve chez ÉVRART DE CONTY, *Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., pp. 499-511.

1215-1216. *Ps.* 61, 11.

1225. Cf. *P.L.*, t. 176, coll. 1017-1182, en particulier col. 1036.

1230. Jeu sur le feu de saint Antoine, cf. NDHL, col. 1557c-1558a.

1369-1380. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 358-359.

1409-1415. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 355-356.

1419-1448. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 356-358.

1455. Le fatiste confond – délibérément? – le mont Olympe et la ville d'Olympie.

1504-1505. Cf. *Digestorum ... V, tit. I: De iudiciis, XII Cum praetor unum* (*Corpus iuris* cit., t. I, col. 642); texte cité *supra*, p. XLVII.

1509-1514. Cf. *Digestorum ... L, tit. XVII: De diversis regulis ...*, II (*Corpus iuris*, cit., t. III, col. 1869); texte cité *supra*, p. XLVII.

1524-1526. Cf. *Digestorum ... III, De postulando* (*Corpus iuris*, cit., t. I, col. 289) ; texte cité *supra*, p. XLVIII.

1528-1531. *Digestorum ... III, De postulando, I. Ulpianus libro sexto ad Edictum*, 5 (*Corpus iuris* cit., t. I, col. 292 ; éd. Mommsen, I, p. 79); texte cité *supra*, p. XLIX. L'exemple de Carfania appartient à la tradition misogyne, cf. Lee PATTERSON, *Chaucer and the Subject of History*, Madison, Wis., 1991, p. 291.

1536-1537. Cf. *Digestorum ... II, tit. XVIII: De pactis* (*Corpus iuris* cit., t. I, coll. 216-218); texte cité *supra*, p. XLIX.

1543. L'expression «fidem fallere» est classique.

1562-1564. Cf. *La moralité a cinq personnages*, vv. 1069-1070: «Voulléz vous avoir Delbora / qui jugha longtemps Israël?» (éd. cit., p. 80); pour les parentés avec cette moralité, cf. *supra*, p. LXXX. Pour la correction en *Jael*, voir *supra*, p. CCIII. Pour les personnages bibliques, cf. *Jg* 4,4-5,31 (*Débora*), *Jg* 4,21-22 (*Yaël*) et le livre de *Judith*.

1577. Sur le commentaire du Pseudo-Thomas d'Aquin, cf. P. COURCELLE, *La Consolation de philosophie* cit., pp. 322-323; sur la position d'Albert le Grand, qui n'a pas commenté Boèce, cf. *ibidem*, p. 182; Gerard VERBEKE, *Le hasard et la fortune. Réflexions d'Albert le Grand sur la doctrine d'Aristote*, «Rivista di filosofia neo-scholastica», LXX, 1978, pp. 29-48; Henryk ANZULEWICZ, *Der Einfluß der Gestirne auf die sublunare Welt und die menschliche Willensfreiheit nach Albertus Magnus*, dans *Actes de la V^{ème} Conférence Annuelle de la Seac, Gdansk 1997* (Swiatowit. Supplement series H: Anthropology, II), Warszawa-Gdansk, 1999, pp. 263-277 (disponible sur *Academia.edu*); ID., *Alberts des*

Großen Stellungnahme zur Frage nach Notwendigkeit, Schicksal und Vorsehung, «Disputatio philosophica. International Journal on Philosophy and Religion», II, 2000, pp. 141-152 (disponible sur le site: <http://hrcak.srce.hr/disputatio-philosophica>). Pour les commentaires de Thomas d'Aquin et Albert le Grand sur la «quaestio de fato», cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna* cit., p. LXXIII.

1578. Il s'agit de Guillaume Durand, évêque de Mende, et de Duns Scot. Sur le premier, voir *Guillaume Durand, évêque de Mende (v. 1230-1296), canoniste, liturgiste et homme politique. Actes de la table ronde du C.N.R.S., Mende, 24-27 mai 1990*, textes réunis par Pierre-Marie GY, Paris, Éd. du Cnrs, 1992.

1580. Ni Guillaume Durand ni Duns Scot ne sont mentionnés parmi les commentateurs de Boèce par P. COURCELLE, *La Consolation de philosophie* cit.

1592. Ici il s'agit d'une mort imposée par le tyran, mais l'expression renvoie au thème politique du tyrannicide, le meurtre légitime du tyran, cf. Alfred COVILLE, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, 1932; Charles BRUCKER, *Denis Foulechat. Tyrans, princes et prêtres (Jean de Salisbury, Policratique IV et VIII)*, «Le moyen français», 21, 1987, en particulier pp. 22-27.

1608-1609. Cf. *Volumen legum parvum, Institutionum ... II, tit. XIX: De Haeredum qualitate et differentia (Corpus iuris cit., t. V, coll. 243-248)*.

1638-1669. L'argument selon lequel *Destinee* n'est rien renvoie au thème traditionnel de *Fortune* considérée comme un simple nom, cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna* cit., pp. XLI, 129, 164, 209. Ici *Povreté* nie l'existence de *Destinee* car elle n'est ni *substance* ni *accident* (v. 1646) et elle n'a une *quelconque unité* (v. 1667). Le raisonnement est sérieux, mais on peut se demander s'il y n'y a pas une dimension parodique.

1646. Sur la distinction entre cause essentielle et cause accidentelle à propos du hasard, cf. G. VERBEKE, *Le hasard et la fortune* cit., en particulier p. 34.

1682-1684. Je n'ai pu trouver le passage auquel le texte fait allusion: il se trouve peut-être dans une œuvre faussement attribuée à Sénèque, il s'agit en fait de l'élaboration imagée du statut de Fortune (v. aussi *infra*, note aux vv. 1953-1958).

1685-1697. Pour une énumération analogue, cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna* cit., pp. XLI, 150.

1704. Telle une cheville, les trois noms sont associés de la même manière dans le *Mystère des Actes des Apôtres*, Journée 1, f. 22r (édition en ligne: Simon Gréban. *Le Mystère des Actes des Apôtres*. Cnrs-Villejuif, Lamop (Umr 8589) <http://eserve.org.uk/anr/crit.htm>).

1711-1712. Traditionnellement le cri de la corneille annonce la pluie: «aquae nisi fallit augur annosa cornix» (HOR., *Carm.*, III, XVII, 12).

1750-1754. Les termes utilisés dans ces vers appartiennent au lexique astrologique de base.

1762-1765. Les premiers chapitres du *Quadripartite* traitent tout particulièrement de la question de l'influence des astres et de la science qui permet d'en tirer des prévisions ; cf. Cl. PTOLÉMÉE, *La Tetrabible* cit., pp. 17-29.

1766-1776. Sur le débat, cf. par exemple *Le «Recueil des plus celebres astrologues» de Simon de Phares*, ed. (...) par J.-P. BOUDET, II, Paris, 1999, pp. 19-20.

1778-1785. Cf. *Mahieu le Vilain. Les metheores* cit., I, II, p. 6, lignes 24-27. Le texte est cité *supra*, p. XL.

1840-1845. Cf. *Homiliae in Evangelia*, *Hom.* X, 4: «Sed a fidelium cordibus absit ut aliquid esse fatum dicant. Vitam quippe hominum solus hanc conditor qui creavit administrat. Neque enim propter stellas homo, sed stellae propter hominem factae sunt» (*P.L.* 76, col. 1111).

1868-1869. L'adage est très courant, il ouvre notamment le commentaire par Johannes de Saxonia du *Liber introductorius* d'Alchabitius (cf. Francis J. CARMODY, *Arabic astronomical and astrological sciences in Latin translation. A critical bibliography*, Berkeley-Los Angeles, 1956, p. 145): «Vir sapiens dominabitur astris. Dicit Ptolemeus in sapientiis Almagesti» (*Liber isagogicus*

Alcabitii de planetarum conjunctionibus, latine vertit Joannes Hispalensis, commentum adjecit Joannes (Danck) de Saxonia, et edidit Bartholomaeus de Alten, Venetiis, impressum diligentia Erhardi Ratdolt, 1485, f. ee4r (Bibliothèque Nationale, *Catalogue des incunables*, I, Paris, 1992, pp. 46-47, n. A-197)).

1871-1894. Cf. *Gen.* 25, 25-28.

1927-1928. Cf. *De civitate dei*, IV, notamment 4-6.

1937-1940. Crispus: Salluste. On peut imaginer à l'origine de ces vers une glose à l'*Epistula I ad Caesarem de re publica* (III, 2) du pseudo-Salluste, cf. éd. A. ERNOUT, 1974², p. 28. Le texte est cité *supra*, p. xli.

1941-1948. Cf. *Naturales quaestiones*, II, 36. Le texte est cité *supra*, p. xli.

1953-1958. Cf. par exemple *De beneficiis*, IV, VIII, 3. Le texte est cité *supra*, p. xli.

1961-1963. Cf. *Consolatio philosophiae*, IV, VI. *Franc Arbitre* vient de se référer à Senèque, auteur aussi de «consolations» (*ad Marciam, ad Polybium, ad Helviam*), mais pour l'auteur de la moralité la «consolation» tout court est celle de Boèce.

1989-1990. Voir *supra*, p. li.

2010-2048. Ici et dans la suite (vv. 2092-2135) l'argumentation constitue une vulgarisation de la position thomiste conciliant la nécessité qui régit les corps, soumis aux astres, les interventions divines miraculeuses, par le biais des anges, auxquelles l'homme est soumis par son intellect, la liberté de la volonté qui est sa réponse à Dieu, cf. V. CORDONIER, *Sauver le Dieu du Philosophe : Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Guillaume de Moerbeke et l'invention du 'Liber de bona fortuna' comme alternative autorisée à l'interprétation averroïste de la doctrine aristotélicienne de la providence divine*, in L. BIANCHI (ed.), *Christian Readings of Aristotle from the Middle Ages to the Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 65-114, en particulier pp. 88-89; ID., *La doctrine aristotélicienne de la providence divine selon Thomas d'Aquin*, in *Fate, Providence and Moral Responsibility in Ancient, Medieval and Early Modern Thought. Studies in Honour of Carlos Steel*, edited by P. D'HOINE, G. VAN RIEL, Leuven, Peeters, 2014, pp. 495-515,

en particulier p. 511. Cf. aussi A. SPEER, *Divine Government and Human Freedom*, *ibidem*, pp. 517-537; P. PORRO, *Lex necessitatis vel contingentiae: Necessità, contingenza e provvidenza nell'universo di Tommaso d'Aquino*, «Revue des sciences philosophiques et théologiques», 96, 2012, pp. 401-450, en particulier pp. 417-437; G. VERBEKE, *Le basard et la fortune*, *cit.*, p. 31, 47. Sur la providence et la liberté humaine: E. DURAND, *La providence du salut selon Thomas d'Aquin. Un bénéfice théologique de la métaphysique des singuliers*, «Revue des sciences philosophiques et théologiques», 96, 2012, pp. 451-492, en particulier pp. 460-467. Cf. aussi mon article «*Franc Arbitre*», un personnage de la «*Moralité de Fortune et Povreté*» (XV^e s.), in *Percorsi di libertà fra tardo Medioevo ed età contemporanea*, a cura di P. MERLIN – F. PANERO, Cherasco, Centro internazionale di studi sugli insediamenti medievali, 2017, pp. 49-58, en particulier p. 54.

2030-2048. Sur ce point, la nécessité n'exclut pas la liberté, cf. Coluccio SALUTATI, *De fato et fortuna* *cit.*, pp. XLI, 65.

2062. Nicolas Bonnet, théologien franciscain, maître à l'Université de Paris, mort vers 1343 (cf. *Dizionario ecclesiastico*, sotto la dir. A. MERCATI, A. PELZER, Torino, 1953, p. 406). Cet auteur avait professé devant Philippe VI le 2 janvier 1333 «ce qu'il faut croire (...) de la vuë intuitive de Dieu avant le dernier Jugement, en ces termes: "Mais lors que vous pretendez, que Dieu est donc la cause effective de toutes choses. Je répons, qu'il n'est pas necessaire qu'il en soit la cause *immediate*: c'est assez qu'il en soit la cause *mediate*, en donnant l'être aux causes secondes" ...» (Isaac PAPIN, *Essais de theologie sur la Providence & la Grace*, Francfort, 1687, ces lignes se trouvent dans l'*Avertissement à la Refutation des impietés du sentiment de la predetermination au peché & à la damnation...*, non paginé, pp. 376-377 de la reproduction numérisée consultable sur Gallica, l'italique est dans le texte).

2064. La graphie *Roma* est curieuse: latine, pour donner plus de poids à la référence, ou italienne, ou pour mieux marquer la dièrèse dans la scansion? Elle est peut-être due simplement au copiste, mais il peut s'agir aussi d'une précision «savante»: saint Thomas écrit le livre III de la *Summa contra Gentiles*, où il traite

de la *bona fortuna*, en Italie, cf. V. CORDONIER, *Sauver le Dieu du Philosophe* cit., pp. 66, 84.

2066-2073. Cf. *Cons. phil.*, IV, VI; notamment: «Ordo namque fatalis ex providentiae simplicitate procedit» (éd. L. BIELER cit., p. 79, lignes 38-39).

2092-2135. Voir *supra*, la note au v. 2010.

2102. Nicolas Triveth, auteur notamment d'un commentaire de la *Consolation* de Boèce qui eut une large diffusion, cf. P. COURCELLE, *La Consolation de philosophie* cit., pp. 318-319, 412-413. Le copiste a peut-être écrit ce mot sans le comprendre, mais la graphie *Travet* est attestée à l'époque: «Anno quo supra, die XI^a novembris, habuit de magna libraria Declamaciones Seneca cum commento Nicolai Traveth in eodem volumine...» (*Le registre de prêt de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne [1402-1536]*, «*Diarium Bibliothecae Sorbonae*», Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3323, éd. et annoté par J. VIELLIARD, avec la collab. de M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, Paris, 2000, p. 336, art. 11 (année 1435)). Merci à Darwin Smith.

2144. Sur le sens de *alibis*, cf. M. CURRIE, *Langage juridique et ruse dans la farce du «Cuvier»* cit., pp. 28-29.

2185-2201. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 349-350, 353-354.

2218-2226. Cf. G.M. ROCCATI, *Les rondeaux et autres formes à refrain* cit., pp. 351, 353-354.

2255. *Clio*, muse de l'histoire ; le choix est sans doute dicté par des raisons métriques, du point de vue du contenu une autre muse aurait peut-être mieux convenu.

2256. *Cacephaton*: «... cacephaton, id est obscura pronuntiatio» (Matthieu de Vendôme, *Ars versificatoria*, IV, § 12, in Edmond FARAL, *Les arts poétiques du XII^e et XIII^e siècle*, Paris, 1924, reprint 1982, p. 183); cf. aussi Pierre FABRI, *Le Grand et Vrai Art de pleine rhétorique*, publié (...) par Alexandre HERON, Rouen, 1889-1890, t. 2, p. 118.

2268-2286. Histoire de la nymphe Syrinx, cf. OV., *Met.*, I, 689-712.

Notes

2288. Le personnage se trouve par exemple chez Évrart de Conty en compagnie d'Orphée, comme exemple de la puissance de la musique (*Le livre des eschez amoureux moralisés* cit., pp. 191-192).

2289-2292. Série de noms tirés des églogues de Virgile: *Melibeus, Dametha, Alexis, Coridon*; cf. *Ecl.* I, II, III, VII.

2406-2439. Cf. G.M. ROCCATI, *Les ballades insérées* cit., pp. 355-356.

Transposition en français moderne

Le but de cette transposition est simplement de rendre plus aisé l'accès au texte. Elle le reprend en le modernisant au niveau de la graphie, en remplaçant les mots dont la compréhension pourrait ne pas être évidente, en remaniant la syntaxe¹, parfois difficile en raison de la versification et de la recherche stylistique². A l'occasion le choix d'une traduction libre permet de la rendre plus fluide, choix inévitable quand la transposition ne permet pas d'obtenir un résultat satisfaisant. On trouvera en note quelques données complémentaires, insérées ici pour ne pas alourdir l'édition, utiles pour comprendre les choix de traduction retenus. Un problème particulier s'est posé pour les personnages : il s'agit certes d'allégories, mais leur nom fonctionne comme un nom propre, le moderniser m'a paru abusif: la compréhension n'étant pas en cause, j'ai gardé la forme originale (sans la normaliser), indiquée par l'italique. Les crochets carrés [...] encadrent ici des compléments utiles pour la compréhension du texte. La mise en page tient compte, au moins approximativement, de la disposition de l'édition, tout en simplifiant la présentation graphique des jeux métriques.

¹ En particulier, les temps verbaux dans les coordonnées (voir *supra*, pp. CLXXIII-CLXXIV) ont été modifiés lorsque l'écart avec l'usage moderne paraissait trop marqué.

² Dans ce cas la correspondance avec les vers d'origine n'est pas nécessairement respectée.

Transposition en français moderne

Moralité

Si Orphée, par son chant avec sa lyre,
avait calmé la grande dureté et la colère
de Jupiter qui voulut conquérir les cieux,
Prométhée aurait eu motif de rire,
5 car Neptune ne serait pas venu tuer
le genre humain dont il [Prométhée] était le maître, l'ayant
fait de terre,
et contre lequel il y eut une terrible guerre
quand Éole, qui tient les vents enfermés³,
envoya Notus, qui trouble l'air et soulève la tempête.
10 Les Cyclopes y vinrent tout de suite,
eux qui ont forgé la foudre et le tonnerre,
pour anéantir mon royaume et mon empire.

O beauté supérieure,
créature précieuse,
15 haut chef d'œuvre de Nature,
peuple de jadis,
gracieux portrait
fait à l'image de Dieu,
formé en rectitude
20 au beau paradis,
jamais ni en faits ni en dits
ne contredis à mes lois
pour n'importe quelle adversité.
Je perdis trop quand je te perdis,
25 car tes héritiers se sont endurcis⁴,
cent fois plus que je ne dis,
c'est pourquoi je souffre d'une grande tristesse.

Cette grande destruction dont je viens de parler
survint jadis à cause de la révolte
30 des grands Titans, inspirée par Vulcain.
Mais Jupiter, pour rétablir
le genre humain, voulut sauver Deucalion

³ *en scerre* (*serre*): enfermé, en prison (DMF s.v. «serre1» A.3.Loc.).

⁴ *arrudis*: *arudir*: devenir rude, s'abrutir, s'endurcir (DMF s.v. III.A.).

et sa femme Pyrrha dans une embarcation
en les adressant à Thémis, qui leur inspira à mots couverts⁵,
35 ce qu'elle [Thémis] désira ardemment⁶,
qu'elle [Pyrrha] fasse renaître des hommes à partir de pierres.
Alors Minerve leur donna vie,
mais son ouvrage ne fut pas réussi
car c'étaient des corps marqués par la dureté.

40 Cette descendance grossière,
produite à partir de pierre dure,
mal gouvernée,
par sa folle outrecuidance
fut pervertie et séduite
45 et instruite de telle manière,
et entraînée,
qu'elle oublia ma puissance
et voulait par arrogance
et vanité,
50 dont elle avait une grande connaissance,
gouverner selon son plaisir.
C'est pourquoi, j'ai, par inconstance,
les biens
de beaucoup abîmés et détruits.

55 Aussitôt après Vulcain s'est soumis⁷
et a forgé des hommes de dur fer,
qui est une matière rude et insupportable.
Ils ont à tel point porté dommage à ma réputation⁸

⁵ *conspira*: *conspirer*, «fomentier, agir secrètement» (DMF), le verbe a déjà à l'époque le sens actuel (cf. v. 2383), ici sans doute notre auteur le détourne pour évoquer l'oracle donné par Thémis, d'abord mal compris par Pyrrha: la déesse dit de jeter les os de leur grand-mère (la Terre) derrière les épaules, en fait des pierres, pour reconstituer l'humanité après le déluge.

⁶ *souspîra*: *désirer ardemment* (DMF s.v. C.2.b). La construction de la phrase est difficile, le sens de cette manière est sauvegardé, mais le texte est peut-être corrompu.

⁷ *rengié*: on pourrait peut-être corriger en *vengié*.

⁸ *lesdangîé*: *laidenger*, «injurier, outrager, railler, maltraiter» (DMF s.v. A)

60 que chacun d'eux répugne à me servir
et toutefois moi, qui ai nom Fortune,
je tiens de plein droit⁹ sous ma domination
tout ce que contient la sphère¹⁰ de la lune.
Il est bien fou celui qui s'oppose à mon pouvoir,
quand je peux être contraire ou favorable
65 à tout homme : ce droit m'est attribué.

Faut-il que je supporte
de ce peuple qui persévère
dans la dureté
encore quelque chose qui puisse perdurer ?
70 Il récrimine contre moi,
il se rebelle¹¹ contre moi !
Un traitement
il faudra lui¹² procurer
afin que l'on puisse remédier
75 à cette préoccupation :
son orgueil et sa méchanceté impure.
Et pour le tremper
de manière à le rendre pur,
et le purifier totalement,
80 il expérimentera ma pression
avec une peine
certaine
pour discipliner son cœur.

Maleur

[en aparté, en s'adressant au public]

Comme Fortune qui vous gouverne

⁹ *chalugié* (v. 62), *chalongier*, *challengier*: «revendiquer ... (un droit, un bien, un héritage, une personne)» (*DMF s.v.* «challenger» C.1).

¹⁰ *espere*: «sphère, forme dominante de la cosmologie médiévale ...» (*DMF s.v.* B.1).

¹¹ *percure*: voir *supra*, p. CLXXVI.

¹² Le pluriel du texte renvoie à un référent collectif (cf. *supra*, p. CLXIV), ici et dans la suite je transpose au singulier.

Transposition en français moderne

Eur

105 Aussi des cris de Jésus soumis aux vexations¹⁴,
qui prédit
la grande destruction
de la cité de Jérusalem,
comme Flavius-Josèphe l'a raconté
dans les *Antiquités judaïques*.

Maleur

110 Aussi des plaintes qu'expose Ovide :
que les sœurs du beau Memnon,
se rendirent jadis sur sa tombe,
quand elles furent transformées à cause de leurs
pleurs ;
115 qu'elles furent transformées en oiseaux
par la volonté du grand dieu [Jupiter] ;
et elles viennent honorer le lieu
tous les ans, là où il [Memnon] fut tué.

Eur

Également des plaintes de Josué,
plaintes que le peuple de Judée fit.

Maleur

120 Aussi des grands regrets de Médée
qu'elle fit pour le beau Jason,
quand, après qu'il eut obtenu la toison d'or,
il l'abandonna pour une autre.

Fortune

125 Depuis que Socrate vécut,
lui qui me fit une guerre tellement dure
qu'il méprisa en tous points
ma dignité,
car la raison domina sur lui,
lui qui modéra ses envies

¹⁴ *avany*: cf. *supra*, p. CLXXV.

Moralité

130 et mesura ses mœurs
selon l'équité,
depuis ce temps-là je n'ai été dans un tel désarroi.
Car bien qu'il fût frappé
par des multiples dures adversités,
135 que lui envoya
Maleur, de par sa versatilité,
il prit tout avec égalité d'âme,
méprisant mon instabilité ;
jamais son abondance et grande excellence
140 de patience¹⁵
ne lui fit proférer une seule récrimination.
Depuis que je ne mets point à l'épreuve la science
de Job¹⁶, qu'on veut exalter tellement,
la très parfaite expérience
145 d'obédience
d'Abraham qui, sans s'opposer,
voulut sacrifier son fils Ysaac,
et de nombreux autres qu'on pourrait rappeler,
que je pensais
150 maltraiter pour me consoler,
et je n'ai pas su vaincre leur constance,
ni tous ceux-là n'ont su me faire souffrir¹⁷,
ni faire perdre la raison¹⁸,
autant que ceux qui aujourd'hui pensent
155 être au-dessus de ma puissance ;
et pour cela je ne cesse de me plaindre,
car mon cœur est si fortement opprimé,
et si plein de colère,
que je suis forcée d'exprimer
160 le très grand ressentiment qui me tourmente.

¹⁵ La *patience* est traditionnellement un attribut de Job, et ce qui est dit s'applique bien mieux à lui plutôt qu'à Socrate, mais la conjonction *car* au v. 133 semble rattacher la phrase à ce qui précède.

¹⁶ *apreuve*: «mettre qqc à l'épreuve» (DMF s.v. «approuver» A.1.b, notamment dans la *Pacience de Job: pour approuver de luy la vraye pacience*).

¹⁷ *adoler*: «faire souffrir, attrister, affliger qqn» (DMF s.v. «adouler» I).

¹⁸ *afoller*: «perdre le sens, devenir fou» (DMF s.v. «affoler» A).

165 Il me faut tout de suite de la compagnie,
car je souhaite
trouver quelqu'un auprès de qui je me calme¹⁹
et qui me donne gaieté au cœur.
Bonheur !

Eur
Me voici, ma princesse,
si vous avez besoin de moi.

Fortune
Maleur ?

Maleur
Que voulez-vous, ma maîtresse ?

Fortune
Où es-tu ?

Maleur
Je ne suis pas loin.

170 *Fortune*
Mes enfants, je me préoccupe beaucoup
d'une chose que je vous dirai,
car je vous assure que j'ai plus de colère
qu'on ne saurait exprimer.
J'ai vu qu'on m'aimait²⁰
175 et qu'on avait pour moi une grande vénération :
partout, en deçà et au-delà de la mer,
je régnais par dessus tout,
mon royaume était orné
d'honneur et de magnificence.

¹⁹ Sans doute *des-irer*: *des* privatif associé à «mettre dans une violente agitation, mettre en colère» (*DMF*), cf. *supra*, p. CLXXV.

²⁰ *souloit amer*: cf. *supra*, p. CLXVIII.

Moralité

Maleur

180 Je pense, comme je le crois,
que ce fut à l'âge d'or.

Fortune

C'est vrai, ce fut Saturne
qui disposa ainsi le monde,
et puis Jupiter – et Vénus –
qui changea l'or en argent.
185 Je ne sais comment il osa,
car beaucoup de philosophes et d'hommes importants
s'opposèrent totalement à mes lois.

Maleur

Ce fut donc à l'âge d'argent.

Fortune

Tu parles de bonne mémoire.
190 Alors est venu l'âge d'airain
où l'on philosopha²¹ encore
et il fut bien pire que le premier,
et puis à la fin est venu
l'âge de fer où nous sommes
195 où je vois régner pleinement
la grande rébellion des hommes.

Eur

Vous ne devez pas vous plaindre,
Fortune, sauf votre respect²²,
car chacun aspire à²³ vous atteindre
200 pour parvenir à perfection.

²¹ *philosopher*: «s'adonner à la philosophie, suivre l'enseignement de la philosophie» (DMF).

²² *soulz correction*: «Formule d'atténuation par laquelle on se soumet à la rectification de celui à qui on parle ou devant qui on parle, sous le contrôle de qui on entend parler» (DMF s.v. «correction» A.3).

²³ *Tent de: tendre*, «empl. trans. indir.; idée de visée, de tension vers» (DMF *tendre*2 II).

Transposition en français moderne

Vous ne voyez personne se limiter
dans la recherche du pouvoir,
chacun veut demeurer dans les cours importantes
sous votre protection.

Fortune

205 Je suis agréable aux hommes
quand j'augmente leur prospérité :
ils exaltent ma puissance,
ma renommée et ma dignité,
210 mais cette joyeuse entente
ne dure pas longtemps,
car ils ne se souviennent plus de moi
quand ils sont montés au plus haut.

Eur

215 Mais vous estes toujours recherchée,
cent fois plus que dans l'ancien temps.
Chacun cherche votre chemin
pour parvenir à un grand bien.
Vous êtes demandée par tout le monde
et on vous sert par-dessus tout.
220 Si donc chacun vous estime ainsi,
il en découle que chacun vous aime.

Fortune

225 À moi, qui suis nommée *Fortune*
légitimement, par ma qualité propre,
Eur ou *Maleur* ne me sont contraires²⁴,
je les ai sous ma dépendance ensemble²⁵.
Quand je prends l'une des parties,
comme *Eur*, j'ai bonne compagnie,
mais chacun repousse *Maleur*,
quand je le tiens à mon côté.

²⁴ *repugne*: s'opposer, être contraire, en contradiction (cf. DMF).

²⁵ *en communauté*: «collectivement» (DMF B).

Moralité

Eur

230 Un philosophe, dans ses *Météores*,
dit que chacun fuit son contraire.
On le voit par des raisons connues
à propos du feu qui se retire devant l'eau.
On ne trouve en aucune histoire
que *Maleur* sache faire du bien,
235 et si tout homme le fuit maintenant,
c'est parce qu'il peut faire du mal.

Fortune

Il y a unicité
dans votre génération²⁶,
240 car j'ai enfanté l'un et l'autre
sans une quelconque antériorité,
c'est pourquoi *Maleur* est libre
dans sa juridiction.

Eur

245 J'ai différence positive,
c'est bon, donc je suis dit *Bonheur*²⁷,
et mon frère la privative,
c'est mal, donc il est dit *Maleur*.
Si la bonté est superlative²⁸
et la malice moindre,
j'ai priorité sur lui,
250 car l'honneur est dû à celui qui mérite plus de
considération.

Fortune

Si on fait une comparaison
entre espèces sous un genre,
on trouve parfois l'une plus parfaite

²⁶ Vous avez été engendrés comme individus uniques. Ici et dans les vers qui suivent, le jeu se fait par l'utilisation de la terminologie grammaticale, voir *supra*, p. XLVI.

²⁷ *Bonheur*, avec un *h*, pour respecter la forme de l'original.

²⁸ *suppletive*: «suprême, excellent; extraordinaire» (*DMF sv.* «superlatif» B).

255 et l'autre moindre ;
mais si l'une l'est, l'autre est repoussée :
or, l'une n'est pas plus imparfaite
que l'autre, il faut le comprendre.

Eur

Je ne sais vraiment pas comprendre
ni saisir votre réponse évasive²⁹.

Fortune

260 C'est la solution correcte,
mon fils, cela te doit être suffisant,
regarde l'arbre de Porphyre
pour voir si je dis vrai ou non.
265 Ou, si cela ne te suffit pas, venons,
après ces raisons de logique
et³⁰ un argument politique,
à élucider la matière :
si je suis bonne et vraie mère
et j'élève *Bonheur* en valeur,
270 je le dois faire aussi pour *Maleur*,
sans mépris ni reproche.

Eur

Je le nie.

Fortune

Je te le prouve.
Vous êtes au-dessous de moi mes deux mains,
vous qui distribuez aux humains
275 ce qui est en mon pouvoir.
Bonheur est au côté droit,
Maleur est au côté gauche,
en raison de quoi il ne peut venir de lui
que malheur.
280 Si donc *Maleur* m'est enlevé,

²⁹ *evasion*: réponse évasive, échappatoire (*DMF s.v. B*).

³⁰ En corrigeant: «venons (...) à un argument politique pour ...».

Moralité

ainsi que tu veux argumenter,
je ne pourrai distribuer
que d'une main, selon ton avis,
et de cette manière je demeure impotente,
285 ce qui est contraire à la loi
d'après laquelle à une princesse est due la puissance.
Ergo, donc, *Maleur* me sert
comme toi : s'il sert ou s'il nuit³¹,
qu'il conserve sa souveraineté,
290 et que je ne l'asservisse
pas plus que sa personne ne l'a mérité³².
Si tu es donc bien servi
de gens qui méritent ta grâce,
lui aussi il aura sous lui des gens qui puissent le servir
295 et mériter sa grâce,
car Raison l'ordonne ainsi.
En raison de cela, je veux que sa personne
ait pouvoir³³ comme toi
sur la créature divine [l'homme]³⁴
300 et que chacun lui fasse honneur.

Maleur

On m'appellera monseigneur
puisque ma mère l'a décidé,
mais, pour obtenir réputation et estime,
il est nécessaire que je m'élève.

Eur

305 Notre Dame ! Quel apôtre
pour gouverner une cité !

Maleur

J'ai beaucoup pratiqué ce gouvernement,

³¹ *desert*: *desservir* au sens négatif (DMF: «desservir2»).

³² *deservy*: *desservir* au sens positif (DMF: «desservir1»).

³³ *prepositure*: «charge publique» (DMF s.v. A).

³⁴ *monarchale*: «qui appartient au monarque (Dieu)», mot attesté dans les mystères (cf. DMF).

cela est manifeste par les récits³⁵ qui me concernent.

Eur

310 Certes, gouverner des gloutons,
près d'un feu, en rôissant des tripes !

Maleur

À quoi le vois-tu ?

Eur

À tes lèvres,
qui sont bien brûlées.

Maleur

315 Il est tellement fâché du fait que le jugement lui soit
contraire
qu'il se met en fureur.
Moi³⁶, je me démènerai comme un diable
puisque j'aurai autorité
comme elle dit.

Eur

320 Tu feras du beau travail !
Cela se voit à ta mine³⁷ !
Les gens qui seront sous ta protection
seront bien gouvernés³⁸ !

Maleur

Par le sang de Dieu, ils ne craindront
personne qui puisse leur faire du tort,

³⁵ *mes romans*: le sens est sans doute ici ironique: «les romans que j'ai écrits par les malheurs que j'ai distribués» (*roman*: «récit écrit en langue vulgaire, en vers ou en prose», *DMF s.v. B*).

³⁶ *May*: pour *moi*, à moins qu'il ne s'agisse de *mais* intensif. Dans ce dernier cas: *Bien plutôt, je ...*

³⁷ Dans le contexte, le sens des expressions répertoriées ne me paraît pas satisfaisant, je traduis librement.

³⁸ *en ta sauve garde*: *sauvegarde*, cf. *supra*, p. CLXXVI.

Moralité

car j'ai des titres qui font parler de moi avec grande rumeur
comme une mouche dans un pot en cuivre,
325 c'est pourquoi je peux pourvoir mes serviteurs
de tout ce qui est nécessaire :
je les ferai tous sénateurs,
capitaines ou gros marchands,
grands chanoines.

Eur

330 Assurément, ou malheureux,
gros misérables chassés de leur emploi.

Maleur

J'ai suffisamment de seigneuries
pour pourvoir noblement les gens.

Eur

Par Dieu, faites-les nous connaître
afin qu'on s'incline respectueusement.

Maleur

335 En premier, j'ai, manifeste à tout le monde,
sur mon armoirie impériale,
Mélancolie, Douleur, Tristesse,
et, à cause de la qualité propre
de mon empire et de ma dignité,
340 j'ai sous mon autorité un royaume
qui se nomme *Désespoir.*
Je suis duc de *Défaite,*
comte de *Chagrin* et de *Préoccupation,*
marquis d'*Empirer* aussi,
345 seigneur de *Tribulations* et de *Peines.*

Eur //

Et tes fortes fièvres quartaines
pour mettre avec tes seigneuries ?

Maleur

J'ai mes belles chanoinies

350 pour pourvoir ceux de ma chapelle :
je donne en hiver quand il gèle
le doyenné de *Rhume*
et les prébendes de *Froidure*
dans l'église de *Froids Vaux*.
355 J'ai, pour mes principaux chantres,
comme mon ténor et mon contreténor,
la prévôté de *Mauvaise Opposition*.
Je donne aussi *Manque d'Argent*,
un bénéfice beau et noble,
360 qui donne droit à la distribution
de peines et de tourments.
Nous conférons toute sorte de charges,
comme de *Poings* et de *Bâtons*,
par de belles lettres patentes,
et les prébendes de *Va-t'en*
365 qui sont sous mon autorité.

Fortune

Arrêtez ceste dispute
car vous me fatiguez avec vos querelles,
mes enfants, qu'il vous suffise
370 que³⁹ mon vouloir s'accomplisse,
et afin qu'on vous obéisse,
et je le ferai immédiatement,
je vous amènerai voir maintenant
ma roue : *Diaciniés*,
Diarodos, *Dyarommés*,
375 *Loriston* et *Lexandrinus*, //
avec *Dyaripheos*,
qui sont mes pays anciens.

Eur

Voilà vraiment des mots pour tuer les chiens
ou pour faire danser les chèvres⁴⁰.

³⁹ *mès que*: «pourvu que» (DMF s.v. «mais1» II.B.1).

⁴⁰ Des mots à dormir debout. La première expression n'est pas recensée dans les répertoires de proverbes.

Moralité

Maleur

380 Ils sont bons pour guérir les fièvres,
jamais je n'ai entendu de tels termes.
Ce ne sont pas de ceux dont on fait les formules
magiques
pour les chevaux quand on est en guerre ?

Fortune

385 Ce sont les régions de la terre,
qui n'est pas une petite chose
comme le dit Albumazar,
l'astrologue réputé,
et, à cause de Ptolémée
et des autres mathématiciens
390 qui ont attribué le gouvernement
des régions, en raison de leur influence,
aux sept planètes,
on verra en peu de temps
si Mars et Vénus,
395 le Soleil, Jupiter et Saturne
tiendront en leur pouvoir
mes pays et mes régions.

Maleur

Sept ans ne suffiraient pas pour voir
tous les pays qu'elle nomme.

Eur

400 Que *Maleur* est un pauvre homme,
il n'a tant soit peu de courage !

Fortune

Pensez, mes enfants, que moi, j'ai encore
de l'ardeur pour des choses plus difficiles
car je vous mènerai en deux îles
405 aux limites de la terre habitable
dont l'une a pour zénith remarquable⁴¹

⁴¹ *notable*, cf. DMF A.1.astr.: «estoile notable».

le midi, l'autre le septentrion.
Pline en fait mention
et dit qu'en chacune des deux
410 il y a des grands géants monstrueux,
épouvantables et ignobles,
qui mangent les hommes et les femmes
dès qu'ils les trouvent au bon moment.

Maleur

415 Par le sang de Dieu ! Je n'irai point
car je devrais payer le passage.

Fortune

Maleur, mon fils, tu n'es pas sage.
C'est la partie la plus belle de ton royaume
car le peuple qui vit⁴² précisément à cet endroit,
dès sa naissance,
420 est directement sujet au malheur
et à vivre toujours dans le trouble.

Maleur

Et les fils étranglèrent leur roi,
ces géants aussi grands que trois
guépards⁴³.

Eur

425 Mais tu échapperais
car tu serais considéré comme un homme de ton pays⁴⁴.

Maleur

Il n'est point roi celui qui est haï de ses gens
ou les redoute⁴⁵.

⁴² *regne: regner*, «Exister, vivre ...» (DMF s.v. C.2).

⁴³ *guepars*: voir *supra*, p. CLXXVI.

⁴⁴ Tu serais considéré comme un Anglais et tu pourrais t'échapper (ou tu échapperais à la mort).

⁴⁵ *douteux*: probablement référé à *roy* («qui craint ses gens»), traduction préférable en raison de la référence implicite au proverbe (voir *supra*, la note à

Moralité

Fortune

430 Enfants, vous êtes immortels,
vraiment, ne craignez rien,
et si vous pensez autrement,
je dis que vous n'êtes pas sages.

Maleur

J'aimerais mieux en tout et pour tout,
ma mère, ne pas y entrer.

Fortune

435 Rien, rien ! Il faut que ça se fasse,
encore, s'il était possible
que la terre fût divisible
et qu'on pût voir du pôle Artique
complètement jusqu'à l'Antartique,
440 au milieu, jusqu'en son centre,
je vous montrerais en son ventre
des choses bien spéciales,
car là ce sont les minéraux⁴⁶
et les grands secrets de Nature.

Maleur

445 Il est bien fou celui qui prend le risque
d'aller dans une terre où l'on n'y voit rien,
alors que, de tous ceux que l'on y pousse,
jamais un seul n'en revient.

Fortune

450 On a discuté suffisamment : il faut
mener à son terme notre projet,
et afin qu'on ait de l'estime pour nous,
et que nous obtenions triomphe et victoire
en grand honneur et en gloire,
par une ordonnance belle et bonne

la suite du texte) par rapport à une autre traduction possible: «il n'est point
roi celui qui est haï, où qu'il soit, de ces gens redoutables».

⁴⁶ *minerales*: voir *supra*, p. CLXXVI.

Moralité

Fortune

À cause de cela il faut se soumettre à l'épreuve :
tu porteras ma malle en chemin
480 pour distribuer aux malheureux
les babioles⁴⁸ que j'y ai mis.

Eur

C'est pour donner à vos amis,
vous êtes pour eux toujours généreuse.

Maleur

A ! Par le saint sang de Dieu, comme elle pèse !
485 Je crois qu'elle m'anéantira.
Se garde de moi qui voudra,
je porte la malle de Fortune,
qui ne manquera jamais de ce qui est bon.
Se garde de moi qui voudra !

Eur

490 Moi, je porterai, il le faudra,
la bonne fortune, que personne ne repousse.

Maleur

Se garde de moi qui voudra,
je porte la malle de Fortune,
495 mais ce n'est point une chose opportune,
il me semble, ni bien honorable
de porter ceci sur ma tête.
Je devrais avoir des gens et des chevaux
et des harnais bien particuliers
comme un roi ou comme un tétararque.

Fortune

500 N'as tu point vu François Pétrarque
en son *Remède* où il expose

⁴⁸ *baguettes*: «Petit bijou, affiquet, babiole (...), petit tracas» (*DMF s.v.* «baguette2»): ici il ne s'agit pas seulement de «petits tracas», le premier sens sauve mieux l'ironie de la phrase.

que personne ne prend pas plus plaisir
à manger par la bouche d'autrui,
ni à recevoir la lumière
505 par un œil qui ne soit pas le sien ?
Ainsi tu ne dois pas trouver le moyen
de cheminer à l'aide des pieds d'autrui.

Maleur

Par saint Jean, ce n'est pas ma devise,
et je n'approuve pas ces propos :
510 le boire, ou le goût, sont deux sens
qui ne s'exercent nullement
sinon par leur propre organe,
mais aller se peut parfaitement faire
diversement par mer, par terre,
515 comme sur des chevaux, sur des litières,
et par plusieurs autres façons
que je ne répète pas maintenant.
Ainsi je vous nie votre poète,
car jamais il n'en parla à mon goût.

Fortune

520 Il vous faut passer par là,
assurément, il n'y faut jouer de *ne ago*.

Maleur

C'est *sic volo sic jubeo*,
nous sommes très bien gouvernés.

Fortune

525 Debout, cheminez, cheminez,
et ne vous plaignez point encore !

Maleur

Ne vous semble-t-il point temps de boire ?
Fortune, vous estes trop rouge.
Que je sois maudit si je me bouge
avant que je n'aie arrosé ma forge.

Moralité

Eur

530 Il fait tellement sec dans ma gorge
qu'il me semble qu'elle me brûle.

Povreté

Quand je considère et j'examine ma condition,
je suis affranchie de toute soumission,
car je vois que je n'ai en ma garde
535 ni or, ni argent, ni grande possession.
Ma pensée ne se mélange pas
avec les biens mondains à cause d'un parent ou d'un proche,
l'esprit demeure clair et fin,
il se met en une telle légèreté
540 qu'il peut monter jusqu'au trône divin
pour contempler la sainte Trinité.

Je ne crains point que Fortune me frappe
pour provoquer en moi quelque changement,
ni qu'elle disperse mes biens ni ma richesse
545 car je ne suis point sous son contrôle,
ni ceux qui appartiennent à ma condition,
car ils trouvent le chemin bon et sûr
de Jésus Christ, comme saint Augustin
qui, en état d'extase⁴⁹ soutenu⁵⁰ par la pauvreté,
550 fut élevé jusqu'au ciel de cristal⁵¹
pour contempler la sainte Trinité.

Je suis *Povreté* qui jamais ne tarde à bien agir.
Je protège l'homme de cent dangers et difficultés
555 quand il se met sous ma protection.
Saint François, quatre ans avant sa mort,
vît dans ma demeure Jésus en croix
en l'apparence d'un ardent séraphin
qui l'enflamma de si grande charité

⁴⁹ *en esperit*: en esprit, en extase (cf. DMF s.v. B.1).

⁵⁰ *fulsy (fulcir)*: «soutenir, appuyer, étayer (de)» (DMF s.v. A).

⁵¹ *ciel cristalin*: la neuvième sphère du ciel, «celle qui contient les eaux, située en dessous de l'empyrée, sphère du feu et séjour de Dieu» (DMF s.v. A.1).

560 qu'il fut toujours de plus en plus disposé
à contempler la sainte Trinité.

Ce n'est donc rien pauvreté,
compte tenu de la situation que je vous expose,
Franc Arbitre ?

Franc Arbitre

565 C'est quelque chose.
Toutes les conditions me sont agréables,
mais, si vous avez des ennemis,
pour bien confirmer tous vos points,
il faudrait avoir des témoins
570 car le nom de pauvreté sonne mal
à l'oreille d'une personne
qui n'a pas l'habitude de la souffrance.

Povreté

La ville partout en est pleine.
Premièrement tu peux voir comme
Adam, qui fut le premier homme,
575 eut en son temps vraie pauvreté.
Ne lui fut-il pas dit et imposé
de la bouche du créateur :
in sudore, en la sueur,
il te faut chercher ton pain pendant ta vie⁵²
580 si tu veux vivre sur la terre ?
Ainsi l'affirme⁵³ bien *Genesis primo*.
N'as-tu point *Thobie quinto*
ubi Anna sic dicebat
paupertas sufficiebat
585 *nobis*, ce qui équivaut à dire :
pauvreté devait nous suffire
car cette condition est agréable aussi.
Tu as *Eclesiasticity*

⁵² *viaire*: «rente qui s'éteint par la mort» (DMF s.v. «viaire2»).

⁵³ *fait*: verbe vicaire (cf. DMF, s.v. «faire», V.C).

Moralité

590 *undecimo*, si tu l'as remarqué⁵⁴,
quod paupertas et honestas
a Deo sunt : l'Écriture dit
que pauvreté honorable et pure
vient du grand Dieu qui tout dispose.

Franc Arbitre

595 Pauvreté est une chose cent fois plus grande
que l'on ne penserait.

Povreté

600 Celui qui visiterait ma demeure,
et chercherait bien en haut et en bas,
y trouverait plus de plaisirs,
plus de joie et plus d'allégresse
que dans la grande maison de Richesse.

605 Car, comme l'expose Valère-Maxime,
de l'extérieur je semble austère
et le sujet de grande crainte,
mais sous ma protection
habite toute consolation.
C'est le contraire de la richesse :
elle est reluisante à l'extérieur
par l'éclat des trésors, //
610 mais à l'intérieur elle est remplie
de peine et d'inquiétude,
de préoccupation, de crainte, de souci
et de tristesse.

Franc Arbitre

C'est ainsi :
celui qui s'adonne à la richesse
abandonne son créateur

⁵⁴ *se le notas*: le passé simple permet la rime avec *honestas*, *notas* permet également un jeu avec le «notas» latin. On pourrait aussi l'interpréter comme un présent de *notare*, mais dans le manuscrit ces trois mots ne sont pas soulignés à la différence de ceux qui les entourent (le soulignement est signalé par l'italique).

615 car la cupidité l'étourdit,
elle qui, jour et nuit, insiste
pour que toujours il accumule.

Au contraire la pauvreté pure dispose
la personne bonne, simple,
620 à recevoir la couronne
de gloire parfaite et bonne
par état de grâce.

La cupidité brise
car elle n'est jamais fatiguée
625 du fait que l'homme accumule
en bourse ou en tasse
sans regarder qui lui donne.

D'autant plus de choses le matin elle foule
sous ses pieds,
630 d'autant plus elle voit que cela ne s'arrête pas,
d'autant plus elle se fixe
d'accumuler une grande quantité de biens :
de cette manière il n'y a ni fin ni limite.

Povreté

Les gens de telle espèce
ne seront jamais satisfaits.
635 Plus ils ont, plus ils désirent,
toujours ils cherchent, ils cherchent,
et ils n'ont nul demain.
Ils mourront de faim
près de leur finance.
640 Nul d'eux ne tire du plaisir
d'une chose dont il jouisse⁵⁵.
Le feu de la cupidité
les brûle et les consume
toujours, somme sur somme,

⁵⁵ *joÿsse*: *jouir* en emploi transitif.

Moralité

645 pour en venir à bout
 et jamais ils n'ont tout.
 Hélas s'ils lisaient
 et bien regardaient
 Deuteronomii :

650 *si unus de fratribus a paupertate*
 venerit, non odurabit cor tuum,
 ne contrabes manum sed aperies eam
 pauperi et dabis ei mutuum quo
 eum indigere prospexeris.

655 Ils ne s'endurciraient pas
 contre un pauvre ami
 et ils ne fermeraient pas
 leurs mains envers lui,
660 ils lui donneraient des dons
 et ainsi ils seraient pour lui
 généreux et bienveillants.

Franc Arbitre
Vous vous plaignez ?

Povreté
 Certes, je me plains.
Non pas que je me préoccupe
ou que ma condition me déplaie.
665 Ce ne serait pas de la sagesse.
 J'ai ma belle patience
 et ma conscience est en paix.
 De quelle qualité est cette condition ?

Franc Arbitre
Bonne.

Povreté
670 J'ai avec moi Justice, Prudence,
 Charité et Sagesse,
 et Suffisance.
 Il n'en faut plus.

Transposition en français moderne

Franc Arbitre

Non.

Povreté/

Je laisse les biens mondains
transitoires et éphémères
675 et je cherche les biens les plus élevés.
Comment sont-ils ?

Franc Arbitre

Grands.

Povreté

Je n'ai ni champs, ni bois, ni plaines,
ni celliers, ni greniers remplis,
et je ne me plains de personne.

Franc Arbitre

680 De telles gens sont maîtres de leur temps.

Povreté

J'ai ma petite maison
faite bien comme il faut,
joyeuse et propre à l'intérieur,
où mes enfants habitent.
685 Je m'occupe d'eux avec douceur
et je les exhorte
à obéir en vérité à Dieu,
de manière honorable.
Des beaux et agréables poèmes
690 et des jolis chants⁵⁶
ils font aux jardins et aux champs
à l'abri d'un buisson.
Ils sont là, toujours
joyeux et s'amusant.
695 On ne trouverait en cent ans
de vie plus agréable.

⁵⁶ *champs*: voir *supra*, p. CXLIV.

Moralité

Mes gens sont toujours joyeux.
Existe-t-elle une telle vie ?
700 Mes gens sont toujours joyeux,
ils ne se préoccupent de rien,
excepté de la vie éternelle.
Depuis l'heure où je les vis,
je ne les vis animés par l'envie
à l'encontre d'une créature mortelle.
705 Dame Paix, la bonne et belle,
est toujours avec eux,
elle qui leur fait dire, deux à deux,
beaucoup de chansons nouvelles :
existe-t-elle une telle vie ?

Fortune

710 Mais qui est cette demoiselle
qui ici en l'oreille nous chante
et est tant pauvre et tant misérable
que j'ai une grande horreur à la voir ?

Eur

Qui est-elle ?

Maleur

715 Il le faut savoir
ou ce serait pour nous une grande honte.
Quoi ! Il semble, à quiconque écoute ce qu'elle raconte,
qu'il lui importe autant des catarrheux
que des fous⁵⁷.
Son parler me frappe de stupeur et me fait perdre la
raison.

Fortune

720 Passons outre, c'est une folle.

⁵⁷ res: rasés, voir *supra*, la note à la suite du texte.

Transposition en français moderne

Povreté

C'est une folle, c'est toi qui le dis !⁵⁸
Cela montre que tu n'es pas sage :
d'un juge fou on a une sentence brève.
Si je dis une chose qui te gêne,
725 argumente contre ma parole.

Fortune

Passons outre, c'est une folle.

Povreté

C'est plutôt toi qui es folle, à mon avis.
Je sais bien que tu ne m'as jamais vue.
730 Or, puisque tu ne m'as jamais vue,
comment juges-tu donc de moi,
ai-je dit un mensonge ou une faribole ?

Fortune

Passons outre, c'est une folle.
Il ne faut pas s'y arrêter,
elle peut bien se vanter,
735 on voit bien qu'il n'y a rien à y faire.

Franc Arbitre

Elle a tout ce qui doit lui suffire,
elle ne veut acquérir d'autre trésor.

Povreté

J'ai plus que tous les habitants de la terre
même s'ils ont une grande puissance.

Eur

740 Quelle chose as-tu ?

⁵⁸ *ton langaige*: on trouve l'expression *mon langage* en formule d'invocation (cf. DMF C.1).

Moralité

Povreté

J'ai suffisance⁵⁹.

Franc Arbitre

Suffisance est un grand avoir,
suffisance est un très haut bien,
suffisance fait tout avoir.
745 Qui n'a suffisance, il n'a rien,
suffisance rompt le lien
de cupidité qui enflamme et brûle.

Povreté

750 Celui qui a suffisance, il a tout,
il a tout, celui qui a suffisance
et je fais d'elle mon bon plaisir,
je me gouverne toujours agréablement,
je me contente de peu avec facilité.
Je m'en dois contenter, cela est raisonnable,
car j'ai grâce à elle dans ma maison
tout ce qui m'est nécessaire.

Maleur

755 Et quel est ton nom ?

Povreté

Povreté,
et il n'y a personne qui me l'enlève.

Eur

Le nom correspond bien à la tunique
dont elle s'est habillée. Par le sang de Dieu, quelle
garantie !

Maleur

Elle devrait être bien sage,

⁵⁹ *souffisance*: il n'y a pas d'autre terme en français moderne pour désigner cet état d'indépendance qui se suffit à lui-même, condition obtenue grâce à la modération.

760 on lui en a bien fait voir⁶⁰.

Fortune

Elle s'en sert selon ses besoins
pour s'habiller contre le froid⁶¹.

Povreté

765 Vous vous en moquez, vilaine tête hirsute !
Hommasse ! Bécasse colérique !
Si vous êtes bien emplumée,
allez voler comme Dédale !

Eur

Mais à qui penses-tu parler ?
Misérable ! Le sais-tu bien ?

Povreté

770 Par ma foi, je n'en sais rien,
mais son aspect composite montre
que c'est une idole ou un monstre
qui ne fit jamais usage de la raison.

Franc Arbitre

Est-ce Gorgone ou Méduse,
qui transformait les gens en pierre ?

Maleur

775 Pas du tout !

Povreté

Je crois que ce serait
plutôt l'ingénieuse Circé
qui transforma par sa magie
les compagnons d'Ulysse en porcs.

⁶⁰ *poin*s: cf. *infra*, p. 229, «montrer de beaux points à qqn». «Lui en faire voir» (DMF), ici: le vêtement montre qu'elle a beaucoup souffert.

⁶¹ *Selon ses besoins*: c'est-à-dire en souffrant le froid.

Moralité

Eur

Non, non !

Franc Arbitre

780

C'est donc Scylla,
que Glaucos aimait tellement
qu'il en fit un monstre marin
devant lequel Triton sonne de la trompe et du cor.

Povreté

Ce serait Io, si elle avait une corne,
Isis ou Hermaphrodite.

Franc Arbitre

785

Plutôt Dryope.

Maleur

Ne dites plus rien,
car en vérité vous en êtes bien loin.

Povreté

Ce n'est pas le monstre à trois têtes
qui se fait appeler Géryon ?

Eur

Non, non !

Franc Arbitre

790

Alors c'est donc Égéon
qui va en mer sur les baleines ?

Povreté

795

Vraiment, ou c'est l'une des Sirènes,
qui sont les filles de Doris,
à cause desquelles beaucoup de navires ont péri ?
Neptune les guide dans la mer
et elles ont forme humaine en haut
et en bas forme de poisson.

Maleur

Quoi ! Vous êtes plus loin de son aspect
que vous ne l'avez jamais été.

Franc Arbitre

800

Plus loin ? Et qui est-elle donc,
elle qui se montre ainsi blanche et brune ?

Eur

Qui elle est ?

Franc Arbitre

Oui.

Eur

C'est Fortune.

Povreté

C'est Fortune ?

Eur

Vraiment c'est elle.

Franc Arbitre

Il en est ainsi ?

Maleur

C'est ainsi pour de bon,
il ne faut rien y ajouter ni mettre.

Fortune

805

Vous devriez bien me reconnaître
à mes grandes ruses victorieuses.

Franc Arbitre

Qui sont ces deux-ci ?

Fortune

Mes enfants,
que j'aime d'amour sincère.

Moralité

Povreté

Que porte celui-ci ?

Fortune

810 Ma malle
où il y a, je t'assure,
des amusements bien redoutables
pour pourvoir des gens de toutes sortes.

Povreté

Et quelle chose est-ce que tu portes ?
Est-ce un coffre pour mettre de l'argent ?

Eur //

815 Non, c'est la bonne fortune
en laquelle sont inscrits
et marqués tous les gens heureux,
gens qui ont toutes les qualités et sont toujours
vainqueurs.

Povreté

Et ici ?

Maleur

820 Ce sont les malheureux,
je crois que personne n'en a jamais vu autant.

Franc Arbitre

Qui est celui-ci ?

Eur

825 C'est David,
roi d'Israël victorieux,
qui, en extase prophétique⁶²,
composa le psautier profitable ;
jadis contre ceux qui lui voulaient du mal

⁶² Voir *supra*, note au v. 549.

Transposition en français moderne

il obtint plusieurs belles victoires.
Pour cela il est mis avec les heureux
en triomphe et en gloire.

Povreté

Et celui-ci ?

Maleur

830 C'est Joab le mauvais,
qui par sa trahison
transperça avec une épée
le très noble prince Amasa
en l'embrassant, et tua Absalom
resté accroché par les cheveux ;
835 puis Salomon le fit tuer
par le cruel Benayahu.

Eur

840 Voici le grand Vespasien
et Titus, son fils bien instruit,
qui par leur promesse et leur intervention
vengèrent la mort de Jésus Christ,
et comme Orose nous l'écrit
dans la grande ville de Jérusalem
ont fait périr par l'épée et par la faim
dix fois cent mille Juifs.

Maleur

845 Et voici Sardanapale,
le grand roi des Assyriens
qui se tua par le feu et puis Cyrus
qu'une dame fit prisonnier ;
il fut décapité avec les siens
850 et couché dans le sang humain,
alors elle lui dit : « Bois, toi et les tiens,
du sang que tu as répandu ».

Franc Arbitre

Il fut malheureux.

Moralité

Maleur

Assurément,
il eut trop confiance dans sa force.

Eur

855 Et voici le roi Salomon
qui fit construire le beau temple.
Son peuple eut confiance en lui
et l'aima en raison de sa grande prudence
860 et il mit son règne dans la droiture
par sa très grande sagesse.

Maleur

J'ai Philippe, père d'Alexandre,
sur lequel je m'arrête un petit peu
car je lui fis répandre son sang
par un fer pris dans une charrette.
865 Et voici le fils que je prépare⁶³,
ordonné roi de Macédoine,
qui fut empoisonné
après la grande conquête du monde.
Je tiens Éli dans ma demeure
870 qui mourut d'une manière pitoyable
quand il apprit avec certitude que l'arche de l'Ancien
Testament
était prise.
Et j'ai aussi de la même manière
Vitellius qui à cause de ses crimes
875 fut massacré misérablement
par ses serviteurs et ses gardes du corps.

Eur

J'ay Talence, duc de Calabre,
Trajan, qui respecta la justice.

⁶³ Pour le sens dans le contexte, voir *supra*, pp. LXVIII-LXIX.

Transposition en français moderne

Maleur

880 Et j'ai Milon qui fut coincé en un arbre
qu'il voulait fendre.
Le bois se referma si fort
qu'il lui fallut mourir⁶⁴
et, comme Valère-Maxime le dira,
il fut dévoré par les bêtes sauvages.
885 J'ai Tite-Live le fort,
qui se consacra aux augures⁶⁵,
et le tribun Cornelius,
qui par peur se coupa les veines.
Euripide n'y échappa pas,
890 ce noble poète respecté,
car après qu'il eut soupé avec un roi
il fut dévoré par ses chiens.

Eur

895 J'ai ici Persée le hardi,
qui fut tellement fort et puissant,
et puis Judas Macchabée
qui ne fut point moins capable.
J'ai trouvé aussi en passant
Ganymède aux yeux joyeux
qui dans sa jeunesse
900 fut choisi comme échanson des dieux.

Maleur

J'ay Néron, l'homme le plus mauvais
qui pût jamais naître sous le soleil.
Il fit incendier Rome
et tuer son maître Sénèque,
905 il fit aussi mettre à mort sa mère
et après il se tua comme un fou,
mais avant, pour augmenter ses maux,
il fit mourir saint Pierre et saint Paul.

⁶⁴ *laisser les gaiges*: cf. *infra*, p. 228.

⁶⁵ ...qui se consacra au grand tonnerre, voir *supra*, la note à la suite du texte.

Moralité

Eur

910 Je tiens en mon pouvoir Clotaire
qui jadis gouverna la France,
et le noble roi Charlemagne
qui régna avec tant de majesté.
Dagobert aussi a un beau règne,
915 car à sa mort Dieu fit un miracle,
et saint Louis que Dieu emmena
habiter dans sa demeure sacrée.

Franc Arbitre

Je regarde votre mansion⁶⁶,
mais je suis incapable de trouver
celui-ci.

Fortune

Qui ?

Franc Arbitre

920 Diogène,
un bon philosophe ancien.

Povreté

Diogène, certes ! Il est mien,
car il voulut jeter tout son avoir
pour moi ; même Alexandre
ne fut capable de le soumettre à Fortune
925 en lui proposant du métal précieux ou des richesses,
car jamais il n'eut de maison
excepté un tonneau où il se tenait.
Ce roi qui n'eut jamais son pareil
se mit devant le soleil
930 en le priant pour qu'il puisse l'avoir avec lui
et alors il lui donnerait de grands biens.
Mais il l'a piqué avec sa réponse
car il répondit sur ce point :
je préfère me priver de tous tes dons,

⁶⁶ *habitable*: cf. DMFs.v. B.

935 mais, beau seigneur, ne m'enlève pas
 ce que tu ne peux pas me donner.

Fortune

 Je ne compte pas conduire avec moi
 des gens aussi misérables.
940 Mais, si tu as du jugement en toi,
 tu peux connaître clairement
 que j'ai sous ma domination
 le gouvernement universel.

Povreté

 En ce qui me concerne, je te le nie
 car ta position est contraire
945 à la vérité.

Eur

 Quoi ? Que Fortune
 n'a point en son pouvoir
 ce qui est sous le firmament
 et en premier lieu les hommes ?
 Est-ce cela ?

Povreté

 Ni plus ni moins.
950 En ce qui me concerne, je le récuse
 comme faux.

Fortune

 Et je te le prouve
 par des beaux arguments qui font autorité.
 J'ai au début des *Éthiques*
 le Philosophe qui répète
955 que toute chose recherche le bien.
 On ne peut trouver le bien sans moi,
 donc.

Povreté

 Il vous faudra prouver
 votre mineure, ma douce amie.

Moralité

Fortune

Pourquoi cela ?

Povreté

960 Je vous le nie
sans y formuler de distinction.

Fortune

Et voici la preuve
que le Philosophe te donne :
tu l'as, au début de son livre
dont le titre est *De bona fortuna*,
965 où il dit que, si l'homme n'a pas
abondance de biens mondains,
biens dont je suis suzeraine et maîtresse,
il ne peut nullement être heureux.
Si j'ai souveraineté sur eux
970 et que je les distribue selon mon bon vouloir,
ne faut-il point que l'on m'attribue
le gouvernement de ceux qui aspirent
à ces biens et qui les désirent,
étant donné que toute chose
975 qui est sous le ciel
recherche toujours son bien ?
Et je peux donc bien conclure
que je suis maîtresse et suzeraine
de la créature ayant l'âme
980 raisonnable et intellectuelle,
sensitive ou végétative,
ou qui a des biens, sans plus être en soi⁶⁷.

Povreté

Prouve cela !

⁶⁷ Comme *Fortune* va détailler par la suite, toute créature – humaine, animale, végétale, minérale – possède des biens et donc lui est soumise: ce vers désignerait donc les choses qui n'ont pas d'âme («ne sont pas en soi»), mais ont des «biens».

Transposition en français moderne

Fortune

Voici de quoi :
985 cela est tout à fait évident pour l'homme,
et aussi est-ce bien pour tous les animaux
comme les lions, les ours et les chevaux,
pour les arbres, les pierres, les poissons, les oiseaux
et ainsi pour les autres espèces.

Povreté

990 Venez-en aux éléments particuliers
pour une démonstration plus détaillée.

Fortune

Je te fais ce raisonnement inductif
pour voir, selon notre propos,
si toutes les substances individuelles⁶⁸
ne sont point gouvernées par moi.
995 Que les oiseaux soient bien soumis au sort,
cela est évident par les colombes blanches
qui, en raison de leurs belles et douces apparences,
sont retenues pour transporter
le char de dame Venus.
1000 Dans les ours mes vertus sont prouvées
car j'ai élevé deux ourses
par la volonté des grands dieux
en haut par-dessus les sept cieux,
et elles sont les pôles du firmament
1005 autour desquels tournent sans s'arrêter
des taureaux, des moutons et des lions,
des poissons, des cancers et des scorpions.
Ils ont été mes amis à tel point
que je les ai mis au zodiaque,
1010 où ils ont honneur sans égal
car ils sont hôtes du soleil.
À propos des arbres, l'on sait en tous lieux
que beaucoup sont consacrés aux dieux,

⁶⁸ *suppostz*: terme scolastique, «support (de qqc.), substance» (*DMF s.v.* «suppôt» II.A).

Moralité

1015 comme le chêne qui doit servir
Jupiter, comme dit Servius
dans son commentaire sur Virgile,
et de même le laurier
est consacré au roi Phébus.
Je n'ai pas oublié les pierres :
1020 Aristote a précisé
qu'elles sont bien soumises au sort,
comme celles qui sont employées
pour recevoir les sacrifices,
ou celles que l'on met dans les endroits élevés
1025 où sont sculptées des images,
ou celles qui possèdent des vertus particulières
que l'on appelle précieuses.
Et ainsi, moi Fortune,
puisque je règle le sort de toute chose⁶⁹,
1030 comme je l'ai prouvé et démontré,
je conclus que le gouvernement
de toutes les choses du monde me revient.

Povreté

 Ta démonstration est mal fondée,
et tu le verras très vite,
1035 car tu utilises une argumentation trompeuse
qu'on nomme équivoque
même si ton raisonnement dit⁷⁰ bien,
à cause de cela⁷¹ je ne m'en irrite pas.
Tu t'appuies sur le Philosophe
1040 qui dit : personne n'a félicité
s'il n'a pas une grande quantité de biens,
biens dont tu te dis la souveraine.
Et je réponds à tes propos

⁶⁹ *fortune*: «douer qqn de telle destinée, régler son sort» (DMF s.v. A).

⁷⁰ *fait*: verbe vicairé, cf. *supra*, v. 581.

⁷¹ *pourtant*: on pourrait aussi le comprendre dans son sens concessif (malgré cela), mais partout ailleurs dans le texte (pour les occurrences voir *supra*, p. CLXXVI), il a valeur causale (sauf au v. 2039, où il apparaît dans la locution *non pour tant*, cf. Martin-Wilmet, p. 17).

1045 que félicité peut être saisie
au triple pour qui le sait bien comprendre.
L'une relève de l'usage commun
et on peut l'appeler politique,
et on ne peut l'avoir
1050 sans grande richesse ou grands biens,
car elle donne la capacité de défendre
une cité dans une situation difficile⁷²,
ou de porter secours à ses amis
s'ils sont dans le désarroi.
L'autre est dite contemplative
1055 ou autrement spéculative,
elle est plus noble, et, celui qui veut l'acquérir,
il n'est pas nécessaire qu'il soit roi de terre
ni de mer pour se retirer⁷³ heureux,
mais il est content de peu de choses,
1060 comme il est écrit dans les *Éthiques*,
au dixième livre ; et dans les *Politiques*
il est dit que les biens extérieurs,
comme les richesses et les trésors,
font souvent éloigner de nous
1065 ce bien qui consiste à réfléchir.
Et ce que je dis est vrai :
Sénèque en un livre,
qui s'appelle de *Tranquillité*, raconte
qu'une fois il fut dit à Zénon
1070 pour le mettre dans une douleur très amère :
« Tes biens sont perdus en mer ».
Alors le bon et sage philosophe
répondit ainsi au messager
qui lui révélait cette perte :
1075 « J'ai grande joie de ta nouvelle,
il y a longtemps que je la demande,
car à travers cela Fortune m'invite

⁷² *en sa necessité*: «situation économique difficile..., misère» (DMF B.4).

⁷³ *soster*: cf. FEW s.v. «substare»: se mettre à l'abri, mais attesté seulement dans la zone méridionale, ou bien *s'oster*: se retirer, s'éloigner (DMF s.v. «ôter» II).

Moralité

à philosopher⁷⁴ mieux à mon aise ». Regarde donc, pour peu qu'il te plaise,
1080 si pour cette félicité
il faut avoir en sa maison
une grande quantité de biens mondains.

Franc Arbitre

Quant à moi, je dis que non,
1085 *quia dixit Philosophus :*
ubi summus intellectus
ibi minima fortuna
similiter et e contra.
Là où se trouve une grande intelligence
il y a souvent peu de hasard,
1090 car la partie intellectuelle
domine sur la sensitive,
ainsi dans un intellect petit
la bonne fortune a un soutien,
car la partie basse et illusoire
1095 aveugle alors la partie souveraine,
comme le psalmiste le dit en un verset :
cum in honore esset
homo tunc non intellexit.
Depuis que Fortune assit l'homme
1100 tout en haut sur la roue,
il perdit son intelligence.
Ainsi par ses faux jugements
il fut comparé aux juments
dont Raison est bannie.
1105 Donc les biens qui viennent de vous,
ma douce amie, ne font rien d'autre qu'entraver
tous ceux qui veulent rechercher
la félicité vraie et entière.

Povreté

1110 Nullement, venons à la dernière
félicité, de laquelle Boèce

⁷⁴ Voir *supra*, note au v. 191.

- a fait mention très claire
au cinquième livre de sa *Consolation*,
et qui consiste dans la jouissance
de la béatitude divine,
1115 pour voir si ce bien qui ne se termine jamais
s'acquiert par richesse mondaine
ou par toi qui es tellement impulsive.
Écoute ce que dit Jésus Christ
comme saint Matthieu l'a écrit :
1120 celui qui ne renoncera pas
à tout ce qu'il possédera
ne sera jamais mis au nombre
de mes disciples et amis.
Item beatus Jacobus :
1125 *elegit pauperes Deus*
mundo in fide divites
regni celorum heredes.
Dieu attire les pauvres à lui,
eux qui sont riches de la vraie foi
1130 et sont appelés au royaume
que Dieu donne à ses bien aimés
en joie éternelle et en gloire.

Fortune

- Nullement, nullement ! Tu ne m'as pas encore.
Contre tes réponses trompeuses
1135 j'ai des philosophes qui font autorité,
pour lesquels je fixe⁷⁵ la plus grande fête :
ils m'appellent cause divine
et déesse de majesté.
Je tiens au-dessous de moi félicité.
1140 Si je suis divine ou déesse,
ergo, donc, je suis la suzeraine
que tout homme doit respecter.

⁷⁵ *assigne*: assigner, fixer, à rapprocher de l'expression «assigner jour» (DMF II.A.2), donc: auxquels je donne la plus grande importance. Peut-être également réminiscence de *Eccli* 33, 7-10.

Moralité

Franc Arbitre

Je veux te nier ta mineure
pour rejeter ta démonstration.

Fortune

1145 Pourquoi ?

Franc Arbitre

C'est une opinion
où la vérité ne se trouve pas.
Le philosophe la récuse
dans sa *Physique* au second livre,
car une grande erreur peut en découler.

Fortune

1150 Comment ?

Franc Arbitre

Bien, si tu es déesse,
étant donné que tu causes
souvent aux créatures
tristesse, douleurs et malheurs,
il s'en suivrait donc par ces faits
1155 que Dieu pourrait être mauvais,
ce qui est contraire à ce qu'Aristote montre
dans la *Métaphysique* :
Dieu, dit-il, est infini
en simplicité et en bonté :
1160 tout bon, tout juste et tout parfait,
Dieu ne fait jamais le mal.
Et pour cela donc il s'imagine une chose fausse⁷⁶
celui qui te nomme cause divine

⁷⁶ *devine*: deviner, «imaginer, se lancer dans des suppositions» (DMF s.v. B1), ici le sens me paraît encore plus fort: mentir (comme dans le texte cité par le DMF: «Vostre fille sui que laissastes A Burs, quant a Grenade alastes. Ne cuidez pas que je devine; Tenez, regardez ma poitrine: G'y ay mamelle comme fame» (Mir. Oton, c.1370, 386)).

Transposition en français moderne

ou déesse, car il y a contradiction⁷⁷.

Bon Eur

1165 Tu ne nies pas que Fortune
ait domination entière sur toi ?

Povreté

Elle est moins que ma servante.
Regarde donc, es-tu bien ignorant ?
Car je suis la première béatitude
1170 en cette vie humaine
à travers laquelle s'acquiert la plus élevée.
Et si tu n'acceptes pas mon argument,
viens et regarde ma maison⁷⁸,
tu pourras voir dans une belle représentation⁷⁹
1175 de quelle manière les saints qui sont en gloire
ont été hébergés chez moi.

Eur

Je vous prie de faire court
et que nous voyons tous vos biens.

Povreté

Ici dedans vous pouvez voir les noms
1180 des anciens prophètes :
retiens-en les figures
parce qu'ils furent des nôtres.
Je tiens Adam, Abraham
et David, ils furent à moi,
1185 et Jésus-Christ et les siens,
comme sont les douze apôtres.
Et voici de ce côté
la grande quantité des martyrs
qui ont habité ici même.

⁷⁷ *repugne*: s'oppose, voir *supra*, note au v. 223.

⁷⁸ *maison*: lieu scénique.

⁷⁹ *hystoire*: «représentation picturale, sculpturale, théâtrale d'une scène»
(DMF s.v. C).

Moralité

1190 De même j'en ai retenu l'histoire,
et leur fait compagnie
l'état de virginité,
qui brille de lumière et clarté
en gloire.

Eur

1195 Toutefois il n'est pas question
de David que tu as nommé,
qui jamais ne fut réputé pauvre,
bien au contraire il fut riche en raison de sa puissance.

Povreté

1200 Je te résoudrai cette objection
car les formes de pauvreté sont triples :
l'une est dite nécessité,
ou manque de biens ou de richesse
pour celui qui en voudrait⁸⁰ avoir.
Et le prophète David ne connut⁸¹
1205 jamais cette pauvreté.
Je ne veux pas passer sous silence la seconde,
qui peut se nommer volontaire ;
et celle aussi que Jésus-Christ
appelle pauvreté d'esprit,
1210 qui est quand la richesse abonde
et le cœur n'en est pas englouti.
En cette pauvreté régna
David et il y finit ses jours.
Et il dit⁸² quelque chose d'utile à ce sujet :
1215 *divicie si affluant
nolite cor apponere.*
Si tu es riche ou respecté
retire ton cœur de ta richesse
car l'amour qui s'adresse aux choses de ce monde

⁸⁰ *voulsist*: voulût ou voudrait, cf. *supra*, p. CLXIV.

⁸¹ *vit*: passé simple de *voir*.

⁸² *dit*: comme il s'agit de l'Écriture, je l'ai considéré présent, même s'il vient à la suite de deux passés simples.

Transposition en français moderne

1220 s'abaisse beaucoup.

Fortune

Tu manies la logique tellement bien
que ce n'est qu'une tromperie
de ta part.

Povreté

1225 C'est la distinction
que fait le docteur réputé
Hugo, *De clauastro anime*.
Je ne l'ai pas prise dans mon bonnet.

Maleur

Povreté n'a pas encore compris
qu'elle est sujette à vos lois⁸³.

Povreté

1230 Sujette à elle, et même aux trois ?
Celui qui la craint, que saint Antoine le fasse périr par
son feu.

Fortune

Voyez la misérable
qui ici même me raille
et me trompe par des faux raisonnements !

Povreté

1235 Sois sur ta garde
et regarde-moi bien :
si on me mord, je pique !

Eur

Celui qui attaque
sa dame ou son maître
dépasse toutes les limites.

⁸³ *Povreté* n'est pas encore claire (dans son jugement) / du fait qu'elle ne soit sujette à vos lois.

Moralité

- 1240 *Povreté*
Ha ! Comme tu es avisé !
Tu le sauras bien
si tu l'es vraiment⁸⁴.
- 1245 *Maleur*
Je peux te soumettre
et te mettre pour toujours
en nécessité.
- Franc Arbitre*
Mais tu n'y comprends rien !
Elle pourra être dite d'autant mieux
Povreté !
- 1250 *Eur*
Je peux prendre *Povreté*
et la rendre grande dame,
que tu le veuilles ou non.
- Povreté*
Je peux descendre,
je ne peux pas aller vers le haut
sans perdre mon nom.
- 1255 *Fortune*
Elle est détruite
si elle ne s'allie pas à nous
en se soumettant.
- 1260 *Povreté*
C'est une trop grande folie
quand on s'abaisse
sous plus petit que soi.

⁸⁴ On pourrait traduire: tu n'imagines pas si bien dire (c'est toi qui dépasse les bornes en t'attaquant à moi, *Povreté*, qui suis ta maîtresse).

Transposition en français moderne

Maleur

Si tu n'es pas conduite ou gouvernée
par elle,
tu périras entièrement.

Povreté

1265

Je serais mal aidée ou guidée
par elle
car elle ne voit rien.

Fortune

Mais je suis tellement agréable
et tellement resplendissante
qu'aucun profit ne me touche⁸⁵.

Povreté

1270

La louange est présomptueuse
quand elle est dite ou chantée
par sa propre bouche.

Eur

1275

Doit-on la blâmer
du moment que personne ne sait exprimer
sa puissance ?

Povreté

1280

Pour mettre tout le monde d'accord :
nul ne sait exprimer
sa grande inconstance
ni sa tromperie
et instabilité,
Quel renom
offense son excellence ?

Fortune

Courbe ta stupidité !

⁸⁵ *loir*: «gain, profit» (DMF s.v. «loir2», de *lucrum*), donc: qu'(aucun) profit, gain, ne (me) touche.

Moralité

Povreté

Rabats ton allégresse !

1285

Fortune

Tu n'as aucun bien.

Povreté

Ta richesse prend fin.

Fortune

Ta rudesse m'agace.

Povreté

Ma grandeur qu'est-ce ?

Fortune

1290

Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est rien.
Ha beau Dieu, comme je voudrais te tenir
à ma merci sans témoins !
Tu ne pourrais pas faire le poids
car ton ventre y serait serré.

Povreté

1295

Qu'il soit maudit celui qui te craint,
toi et toute ta menace !

Fortune

Par Dieu ! Tu tomberas sous mon bâton⁸⁶,
à la fin tu en mourras par mes mains !

Povreté

1300

Vu tes propos, ni plus ni moins,
va-t'en, sans hésiter, apprendre
à l'école !

⁸⁶ *masse*: bâton, à la fois arme et signe d'autorité (DMF s.v. «masse2»).

Transposition en français moderne

Fortune

Pourquoi ?

Povreté

Tu es folle.

Fortune

Je suis folle ?

Povreté

Tout à fait folle.

Fortune

La raison ?

Povreté

Ton apparence le montre,
tu es toujours prête à te quereller.

Fortune

Si j'obtenais de la gloire à t'abattre
je te ferais rendre l'âme.

1305

Povreté

Débauchée !

Fortune

Noble dame !

Povreté

Noble dame je suis vraiment.

Fortune

De quel côté [de quel parent] ?

Povreté

Du côté du vent.
Il ne convient pas que tu le saches.

Moralité

Fortune

1310 He ! He ! Qui me tient ? Qui me tient ?
Misérable ! Que je ne te voie,
sinon je te fais tomber à terre
d'un coup de bras !

Povreté

1315 Alors viens pour commencer la guerre,
pour voir ce qu'il t'arrivera !

Maleur

Misérable ! Elle t'anéantira !
Penserais-tu rompre les liens
auxquels ni Hercule ni Atlas
ne surent jamais échapper ?

Povreté

1320 Venez ici, si elle veut lutter,
ici, corps à corps, vite !
Si je ne l'attaque pas,
je veux qu'on me rompe le dos !

Fortune

1325 Écoutez quels mots :
je les entends volontiers [ça m'amuse de les
entendre !].

Elle n'a que les os
et parle ici sans retenue⁸⁷.
Il semble, à l'entendre discuter,
qu'elle oserait bien en combattre
1330 quatre,
mais ce n'est point nécessaire.

Eur

Pour ta renommée et pour ta réputation
tu ne désires que le repos,
un lit mou et une cachette à l'ombre.

⁸⁷ *conte sans rabatre*: voir *infra*, p. 227.

Transposition en français moderne

1335 Il faut t'amuser à cela
ou bien rester près du foyer
comme un fou,
pour avoir plus chaud au dos.

Povreté

M'en fous⁸⁸ !

Maleur

1340 Et même pour de vieux radotages !

Povreté

M'en fous !

Eur

Povreté enrage.

Fortune

Si elle était jetée en cage
elle dirait de bonnes plaisanteries.

Povreté

1345 Cachez vous donc, vieux bagage !
Encore ai-je bon courage
pour combattre
et l'abattre
car ce n'est que de la rosée [de la vapeur].

1350 Si vous êtes une mariée
si téméraire,
donc, venez vous y attaquer !

Fortune

Enfin il nous faudra nous combattre,

⁸⁸ La réplique répétée de *Povreté* «Au dos» est à comprendre en tenant compte de l'expression «Respondre au dos de qqn»: traiter qqn avec indifférence, se moquer de qqn (cf. *infra*, p. 227). On pourrait traduire «Je m'en moque!», mais la rapidité de l'action et les insultes du contexte rendent préférable la traduction proposée.

Moralité

1355 mais ce qui me fait hésiter⁸⁹
c'est que je ne peux rien obtenir d'elle
même après l'avoir vaincue.

Povreté

Et quand bien même je t'aurais abattue
je n'en prendrais ni or ni argent,
1360 mais nous prendrons une décision⁹⁰,
avant que nous luttions ensemble :
il sera bon, ainsi qu'il me semble,
que celle qui sera vaincue
sera contrainte et tenue
d'accepter sans s'y opposer
1365 la loi que voudra imposer
celle qui sera victorieuse.

Fortune

Qu'en dis-tu *Maleur*, mon enfant,
la combattrai-je maintenant ?

Maleur

1370 Pour Dieu ! Ne la refusez point !
Du premier coup vous la ferez se rendre.

Eur

Vous êtes grasse, blanche et tendre
et vous avez toujours été
très bien nourrie, et *Povreté*
n'a sans plus que ses pauvres os.
1375 Vous la combattez.

Fortune

En peu de mots :
avec plaisir⁹¹ faites-la venir à moi.

⁸⁹ *espargner*: hésiter (cf. DMF I.B).

⁹⁰ *nous ferons une ordonnance*: «décider que» (DMF B.3.a), mais *ordonnance* garde ici son sens juridique (loi, règlement, disposition).

⁹¹ *en feste*: avec plaisir, joyeusement, cf. DMF C.4.a.

Transposition en français moderne

Si je l'épargne,
sur ma foi, je veux qu'on me rase⁹².
Est-ce bien parlé ?

Maleur

1380 Le mieux du monde.
Pour Dieu ! Ne la redoutez point !

Franc Arbitre

Voici *Povreté* bien prête,
qui ne demande que ces épreuves.

Eur

1385 Comment, où sont ses armures
pour mettre sur sa tunique de grosse toile ?
On en voit sortir le coton
par plus de cent trous, ma jolie !

Maleur

Ses armures sont chez son hôte
qui les lui protège de la rouille.

Povreté

1390 Laissez donc Fortune se moquer,
je suis habituée à ces paroles,
mais bien vite elle sentira mes os
qui sont durs comme le fer.

Fortune

1395 Je commence à me mettre en colère,
conduisez-moi vite au lieu de la lutte
afin que je combatte *Povreté*,
c'est la chose que je désire le plus.

Franc Arbitre

Il faut d'abord que l'on rappelle

⁹² *tonde*: on rasait les fous, voir *supra*, la note à la suite du texte (v. 718).

Moralité

1400 ce que gagnera grâce à sa prouesse
celle qui sera victorieuse
afin que l'on ne puisse pas le contester.

Eur

1405 Celle qui se laissera mettre à terre
doit se soumettre entièrement
à la loi que celle qui aura la victoire
voudra imposer.
C'est dit.

Fortune //

Je m'en souviens bien.
Je le veux.

Povreté

Et moi j'y consens.

Maleur

Or puisse-t-on pendre d'une corde
qui ne fera le mieux qu'il pourra.

Povreté

1410 Je ne sais ce qu'il arrivera,
mais je l'attaquerai la première.

Eur

Pense qu'on te recevra,
je ne sais ce qu'il arrivera.

Franc Arbitre

Avant *Povreté* ! On verra
si vous êtes forte et loyale.

Povreté

1415 Je ne sais,
mais je l'attaquerai.

Transposition en français moderne

Eur

Povreté est si légère⁹³
que rien ne résiste à son affaire.

Franc Arbitre

Là ! *Povreté* !

Maleur

Avant *Fortune* !
Faites que vous ayez victoire !

Fortune

1420 Te rends-tu ?

Povreté

Non, pas encore !

Eur

Fortune ! Assaillez-la !

Fortune

Demande grâce !

Povreté

Ce n'est jamais arrivé⁹⁴.

Franc Arbitre

Povreté ! Assaillez -la !

Fortune

Hélas *Maleur* ! Les forces me manquent.

Maleur

1425 Mourrez-vous en cette bataille ? //

⁹³ *legiere*: il pourrait y avoir aussi un sens moral, par opposition à *entiere* au v. 1414: *Povreté* est si peu loyale qu'elle n'a aucun scrupule.

⁹⁴ *memore*: il n'y a aucun souvenir de cela.

Moralité

Fortune

Cette *Povreté* rompt et massacre⁹⁵
mes reins.

Eur

Empêchez qu'elle ne vous serre.

Fortune

Je n'ai membre qui ne faiblisse.

Franc Arbitre

Bon, voilà *Fortune* par terre.

Povreté

1430 Vous éprouverez les effets de la guerre,
vous avez trop bavardé aujourd'hui.

Fortune

1435 Pour Dieu ! Enlevez-moi *Povreté*
qui tient contre moi ses raisons⁹⁶.
Ses genoux sont tellement aigus
qu'ils me percent tous les côtés.

Franc Arbitre

Gaillards ! Si vous vous y mettez,
un très grand mal pourra vous en prendre.

Povreté

Rends-toi !

Fortune

Hélas, il faut me rendre,
pour Dieu, pourvu que vous nous sépariez !

⁹⁵ *coupe et taille*: les deux verbes renvoient au registre militaire, il n'y a pas ici d'armes tranchantes, je traduis librement.

⁹⁶ *argus*: jeu sur l'aspect «physique» des argumentations de *Povreté*.

Transposition en français moderne

Povreté
1440 A ! Sur ma foi, vous vous rendrez
puisque j'ai le dessus⁹⁷.

Fortune
Hélas *Povreté* ! Je me rends.
Impose la loi que tu voudras.

Povreté
1445 Tu jures que tu l'observeras
sans point me désobéir ?
Certes pas !⁹⁸

Fortune
Certes, par ma foi !
Il est juste que j'y consente.

Povreté
Alors lève-toi, je suis contente,
pourvu que tu tiennes ta promesse.

Franc Arbitre
1450 Vous devez avoir une grande joie,
ma dame, ornée de vertus.
Aujourd'hui vous serez couronnée
de laurier, pour vous parer
comme l'on avait coutume d'honorer
1455 les vainqueurs sur le mont de l'Olympe.

Povreté
Le faut-il ?

Franc Arbitre
N'en parlez donc plus.
Vous l'aurez, c'est juste,
et vous serez ramenée joyeusement

⁹⁷ *entreprens*: «se saisir de qqm» (DMF s.v. II.A.1.a).

⁹⁸ *Faiz pas*: je traduis en mettant en relation les deux segments du vers.

Moralité

dans votre maison.

Eur

- 1460 Nous devons bien sans relâche,
pitoyablement,
pleurer à cause de l'affliction
puisqu' *Povreté* d'une manière imprévue,
si violemment,
1465 met *Fortune* en sa soumission.
Maintenant le plaisir est totalement détruit
pour elle
et le réconfort,
car généralement le vaincu,
1470 pour salaire,
n'a que honte et confusion.

Maleur

- Désormais je ne m'amuse plus.
À présent mes plaisirs sont tous
finis.
1475 Joie me fuit, Deuil me poursuit,
j'ai été vaincu
quand ma mère est tombée dans les liens,
hélas,
de *Povreté* maigre et misérable.
1480 Mon bien meurt,
mon honneur s'en va.
Je passe.
Vraiment, plutôt que ce passage
j'aimerais mieux mourir,
1485 car tout ce que j'accumule
en grande quantité,
ce sont tristesses en abondance.

Povreté

- Laissez toutes ces petites niaiseries
et ne cherchez d'autre refuge
1490 que moi. Je serai votre juge
pour régler votre affaire.

Transposition en français moderne

Fortune

Enfants, soyez mes avocats
contre cette *Povreté*
même si vous pratiquez fraude
1495 ou ruse qui vous procure un procès.

Maleur

Nous soutiendrons votre cause,
ne craignez pas, mon frère et moi.

Povreté

Fortune ! Voici la loi
à laquelle je te soumets.

Eur

1500 Taisez-vous, n'en parlez jamais,
ce serait une chose trop outrageante.

Povreté

Comment ?

Maleur

Vous ne pouvez pas la proclamer
même si vous la faisiez toute d'or.
Écoute la loi *Compretor*
1505 *Digestis De judiciis* :
aux femmes il n'est jamais permis
de juger ni d'avoir une charge
car une telle chose est contraire à leur condition.
J'ai *in De regulis juris*
1510 *lege 2^a Digestis* :
quod femine ab omnibus
officiis civilibus
vel publicis private sunt
nec iudices esse possunt.
1515 Et aussi je dis pour faire court
que la femme ne peut juger
ni avoir une quelconque fonction officielle.
Une nouvelle fois voici ce que je fixe :

Moralité

1520 l'on doit interdire à toute femme
le droit de plaider,
car cela convient au sexe masculin,
non pas au féminin,
précisément sur ce point lis *De prima* :
comme il est établi *Lege prima*,
1525 *parafo 2^o loco*
Digestis De postulando,
et il y a une très bonne raison :
c'est à cause de l'amour de Carfania
qui s'efforça tellement de soutenir
1530 une action en justice, qu'elle voulut vaincre
le juge et tous les assistants.

Povreté

Je répondrai aux arguments
que tu as apportés et développés,
mais tout ce que tu as avancé
1535 ne m'a guère troublée.
N'avons-nous point *Lege prima*,
ibi Digestis De pactis,
que pour tous, grands ou petits,
il n'est chose plus naturelle
1540 que de garder la promesse
convenue entre les parties.
Item voici qui est contraire :
grave est fidem falere,
item turpe est venire
1545 *adversus que placuerunt*.
Tes arguments n'y feront rien,
il faut, quoi qu'il en résulte,
que cet accord, qui est entre moi
et ta mère, soit respecté.
1550 Dans ces conditions elle acceptera la loi,
douce ou amère, que j'imposerai.

Maleur

Et moi je dis qu'elle ne le fera pas
si une autre raison ne réfute mon argument,

Transposition en français moderne

1555 car les femmes sont exclues
de juger et de toutes charges,
car celles-ci sont appropriées seulement
aux hommes, comme j'ai dit précédemment.

Povreté

Et voici qui annule ta sentence :
la loi, qu'elle soit favorable ou dure,
1560 n'est pas dans la Sainte Écriture.
Comme chacun sait dans la Bible on trouvera
Yaël, Judith et Débora
qui, par leur prudence et sagesse,
jugèrent pendant longtemps Israël.
1565 Et moi, qui ai une si grande autorité,
pourquoi donc ne jugerai-je pas
ou pourquoi ne ferai-je pas mes lois ?
N'y objectez plus, je vais en finir
avec vous sans tarder.

Destinée

1570 Depuis longtemps je me suis tenue,
sans réconfort ni soutien,
dans ma maison, seule et solitaire.
Je me suis abstenue de me montrer
car ici-bas je n'ai guère été reconnue
1575 depuis la mort de mon bon secrétaire
Boèce, qui ne veut taire mon pouvoir caché ;
car il en rendit savants saint Thomas et Albert [le Grand],
[Guillaume] Durand, l'Écossais [Duns Scot] l'ont recherché
et ils ont fait enquête à mon sujet
1580 dans son livre de *Consolacion*,
livre que j'admire comme une œuvre extraordinaire.
Mais je suis beaucoup plus étonnée,
et il me semble qu'il s'agisse d'un fantôme ou d'une vision,
de voir ainsi *Povreté* si joyeuse.
1585 Je vais voir si la misérable
dira quelque chose qui me soit contraire,
j'ai entendu qu'elle doit notifier
une grande décision de justice.

Moralité

Fortune

1590 S'il faut qu'une sévérité injuste s'abatte
sur moi, qui suis une dame si noble,
à cause de cette misérable femme,
je veux mourir de mort tyrannique⁹⁹.

Povreté

1595 Pour le grand bien de la chose publique,
puisqu'à présent j'ai autorité
sur *Fortune*, il convient que j'expose
tout ce qui est dans mon intention :
ainsi moi, siégeant en tribunal,
ayant sur toi pouvoir impérial,
je décide que *Maleur*, ton enfant, sera attaché
1600 à un grand poteau bien planté dans la terre.
Il ne rendra fou plus personne
et il n'accablera plus jamais quelqu'un
sauf si celui-ci ne veut lui-même le libérer.

Maleur

1605 Quant à moi je veux m'opposer
totalement à cette prescription.
La mère n'a pas le pouvoir d'imposer son autorité
sur ses enfants : le droit les lui a enlevés,
sicut patet Instituta,
De heredam qualitate.
1610 Donc en vertu d'aucune propriété
ma mère ne peut me soumettre
à rien qu'elle puisse promettre.
Notez sans discuter ce point.

Povreté

1615 Non, non ! Vous ne m'échapperez pas.
Ne prétextez ni texte ni glose,
j'ai tout sous mon autorité.

⁹⁹ *tyrannique*: au sens de mort voulue par le tyran.

Transposition en français moderne

Destinee

Je m'y oppose
et je maintiens sans rien changer
qu'aucun être humain
ne peut le lier ni le délier.

Povreté

1620 Qui es-tu ?

Destinee

Je suis *Destinee* :
je fais tout selon ma volonté
et je mets une telle contrainte
dans les choses en mouvement ou mobiles
– qu'elles soient fortes ou faibles –,
1625 qu'elles ne peuvent se détourner
du côté vers lequel je les fais
pencher par mon influence subtile.
Si je destine l'homme au bien,
1630 c'est une nécessité qu'il soit heureux,
si je le destine au mal, il serait¹⁰⁰ malheureux.
Donc si par nécessité
viennent le bonheur ou l'infortune,
je peux dire sans contestation
que tu ne peux lier *Maleur*
1635 ni le délier. Cela n'a jamais été.

Povreté

Ta conclusion sent le bûcher,
car elle est fausse et erronée.
Je dis plus fort que *Destinee*
n'est rien et je le soutiendrai.

Destinee

1640 Alors démontre-le !

¹⁰⁰ *seroit*: à interpréter peut-être comme un futur.

Moralité

Povreté

Je le démontrerai
par un argument fort et subtil.
Bref, voici comment je raisonne,
comprends bien ce que je propose :
1645 si Destinée est quelque chose,
il est tout clair et évident
qu'elle est substance ou accident.
Mais cela ne peut pas être,
donc *Destinee* n'est rien,
ce qui blesse fortement ton honneur.

Destinee

1650 Je te nie cette mineur
afin que tu ne puisses pas m'accabler.

Povreté

Alors je peux le démontrer ainsi.
Je m'oppose à ce qu'elle soit substance,
car son être s'appuie sur un autre,
1655 et ce n'est pas un accident,
car il ne se trouve pas en un sujet.
étant donné que tu affirmes
que tu t'appliques à déterminer le cours de toute chose
et qu'ainsi¹⁰¹ tu es unie à tous les sujets,
1660 tu seras donc infinie,
donc rien selon mon jugement.

Destinee

Je te nie ta conséquence,
Povreté, cela n'en découle pas.

Povreté

1665 Je te le démontre de cette manière
car tout ce qui est et qu'on dénombre
existe parce qu'il est en un nombre,

¹⁰¹ *s'*: la traduction me paraît préférable, mais *si* hypothétique est aussi possible.

Transposition en français moderne

mais tu n'as une unité quelconque,
donc tu n'as point d'entité.
Admets tout, c'est le mieux.

Destinee

- 1670 Je te conteste ta mineure :
ou que je sois rendue une
par unité indivise,
comme l'accorde ta formulation,
ou une en unité d'essence
- 1675 en laquelle ma puissance est unie ;
en conséquence je nie ton raisonnement
car je suis celle qui dispose
et ordonne chaque chose
en son mouvement raisonnable,
- 1680 en lieu et en temps appropriés¹⁰².
Et si tu ne crois pas à mes propos,
vois ce que Sénèque dit à mon sujet :
il m'a mis dans un lieu si élevé
qu'il a dit que je parle à Dieu.
- 1685 De même les aristotéliens
démontrent par des arguments qui font autorité
que la puissance et l'influence
de ceux qui sont la cause hors de toute limite
et procédant la première,
- 1690 ordonne et gouverne ce monde,
et cet état des choses
est réalisé par leur décision.
De même Platon et les stoïciens
affirment, ainsi que les autres anciens,
- 1695 que je peux bien être admise
non pas selon un cours irrévocable,
mais je ne les soutiens pas du tout¹⁰³.
Et puis les astrologues

¹⁰² C'est-à-dire: je ne suis pas une en tant qu'unité individuelle, mais une dans ma puissance, présente en toute chose.

¹⁰³ *non pas ... mais*: on s'attendrait à une alternative, peut-être un couplet a sauté dans la copie.

Moralité

- 1700 m'appellent constellation,
ou la force de la position
des étoiles brillantes et resplendissantes.
Homère, prince des poètes,
me donne trois noms à ce sujet :
Cloto, Lachesis, Atropos.
- 1705 De même ensuite les augures,
qui prédisent les choses qui arrivent,
me mettent dans les oiseaux des champs
et, grâce à leur vol et leurs chants¹⁰⁴,
leurs cris et leurs roucoulements,
- 1710 formulent des sentences variées,
comme la corneille, rassasiée
de nourriture, appelle la pluie.
Et fréquemment les signes favorables
indiquent une bonne destinée
- 1715 aux pêcheurs et aux marinières.
Réfléchis à là où je suis née
du moment que tant de gens parlent de moi.

Povreté

- Je ne veux plus discuter avec toi,
ne m'allègue ni loi ni chapitre,
1720 mais je te donnerai Franc Arbitre
pour qu'il te fasse un petit peu de fête.

Franc Arbitre

- En ce qui me concerne, je ne veux pas nier,
Destinee, que tu es,
mais je voudrais bien m'opposer
1725 à ce que tu disais maintenant :
que personne ne peut lier
Maleur où que ce soit.
Garde-toi bien de t'égarer.
Il me semble que tu te renies
1730 si une telle contrainte te contrarie¹⁰⁵,

¹⁰⁴ *champs*: voir *supra*, p. CXLIV.

¹⁰⁵ *enoyes*: pour *enoye*, rime visuelle.

Transposition en français moderne

quel qu'il soit celui dont tu veux t'occuper.
Cela serait pour moi une dure récompense,
car tu me détruirais totalement.

Destinee

1735 En effet je viens pour te détruire
et te mettre en servitude,
car je peux provoquer en l'homme
une contrainte qu'on ne peut plier.
Il ne lui sert à rien de diriger ses actions
dans un sens ou dans l'autre,
1740 il aura avant sa mort
le sort auquel il est prédestiné.
Si je destine l'homme à la bonté,
personne ne peut le détourner du droit chemin,
si je le destine au mal, personne ne peut l'instruire
1745 sans qu'il reste toujours dans le malheur.

Franc Arbitre

Parce que je trouve dans tes propos
fausseté, erreur et contradiction¹⁰⁶,
je le nie.

Destinee

Et je te le démontre
pour voir si tes propos sont vrais :
1750 toutes les connexions de causes
venant de la force des planètes
ou des étoiles formées dans les cieux,
ayant en plusieurs horizons
des influences¹⁰⁷ dans les différentes maisons
1755 sous lesquelles tout homme est né,
mettent dans les choses la nécessité

¹⁰⁶ *repugnance*: voir note au v. 223.

¹⁰⁷ *regars*: terme astrologique désignant l'«écart angulaire, mesuré en degrés, entre deux planètes» (*DMF s.v.* «regard» III.B.1), ici sans doute de manière plus approximative «influence» (*ibidem* III.B.2). Les termes *orisons* et *maisons* ont également ici leur sens astrologique.

Moralité

qui les plie aux finalités auxquelles je veux les destiner¹⁰⁸,
et elles ne les pourront éviter
ni par elles-mêmes ni par un intermédiaire¹⁰⁹.

Franc Arbitre

1760 Je te nie ta mineure
avant que tu n'aies plus loin.

Destinee

Je prends Ptolémée à témoin,
qui a écrit cette sentence
et qui l'a mise dans son *Quadripartite*
1765 de même que les horoscopes.

Franc Arbitre

Et je te réponds à ceci
que si Ptolémée avec les siens
pense que les corps célestes
ont souveraineté naturelle
1770 sur la part purement corporelle,
je suis de ceux comme vous êtes.
Mais s'ils disent que les corps célestes,
en marquant par leurs influences
l'homme, le peuvent contraindre
1775 vers une finalité qu'il ne peut pas éviter,
je le nie.

Destinee

Cela est bien démontrable
par des raisons claires et connues.
Le Philosophe dit dans les *Météores*
qu'il faut nécessairement
1780 que ce monde plein de beauté
ait des connexions certaines
avec les influences souveraines,

¹⁰⁸ *fater*: prédestiner, voir *supra*, p. CLXXV.

¹⁰⁹ *intercesseur*: le contexte renvoie à l'univers, il ne s'agit donc pas seulement de l'intercession auprès de Dieu.

1785 afin que toute la puissance
de cet assemblage royal
soit dirigée par elles.

Franc Arbitre

Afin que brièvement te soit donnée
conclusion à ta réplique,
attribue deux parties à l'homme :
1790 l'une est nommée sensitive
et l'autre est dite intellectuelle,
où je suis toujours
avec volonté et raison.
Ainsi je crois bien assurément
que le ciel domine bien
1795 la sensualité,
par la lumière et par le mouvement
et par l'influence qui imprime sa marque¹¹⁰,
mais il ne domine pas l'intellective.
Et on peut invoquer un tel argument
1800 car l'influence est corporelle,
pour cette raison elle vient du ciel,
de cette manière cependant elle ne peut rien faire
sur la substance spirituelle.
Toutefois ma croyance est telle
1805 que la volonté est bien affectée
par quelque corps céleste,
surtout quand la volonté
s'unit à la sensualité
qui l'attire volontiers.
1810 Toutefois je crois fermement
que jamais cette partie sensitive
n'est si active
qu'elle puisse supprimer la liberté
puisque cette dernière est placée dans la volonté.
1815 L'homme est roi de son action
et il n'y a constellation
qui l'oblige au-delà de son vouloir.

¹¹⁰ *impressive*: voir *supra*, p. CLXXVI.

Moralité

Destinee

Non, ce n'est pas ce que je veux :
les cieux ont pleine souveraineté
1820 sur toute créature humaine.
C'est la vraie conséquence.
Si la révolution
et la circulation
des corps célestes n'existaient,
1825 toute génération
avec corruption
en un instant cesseraient,
toutes choses périraient,
les éléments ne pourraient
1830 faire quelque mélange.
Ainsi je dis que s'égarant
ceux qui n'attribuent pas aux cieux supérieurs
la suprématie sur tout.

Franc Arbitre

Pour te répondre, j'estime
1835 qu'ils ont bien une souveraineté
très grande, cela est bien démontrable,
mais, en ce qui me concerne, je soutiens
qu'il n'y a pas de corps céleste
au-dessus de l'âme raisonnable.
1840 Notre docteur vénérable
Grégoire le considère une fable
quand il dit à un chrétien
déterminé et assuré dans la foi
que cela n'est nullement croyable :
1845 une telle destinée n'est rien.

Destinee

S'il le dit, pourquoi je m'en soucierais ?
Il en a décidé au hasard
selon son désir.
Toute créature humaine
1850 partage la nature
de la planète sous laquelle elle est née :

Transposition en français moderne

comme l'enfant amené
sous Saturne est destiné
à une apparence très parfaite,
1855 si son fils lui [à la créature humaine] est donné,
l'enfant sera destiné
à avoir un aspect très agréable.

Franc Arbitre

Je crois bien que ce que tu dis
ce sont des opinions et des propos
1860 de quelques astrologues,
mais cela ne me procure aucun ennemi.
Dans le lieu où je suis mis
ne mets jamais tes richesses,
ne les accueille pas dans l'âme,
1865 garde la volonté libre,
elle qui peut choisir toutes les récompenses.
Et Ptolémée est des miens,
car il dit : *vir sapiens*
dominabitur astris.
1870 N'as-tu pas bien lu
comment Ésaü,
quand il naquit de sa mère,
de quelle manière il vint ?
Il était tenu par le pied
1875 par Jacob, qui fut son frère,
les deux étant nus.
Ce fut un grand mystère
car jamais une sphère¹¹¹,
une étoile ou une planète brillante,
1880 en ressemblance,
en mœurs ni en savoir,
en vertu ni en patience,
ne les unit.
L'un opprima l'autre,
1885 l'un aima la mère,

¹¹¹ *espere*: voir *supra*, note au v. 62.

Moralité

- l'autre s'attacha au père.
L'un eut la sagesse,
l'autre l'incapacité à se contenir.
L'autre fut toujours orné¹¹²
1890 de toute prudence.
Cependant ils sont nés ensemble,
ensemble ils ont été amenés,
et sous le même signe,
horoscope ou ascendant.
1895 Il est tout à fait évident
qu'aucun mouvement d'un corps céleste
n'a de pouvoir
sur la faculté de juger¹¹³,
là où je suis, moi, *Franc Arbitre*.
1900 C'est mon fondement,
ainsi je crois fermement
que toute argumentation
cessera totalement
si tu comprends ces articles :
1905 ceux qui veulent donner au ciel
une puissance telle qu'elle puisse régir et gouverner
et mouvoir totalement et faire pencher
les créatures,
il me semble qu'on lui [au ciel] fait grandement injure,
1910 car il serait la cause de tous les parjures,
de tous les péchés, des malheurs,
ce qui est une erreur.
Car le ciel est le lieu où se trouve le créateur
régnant sans fin et comme un empereur¹¹⁴ :
1915 il ne peut habiter dans le mal.
C'est la cité,

¹¹² On s'attendrait encore à une opposition «l'un/l'autre», le schéma métrique est tellement souple qu'il ne peut aider, peut-être un vers à été oublié.

¹¹³ *entendement*: esprit, intelligence, ici «une des trois puissances de l'âme raisonnable, les deux autres étant *mémoire* et *volonté*» (DMF, s.v. II.A.1.c).

¹¹⁴ *impeateur*: latinisme attesté notamment dans les mystères (DMF), introduit pour la rime.

Transposition en français moderne

le sénat¹¹⁵ resplendissant où est la Trinité.
Or, nous voyons, ceci est vérité,
que les villes pleines d'iniquité
1920 et dépourvues
de justice, sont punies par les hommes.
Ne dis donc plus au ciel de telles infamies
car les âmes parées de gloire
sont dans ce lieu
1925 dans le bien, dans la paix, dans des joies infinies.
Et il ne faut pas que tu nies mes paroles :
Saint Augustin les a rassemblées ainsi
au quatrième livre de la *Cité de Dieu*.

Destinee

Laissons maintenant cette astrologie
1930 et parlons d'un autre savoir
où je me sens plus assurée.

Franc Arbitre

Mettez en œuvre tous vos cinq sens,
jamais vous ne me contraindrez
à ne pas me loger
1935 dans la partie élevée
de l'homme.

Destinee

Je démontre que non.
Crispius [Salluste] m'appelle ordre¹¹⁶,
qu'on ne peut pas plier et qui est éternel
comme une chaîne se mouvant en rond
1940 et s'enroulant sur elle-même.
De même Sénèque le moral,
mon champion particulier,
dit que je suis la nécessité
de la totalité

¹¹⁵ *senate*: graphie inhabituelle pour *senat*, le *e* final d'ailleurs s'élide.

¹¹⁶ *ordre* peut être masculin ou féminin, donc *sempiternelle* du vers suivant s'y réfère.

Moralité

- 1945 des choses et des actions,
de tous les actes,
moi qui ne peux être altérée
ni brisée par une force quelconque.
Donc je suis immuable
1950 et je susciterai un mouvement irrévocable
là où j'interviendrai.

Franc Arbitre

- Je distingue l'antécédent
et je réponds que la destinée
est parfois comparée
1955 à la Providence divine.
Alors il convient qu'on la définisse
immobile et invariable,
et Sénèque dit la vérité,
mais pour celui qui veut considérer la destinée
1960 au sens propre, comme il faut le saisir
au quatrième livre de la *Consolation*,
qui la présente comme disposition
inhérente¹¹⁷ aux choses variables,
tes prémisses sont trop faibles
1965 pour t'attribuer une telle prérogative,
c'est à dire d'être immuable.
Ainsi je te le nie entièrement.

Destinée

- Je le démontrerai tout de suite :
tout ce qui se produit sous la dépendance
1970 de la divine Providence,
qui n'est jamais sujette au changement,
doit être aussi invariable.
Comme il est vrai que je dépends d'elle,
ainsi je dis que je dois être telle.
1975 Mon syllogisme a une grande force.

¹¹⁷ *inberente*: latinisme, voir *supra*, p. CLXXVI.

Transposition en français moderne

Franc Arbitre

- Je te conteste ta mineure,
car *Destinee*, saisie séparément,
quand elle est considérée en soi,
n'est soumise à aucun mouvement.
1980 Mais, si elle est mise dans une chose mobile,
je ne pourrai pas la mouvoir, quel qu'il soit,
du mouvement de celui qu'il reçoit¹¹⁸.
Ainsi donc tu ne peux pas limiter la liberté
de la créature, ni la forcer
1985 vers une fin qui ne puisse être évitée.

Destinee

- Suivant ce qu'exprime mon appellation
je prouverai que je peux attirer
quiconque vers une fin nécessaire,
ce qui traduit : *fatum*
1990 *est previsum prelocutum*,
c'est-à-dire que la destinée
est une chose disposée d'avance
ou qui est sue d'avance ou prévue.
Et, donc, voici comment j'argumente :
1995 ce qui est su d'avance ou prévu,
prédestiné ou connu d'avance
par le haut prince de toutes choses,
qui a les idées placées
entièrement dans son intelligence,
2000 cela se produit de manière inévitable.
Or toute chose qui peut naître,
où je peux être humblement¹¹⁹,
est sue d'avance, donc je suis telle

¹¹⁸ Dans le vers manque une syllabe, le texte semble corrompu, la traduction n'est qu'une tentative de donner un sens à la phrase; pour *fauldray* voir *DMF s.v. «faillir»*, II.A.2.b. Le syllogisme serait bien meilleur si *Destinee* (qui en soi est immobile), et non *Franc Arbitre*, échouait à mouvoir la chose mobile, *fauldray* serait à corriger en *fauldrat*.

¹¹⁹ *subjectement*: compte tenu du contexte, l'adverbe a peut-être ici un sens philosophique: «en tant que sujet».

Moralité

2005 que toute créature mortelle
a une fin certaine, fixe et ferme,
ce qui lui donne une période et une limite
qu'elle ne saurait transgresser.

Franc Arbitre

Je ne te laisserai point passer
ton hypothèse entière.
2010 Tu me dis qu'une chose soumise au destin¹²⁰
est ce qui est su ou prévu,
prédestiné ou connu d'avance,
et de cela découle ton argument.
2015 Tu ne parles point d'une manière appropriée
car on sait bien que le présavoir,
la précognition ou le prévoir,
ont leur fondement profond
dans l'entendement souverain
de la première intelligence,
2020 et donc c'est la providence.
Mais dans la manière dont tu procèdes
tu changes et tu vas outre nos paroles.
Au moins je veux les expliquer de manière satisfaisante
et répondre à ton argument.
2025 Tu dis que tout ce qui est su d'avance ou prévu
est disposé d'une manière inévitable.
La majeure peut être précisée :
pour celui qui veut rapporter les choses
à la prescience souveraine de Dieu,
2030 nécessité y prend sa place,
mais elle n'est pas définie de telle sorte
qu'avec elle ne soit la liberté.
Et cette nécessité vient
parce que, dans son éternité,
2035 toutes les choses lui sont présentes,
qu'elles soient nécessaires ou contingentes,
car il convient que soit en présence

¹²⁰ *fatable*: voir *supra*, p. CLXXV.

Transposition en français moderne

ce que sa clairvoyance¹²¹ voit.
Néanmoins, si les créatures,
2040 ou les choses en leurs natures,
sont regardées avec attention,
elles sont préservées de la nécessité.
Ainsi donc la prescience
laisse la contingence à ce qui est contingent,
2045 le nécessaire dans la nécessité,
et tout homme dans sa volonté
ne peut jamais se justifier
par le fait qu'il ne peut user de liberté.
Note donc sans hésiter cet argument.

Destinee

2050 En ce qui me concerne, je ne comprends pas
un mot de ta réponse.
Veux-tu mettre une différence
entre le *fatum* et la providence,
entre la prédestination,
2055 la condamnation du pécheur, la prescience ?
Je n'y vois point de différence
qui soit comme une marque au milieu :
tout est attribué à Dieu.

Franc Arbitre

2060 Selon la manière de comprendre
une différence y est bien donnée
et la manière dont elle peut être saisie
Bonnet l'a bien précisée,
saint Thomas l'a examinée,
de Rome en dit son opinion,
2065 et, en bref, voici la différence
comme nous dit Boèce :
celui qui a indivisibilité parfaite
établit les choses de diverses manières,
et celles placées

¹²¹ *prudence*: «sagesse, clairvoyance, prévoyance» (DMF s.v. A).

Moralité

2070 dans la divine intelligence
sont appelées providence.
Quand pour nous elles sont mises en relation
dans les choses dans lesquelles elles sont,
cette manière, indiquée ainsi,
2075 est appelée destinée.
Comme un ouvrier a généralement
dans son esprit
la forme et le modèle exact
de l'œuvre qu'il veut faire,
2080 puis il crée la forme dehors
avec la matière qui lui convient,
ainsi sa seule prévoyance¹²²,
par vraie et par juste disposition,
a clairement dans sa divine intelligence
2085 les idées
de chaque chose qui doit se faire.
Et puis, selon ce modèle,
la destinée met en œuvre sa capacité
et exécute les tâches à accomplir
2090 en divers temps, en divers lieux,
tâches qui sont prévues pour le mieux.
Ainsi donc de quelque manière que ce soit :
soit que la destinée soit mise en œuvre,
ou soit par une âme très favorable,
2095 ou par toute l'activité ordinaire
de Nature, ou par le mouvement
des étoiles du firmament,
ou d'autres planètes inconnues,
ou par la grande puissance des anges,
2100 ou par la sagesse du diable,
ce qui s'ensuit est véritable
et Travet aussi concorde :
la providence en Dieu est la forme,
claire, brillante et parfaite,

¹²² *pourveance* (comme aux vv. 2103, 2113): la signification est proche de *providence*, mais cette dernière a une plus grande prégnance théologique: elle est accolée deux fois à *divine*, selon l'expression consacrée (vv. 1955, 1970).

Transposition en français moderne

2105 de toute chose qui est faite ;
laquelle forme est très simple et immuable,
mais la destinée est variable
et elle est la disposition dans le temps
de ce que l'essence éternelle
2110 a ordonné dans sa lumière.
Et en raison de cela tout ce qui est né,
et mis sous la destinée,
est soumis à la Providence.
Mais il est bien quelque chose
2115 de quoi la destinée est exclue,
car, par la grande proximité
avec Dieu, ils ont stabilité,
comme les esprits divins
épris du feu de l'amour divin.
2120 Ainsi voici la différence
entre destinée et providence
comme les savants l'ont précisée.

Povreté

Puisque vous avez commencé
je vous prie, n'oubliez rien,
2125 *Franc Arbitre* !

Franc Arbitre

Je le veux bien.
La prescience appartient
totalement à l'intelligence
divine, mais la réprobation,
c'est-à-dire la damnation
2130 d'une personne à venir
avec la volonté de punir,
et ensuite la prédestination,
c'est là une claire vision
du salut et de la gloire
2135 de celui qui agit de manière méritoire.
Ainsi j'ai expliqué mes propos
afin que tu ne décides plus
d'outrepasser le nom de destinée

Moralité

2140 pour toute chose née,
car tout de suite on s'y égare.

Povreté

Destinee est tellement embrouillée
qu'elle n'y comprend plus rien¹²³.

Destinee

2145 Je ne sais ce que c'est. *Franc Arbitre*
me trouve ici tant de sophismes
que je n'y comprends rien.
Je suis obligée de me soumettre.

Fortune

Il faut que je m'acquitte de la peine
et que mon fils soit livré en sa possession¹²⁴.

Eur

2150 Hélas, nous avons un grand préjudice
du fait que *Destinee* est vaincue.

Franc Arbitre

2155 Au contraire, c'est ce qui vous procure plus d'avantage
car elle avait une telle manière d'être
qu'elle pensait conduire toute créature humaine,
infailliblement,
à une fin déterminée ou nécessaire.
Il s'ensuivrait par ces procédés
quatre ou cinq conséquences fâcheuses
sur lesquelles chacun doit être informé.
2160 Premièrement je serais anéanti
et il ne faudrait essayer de délibérer en soi-même,
ni servir Dieu, ni le prier,
car, quoi qu'on fasse,
toujours se réaliserait l'issue

¹²³ *loy ne chappitre*: cf. *supra*, v. 1719.

¹²⁴ *gaige*: le jeu est ici sur *amende* et garantie de paiement, je traduis en tenant compte de la sentence.

Transposition en français moderne

2165 à laquelle on serait prédestiné,
et en plus on ne serait jamais soumis à votre pouvoir,
ce qui s'oppose à votre affaire,
car *Destinée*, si elle agit de façon contraignante,
détruit *Fortune*.

Povreté

2170 En ce qui concerne votre malheur,
puisque c'est ce qui est échu,
il vaut mieux que *Maleur* soit tombé
dans mes liens et entre mes mains
plutôt que d'être anéanti complètement
par cette folle *Destinée*.

Fortune

2175 Je suis née sous de bien mauvais auspices
puisque je perds mon fils de cette manière.
Tous mes plaisirs sont brisés
et changés en peine amère.

Eur

2180 Taisez-vous, *Fortune*, ma mère,
et cessez vos cris douloureux.
Il viendra quelque malheureux,
si Dieu le veut, qui le déliera.

Maleur

Ainsi je crois bien donc qu'il délivrera¹²⁵
avec moi la mauvaise santé.

Povreté

2185 *Maleur* ! C'est assez bavardé,
il faut vous lier à ce poteau.

Maleur

Hélas, serai-je traité ainsi ?

¹²⁵ *eslívra*: eslever, «faire sortir de qq. part» (*DMF s.v.* «élever» I.B).

Moralité

Franc Arbitre

Maleur ! C'est assez bavardé !

Maleur

2190 N'est-elle pas une grande injustice
de m'emprisonner de cette manière ?

Franc Arbitre

*Maleur ! C'est assez bavardé,
il faut vous lier à ce poteau.*

Povreté

L'on vous protègera de mon cher
Franc Arbitre.

Franc Arbitre

Quoi ?

Povreté

2195 Liez bien !
Il est d'une très mauvaise espèce !

Maleur

Hélas ! Faites-moi un peu de bien
Franc Arbitre.

Franc Arbitre

Quoi ?

Povreté

Liez bien ! //

Franc Arbitre

Je vais le relâcher un peu ?

Povreté

Non, non !

2200 Je préférerais être morte,
Franc Arbitre.

Transposition en français moderne

Franc Arbitre

Quoi ?

Povreté

Liez bien !

Il est d'une très mauvaise espèce !

Quelle mine faites-vous !

Maleur

Morte !

Povreté

Si vous êtes capables de vous détacher

en parlant bien et en pérorant,

2205 vous serez un nécromancien.

Franc Arbitre

Est-il bien lié ?

Povreté

S'il l'est bien ?

Il a beau tenir ses discours

et fût-il aussi fort que Sanson,

il ne pourrait pas s'échapper.

Franc Arbitre

2210 Il ne peut mordre ni frapper,
le monde a de nouveau du prix,
jamais homme n'aura malheur
s'il ne le détache lui-même.

Povreté

Et puis cette jolie malle

2215 l'attacherons-nous point ici ?

Franc Arbitre

J'en suis content.

Moralité

Povreté

Et moi aussi.
Je n'en aime pas du tout la couleur.

Franc Arbitre //

Celui qui détachera *Maleur*
prendra la malle de *Fortune*¹²⁶.

Povreté

2220 Il multipliera sa douleur
celui qui détachera *Maleur*.

Franc Arbitre

Difficilement sera un jour honoré
qui la chargera sur son cou.

Povreté

2225 Celui qui détachera *Maleur*
prendra la malle de *Fortune*.

Fortune

2230 Qui me dira quand ce sera
que ma grande douleur cessera,
elle qui est si lourde et si amère ?
Hélas, je ne sais quand elle aura fin,
ou si elle achèvera la vie
de la mère très affligée.

2235 Une grande misère,
la honte
me suivront,
et le découragement
prendra
vigueur en moi,
très injustement,
lui qui anéantira ma joie.

¹²⁶ À la fois le *mauvais sort* et la *malle de Fortune*, dans laquelle il ne manquera jamais du *bien* (des «richesses»).

Transposition en français moderne

2240 Et si la mort douloureuse
ne me mord
sans ménagement,
ma douleur ne se calmera pas.

2245 Au moins pendant que mon œil le verra
mon cœur fera pour lui une plainte
plongée dans la douleur et teinte de tristesse.

2250 Adieu mon fils et toute ma joie,
mon cher trésor, la fleur de ma richesse,
pleine de chagrin, comblée de tourment,
je me sépare de toi.

Un dur découragement m'attaque de partout,
qui a dispersé mon bien et mon plaisir.
Ha *Povreté* ! Certes tu me donnes
un plat bien pénible.

2255 Fuis, Clio et ne chante jamais,
mets dans ta bouche des mots obscurs¹²⁷,
ne fais plus de vers, tu ne sais ce que tu fais,
quoi qu'homme dise.

2260 Je ne trouve ni douceur ni agrément,
ou il faut dire que je suis devenue sourde,
car plus je chante, plus fort ma souffrance
se ravive.

2265 Je pense moi que si j'étais telle
qu'à présent ma nature était mortelle,
j'aurais reçu la sentence cruelle
de mort soudaine,

car je souffre une peine incommensurable.
Jamais il ne souffrit, ni ne supporta une peine si douloureuse

¹²⁷ *cacephaton*: voir note à la suite du texte.

Moralité

2270 celui qui aima tant une nymphe, nommée Syrinx,
qu'on n'eût su mieux aimer.

Elle était si belle de corps, de visage et d'yeux
qu'on eût cru qu'elle était destinée aux dieux.
Or il se tourmenta, il la suivait en tous lieux,
mais elle

2275 fuit devant lui et se cache à travers les bois.
Le pauvre Pan va courant après elle,
il la harcela tant qu'elle est parvenue par des voies traverses
à un lac sans barque.

2280 Alors Diane, qui en fut avertie,
pria les dieux qu'elle ne fût pas violée¹²⁸.
Et après Jupiter l'a vite transformée
en de gros roseaux,

et Volturnus leur donna des nouveaux sons.
Pan, le Dieu des bergers, les entendit,
2285 il en fit des instruments en bois et en prit six tuyaux,
dont il joua¹²⁹,

et il déplora tout son temps ses amours.
Son successeur Amphion en chanta,
de même que Mélibée avec Damète,
2290 et Alexis

en fut pleuré beaucoup plus de six jours
par Corydon qui n'était pas en repos,
au contraire il le cherchait malheureux et pensif,
tant il l'avait cher.

2295 Tous furent bien affligés et déconfortés,
mais leurs cœurs ne furent jamais si glacés

¹²⁸ *subvertie*: renversée, détruite ou troublée (cf. DMF), mais, dans le contexte, ça me paraît faible.

¹²⁹ *flusta*: *fluter*, «jouer de la flûte» (DMF).

Transposition en français moderne

comme est le mien quand je vois ainsi lier
misérablement mon fils à un poteau.

Povreté

2300 Il faut l'avalé sans mâcher
et le boire doucement comme du lait.
Plaignez vous fort, qu'il soit beau ou laid,
il restera ici attaché à ce poteau.

Eur

2305 Par mon serment, il y mourra.
Qui lui apportera assistance ?
Adieu, prends tout en patience,
je m'en vais.

Maleur

Hélas quel amour
tu as !

Eur

2310 Par mon serment, j'ay peur.
Il faut reconnaître la vérité,
je crains tant cette *Povreté*
que je n'ai membre qui n'en tremble.

Maleur

Beau sire, restons ensemble,
nous en serons beaucoup plus miséricordieux.

Eur

2315 J'y gagne plus à être tout seul
plutôt que de prendre ta compagnie,
il me faudrait dans ces conditions m'allonger
sur ce poteau dessus et dessous.

Maleur

Hélas, *Fortune*, c'est à cause de vous !
Vous nous promîtes au départ
que vous nous feriez distribuer

Moralité

2320 et mettre en notre pouvoir
tous les pays, toutes les régions,
et qu'on aurait abondance de richesses.

Eur

Il reste beaucoup de ce que le fou pense.

Maleur

2325 Vous vouliez à ce moment-là soumettre
les rois et les princes de la terre.
Pourquoi ne faites-vous preuve d'autorité
contre cette *Povreté*
qui nous force ainsi tous ?

Eur

2330 Qui trop embrasse mal étreint.
C'est un dicton¹³⁰ banal.
Savez quoi, ma mère *Fortune* ?
Croyez qu'on n'est pas en sécurité ici,
cette *Povreté* n'a pas plus de pitié
qu'un beau brigand des bois.
2335 Je te confie à Dieu, je m'en vais.

Maleur

Sans plus rester ?

Eur

Sans tarder¹³¹.

Maleur

On connaît l'ami au moment du besoin.
Je suis voué à tout mal
dès lors que m'a abandonné celui

¹³⁰ *auctorité*: jeu sur deux sens du mot: au v. 2326 «pouvoir», ici «maxime, dicton».

¹³¹ *pas ne demy*: renforcement d'une négation (pas du tout) ou à interpréter en référence à l'expression «*Ne pas attendre pas ni demi*: sans tarder» (DMF, s.v. I.B).

Transposition en français moderne

2340 qui devrait faire mon profit.

Cent fois par jour il me faut dire hélas.
Fatigué et épuisé, sans quelque réconfort,
très affligé¹³² sans espoir de plaisir.
Dans les liens de la douleur en espérant la mort,

2345 un chagrin mortel prend en moi sa force ;
il ne peut s'en aller si je n'ai pas rapidement du secours.
L'attente de ce secours me pèse, elle humilie mon corps à l'excès,
je serai abattu à mort avant que peu de temps ne s'écoule
si avec générosité personne ne me détache.

Povreté

2350 Il fera une bien grande folie
celui qui en premier voudra mettre la main
pour venir délier ce maître
car c'est un marchand bien inhabituel.

Franc Arbitre

2355 Regardez ! Il ressemble beaucoup plus à un ange
qu'à un homme, que Dieu m'aide,
car il a des yeux si aimables
qu'il ne saurait faire du mal à personne.

Povreté

2360 Regardons au plus nécessaire
pour voir s'il se pourrait délier.
Ce n'est pas une chose à oublier,
il faut y penser par-dessus tout.

Franc Arbitre

2365 Par mon serment, il est si bien
attaché devant et derrière
qu'on ne saurait trouver la manière
de le faire partir du lieu.

¹³² *adollé*: de *adouler*, voir *supra*, note au v. 152.

MoAalitré

Povreté

Ah ! *Franc Arbitre* ! Il peut sortir
par tant de tours et de façons
que, quoique nous fassions,
je ne doute point qu'il n'échappe.

Franc Arbitre

2370 Et qui le déliera ?

Povreté

Un pape
peut-être, ou quelque cardinal.

Franc Arbitre

Comment cela ?

Povreté

S'il use mal
de la puissance qui lui est confiée :
tous clerks et toutes gens d'Église
2375 habiles¹³³ en l'art de simonie,
que certains appelaient albinistes¹³⁴
car ils ont l'intelligence tant vive et tant avenante
que d'une charge ils font de l'argent.
Dès qu'ils perdent le leur
2380 ils viennent délier *Maleur*.
Il n'est ni empire,
ni prince, s'il va de plus en plus mal,
s'il mène ou trame
une vie de tyran,
2385 qui ne puisse bien dire
et dans son cœur réciter :
je vais choisir *Maleur*,
puisque'il met du cœur à ce qu'il fait.
Aussi je vais choisir tout juge inique
2390 qui suit un chemin détourné

¹³³ *mistes*: habiles, ingénieux (DMF).

¹³⁴ *albinistes*: cf. *supra*, p. CLXXV.

Transposition en français moderne

et ne maintient en estime
le bien public.
Ainsi tout schismatique,
ou tout hérétique,
2395 en se servant du droit de la cité,
délie *Maleur*.

Franc Arbitre

En raison de ce qui s'ensuit quand,
sous prétexte de bien, on délie *Maleur* :
2400 tristesse et pleur, déconfort, lamentation,
désespérance ;
estimant la mort meilleure
que vivre dans l'affliction,
à vous, qui désirez bien et honneur,
2405 mu par un bon sentiment,
je fais cette exhortation :

Ô vous mortels qui êtes prélats,
qui avez des bénéfices ecclésiastiques ou êtes religieux,
ayez en estime¹³⁵ l'état de la respectabilité véritable.
2410 Veillez, veillez avec une grande dévotion
sur vos troupeaux pastoralement¹³⁶.
Servez Dieu et prêchez vérité,
soyez pourvus de vraie humilité
et, grâce au feu de la sainte charité,
vous ferez miséricorde aux pauvres gens,
2415 ainsi vous ne délierez jamais *Maleur*.

Très puissants rois d'une lignée victorieuse,
ornez vos cœurs de justice et raison,
tenez dans une vraie paix la communauté de vos sujets.
2420 Ducs et comtes, servez toujours
de cœur loyal, sans quelque trahison
envers qui a pouvoir sur vous.

¹³⁵ *presiés* (*precier*): estimer, priser (DMF).

¹³⁶ *par visitacion*: la visite pastorale (cf. DMF s.v. A.1).

Moralité

Si on vous estime¹³⁷ vraiment loyaux
vous aurez une bonne réputation,
vous resterez dans la faveur du prince,
2425 ainsi vous ne délierez jamais *Maleur*.

Venons plus haut grâce à la contemplation
et agissons bien
là où tout bon cœur met son bonheur
de manière que, en quittant cette terre,
2430 nous puissions avoir la vraie jouissance
de celui qui est bonté souveraine,
le Dieu qui est ainsi¹³⁸ dans l'éternité.
Quant vous serez logez dans sa cité,
vous n'aurez aucune privation,
2435 ainsi vous ne délierez jamais *Maleur*.

Prince, en ce lieu réside toute satisfaction,
splendeur sans fin, toute légèreté.
Agissez donc de sorte que vous y demeuriez,
ainsi vous ne délierez jamais *Maleur*.

¹³⁷ Subjonctif dans le texte.

¹³⁸ *tan: tant*, mais on pourrait aussi comprendre *temps*.

Table des formes métriques

Dans cette table, le but étant d'aboutir à un outil exploitable, je ne respecte pas le témoin, mais j'essaie de reconstituer les formes visées par le fatiste: je privilégie donc les corrections – toujours signalées – permettant d'obtenir des schémas «normalisés»¹. L'astérisque indique que les vers cités, même s'ils peuvent être raisonnablement rangés sous l'item correspondant, ont une particularité quelconque («faute» de copie, de prosodie, problème de compréhension) qui indique que je suis intervenu et je ne me suis pas limité à enregistrer les caractéristiques d'une forme. S'il serait inutilement compliqué de traiter ces cas à part, le lecteur saura que dans la section sur la versification ou dans la liste des cas problématiques pourra trouver la discussion de la particularité en question.

Pour tous les types de vers voir aussi les strophes complexes.

VERS

décasyllabes

douzain *aab aab bba bba*: vv. 1-12, 28-39, 55-65*

formes particulières

aab: vv. 2244-2246

¹ Ainsi aux vv. 55-65, 649-654 (mots latins constituant des vers entiers), 1415, 1821. En revanche, dans la mesure où le schéma des vv. 66-83 est unique, il a été décrit tel qu'il se présente dans le témoin, même si ce dernier est probablement à corriger (cf. *supra*, p. LIII).

Moralité

aab aab bcc dde dde: vv. 1570-1584

ababb cdcd: vv. 2341-2349

abab cc ddede: vv. 1593-1603

ballade

3 x *ababbcccdD*: vv. 532-561

3 x *aabaabbbcC*, envoi de 4 vers, *bbcC*: vv. 2406-2439

lignes en latin, non rimées, correspondant approximativement à des vers longs: vv. 650-654*

octosyllabes

couplet: vv. 84-123, 169-172, 259-485*, 494-531, 562-612, 662-664, 710-740, 748-820, 917-931, 937-1178, 1195-1230, 1290-1323, 1353-1408, 1416-1418, 1424, 1430-1459, 1488-1569*, 1585-1592, 1604-1721*, 1746-1821*, 1929-2051, 2066-2184, 2193, 2202-2217, 2299-2340, 2350-2380

quintil

aab ab: vv. 164-168, 932-936, 1419-1423, 1425-1429

sizain

aab aab: vv. 2226-2231

ab ab ab: vv. 237-242

huitain

abab aabb: vv. 251-258

abab abab: vv. 197-236, 243-250

abab bcbc: vv. 173-196, 821-916

douzain *abab abab baab*: vv. 1722-1745

formes particulières

aab aab bab: vv. 2397-2405

ababbcc (dedeebb): vv. 2052-2065

ababbcd: vv. 741-747

rondeau *AB aA ab AB*: vv. 486-493, 1409-1415* (imparfait), 2185-2192, 2194-2201, 2218-2226

«refrain branlant» *aa bb cC dd ee cC ff gg cC*: vv. 715-732

heptasyllabes

douzain *aab aab bba bba*: vv. 1822-1869*

sezain *aaab aaab cccd cccd*: vv. 1179-1194

fatras *AB A ab aa bb ab aB*: vv. 697-709

pentasyllabes

couplet: vv. 633-649*, 1276-1281

Table des formes métriques

huitain *aaab aaab*: vv. 1282-1289
douzain *aab aab ccd ccd*: vv. 1231-1275
sezain *aaab aaab bbbc bbbc*: vv. 2381-2396
forme particulière *abb cb bc*: vv. 655-661

Strophes complexes

10s-4s

aaa¹⁰b⁴ bbb¹⁰c⁴ -... - eee¹⁰f⁴ eef¹⁰: vv. 1905-1928, 2247-2298

8s-7s-3s

abbbc³ c⁷c³b c⁷cc³b⁸: vv. 2232-2243

8s-4s

douzain 4 x *a⁸a⁴b⁸*: vv. 1460-1471
sezain 2 x *aaa⁸b⁴ + bbb⁸a⁴ bbba⁸*: vv. 124-139
forme particulière 2 x *a⁸a⁴ab⁸ + 2 x b⁸b⁴ba⁸ + 2 x cc⁸d⁴d⁸*:
vv. 140-163

7s-6s-5s-2s-1s

aa⁷a¹b⁷ aa⁵a¹b⁷ a⁶b²a⁷ a⁷a¹b⁷ aa⁷a¹b⁷: vv. 66-83

7s-5s

sezain

aaa⁷b⁵ aaa⁷b⁵ ccc⁷d⁵ cccd⁷: vv. 665-680

aa³a⁷b⁵ aa³a⁷b⁵ bb³b⁷a⁵ bb³b⁷a⁵: vv. 681-696

vingtain (*aaaa⁷b⁵ aaaa⁷b⁵ bbbb⁵a⁷ bbbb⁵a⁷*): vv. 613-632

formes particulières

aaa⁷b⁵ aaa⁷b⁵ bba⁷ bbba⁷: vv. 13-27

aa³b⁷ aa³b⁷ bb³b⁷ cc⁵c⁷ ddd⁵d⁷ cc⁵c⁷ e⁵e⁷ef⁵ g⁷gggg⁵b⁷ ggg⁵gb⁷:
vv. 1870-1904

7s-5s-4s-2s-1s

aaa⁵bbb⁷b¹a⁷ aaabb⁷b¹a⁷ a² a⁴ a² c⁵ ca⁷ cc⁷bb³dd⁷d³b⁷: vv. 1324-1352

7s-5s-2s

aa⁷a²b⁷ aa⁷a²b⁷ bb³b²a⁷ bb³b²a⁷: vv. 1472-1487

7s-3s

aa⁷a³b⁷ aa⁷a³b⁷ b⁷b³a⁷ bb⁷b³a⁷: vv. 40-54

Table des proverbes et expressions sentencieuses¹

Ami

Au besoing congnoist on l'amy (v. 2337)

Cf. TPMA, s.v. «Freund», nos 398-474 (IV, pp. 27-29) ;
NDHL, col. 154a («besoin»), 42c («ami»).

Bien

bien sans paine est fort a trouver (v. 477)

Cf. TPMA, s.v. « Gut (Subst.) », n° 193 (V, p. 307) ; NDHL,
col. 160c.

Compagnie

*Mieux me vault a estre tous seulx / que pour ta compaignie
prendre* (vv. 2313-2314)

Cf. TPMA, s.v. « Geselle », n° 86 (IV, p. 421) ; NDHL, col.
164b (« compagnie »), 1606a (« seul »).

Fou

Moult remaint de ce que fol pense (v. 2323)

Morawski, p. 48, n° 1320 ; NDHL, col. 743c-744a.

Honneur

au plus digne est deu l'onneur (v. 250)

Cf. *Honor est premium virtutis* : NDHL, col. 865a.

Juge

de fol juge sentence bresve (v. 723)

¹ Pour les expressions latines, voir *supra*, pp. L-LII. Ici et dans la table suivante, à l'intérieur des références la vedette est spécifiée seulement lorsqu'elle ne coïncide pas avec celle de l'item. Un remerciement particulier à Maria Colombo.

Table des proverbes et expressions sentencieuses

TPMA, s.v. «Richten», nos 65-70 (IX, p. 294); NDHL, col. 917b.

Louange

Louenge est meschante / qui se dit ou chante / par sa propre bouche (vv. 1270-1272)

Cf. *Qui soy mesmes loe, ce li vault blasme; ki se loe, si s'en boe*: NDHL, col. 981c; cf. aussi TPMA, s.v. «Lob», 1.1-1.7 (VIII, pp. 10-15).

Peu

Qui trop embrasche pou estraint (v. 2329)

Morawski, p. 79, n° 2175; NDHL, col. 576b-c («embrasser»).

Roi

Il n'est point roy qui est haÿs / ou qui est de ces gens douteux (vv. 426-427): cf. *Il n'est pas sire de son pays, qui de ses hommes est haï*: DMF, s.v. «haïr» A.Rem.

Souffisance

Qui n'a souffisance, il n'a rien (v. 744; voir aussi, v. 747: *Qui a souffisance, il a tout*)

Cf. TPMA, s.v. «Genug», nos 79-82 (IV, p. 383); NDHL, col; 1632b.

Table des locutions figées et des expressions figurées

An

On n'auroit pas veu en VII ans (v. 398)

Cf. NDHL, col. 50a

Avaler

avaller sans macher (v. 2299)

Cf. NDHL, col. 91a-b

voir aussi *Doulx*

Belle

Tu la feras belle! (v. 317)

«La faire belle à qqn. “Donner l'avantage à qqn”» (DMF, s.v. «beau» III.A.1); cf. aussi NDHL, col. 110b-c, 139b («la bailler belle»), 140c («la faire belle»). Pour le sens ici, voir *supra*, p. 137

Blanc

je n'y entens blanc ne bis (v. 2145)

ni blanc ni bis: «rien» (DMF, s.v. «blanc» I.A.3); *ne blanc ne noir*: NDHL, col. 166c

Bouche

mengier par bouche estrangiere (v. 503)

Cf. NDHL, col. 193c: *manger a bouche d'autrui*, et renvoi à *Estrif II*, 61v: *Ne sont ilz bien meschans qui ont leur liberté vendue, dormans a oeul, mangeans a bouche, alans a pié d'autrui?*

Chanson

chanter la chansson (v. 2207)

Table des locutions figées et des expressions figurées

Cf. «*bailler/donner des chansons, bailler/chanter une chanson (à qqn)*», paroles séduisantes, futiles»: NDHL, col. 271c; cf. aussi «*chanter d'autre chanson*»: Gilles Roques, *Parler d'Autre Martin*, «Travaux de linguistique et de philologie», XXXVII, 1999, pp. 109-122, en particulier p. 122

Cheminer

cheminer par piés d'aultruy (v. 507)

Voir *Bouche*

Chèvre

faire dancier les chievres (v. 379)

Cf. NDHL, col. 317a; *Datations de documents lexicographiques*, publiés sous la direction de B. Quemada, 38, *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français. Français familier, populaire et argotique. Déb. XVIe s. – v. 1870*, réunis par Pierre Enckell, Paris, Klicksiek, 1991, p. 73

Chien

vez là droys mos a tuer chiens (v. 378)

Compter

conte cy sans rabatre (v. 1327)

«présenter un compte, sans faire de remise; au fig. avoir la partie belle, ne pas hésiter dans ses propos» (DMF, s.v. A.3.b); cf. NDHL, col. 1479b-c («rabattre»)

Cornecte

pas ne l'ay prinse à ma cornecte (v. 1226)

Cuivre: voir *Mouche*

Diable

may, je feray diable bouilly (v. 315)

Cf. DMF, s.v. «bouillir» I.B.3.b (mais l'expression n'apparaît que comme injure)

Dos

au dos! (vv. 1339, 1341)

Cf. DMF s.v. D.2: «Respondre au dos de qqn. “Traiter qqn avec indifférence, se moquer de qqn”»

Doux

doux comment let (v. 2300)

Cf. NDHL, col. 929c («lait»)

l'expression est intégrée dans les vers: *Avaler le fault sans macher | et le boyre doux comment let*, cf. «avalier qqch comme lait» (*ibidem*)

Moralité

Dur

dur comme fer (v. 1392)

Cf. NDHL, col. 670a-b («fer»)

Feu

ta conclusion sent le feu (v. 1636)

Cf. *sentir la fagot: être un peu hérétique*: NDHL, col. 643c
(«fagot»)

Forge

que je n'aye arousé ma forge (v. 529)

Cf. NDHL, col. 733c

Fort

aussi fort que Sanson (v. 2208)

Cf. NDHL, col. 1577c («Sanson»)

Gage

gros paillars de gages cassés (v. 330)

«Casser qqn des gages/Casser qqn aux gages: Priver qqn d'un emploi appointé, le chasser» (DMF); cf. NDHL, col. 771b

qu'i luy fallu laisser les gages (v. 882)

«perdre qqch. (...) notamment son corps / sa vie» (NDHL, col. 772a)

Goutte

n'y voir goutte (vv. 445, 1266)

Cf. NDHL, 803b

Lait (*let*): voir *Doux*

Lectre

(*ne*) *savoir lectre* (v. 1246)

«Être instruit / Ne rien entendre à qqc.» (DMF); cf. NDHL, col. 952b

Loi

ne m'allegue loy ne chapistre (v. 1719)

qu'elle n'y entend loy ne chappitre (v. 2142)

Louange

acquerir los et pris (v. 303)

Le DMF ne relève pas la locution, mais *s.v.* «los1» cite plusieurs exemples

Macher: voir *Avaler*

Table des locutions figées et des expressions figurées

Mouche

comme mouche en un pot de cuyvre (v. 324)

Nez

Il est bon à voyr à ton nez (v. 318)

Cf. NDHL, col. 1160b, 1161a («regarder au nez»); Antoine Oudin, *Curiositez françoises*, Paris, 1640, reprint Genève, 1971, p. 370: «regarder une personne au nez .i. la regarder effrontément»; cf. aussi NDHL, col. 1157c, 1158c, 1159b (au nez: à la figure). Pour le sens ici, voir *supra*, p. 137

Point

on luy a bien moustré par points (v. 760)

«montrer de beaux points à qqn. “Lui en faire voir”» (DMF s.v. «point1» II.A.2.a)

Potage

pour tous potages (v. 432)

NDHL, col. 1428b-c

Sanson: voir *Fort*

Sept: voir *An*

Serment

par mon serment (vv. 769, 2303, 2307, 2362)

NDHL, col. 1601b-c

Tondre

je vueil qu'on me tonde (v. 1378)

NDHL, col. 1696c-1697a

Voir: voir *Goutte*, *Nez*

Index des autorités

Sont indexées ici les autorités mentionnées dans le texte. On a respecté, dans l'indexation, la nette différence que fait le texte entre elles et les personnages mentionnés à titre d'exemple¹.

Albert (le Grand): v. 1577

Albunazar (Abū Ma‘šar): v. 386

Anthoine, saint: v. 1230

Aristote: v. 1020

(Philosophe, Philosophus): vv. 1039, 1084, 1147

Ethiques: vv. 953, 1060

Méthaphisique: v. 1157

Méteores: vv. 229, 1778

Phisique: v. 1148

Politiques: v. 1061

Augustin, saint: vv. 548, 1927

Cité de Dieu: v. 1928

Bible

Ancien Testament: v. 872

Genesis: v. 581

Deuteronomii: v. 649

Tobie: v. 582

Psalmiste: v. 1096

Ecclesiasticy: v. 588

Mathieu, saint: v. 1119

¹ Sauf dans quelques cas, des renvois ont alors été insérés.

Index des autorités

- Boece*: vv. 1110, 1576, 2066
 Consolacion: vv. 1112, 1580, 1961
- Bonnet* (Nicolas): v. 2062
- Crispius* (Salluste): v. 1937
- De bona fortuna*: v. 964
- Digestis* (Digeste): vv. 1505, 1510, 1526, 1537
- Durand* (Guillaume): v. 1578
- Escot* (Duns Scot): v. 1578
- Françoys Petrarque*: v. 500
 Remede: v. 501
- Gregoire* (le Grand): v. 1841
- Haly* (Halboazen): v. 465
- Hugo* (Hugues de Fouilloy), *De clauastro anime*: v. 1225
- Instituta*: v. 1608
- Josephus* (Flavius-Josèphe): v. 108
 Antiquité judayque: v. 109
- Omere*: v. 1702
- Orose*: v. 841
- Ovide*: v. 110
- Paronpateticques*: v. 1685
- Platon*: v. 1693
- Plinius* (Pline): v. 408
- Prophire* (Porphyre): v. 262
- Ptholomee*: vv. 388, 1762, 1767, 1867
 Quadripartite: v. 1764
- Salluste: voir *Crispius*
- Senecque* (voir aussi index des personnages): v. 1067, 1682, 1941
 Transquilité: v. 1068
- Serve* (Seruius grammaticus): v. 1015
- Stoyques*: v. 1693
- Thomas, saint*: v. 1577, 2063
- Tite-Live: voir index des personnages
- Travet* (Nicolas Trevet): v. 2102
- Valere* (Valère-Maxime): v. 883
- Virgille*: v. 1016

Index des noms propres

Tous les noms propres apparaissant dans le texte sont indexés, à l'exception des noms des personnages de la moralité (même lorsque le nom apparaît à l'intérieur des vers). Pour les noms bibliques j'adopte la traduction de la *Bible de Jérusalem*.

Les vedettes sont normalisées lorsque la graphie peut prêter à confusion, les italiques sont réservées aux formes qui apparaissent dans le texte (entre parenthèses éventuellement les formes alternatives).

La vedette *Jael* apparaît avec un astérisque parce qu'il s'agit d'une reconstitution.

PERSONNAGES MYTHOLOGIQUES, BIBLIQUES ET HISTORIQUES

Abraham: vv. 146, 1183

Absalom (*Absallon*): v. 833

Adam (*Adan*): vv. 574, 1183

Alexis: v. 2290

Alexandre (*Alixandre*): vv. 861, 923

Amasa (*Amason*): v. 832

Amphion: v. 2288

Anna: v. 583

Atlas: v. 1318

Atropos: v. 1704

Benayahu (*Bannanyas*): v. 836

Carfania (*Calfournya*): v. 1528

Index des nomes propres

Charlemagne (*Charlemaine*): v. 911

Circez: v. 776

Cirus: voir Cyrus

Clio: v. 2255

Cliopieus: v. Cyclopes

Clotaire: v. 909

Cloto: v. 1704

Coridon: v. 2292

Cornelius: v. 887

Cupido: v. 96

Cyclopes (*Cliopieus*): v. 10

Cyrus (*Cirus*): v. 847

Dametha: v. 2289

Daugoubert: v. 913

David: vv. 821, 1184, 1196, 1205

Debbora: v. 1562

Dedalus: v. 766

Deucalion: v. 32

Dido: v. 95

Dorys: v. 792

Driopé: v. 785

Dyana: v. 2279

Dyogenés: vv. 919, 921

Écho (*Ero*): v. 102

Egeon: v. 789

Éli (*Hely*, juge d'Israël): v. 869

Eolus: v. 8

Ero: voir Écho

Esäü: v. 1871

Euripidés: v. 889

Francoys, saint: v. 556

Ganimedés: v. 898

Geryon (*Gereon*): v. 788

Glaucus: v. 780

Gorgon: v. 773

Hely: voir Éli

Moralité

Herculés: vv. 462, 1318

Hermofrauditus: v. 784

Io: voir *Yo*

Jacob: v. 1876

Jaeʿ: voir *Yaël*

Jason: v. 121

Jepté: v. 91

Jhesus (Jhesuscrist, Jhesuscrist): vv. 104, 840, 1185, 1208

Joab: v. 830

Job: v. 143

Josué: v. 118

Judas Machabeüs: v. 895

Judich (Judith): v. 1562

Jupiter: vv. 3, 31, 183, 394, 1015, 2281

Lachesis: v. 1704

Loÿs, saint: v. 915

Mars: v. 393

Medee: v. 120

Medusa: v. 773

Melibeüs: v. 2289

Memnon (Menon): v. 111

Meron: voir *Neron*

Néron (Meron): v. 901

Milon: v. 879

Mynerve: v. 37

Narcisus: v. 103

Neptunus: vv. 5, 794

Noemy: v. 98

Notus: v. 9

Orpheüs: v. 1

Pan: vv. 2276, 2284

Perseüs: v. 893

Phebus: v. 1018

Pierre, saint: v. 908

Philipe: v. 861

Pirra: v. 33

Index des nomes propres

- Pol, saint*: v. 908
Prométhée (Promotheüs): v. 4
Ruth: v. 101
Salomon: v. 835, 855
Sanson: v. 2208
Sardanapale (Sardinapalus): v. 845
Saturne (Saturnus): vv. 181, 1853, 394
Scilla: v. 779
Senecque (voir aussi index des autorités): v. 904
Seraine: voir *Syrinx*
Seraines: v. 791
*Socraté*s: v. 124
Syrinx (Seraine): v. 2269
Sol: v. 394
Talence (Tabencs): voir *Zaleucus*
Themys: v. 34
Tite-Live (Titulivius): v. 885
Titon: voir *Triton*
Titus: v. 838
Trayan: v. 878
Triton (Titon): v. 782
Tytans: v. 30
Ulixéz: v. 777
Vaspasien: v. *Vespasien*
Venus: vv. 183, 393, 999
Vespasien (Vaspasien): v. 837
Vitellius (Vitelle): v. 874
Vulcain (Vulcan, Vulcains): vv. 30, 55
Vulturnus: v. 2283
Yaël (Jael)*: v. 1562
Yö: v. 783
Ysaac (Ysac): v. 147
Ysis: v. 784
Zaleucus (Calence, Talence): v. 877
Zenon: v. 1069

LIEUX GÉOGRAPHIQUES ET PEUPLES

Antartique: voir *Entartique*:

Artique: v. 437

Assiriens: v. 846

Calabre: v. 877

Diaciniés (région de la Terre): v. 373

Diarodos (région de la Terre): v. 374

Dyaripheos (région de la Terre): v. 376

Dyarommés (région de la Terre): v. 374

Entartique: v. 438

Israel: vv. 822, 1564

Jherusalem: vv. 107, 842

Judee: v. 119

Juifz: v. 844

Lexandrinos (région de la Terre): v. 375

Loriston (région de la Terre): v. 375

Macedoine: v. 866

Octeanom: v. 457

Olimpus (mont d'): v. 1455

Romme (Roma): vv. 903, 2064

Index des mots objet de discussion

Sont indexés ici les termes qui posent un problème d'édition ou de compréhension et qui ont donné lieu à quelques précisions dans les notes en bas de page de la transposition en français moderne. Lorsqu'il y a plusieurs occurrences, si la note en question ne se trouve pas à la première, le caractère gras indique où la trouver; sont entre parenthèses les occurrences où le mot apparaît avec un sens différent de celui qui est commenté. Les mots commentés dans l'introduction parmi les *notabilia* lexicaux ou parmi les « expressions figées » sont signalés avec le sigle nl.

accez: v. 475
adoler, adollé (adouler): vv. 152, 2343
afoller: v. 153
albinistes: v. 2376 (nl)
apreuve (approuver): v. 142
argus: v. 1433
arrudis (arudir): v. 25
assigne (assigner): v. 1136
auctorité: v. 2326, **2330**
avany: v. 104 (nl)
baguettes: v. 481
cacephaton: v. 2256
chalugié (chalongier): v. 61
champs (chants): vv. 690, 1708
communauté: vv. 224, 2418

- conspira (conspirer)*: v. 34
correcion (soulz c.): v. 198
coup- (couper): vv. 888, **1426**
crystalin (ciel c.): v. 550
demy: v. 2336
desert, deservy (desservir): vv. **288, 291**, 293, 295
desyre (des-irer): v. 163 (nl)
devine (deviner): v. 1162
dos (au dos): vv. 1339, 1341
doubteux: v. 427
entendement: vv. 538, 1088, 1101, **1898**, 1999, 2018, 2077, 2085,
2127
entreprens (entreprendre): v. 1441
eslivra: v. 2183
espargner: v. 1354
espere: vv. 62, 1878
esp(e)rit: vv. 549, 823, 1209, 2118
essoient (estre): v. 1824
evasion: v. 259
exaulcié (exhausser): v. 459
fait (faire, verbe vicair): vv. 581, 1037
fatable, fater: vv. 1757, 2010 (nl)
fauldray (faillir): v. 1981
feste: vv. 1136, **1376** (*en f.*)
flusta (fluter): v. 2286
fortune (fortuner): v. 1029
fulsy (fulcir): v. 550
gaige(s): vv. 330, 758, **882** (*laisser les g.*), 2148
garde (sauve g.): v. 320
guepars: v. 424 (nl)
habitacle: v. 917
hystoire: v. 1174
imperateur: v. 1914
impressive: v. 1797 (nl)
inherente: v. 1963 (nl)
intercesseur: v. 1759

Index des mots objet de discussion

- joÿsse (jouir)*: v. 641
langaige: v. 721
langue: v. 84
legiere: v. 1416
lesdangié (laidenger): v. 58
loir: v. 1269
maison: (lieu scénique) vv. 1173, 1458, 1572; (autres sens) vv. 600, 753, 926, 1082, 1754, 2416
mais/mes (m. que): vv. 369, 1079, 1449
masse: v. 1296
may (moi/mais): v. 315
memore (memoire): vv. 189, 1195, 1405, **1422**
minerales: v. 442 (nl)
mistes: v. 2375
moins (moiens): v. 439
mon (ce fut mon, ce faiz mon): vv. 853, 1446
monarchale: v. 299
nec(cessité): vv. 754, **1051**, 1201, 1245, 1622, 1631, 1730, 1737, 1756, 1779, 1943, 2030, 2033, 2042, 2045, 2168
notable: v. 406
notas (notare): v. 589
ordonnance: (disposition juridique) vv. 2885, 453, **1359**, 1605 ; (disposition selon un ordre) 2083, 2108
ordre: v. 1937
oster (s'oster): voir *soster*
paillars (paillard, -e): vv. 330 (nl), 1231, 1306
percure (percurer): v. 71 (nl)
philosopha, philosopher: vv. 191, 1078
poins: v. 760
pourtant / pour tant: vv. 156, 297, 478, 827, **1038**, 1162, 1802, 2039 (*non pour tant*), 2111
pourveance: vv. 2082, 2103, 2113.
prepositure: v. 298
presiés (precier): v. 2408
providence: vv. 1955, 1970, 2020, 2053, 2071, 2121 (voir *pourveance*)

Moralité

- prudence*: v. 669, 858, 1563, 1889, **2037**
rabatre: voir *conte*
regars (regard): v. 1754
regne (regner): v. 418
rengié (ranger): v. 55
repugnance: v. 1747
repugne (repugner): vv. 59, **223**, 227, 491, 944, 1164, 1417, 1508,
2166
res: v. 718
romans: v. 308
scecle: v. 182
scerre: v. 8
se (si/ainsi): v. 235
senate: v. 1917
soster: v. 1058
souffisance: vv. 741-748
souloit (souloir): vv. 173, 1454
souspira (soupirer): v. 35
subjectement: v. 2002
subvertie: v. 2280
suppelative: v. 247
suppostz: v. 993
taille (tailler): v. 1426
tent (tendre): v. 199
tonde, tondus (tondre): vv. 718, **1378**
tyrannique: v. 1592
viaire: v. 579
visitacion: v. 2410
voulsist (vouloir): v. 1203

Biblioteca di Studi Francesi

LIONELLO SOZZI

L'Italia di Montaigne e altri saggi sull'autore degli "Essais"

pp. 120

*La tragédie et son modèle à l'époque de la Renaissance
entre France, Italie et Espagne*

Études réunies et présentées par MICHELE MASTROIANNI

pp. 248

I cadaveri nell'armadio.

Sette lezioni di teoria del romanzo

a cura di GABRIELLA BOSCO e ROBERTA SAPINO

pp. 168

*Traduire l'Aminta en 1632. Les traductions de Rayssiguier
et de Charles Vion d'Alibray*

Édition, notes et présentation par DANIELA DALLA VALLE

pp. 326

YVES BONNEFOY

Luoghi e destini dell'immagine.

Un corso di poetica al Collège de France 1981-1993

a cura di FABIO SCOTTO

pp. 264

*Moralité de Fortune, Maleur, Eur, Povreté, Franc Arbitre
et Destinee*

Édition critique par G. MATTEO ROCCATI

pp. 470

*Finito di stampare
da Stampatre, Torino
per i tipi di Rosenberg & Sellier
in Torino
nel mese di luglio 2018*

Biblioteca di

STUDI FRANCESI

Le livre III du *De casibus virorum illustrium* de Boccace s'ouvre sur un apologue bien connu: la rencontre puis la lutte entre *Paupertas* et *Fortuna*. La *moralité* éditée ici en est la transposition dramatique, enrichie d'autres personnages et autonome dans l'élaboration de la matière. Avant et après la lutte entre les deux protagonistes, le débat – tour à tour juridique et philosophique, par moments manifestement parodique –, est alerte et serré sur ce qui régit le sort des hommes, en utilisant nos termes, sur la liberté, le destin, le hasard.

Inédit, le texte est conservé par un seul manuscrit. L'introduction rassemble nos connaissances au sujet de l'œuvre, une transposition en français moderne est imprimée à la suite de l'édition, accompagnée de notes philologiques, littéraires et historiques, ainsi que du relevé des caractères codicologiques de la copie. Le volume comporte également les index des mots objet de discussion, des noms propres, des «autorités», des expressions proverbiales et des formes métriques.

G. Matteo Roccati est professeur associato de littérature française à l'Université de Turin, spécialiste de la période tar-do-médiévale dans ses versants latin et français. Il a travaillé en particulier sur l'humanisme et la poésie néo-latine (Gerson), la lyrique (Deschamps, Machaut, Creton), le théâtre (moralités inédites, métrique), la culture nobiliaire de la fin du xv^e siècle (René d'Anjou, *Dialogue entre un Chevalier et Crestienté*, *Le Chevalier bien advisé*), les incunables. Parmi les publications récentes, la partie relative au Moyen Age dans *Storia europea della letteratura francese*, a cura di Lionello Sozzi, Torino, Einaudi, 2013.

Una collana che nasce dall'esperienza degli «Studi francesi» fondati da Franco Simone nel 1957. Radicata nella tradizione storico-critica della rivista, ospita saggi, edizioni critiche e testi che esplorano la civiltà letteraria francese dalle origini alla contemporaneità.

ISBN: 978-88-7885-6547



9 788878 856547

EURO 32,00